



PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FÉVRIER 2024

Le **mercredi 07 février 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Christian JULLIEN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Christophe OSTI, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Catherine VALDENNAIRE, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS

Absents excusés :

Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne FAURE-BRAC, Corinne ASCHETTINO, Lou AFRICAÏN

Absents :

Annie ASTIER-CONVERSEZ, Gabriel LÉON

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS



ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL

07 FÉVRIER 2024 - 18H00

INSTITUTION & VIE POLITIQUE

1. Désignations et représentations

AFFAIRES GENERALES

2. Télétransmission / plateforme ACTES – actualisation du partenariat conventionnel avec l'État
3. Protection fonctionnelle – Monsieur le Maire

FINANCES

4. Budget primitif 2024 – Budget principal
5. Budget primitif 2024 – Budget annexe RMBS
6. Budget primitif 2024 – Budget annexe CSAB
7. Exercice 2024 : fiscalité directe
8. Exercices 2023/2024 - budget principal : autorisations de programme /apurement et création
9. Exercice 2023 - budget annexe C.C.A.S. : remboursement frais de personnel
10. Exercice 2024 - budget principal : subvention au C.C.A.S.
11. Exercice 2024 - budget principal : subvention aux clubs sportifs et associations
12. Demande de subventions : Aménagement de la place de l'Europe
13. Demande de subventions : Renouvellement d'un véhicule des services municipaux
14. Contrat de stations : convention de groupement de commande

BAUX & CONVENTIONS

15. Mise à disposition d'installations sportives au profit du Rugby Club du Pays Briançonnais
16. Mise à disposition du complexe tennistique du Parc des Sports au profit du Club de Tennis

RESSOURCES HUMAINES

17. Convention de mutualisation de service / service commun « ressources numériques et informatiques » : avenant n°2

AFFAIRES SCOLAIRES

18. Forfait communal : convention au profit de la Commune de Puy Saint Pierre /
année scolaire 2023-2024

URBANISME

19. Zones d'accélération de production des énergies renouvelables : définition
20. Servitude de passage souterraine / Parcelles AS 2,182,184 et 261 : convention au profit de R.T.E

PATRIMOINE

21. Ville et Pays d'Art et d'Histoire : programmation 2024 & demandes de subventions

SPORTS

22. Développement du sport : conventions d'objectifs et de moyens Ville / C.S.H.B. – H.C.B.
23. Convention d'utilisation et de gestion technique de la structure artificielle d'escalade du gymnase Chancel de Briançon au profit de l'association « Briançon Escalade »
24. Inauguration du mur d'escalade du Parc des Sports – Convention avec l'association des Internationaux de Serre Chevalier Briançon
25. Mise à disposition d'éducateurs d'associations sportives au profit de la Ville



**RÉSULTATS DES SCRUTINS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FÉVRIER 2024**

**INSTITUTION ET VIE POLITIQUE
DÉSIGNATIONS ET REPRÉSENTATIONS
(DEL 2024.02.07/01)
APPROUVÉE**

**POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 4**

- ARNAUD MURGIA
- AURÉLIE POYAU
- FRANCINE DAERDEN
- MAX DUEZ



**AFFAIRES GÉNÉRALES
TÉLÉTRANSMISSION / PLATEFORME ACTES - ACTUALISATION DU PARTENARIAT
CONVENTIONNEL AVEC L'ÉTAT
(DEL 2024.02.07/02)
APPROUVÉE**

**POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (ARNAUD MURGIA)**



**AFFAIRES GÉNÉRALES
PROTECTION FONCTIONNELLE - MONSIEUR LE MAIRE
(DEL 2024.02.07/03)
APPROUVÉE**

**POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (ARNAUD MURGIA)**



FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL
(DEL 2024.02.07/04)
APPROUVÉE

POUR : 26

CONTRE : 4

- AURORE MARCHAND
- MAX DUEZ
- AURÉLIE POYAU
- FRANCINE DAERDEN

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE RMBS
(DEL 2024.02.07/05)
APPROUVÉE

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE CSAB
(DEL 2024.02.07/06)
APPROUVÉE

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



FINANCES

EXERCICE 2024 : FISCALITÉ DIRECTE
(DEL 2024.02.07/07)
APPROUVÉE

POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



FINANCES

EXERCICES 2023/2024 - BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATIONS DE PROGRAMME /
APUREMENT ET CRÉATION
(DEL 2024.02.07/08)
APPROUVÉE

POUR : 29
CONTRE : 2
- AURÉLIE POYAU
- FRANCINE DAERDEN
ABSTENTION : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



FINANCES

EXERCICE 2023 - BUDGET ANNEXE C.C.A.S. : REMBOURSEMENT FRAIS DE PERSONNEL
(DEL 2024.02.07/09)
APPROUVÉE

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



FINANCES

EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL : SUBVENTION AU C.C.A.S.
(DEL 2024.02.07/10)
APPROUVÉE

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



FINANCES

EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL : SUBVENTION AUX CLUBS SPORTIFS ET ASSOCIATIONS
(DEL 2024.02.07/11)

APPROUVÉE

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

- AURORE MARCHAND
- MAX DUEZ
- AURÉLIE POYAU
- FRANCINE DAERDEN

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



FINANCES

DEMANDE DE SUBVENTIONS : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'EUROPE

(DEL 2024.02.07/12)

APPROUVÉE

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



FINANCES

DEMANDE DE SUBVENTIONS : RENOUVELLEMENT D'UN VÉHICULE DES SERVICES MUNICIPAUX

(DEL 2024.02.07/13)

APPROUVÉE

POUR : 26

CONTRE : 3

- MAX DUEZ
- AURÉLIE POYAU
- FRANCINE DAERDEN

ABSTENTION : 1

- AURORE MARCHAND

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



FINANCES

CONTRAT DE STATIONS : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE

(DEL 2024.02.07/14)

APPROUVÉE

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



BAUX ET CONVENTIONS

MISE À DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DU RUGBY CLUB DU PAYS

BRIANÇONNAIS

(DEL 2024.02.07/15)

APPROUVÉE

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



BAUX ET CONVENTIONS

MISE À DISPOSITION DU COMPLEXE TENNISTIQUE DU PARC DES SPORTS AU PROFIT DU

CLUB DE TENNIS

(DEL 2024.02.07/16)

APPROUVÉE

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



RESSOURCES HUMAINES

CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICE / SERVICE COMMUN

« RESSOURCES NUMÉRIQUES ET INFORMATIQUES » : AVENANT N°2

(DEL 2024.02.07/17)

APPROUVÉE

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



AFFAIRES SCOLAIRES

FORFAIT COMMUNAL : CONVENTION AU PROFIT DE LA COMMUNE DE PUY SAINT PIERRE /

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

(DEL 2024.02.07/18)

APPROUVÉE

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



URBANISME

ZONES D'ACCÉLÉRATION DE PRODUCTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES : DÉFINITION

(DEL 2024.02.07/19)

ACTÉ

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



URBANISME

SERVITUDE DE PASSAGE SOUTERRAINE / PARCELLES AS 2,182,184 ET 261 :

CONVENTION AU PROFIT DE R.T.E

(DEL 2024.02.07/20)

APPROUVÉE

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



PATRIMOINE

VILLE ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : PROGRAMMATION 2024 & DEMANDES DE SUBVENTIONS
(DEL 2024.02.07/21)
APPROUVÉE

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



SPORTS

DÉVELOPPEMENT DU SPORT : CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS VILLE / C.S.H.B. - H.C.B.
(DEL 2024.02.07/22)
APPROUVÉE

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



SPORTS

CONVENTION D'UTILISATION ET DE GESTION TECHNIQUE DE LA STRUCTURE ARTIFICIELLE
D'ESCALADE DU GYMNASSE CHANCEL DE BRIANÇON AU PROFIT DE
L'ASSOCIATION « BRIANÇON ESCALADE »
(DEL 2024.02.07/23)
APPROUVÉE

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



SPORTS

INAUGURATION DU MUR D'ESCALADE DU PARC DES SPORTS - CONVENTION AVEC
L'ASSOCIATION DES INTERNATIONAUX DE SERRE CHEVALIER BRIANÇON

(DEL 2024.02.07/24)

APPROUVÉE

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



SPORTS

MISE À DISPOSITION D'ÉDUCATEURS D'ASSOCIATIONS SPORTIVES AU PROFIT DE LA VILLE

(DEL 2024.02.07/25)

APPROUVÉE

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



Conseil municipal du 07 février 2024

Désignations et représentations

Note de synthèse N°1

■ Exposé des motifs

Suite à la démission de Mme Aïcha CHERIF et l'entrée de M. Max DUEZ au sein du Conseil municipal, il convient de désigner un(e) conseiller/ère municipal(e) appelé(e) à représenter la Ville au sein des organismes sur lesquels Madame CHERIF avait reçu mandat, en qualité de titulaire ou suppléante.

Pour mémoire, L'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales dispose que « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

■ Enjeux

La délibération présentée au vote du Conseil municipal vise à arrêter une composition renouvelée des commissions permanentes de travail (annexe n°1).

L'assemblée délibérante est également invitée à procéder aux désignations reprises en annexe de la délibération à laquelle se rapporte la présente note (annexe n°2).

■ Calendrier de mise en œuvre :

Les désignations et représentations entreront en vigueur dès lors que la délibération du 07.02.2024 sera revêtue du caractère exécutoire.

■ Incidence financière

Néant

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_01-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024



**DELIBÉRATIONS N°01
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FÉVRIER 2024**

DEL 2024.02.07/01

Thème :

**INSTITUTION ET VIE
POLITIQUE**

Objet :

**Désignations et
représentations**

Convocation :

Date: 01/02/2024

Affichage: 01/02/2024

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 26

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 27

Le **mercredi 07 février 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Christian JULLIEN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Christophe OSTI, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Catherine VALDENNAIRE, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS

Absents excusés :

Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne FAURE-BRAC, Corinne ASCHETTINO,
Lou AFRICAÏN

Absents :

Annie ASTIER-CONVERSET, Gabriel LÉON, Arnaud MURGIA

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_01-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

Rapporteur Richard NUSSBAUM

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-4 et L.2121-22 ;
- VU** le Code électoral pris en son article L.270 ;
- VU** l'article 24 du règlement intérieur du Conseil municipal, adopté par délibération n°2020.12.09/168 ;
- VU** la délibération DEL n°2020.07.29/073 portant création des commissions permanentes ;
- VU** la délibération DEL n°2023.09.13/121 portant modification de désignations des membres au sein des commissions de travail et actualisation des représentations de la Ville au sein de divers organismes ;
- VU** le tableau du Conseil municipal arrêté en date du 26.01.2024 portant démissions successives de Mme Aïcha CHERIF, de M. Benoit FERRARIS, de Mme Aurore ROUSSON ;
- CONSIDERANT** la nécessité de pourvoir à la vacance des postes laissés vacants suite aux démissions susvisées ;
- CONSIDERANT** qu'afin d'alléger le déroulement de la séance, le Conseil municipal convient de ne pas procéder au scrutin secret

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_01-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De modifier la composition des commissions permanentes de travail comme indiqué en annexe (annexe n°1) ;
- D'actualiser les représentations de la Ville comme annexé (annexe n°2) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 4 (A.MURGIA, M.DUEZ, A.POYAU, F.DAERDEN)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE DEL 2024.02.07/01

PUBLIÉE LE : **13 FEV. 2024**

Le Maire,
Arnaud MURGIA



AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_01-DE
Reçu l
Publié



Actualisation - Désignations au sein des commissions de travail

Annexe n°1 – DEL 2024.02.07/01

COMMISSION « Environnement, Transports, Déplacements et Travaux »

Le Maire membre de Droit

- Marie SOUBRANE
- Émilie GENOUX DESMOULINS
- Christophe OSTI
- Stéphane SIMOND
- Claire BARNÉOUD
- Alexis LALANNE
- Groupe « Briançon d'abord » - Max DUEZ
- Groupe « Briançon citoyenne » - Francine DAERDEN

COMMISSION « Urbanisme, Développement Économique et Numérique »

Le Maire membre de Droit

- Christian JULLIEN
- Claire BARNÉOUD
- Corinne FAURE BRAC
- Annie ASTIER CONVERSET
- Maryse XAUSA FRANCOIS
- Hervé BOULAIS
- Groupe « Briançon d'abord » - Max DUEZ
- Groupe « Briançon Citoyenne » - Gabriel LÉON

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_01-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

COMMISSION « Culture, Patrimoine et Tourisme »

Le Maire membre de Droit

- Michèle SKRIPNIKOFF
- Hervé BOULAIS
- Christian JULLIEN
- Maud GADÉ
- Christophe OSTI
- Éric PEYTHIEU
- Groupe « Briançon d'abord » - **Max DUEZ**
- Groupe « Briançon Citoyenne » - Gabriel LEON



Représentation de la Ville de Briançon

Annexe n°2 - DEL 2024.02.07/01

COMPTOIR DES ASSOS

Conseil d'administration
Alexis LALANNE Maud GADÉ Max DUEZ

COMMISSION LOCALE SECTEUR SAUVEGARDÉ

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Monsieur le Maire (Président de Droit) Éric PEYTHIEU Maryse XAUSA FRANÇOIS Hervé BOULAIS Max DUEZ	Christophe OSTI Michèle SKRIPNIKOFF Émilie GENOUX DESMOULINS Yoann LAGIER Aurélie POYAU

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Monsieur le Maire (Président de Droit) Claire BARNÉOUD René MICHEL Émilie GENOUX DESMOULINS Marie SOUBRANE Thomas SCHWARZ Francine DAERDEN	Michèle SKRIPNIKOFF Yoann LAGIER Christian FERRUS Renaud PONS Max DUEZ Aurélie POYAU



Conseil municipal du 7 février 2024

Télétransmission / plateforme ACTES – actualisation du partenariat conventionnel avec l'État

Note de synthèse N°2

■ Exposé des motifs

Le transfert des documents dématérialisés soumis au contrôle de légalité vers la plateforme ACTES du ministère de l'intérieur est régi par une convention avec la préfecture des Hautes-Alpes. Cette convention définit en particulier l'opérateur de télétransmission ainsi que la nomenclature des actes transmis.

La Ville de Briançon a signé une première convention le 9/09/2014 :

- Opérateur : STELA du SICTIAM (toujours en vigueur à ce jour)
- Actes télétransmis : toute la nomenclature

Des avenants 1 et 2 ont été signés en 2017 pour restreindre les envois aux seules délibérations et leurs annexes.

L'avenant 3 (délibération n°80 du CM du 21/04/2021) relatif à l'élargissement des envois à toute la nomenclature n'a jamais été signé.

Il est nécessaire de signer une nouvelle convention afin :

- De remplacer l'opérateur de télétransmission par un opérateur compatible avec notre programme de modernisation du système informatique
- De se conformer à nos obligations en termes de transmission numérique des documents

La même opération doit être réalisée pour la Communauté de Communes du Briançonnais.

■ Enjeux

Les enjeux pour la Ville de Briançon sont doubles :

- De mettre en œuvre le projet de modernisation des usages numériques.
- De se mettre en cohérence avec les obligations légales, rappelées par la Préfète des Hautes-Alpes dans son courrier du 11/10/2021.

■ Calendrier de mise en œuvre :

Premier semestre 2024.

■ Incidence financière

La mise en œuvre du nouvel opérateur de transmission implique les coûts suivants :

- 900 € TTC Formation
- 820 € TTC par an Hébergement et maintenance

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_02-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024



**DELIBÉRATIONS N°02
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FÉVRIER 2024**

DEL 2024.02.07/02

Thème :

AFFAIRES GÉNÉRALES

Objet :

**Télétransmission /
plateforme ACTES -
actualisation du
partenariat
conventionnel avec
l'État**

Convocation :

Date: 01/02/2024

Affichage: 01/02/2024

Le **mercredi 07 février 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Christian JULLIEN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Christophe OSTI, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Catherine VALDENNAIRE, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS

Absents excusés :

Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne FAURE-BRAC, Corinne ASCHETTINO,
Lou AFRICAÏN

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 26

Nombre de

suffrages

exprimés : 30

Absents :

Annie ASTIER-CONVERSET, Gabriel LÉON, Arnaud MURGIA

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-21050635-20140207-202 Richard de JISSBAUM
Rapporteur
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2131-1 et L. 2131-2 ;
- VU** la loi n°2004-809 du 31 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, en particulier son article 139 ;
- VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE, et notamment ses articles 107-III et 128, relatifs aux règles de transmission des actes des collectivités locales au contrôle de légalité ;
- VU** le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité ;
- VU** la délibération n°2014.07.16/132 du 9 septembre 2014 relative à la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- CONSIDERANT** la convention signée le 9 septembre 2014 avec les services de l'Etat définissant les obligations de chacune des parties dans le cadre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité dans le cadre du programme ACTES ;
- CONSIDERANT** L'avenant 1 de cette convention signé le 3 mars 2017, délibération n°2017.01.25/021 ;
- CONSIDERANT** L'avenant 2 de cette convention signé le 4 décembre 2017 relative à la restriction des envois aux seules délibérations et annexes, soumises au contrôle de légalité, au contrôle budgétaire et à une obligation de transmission, délibération n°2017.11.08/192 ;
- CONSIDERANT** le courrier de la Préfète des Hautes-Alpes du 11 octobre 2021 rappelant certaines obligations règlementaires
- CONSIDERANT** la volonté de la Ville de Briançon à poursuivre ses efforts en matière de dématérialisation de ses processus ;
- CONSIDERANT** le projet de convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat entre la Ville de Briançon et la Préfecture des Hautes-Alpes joint à la présente ;
- CONSIDERANT** les travaux de la Commission « Finances et Affaires générales » réunie le 05 février 2024 ;

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_02-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'approuver les termes de la convention relative à la transmission électronique des actes au contrôle de légalité avec la Préfecture des Hautes-Alpes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune cette convention ainsi que tous les documents et pièces relatifs à cette convention.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (A.MURGIA)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

AFFAIRES GÉNÉRALES DEL 2024.02.07/02

PUBLIÉE LE : 13 FEV. 2024

Le Maire,
Arnaud MURGIA



AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_02-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024



PRÉFET DES HAUTES-ALPES

CONVENTION

ENTRE

**LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT
ET
LA COMMUNE DE BRIANÇON**

**POUR LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE
DES ACTES AU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT**

PREAMBULE

- Vu la Constitution du 4 octobre 1958 et notamment son article 72 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Vu le décret n° 2016-146 du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission, par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale ;
- Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;
- Vu l'arrêté du 23 mai 2017 portant approbation du nouveau cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et modifiant la procédure d'homologation ;
- Conviennent de ce qui suit.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités des échanges électroniques intervenant dans le cadre du contrôle de légalité prévu à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales.

A cette fin, elle établit les engagements des parties visant à assurer l'intégrité des informations échangées ainsi que les modalités de ces échanges pour qu'ils soient substitués de plein droit aux modes d'échanges de droit commun.

I. PARTIES PRENANTES A LA CONVENTION

La présente convention est passée entre :

1) La **préfecture des HAUTES-ALPES** représentée par le préfet, Monsieur Dominique DUFOUR, ci-après désigné : le « **représentant de l'État** ».

2) Et la **commune de BRIANÇON**, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Arnaud MURGIA, dûment habilité par délibération n° DEL.2024.02.07/02 en date du 07 février 2024, ci-après désignée : la « **collectivité** ». Pour les échanges effectués en application de la présente convention, la collectivité est identifiée par les éléments suivants :

Numéro SIREN : 210 500 237 ;

Nom : BRIANÇON ;

Nature : communes ;

Code Nature de l'émetteur : 3-1 ;

Arrondissement de la « collectivité » : Briançon arrondissement n° 1.

II. PARTENAIRES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**A. L'opérateur de transmission et son dispositif**

Pour recourir à la transmission électronique, la collectivité s'engage à utiliser le dispositif suivant : ADULLACT S²Low. Celui-ci a fait l'objet d'une homologation le 22 janvier 2007 par le ministère de l'Intérieur.

La société Libriciel SCOP chargée de l'exploitation du dispositif homologué, désignée ci-après « opérateur de transmission » est chargée de la transmission électronique des actes de la collectivité, en vertu d'une commande signée le 18 décembre 2023 pour une durée de 3 années.

B. Identification de la collectivité

Afin de pouvoir être dûment identifiée ou, à défaut, pour pouvoir identifier les personnes chargées de la transmission, la collectivité s'engage à faire l'acquisition et à utiliser des certificats d'authentification conformément aux dispositions du cahier des charges de la transmission prévu à l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 octobre 2005 susvisé.

III. ENGAGEMENTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE**A. Clauses nationales****III.A.1. A.1. Organisation des échanges**

La collectivité s'engage à transmettre au représentant de l'État les actes mentionnés à l'article L.2131-2 du CGCT, et les actes demandés par ce dernier en vertu des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.2131-3 du même code.

Un accusé de réception électronique est délivré automatiquement pour chaque acte. Il atteste de la réception de ces derniers par le représentant de l'État.

La collectivité s'engage à transmettre, dans la mesure de ses facultés, les actes sous forme électronique au format natif. Si cela est impossible, elle peut transmettre ces actes numérisés.

La double transmission d'un acte est interdite.

Dans l'hypothèse d'une impossibilité technique de transmettre un acte par voie électronique, la collectivité peut le transmettre sur support papier ou par tout autre moyen préalablement accepté par le représentant de l'État.

III.A.2. A.2. Signature

La collectivité s'engage à ne faire parvenir par voie électronique que des actes existants juridiquement dont elle est en mesure de produire un exemplaire original signé, de façon manuscrite ou électronique.

Elle mentionne sur les actes transmis par voie électronique le prénom, le nom et la qualité du signataire.

III.B.3. B.3. Support mutuel

Dans l'exécution de la présente convention, les parties ont une obligation d'information mutuelle.

Coordonnées du service de la préfecture :	Nom du service : Bureau des collectivités locales et des élections
	Nom de la personne à contacter : Aurelie Bompar/David Prouteau
	Numéro de téléphone : 04 92 40 49 07 ou 04 92 40 48 88
	Numéro de télécopie : 04 92 40 48 79
	Adresse de messagerie : pref-collectivites-locales@hautes-alpes.gouv.fr
	Adresse postale : 28, rue St Arey – BP 80100 – 05011 Gap Cedex

Coordonnées du service de la « collectivité » :	Nom du service : Service Ressources Numérique et Informatique
	Nom de la personne à contacter : Eric PELLAT
	Fonction de la personne à contacter : Chef de Projet SI
	Numéro de téléphone : 04.88.03.82.91
	Numéro de télécopie : Sans objet
	Adresse de messagerie : eric.pellat@ccbrianconnais.fr
	Adresse postale : Les Cordeliers – 1, rue Aspirant Jan – 05105 Briançon

C. Clauses relatives à la transmission électronique des documents budgétaires sur l'application Actes budgétaires

III.C.1. C.1. Transmission des documents budgétaires de l'exercice en cours

La transmission des documents budgétaires doit porter sur l'exercice budgétaire complet.

Le flux qui assure la transmission de l'acte budgétaire comporte, dans la même enveloppe, le document budgétaire ainsi que la délibération qui l'approuve.

Le document budgétaire est transmis sous la forme d'un seul et même fichier dématérialisé au format XML conformément aux prescriptions contenues dans le cahier des charges mentionné à l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 octobre 2005 susvisé.

La dématérialisation des budgets porte à la fois sur le budget principal et sur les budgets annexes.

À partir de la transmission électronique du budget primitif, tous les autres documents budgétaires de l'exercice doivent être transmis par voie électronique.

Le flux XML contenant le document budgétaire doit avoir été scellé par l'application TotEM ou par tout autre progiciel financier permettant de sceller le document budgétaire transmis.

III.C.2. C.2. Documents budgétaires concernés par la transmission électronique

La transmission électronique les documents budgétaires concerne l'intégralité des documents budgétaires de l'ordonnateur.

IV. VALIDITÉ ET MODIFICATION DE LA CONVENTION**A. Durée de validité de la convention**

La présente convention a une durée de validité d'un an et prend effet à partir de la date de sa signature par le représentant de l'État.

La présente convention est reconduite d'année en année, par reconduction tacite.

B. Modification de la convention

Entre deux échéances de reconduction de la convention, certaines de ses clauses peuvent être modifiées par avenants.

Dans l'hypothèse où les modifications apportées au cahier des charges de la transmission des actes auraient une incidence sur le contenu de la convention, celle-ci doit être révisée sur la base d'une concertation entre le représentant de l'État et la collectivité avant même l'échéance de la convention.

C. Résiliation de la convention

Sous réserve des dispositions de la loi du 7 août 2015 susvisée, la collectivité peut résilier la présente convention à tout moment.

Le cas échéant, la décision est notifiée par écrit au représentant de l'État. Cette notification doit intervenir au moins trois jours avant la prise d'effet de la décision.

À compter de cette date, les actes concernés et autres informations y afférents sont échangés dans les conditions de droit commun.

Fait à Gap,

et à Briançon,

Le, / /

En deux exemplaires originaux.

Le Préfet

Le Maire Monsieur Arnaud MURGIA

NOMENCLATURE DES ACTES**1. COMMANDE PUBLIQUE**

- 1.1 Marchés publics
- 1.2 Délégations de service public
- 1.3 Conventions de mandat
- 1.4 Autres contrats
- 1.5 Transactions (protocole d'accord transactionnel)
- 1.6 Maîtrise d'œuvre
- 1.7 Actes spéciaux et divers

2. URBANISME

- 2.1 Documents d'urbanisme (à l'exception des documents volumineux visés à l'article B.2 de la convention)
- 2.2 Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols (à l'exception des documents volumineux visés à l'article B.2 de la convention)
- 2.3 Droit de préemption urbain

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

- 3.1 Acquisitions
- 3.2 Aliénations
- 3.3 Locations
- 3.4 Limites territoriales
- 3.5 Actes de gestion du domaine public
- 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

4. FONCTION PUBLIQUE

- 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT
- 4.2 Personnels contractuels
- 4.3 ~~Fonction publique hospitalière~~
- 4.4 Autres catégories de personnels
- 4.5 Régime indemnitaire

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- 5.1 Election exécutif
- 5.2 Fonctionnement des assemblées
- 5.3 Désignation de représentants
- 5.4 Délégations de fonctions
- 5.5 Délégations de signature
- 5.6 Exercice des mandats locaux
- 5.7 Intercommunalité
- 5.8 Décision d'ester en justice

6. LIBERTÉS PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

- 6.1 Police municipale
- 6.2 Pouvoirs du président du conseil général
- 6.3 Pouvoirs du président du conseil régional
- 6.4 Autres actes réglementaires
- 6.5 Actes pris au nom de l'Etat

7. FINANCES LOCALES

- 7.1 Décisions budgétaires
- 7.2 Fiscalité
- 7.3 Emprunts
- 7.4 Interventions économiques
- 7.5 Subventions
- 7.6 Contributions budgétaires
- 7.7 Avances
- 7.8 Fonds de concours
- 7.9 Prise de participation (SEM, etc.)
- 7.10 Divers

8. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

- 8.1 Enseignement
- 8.2 Aide sociale
- 8.3 Voirie
- 8.4 Aménagement du territoire
- 8.5 Politique de la ville, habitat, logement
- 8.6 Emploi, formation professionnelle
- 8.7 Transports
- 8.8 Environnement
- 8.9 Culture

9. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

- 9.1 Autres domaines de compétence des communes
- 9.2 Autres domaines de compétence des départements
- 9.3 Autres domaines de compétence des régions
- 9.4 Vœux et motions



Conseil municipal du 07 février 2024

Protection fonctionnelle – Monsieur le Maire

Note de synthèse N°3

■ Exposé des motifs

Depuis novembre 2023 et de manière accrue, Monsieur le Maire fait l'objet de menaces, attaques et injures le visant nommément, en lien notamment avec la gestion du squat des jeunes pousses.

L'article L. 2123-35 du code général des collectivités territoriales prévoit que « les communes ont l'obligation d'octroyer la protection fonctionnelle aux maires et aux élus municipaux les suppléant ou ayant reçu délégation qui sont victimes de violences, de menaces ou d'outrages à l'occasion ou du fait de leurs fonctions. Cette liste n'est pas exhaustive et la protection fonctionnelle doit également être accordée aux élus victimes de voies de fait, d'injures ou de diffamations.

Cette protection est étendue aux conjoints, enfants et ascendants directs des élus concernés lorsqu'ils sont victimes d'actes similaires en raison des fonctions exercées par ces derniers. »

■ Enjeux

La protection fonctionnelle consiste d'une part en la prise en charge par la Ville des frais de procédure et d'avocat (débours et frais compris) engagés par Monsieur le Maire, étant entendu que la Ville de Briançon a souscrit un contrat d'assurance portant une garantie visant à couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent de l'obligation de protection.

Au-delà, seront couvertes, le cas échéant, la réparation des préjudices subis ainsi que les mesures de protection visant à faire cesser les menaces.

■ Calendrier de mise en œuvre :

Le bénéfice de la protection fonctionnelle produira ses effets dès lors que la délibération du 07.02.2024 sera revêtue du caractère exécutoire.

■ Incidence financière

La Collectivité règle directement à l'avocat les frais prévus par la convention, ou si la convention n'a pas pu être conclue, la prise en charge des frais exposés est réglée à l'écu sur présentation des factures acquittées par lui.

La convention peut prévoir une prise en charge des frais au fur et à mesure de leur engagement, à titre d'avance et sur justificatifs.

Le règlement définitif intervient à la clôture de l'instance, sur présentation du compte détaillé prévu à l'article 12 du décret n°2005-790 du 12 juillet 2005, relatif aux règles de déontologie de la profession d'avocat.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_03-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024



**DELIBÉRATIONS N°03
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FÉVRIER 2024**

DEL 2024.02.07/03

Le **mercredi 07 février 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

AFFAIRES GÉNÉRALES

Étaient présents :

Objet :

**Protection
fonctionnelle -
Monsieur le Maire**

Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Christian JULLIEN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Christophe OSTI, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Catherine VALDENNAIRE, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Convocation :

Date: 01/02/2024

Étaient représentés :

Affichage: 01/02/2024

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Lou AFRICAIN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Absents excusés :

Présents : 26

Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne FAURE-BRAC, Corinne ASCHETTINO, Lou AFRICAIN

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 30

Absents :

Annie ASTIER-CONVERSEZ, Gabriel LÉON, Arnaud MURGIA

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_03-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'accorder au Maire de la Ville de Briançon, le bénéfice de la protection fonctionnelle de la Commune, au titre des procédures pénale et civile qui pourraient être éventuellement ouvertes à la suite de l'enquête ouverte dans le cadre des faits susvisés ;
- De confirmer à ce titre, la prise en charge par la Ville des différents frais d'avocats et de dépens taxables (expertises, frais d'huissiers, etc) consécutifs, ainsi que des mesurés de réparation des préjudices subis et de protection visant à faire cesser les menaces.
- De donner à Monsieur le Premier Adjoint, tout pouvoir pour prendre toute décision et signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de la protection fonctionnelle ainsi accordée.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (A.MURGIA)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

AFFAIRES GÉNÉRALES DEL 2024.02.07/03

PUBLIÉE LE : 13 FEV. 2024

Le Maire

Arnaud MURGIA





Conseil municipal du 7 février 2024

Budget primitif 2024 – Budget principal

Note de synthèse n°4

■ Exposé des motifs

Le budget primitif doit faire l'objet d'un vote par le conseil municipal (article L.2312-1).

Le budget principal de la Ville est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57.

Le budget annuel se divise traditionnellement en une section de fonctionnement dédiée aux charges courantes de l'activité et une section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la Ville.

L'ordonnateur (le maire) peut effectuer des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre dans la mesure où le budget a été voté par chapitre. La modification des inscriptions budgétaires entre les chapitres est de la compétence du conseil municipal.

Toutefois, le référentiel M57 prévoit que le conseil municipal peut déléguer au Maire, pour des motifs de gestion courante, la possibilité de réaliser des virements de crédits entre les chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections du budget voté. Néanmoins, les dépenses d'équipement votées sous la forme d'AP/CP doivent respecter le plafond limitatif des crédits de paiement déterminé par le conseil municipal.

Pour l'exercice 2024, le projet de budget primitif de la Ville de Briançon présente un volume budgétaire total de 40 519 464 € (dont 15 063 300€ en investissement) :

PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL 2024

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	25 456 164	25 456 164
+	+	+
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1		0
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	25 456 164	25 456 164
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT	15 063 300	15 063 300
+	+	+
RESTES A REALISER	0	0
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT N-1	0	
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15 063 300	15 063 300
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET	40 519 464	40 519 464

Pour information : Les résultats de l'exécution 2023 seront repris au budget principal de la Ville lors du vote du budget supplémentaire. Sous réserve des dernières opérations en cours et des opérations de fin d'exercice encore à réaliser, ils sont estimés ainsi qu'il suit :

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultats RBEA (compte de liquidation)	Résultat 2023 (p)	Résultat de clôture 2023 (p)	Restes à réaliser (solde)	Résultat 2023 (y. c. restes à réaliser) (p)
INVESTISSEMENT	-2 587 382		68 106	-1 662 896	-4 182 171	500 000	-3 682 171
FONCTIONNEMENT	6 890 191	-2 587 382	-130 627	2 475 940	6 648 122	0	6 648 122
TOTAL	4 302 809	-2 587 382	-62 521	813 045	2 465 951	0	2 965 951

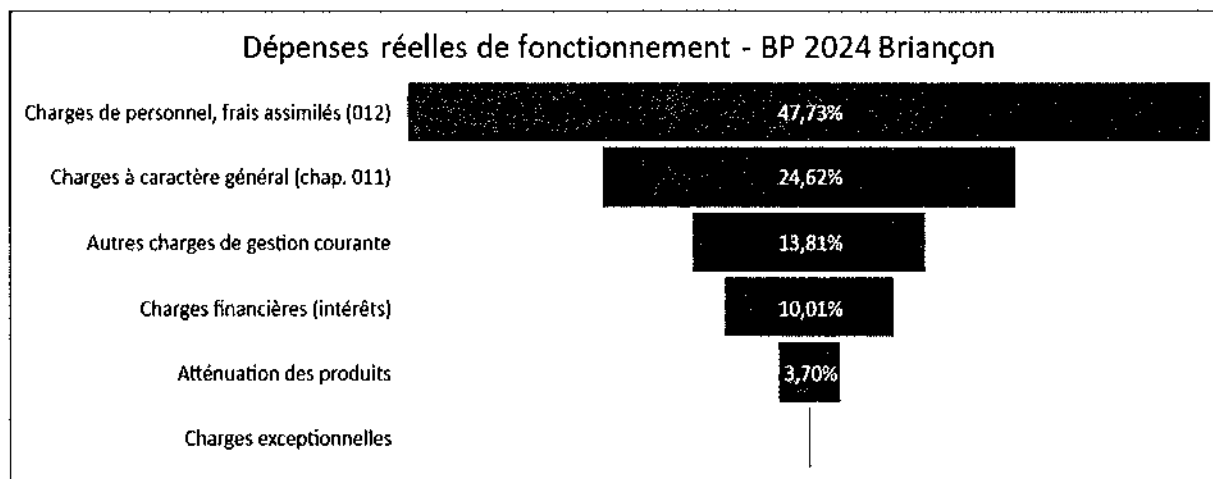
En recettes, les restes à réaliser correspondent au prix de vente du bâtiment anciennement à usage de bibliothèque municipale Aristide Albert (compromis de vente du 22/09/2023).

1-La section de fonctionnement du budget principal de la Ville

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de la Ville. Elle s'équilibre à 25 456 164 € (+3,97%).

Chapitres	Libellé	BP 2023	BP 2024	Evol. €	Evol. %
Dépenses de fonctionnement					
011	Charges à caractère général	4 040 532	4 872 490	+831 958	+20,59%
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 894 480	9 445 253	+550 773	+6,19%
014	Atténuation des produits	1 450 399	732 546	-717 853	-49,49%
65	Autres charges de gestion courante	2 987 185	2 732 202	-254 983	-8,54%
66	Charges financières	2 261 005	1 981 291	-279 714	-12,37%
67	Charges exceptionnelles (spécifiques)	25 000	25 000	0	0,00%
Sous-Total	Dépenses réelles de fonctionnement	19 658 601	19 788 782	+130 181	+0,66%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 024 224	2 992 318	-31 906	-1,06%
023	Virement à la section d'investissement	1 801 445	2 675 064	+873 619	+48,50%
Total Général	Dépenses de fonctionnement	24 484 270	25 456 164	+971 894	+3,97%
Recettes de fonctionnement					
70	Pdts des services, du domaine et ventes	2 134 948	2 255 201	+120 253	+5,63%
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 295 885	1 317 989	+22 104	+1,71%
731	Fiscalité locale	15 559 581	16 341 730	+782 149	+5,03%
74	Dotations et participations	3 600 327	3 620 931	+20 604	+0,57%
75	Autres produits de gestion courante	808 237	867 397	+59 160	+7,32%
013	Atténuation de charges	235 900	250 489	+14 589	+6,18%
76	Produits financiers	300 010	330 013	+30 003	+10,00%
77	Produits exceptionnels (spécifiques)	25 000	25 000	0	0,00%
Sous-Total	Recettes réelles de fonctionnement	23 959 888	25 008 750	+1 048 862	+4,38%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	524 382	447 414	-76 968	-14,68%
002	Résultat reporté anticipé	0	0	0	NS
Total Général	Recettes de fonctionnement	24 484 270	25 456 164	+971 894	+3,97%

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments de la Ville, les achats de matières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts. Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 représentent 19 788 782 €, les dépenses d'ordre 2 992 318 € et le virement à la section d'investissement 2 675 064 €.



Le budget primitif de l'exercice 2024 est encore impacté par deux phénomènes importants, de nature mondiale : la hausse des prix (inflation) et celle des taux d'intérêt.

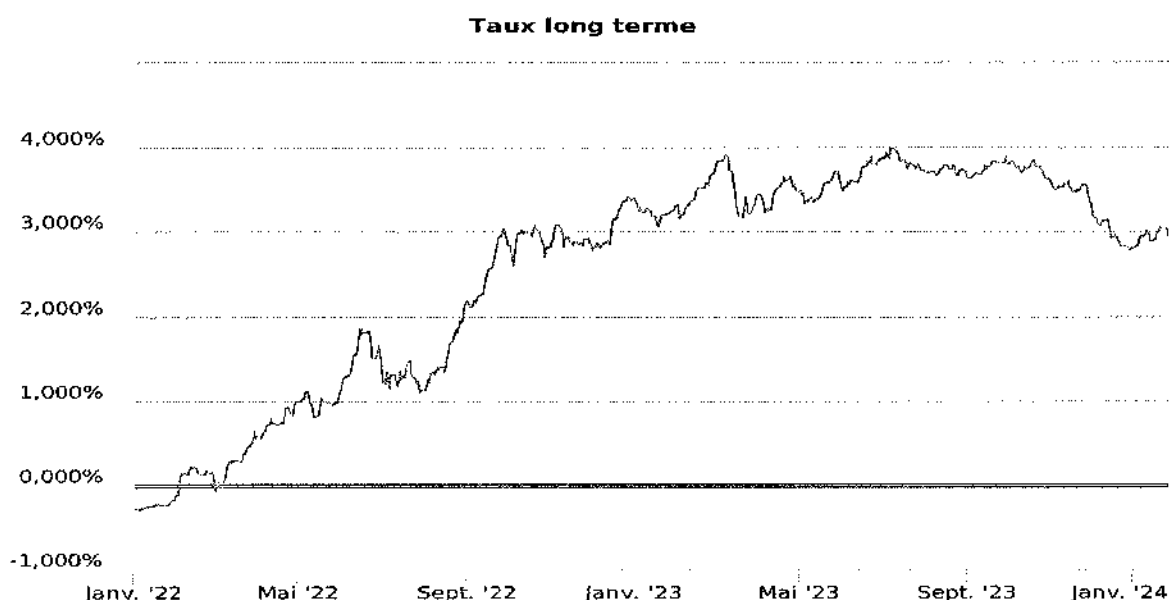
Ainsi, en dépit d'une baisse réelle de l'inflation, l'INSEE constate une hausse des prix à la consommation de +3,7% sur un an en décembre 2023 (contre +5,9% en décembre 2022).

En outre, la Ville de Briançon va subir de plein fouet la hausse de sa facture d'électricité en 2024, alors qu'elle avait été jusqu'alors protégée par les prix unitaires déterminés dans le cadre de son marché de fourniture et d'acheminement d'électricité souscrit en 2020.

Les tarifs d'assurances augmentent également au-dessus de l'inflation en raison de l'évolution des indices (+8% indice SRA) et de la hausse de la sinistralité au niveau national.

Enfin, la période des taux d'intérêt bas est bel et bien terminée. On peut rappeler que le taux d'emprunt sur 20 ans était encore d'environ 0,70% (hors marge) en décembre 2021.

En janvier 2024, les taux d'intérêt à long terme ressortent à environ 3% (hors marge bancaire). Avec l'inversion de la courbe des taux (taux de long terme inférieurs aux taux de court terme), les emprunts structurés de la Ville connaissent des variations importantes.



Les charges à caractère général sont prévues en hausse de +20,59%. Elles seront encore impactées par la hausse des prix, notamment en ce qui concerne l'électricité (+70%).

Par rapport à l'exercice 2023, le budget primitif 2024 comprend une somme de 438 900€ pour l'acquisition des forfaits de ski Jeunes Briançonnais 2024/2025 (Pass Saison Jeunes) selon le dispositif voté par le conseil municipal par délibération N°91 du 05/07/2023.

Le budget évènementiel est envisagé à 200 000€ (150 000€ au titre des dépenses à caractère général et 50 000€ pour la subvention attribuée à l'association Tous en Scène), hors participations éventuelles versées notamment par la région et le département.

Le chapitre 011 comprend également une somme de 90 000€ pour la mission de suivi et d'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la commune de Briançon (avec une subvention de 56 250€ en recettes – chapitre 74).

Les charges de personnel sont en progression (+6,19%) pour plusieurs raisons :

1. Le décret n°2023-519 du 28 juin 2023 a attribué, au 1^{er} janvier 2024, +5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents publics (fonctionnaires et contractuels de droit public), ce qui représente un coût pour la Ville en année pleine de 108 000€ ;

2. Le GVT positif de +1,5% (glissement vieillesse technicité) lié à l'incidence positive des avancements d'échelon, de grade ou promotion interne sur la masse salariale ;
3. Les validations de services demandés par les agents afin de rendre valables pour la retraite des services de non titulaire accomplis avant la titularisation (50 000€) ;
4. Le renforcement des équipes municipales avec le recrutement d'agents supplémentaires, notamment au sein de la police municipale, des services techniques ou du service commun Ville/CCB des ressources numériques ;

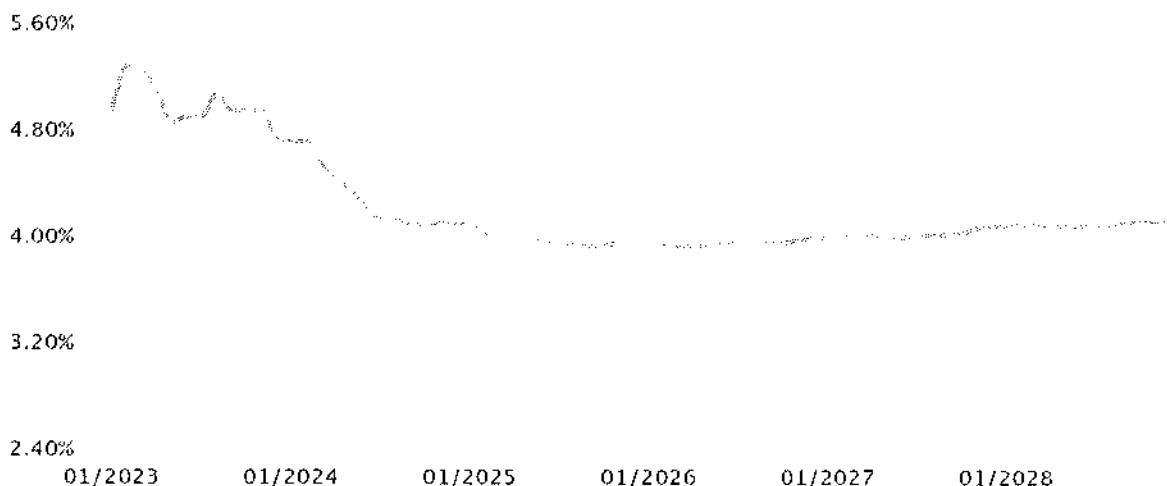
Les atténuations de produits diminuent fortement (-49,49%), l'exercice 2023 ayant enregistré la régularisation de l'attribution de compensation versée par la CCB au titre du transfert des compétences « Mobilité » et « Médiathèque et Centre d'Art Contemporain ».

Les autres charges de gestion courante diminuent également (-8,54%) avec la mise en place du dispositif d'attribution des forfaits Pass Saison Jeunes Hiver 2023/2024 qui organise la prise en charge d'une fraction de la subvention de l'OTISCVB par le délégataire du domaine skiable (372 400€ environ). Le montant prévisionnel de la subvention versée à l'OTISCVB (730 906€) a été fixée par la délibération N°154 du 07/11/2023 portant approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Briançon, Serre-Chevalier Domaine Skiable et l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon.

En 2024, l'enveloppe des subventions attribuées aux associations et clubs sportifs s'élève à 729 850€ (cf. délibération de vote des subventions), somme à laquelle il convient d'ajouter le reversement d'une subvention du département de 7 000€ aux Internationaux d'escalade de Serre-Chevalier. Le chapitre 65 intègre une subvention de 50 000€ pour l'association Tous en Scène au titre des dépenses d'évènementiel de l'été 2024.

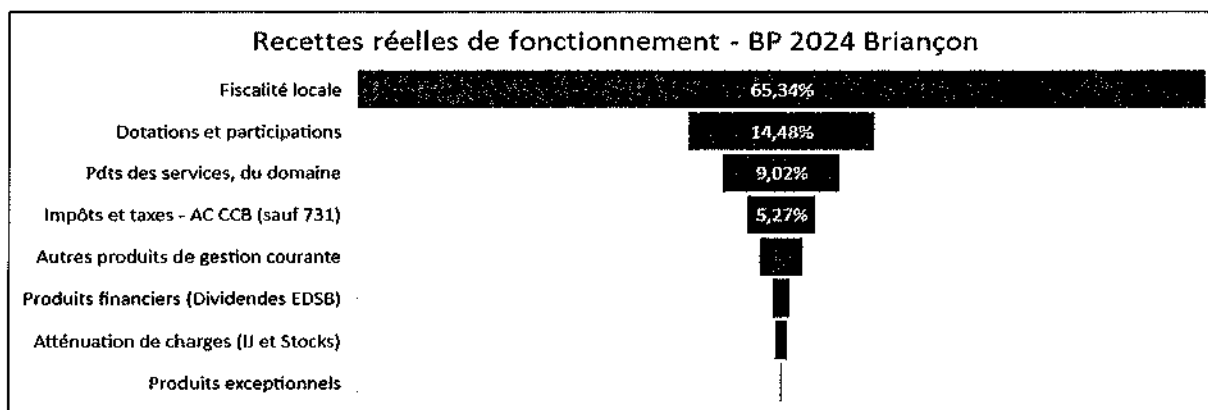
Le montant de la subvention attribuée au CCAS de Briançon est évalué à 414 361€ (+2,6%).

Les charges financières (intérêts de la dette) devraient diminuer de -12,37%. Après une poussée de fièvre en 2023 due aux mouvements sur le marché des taux, le taux moyen de la dette de Briançon (taux d'intérêt + marge) devrait se stabiliser aux alentours de 4%.



La prévision pour **les charges exceptionnelles** reste stable (25 000€).

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centre de loisirs, piscine...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Les recettes réelles de fonctionnement 2024 représentent 25 008 750€ et les recettes d'ordre 447 414€.



Il existe trois principaux types de recettes pour la Ville :

- Les impôts locaux (taxes foncières et d'habitation) : la Ville anticipe une hausse de +3,9% des bases de la fiscalité directe locale (cf. délibération de vote des taux) :

La fiscalité locale (contributions directes, taxes additionnelles aux droits de mutation, taxe sur la consommation d'électricité, taxe de séjour, prélèvement sur le produit des jeux, taxe locale sur la publicité extérieure, taxe sur les remontées mécaniques) augmente de +5,03% en raison de la hausse des bases et de l'instauration de la majoration de taxe d'habitation. Les droits de mutation baissent en lien avec les tensions sur le marché immobilier.

Les impôts et taxes (attribution de compensation et reversement du prélèvement sur les jeux) augmentent de +1,71%. Après les régularisations effectuées en 2023 au titre du transfert des compétences Mobilité et Culture, l'attribution de compensation versée par la CCB (AC CCB) a été fixée à 1 302 754€ à compter de 2024. Une partie du prélèvement sur les cercles de jeux en ligne est reversée par l'Etat aux communes sièges d'un casino.

- Les dotations versées par l'Etat (dotation globale de fonctionnement, ...etc.) :

Les dotations et participations restent globalement stables (+0,57%). La DGF (89% des dotations) composée de la DGF forfaitaire (3 068 609€) et de la Dotation Nationale de Péréquation (164 586€) est prévue en baisse de -1,6% par rapport aux montants encaissés en 2023. Le chapitre 74 prévoit une recette de 56 250€ au titre de la mission d'animation de l'OPAH (participation versée par l'Etat et la banque des territoires – Groupe CDC).

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population et les refacturations de charges (tiers, CCB et budgets annexes, ...etc.) :

Les produits des services et du domaine augmentent (+5,63%) en raison d'une bonne dynamique dans la perception des droits d'occupation sur voirie et de la participation des familles au financement du nouveau dispositif du Pass Saison Jeunes (62 850€).

Les autres produits de gestion courante augmentent (+7,32%), avec l'inscription en année pleine de la redevance de concession pour le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité par EDSB (100 000€). Le loyer pour l'occupation de la patinoire par l'équipe professionnelle de hockey sur glace a été ramené à 15 000€.

Les atténuations de charges (variations des stocks et indemnités journalières versées par la CPAM et les assureurs) augmentent de +6,18% (grâce à un « effet stocks » positif).

Les produits financiers sont composés des dividendes versés à la Ville par EDSB. Après un montant de 50 983,46€ en 2023 en raison d'une mauvaise production d'électricité en 2022, la Ville espère encaisser 300 000€ en 2024 (pour mémoire, 305 900,76€ en 2022).

La prévision pour **les produits exceptionnels** reste stable (25 000€).

2-L'épargne brute (capacité d'autofinancement) et le financement des investissements

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement. Par conséquent, l'épargne brute constitue une ressource propre générée par l'activité courante de la Ville pour financer ses dépenses d'équipement :

Tableau de financement simplifié des investissements			
S sources de financement des investissements :	BP 2023	BP 2024	Evol. %
Recettes réelles de fonctionnement	23 959 888	25 008 750	4,38%
- Dépenses réelles de fonctionnement	19 658 601	19 788 782	0,66%
1 Epargne Brute = Autofinancement propre à l'exercice	4 301 287	5 219 968	21,36%
- Remboursement des emprunts (hors refinancement)	-3 505 000	-3 696 400	5,46%
= Epargne Nette	796 287	1 523 568	91,33%
2 Ressources externes :	3 854 217	5 086 918	31,98%
Dont Subventions	2 702 312	3 850 600	42,49%
Dont FCTVA	995 105	1 080 918	8,62%
Dont Autres	156 800	155 400	-0,89%
3 Cessions d'actifs	700 000	700 000	0,00%
4 Emprunts nouveaux (hors refinancement de la dette)	2 000 000	2 000 000	0,00%
Total des recettes d'investissement	6 554 217	7 786 918	18,81%
5 Fonds de Roulement	0	0	NS
Capacité d'investissement = dépenses d'investissement	7 350 504	9 310 486	26,66%
	↓	↓	
Opérations d'équipement (comptes 20, 204, 21 et 23)	6 968 801	8 545 486	22,62%
Avance de trésorerie - ZAC des Quartiers du 15/9	0	750 000	NS
Autres dépenses d'investissement	381 703	15 000	-96,07%
Total des dépenses d'investissement	7 350 504	9 310 486	26,66%
Opérations pour compte de tiers (Dépenses = Recettes)	0	289 000	NS

L'épargne brute permet de couvrir le remboursement du capital de la dette 3 696 400€ (dont une 1^{ère} échéance de 100 000€ pour le remboursement du prêt sans intérêts consenti par le département des Hautes-Alpes pour la recapitalisation de la SPL ESHD), laissant ainsi une épargne nette de **1 523 568€** pour financer les investissements 2024.

La forte variation de l'épargne nette (+91,33%) s'explique par une augmentation des recettes de fonctionnement (+4,38%) plus importante que celle des dépenses (+0,66%).

La hausse des recettes de fonctionnement est principalement due à l'instauration par le conseil municipal (délibération N°123 du 13/09/2023) d'une majoration de 60% de la taxe d'habitation des logements meublés non affectés à l'habitation principale (+724 871€).

L'épargne nette est complétée par différentes recettes d'investissement : subventions d'équipement (3 850 600€) dont l'augmentation est notamment due au projet de rénovation du parc des sports, FCTVA (1 080 918€), taxe d'aménagement (125 000€), cessions d'actifs (700 000€) et d'autres recettes (30 400€) qui permettent d'atteindre une capacité d'investissement de 9 310 486€ (+26,66%) au budget primitif 2024.

Cette capacité d'investissement sera complétée lors du vote du budget supplémentaire, avec la reprise définitive des résultats de l'exercice 2023 (estimation de + 2 465 951€).

Aussi, comme en 2023, les crédits de paiement seront inscrits en deux temps :

- Une première partie lors du vote du budget primitif, en janvier ;
- Une deuxième partie lors du vote du budget supplémentaire avant le 30 juin.

4-Les dépenses d'équipement prévues au titre de l'exercice 2024

Depuis l'exercice 2021, les dépenses d'équipement de la Ville de Briançon sont présentées sous forme d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP).

La procédure des AP/CP vise à planifier dans le temps la mise en œuvre des investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique en n'inscrivant au budget que les crédits susceptibles d'être mandatés au cours de l'exercice (échancier des crédits de paiement), sur la base d'une autorisation expresse du conseil municipal.

Ces autorisations de programme et crédits de paiement de l'exercice 2024 sont présentés dans une délibération spécifique inscrite à l'ordre du jour du conseil municipal :

Intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	AP votée	Création et Révision 2024	Total AP	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2024)	CP 2024	Dont CP BP 2024	CP 2025 et suivants
Eglise des Cordeliers - CIAP	245 006	1 200 000	1 445 006	153 051	85 000	85 000	1 206 955
Archives (restauration et numérisation)	61 500	2 462	63 962	23 536	12 000	12 000	28 424
Collégiale Notre-Dame-et-Saint-Nicolas	2 147 342	-1	2 147 341	1 358 899	71 600	71 600	716 842
Remparts Cité Vauban	119 621	240 959	360 581	59 984	65 500	65 500	235 097
Avenue Vauban (Cité Vauban)	2 002 000	24 600	2 026 600	0	0	0	2 026 600
Fort du château	1 401 000	400 000	1 801 000	0	15 000	15 000	1 786 000
Fort Dauphin	1 920 000	0	1 920 000	0	0	0	1 920 000
Communication Y	990 094	19 181	1 009 275	553 635	37 600	37 600	418 040
Chapelle des Pénitents Noirs	3 782 000	-68 700	3 713 300	94 595	0	0	3 618 705
Travaux dans les cimetières	105 000	30 000	135 000	11 868	25 000	25 000	98 132
Développement numérique	244 000	10 000	254 000	45 175	50 000	50 000	158 825
Cantine et cuisine centrale	259 000	-37 662	221 338	113 520	25 000	25 000	82 818
Equipement des écoles et du CLSH	184 000	0	184 000	53 067	30 000	30 000	100 933
Modernisation du Parc des Sports	15 061 381	4 368 289	19 429 670	4 360 450	7 078 313	4 107 946	7 990 907
Réhabilitation Grands Equipements Sportifs	2 200 000	584 513	2 784 513	229 038	100 000	100 000	2 455 475
Gros entretien et achat de matériel - Sports	607 850	-229 136	378 714	115 969	50 000	50 000	212 745
Urbanisme réglementaire (Révision du PLU)	321 000	-31 000	290 000	123 752	75 000	75 000	91 248
Opérations foncières	424 536	-184 536	240 000	86 880	50 000	50 000	103 120
OPAH	630 000	0	630 000	0	80 000	80 000	550 000
Subventions Façades/Toitures/Devantures	80 000	-48 000	32 000	17 843	0	0	14 157
Travaux dans les Ecoles (confort, énergie,...)	636 475	0	636 475	434 127	60 000	60 000	142 348
Chaussées et soutènements	906 070	154 999	1 061 070	482 257	75 000	75 000	503 813
Signalisation et mobilier urbain	558 000	-3 000	555 000	254 028	67 000	67 000	233 972
Place de l'église de Pont de Cervières	100 000	0	100 000	28 465	0	0	71 535
Travaux dans les quartiers	660 000	-50 001	609 999	228 115	25 000	25 000	356 884
Place de l'Europe, Central Parc, Val Chancel	1 890 000	365 260	2 255 260	30 240	555 000	555 000	1 670 020
Modernisation de l'éclairage public	750 000	280 000	1 030 000	443 933	240 000	120 000	346 067
Avenue Adrien Dauvergne	1 048 479	0	1 048 479	1 048 479	0	0	0
Via Guisane	1 150 000	-149 171	1 000 829	597 704	248 000	100 000	155 125
Avenue Jean Moulin	2 155 432	0	2 155 432	2 080 160	72 000	72 000	3 272
Avenue Général de Gaulle	1 500 000	0	1 500 000	0	0	0	1 500 000
Hameau de Saint Blaise	800 000	0	800 000	14 280	0	0	785 720
Carrefour de la Grande Boucle et abords	961 000	-93 737	867 263	723 572	81 340	81 340	62 351
Via Clarée	1 000 000	0	1 000 000	0	0	0	1 000 000
Contrat de station	900 000	-262 500	637 500	0	145 000	7 500	492 500
Espaces verts, revitalisation forestière	1 071 000	-50 000	1 021 000	166 900	20 000	20 000	834 100
Eglises et chapelles	30 500	-4 533	25 967	3 967	5 000	5 000	17 000
Marché couvert	436 500	0	436 500	420 482	0	0	16 018
Travaux sur les bâtiments	1 600 000	-180 001	1 420 000	357 233	250 000	250 000	812 767
Véhicules	1 801 500	-159 999	1 641 501	481 191	76 000	76 000	1 084 310
Matériel Service des Fêtes	405 000	-20 000	385 000	180 151	20 000	20 000	184 849
Outillage Services Techniques	139 000	1	139 001	65 891	22 000	22 000	51 110
Mobilier et matériel	84 000	0	84 000	61 767	7 000	7 000	15 233
Cité administrative	2 900 000	1 000 000	3 900 000	37 136	500 000	500 000	3 362 864
Etudes EPFR	107 400	0	107 400	107 400	0	0	0
Eaux pluviales et canaux	810 000	-150 000	660 000	50 107	50 000	50 000	559 893
Square Jean Rousson	150 000	0	150 000	149 719	0	0	281
Square Ternier	25 000	0	25 000	0	0	0	25 000
Rue Colaud	350 000	80 001	430 001	267 809	80 000	80 000	82 192
Extension des cantines (Fortville et PdC)	270 000	-100 000	170 000	59 472	95 000	95 000	15 528
Rue Pasteur	1 900 000	340 001	2 240 001	7 155	950 000	950 000	1 282 846
Vidéoprotection	400 000	0	400 000	6 396	225 000	225 000	168 604
Rue du Bacchu Ber - Rue Saint Roch	320 000	0	320 000	270 309	0	0	49 691
Centre sportif d'altitude de Briançon	100 000	-50 000	50 000	1 811	20 000	20 000	28 189
Parc de la Schappe	80 000	0	80 000	77 081	0	0	2 919
Passerelle cyclable "entre deux eaux"	1 200 000	8 000	1 208 000	0	8 000	8 000	1 200 000
Four banal de Fontenil	50 000	-50 000	0	0	0	0	0
Descente de Fortville	276 000	-1	276 001	195 272	0	0	80 729
Réfection de l'orgue de la Collégiale	261 000	37 000	298 000	112 053	175 000	175 000	10 947
ZAC Quartiers du 15/9	11 846 181,00	0	11 846 181	0	0	0	11 846 181
Total Général	74 413 868	7 223 293	81 637 161	16 845 927	11 921 353	8 545 486	52 869 881

80 AP

5-Les opérations d'ordre inscrites au budget primitif 2024 de la Ville

Les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie. À l'inverse, des transferts de crédits peuvent s'effectuer entre sections sans donner lieu à un encaissement ou à un décaissement réel : il s'agit d'opérations d'ordre.

Les opérations d'ordre budgétaires concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire pour un montant identique.

1. Les opérations d'ordre (obligatoires) entre les sections : les amortissements (biens et subventions), les provisions (et reprises), l'étalement des charges :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Amortissement des immobilisations (6811/28)		2 316 187	2 316 187	
Amortissement des charges à étaler (6862/4817) - Plan de redressement		403 412	403 412	
Amortissement des charges à étaler (68126/4816) - Frais d'émission (O)		2 900	2 900	
Amortissement des charges à étaler (68128/4818) - Indemnités - SAUR		239 819	239 819	
Provision pour dépréciation des comptes de tiers divers (6817/4962)		15 000	15 000	
Provision pour litiges et contentieux - budgétaire (6815/15112)		15 000	15 000	
Amortissement des subventions d'équipement (139/777)	274 951			274 951
Reprise sur provision pour charges (7815/1582)	172 463			172 463
Total des chapitres d'ordre 042 et 040	447 414	2 992 318	2 992 318	447 414

Solde des opérations d'ordre obligatoires dégagé au profit de la section d'investissement = 2 992 318 - 447 414 = **2 544 904€**

L'adoption du référentiel M57 a entraîné une augmentation des amortissements en raison de l'application de la règle du prorata temporis (amortissement du bien dès sa mise en service) et de l'obligation d'amortissement des biens historiques et culturels (Vauban).

2. Les opérations d'ordre (obligatoires) à l'intérieur de la section d'investissement :

	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Intégration des frais d'études dans les travaux (23/2031)	1 200 000	1 200 000
Intégration des avances dans les travaux d'équipement (23/238)	120 000	120 000
Total du chapitre d'ordre 041 - Opérations patrimoniales	1 320 000	1 320 000

Le chapitre 041 retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit notamment du basculement des frais d'études suivis de réalisation (maîtrise d'œuvre) ou des avances versées aux prestataires aux comptes de travaux correspondant.

3. Le virement à la section d'investissement (023/021) :

Les chapitres 021 « Virement de la section de fonctionnement » et 023 « Virement à la section d'investissement » ne donnent pas lieu à émission de titres et de mandats. Ils sont exécutés dans le cadre de la procédure d'affectation du résultat lors de l'exercice suivant.

En 2024, le financement des investissements prévus nécessite un autofinancement libre (virement du fonctionnement à la section d'investissement) d'un montant de 2 675 064€ :

Associé à l'autofinancement forcé dégagé par les opérations d'ordre, l'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève à **5 219 968€**.

	Autofinancement
Autofinancement forcé = Solde des opérations d'ordre obligatoires	2 544 904
Autofinancement libre (lignes 023/021)	2 675 064
= Autofinancement prévisionnel 2024	5 219 968

L'autofinancement prévisionnel correspond, par construction, à l'épargne brute calculée à partir des opérations réelles (recettes réelles - dépenses réelles de fonctionnement).

■ Enjeux

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la commune. Il s'agit d'un acte fondamental car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui pourront être entreprises dans le cadre des services publics communaux.

■ Calendrier de mise en œuvre

La date limite de vote du budget est fixé par les textes au 15 avril, sauf exception.

■ Incidence financière

Avant le vote du budget, la Ville peut mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice précédent. Elle peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits de paiement délibérés par le conseil municipal.

Point de vigilance

En 2024, le conseil municipal devra adopter un budget supplémentaire, qui est une décision modificative spécifique, afin d'organiser la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent puisque le budget primitif a été voté sans reprise des résultats.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024



**DELIBÉRATIONS N°04
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FÉVRIER 2024**

DEL 2024.02.07/04

Thème :

FINANCES

Objet :

**Budget primitif 2024
- Budget principal**

Convocation :

Date: 01/02/2024

Affichage: 01/02/2024

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 26

Nombre de

suffrages

exprimés : 30

Le **mercredi 07 février 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Christian JULLIEN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Christophe OSTI, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Catherine VALDENAIRE, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS

Absents excusés :

Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne FAURE-BRAC, Corinne ASCHETTINO, Lou AFRICAÏN

Absents :

Annie ASTIER-CONVERSE, Gabriel LÉON, Alexis LALANNE

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX-DESMOULINS

- VU** les articles L.2311-1 et suivants, L.2311-2, L.2311-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Ville ;
- VU** la délibération du conseil municipal N°171 en date du 13/12/2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2024 ;
- VU** le projet intégral de budget primitif, comprenant toutes les annexes règlementaires, transmis aux membres du conseil municipal ;
- CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'établir le Budget Primitif pour l'exercice 2024 ;
- CONSIDERANT** que les crédits sont votés par chapitre et par opération pour la section d'investissement, et par chapitre pour la section de fonctionnement ;
- CONSIDERANT** que les crédits affectés aux dépenses d'investissement comprennent des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
- CONSIDERANT** que, en M57, le Conseil municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des virements de crédits entre chapitres ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 05/02/2024 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De constater que le budget primitif de la Ville de Briançon pour 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes selon les montants suivants :

	Section d'Investissement			Section de Fonctionnement	
	Dépenses		Recettes	Dépenses	Recettes
	Modification des AP au BP	CP			
Opérations réelles	7 223 293	13 295 886	8 075 918	19 788 782	25 008 750
Opérations d'ordre		1 767 414	4 312 318	2 992 318	447 414
Reprise des résultats		0	0	0	0
Affectation des résultats		0	0	0	0
Virement entre sections		0	2 675 064	2 675 064	0
Total	7 223 293	15 063 300	15 063 300	25 456 164	25 456 164

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

• **D'adopter le budget primitif** pour l'exercice 2024 tel qu'il est intégralement retranscrit dans le document annexé à la présente délibération ;

- D'autoriser Monsieur le Maire, en cas de besoin, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections de fonctionnement et d'investissement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 26

CONTRE : 4 (A.MARCHAND, M.DUEZ, A.POYAU, F.DAERDEN)

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

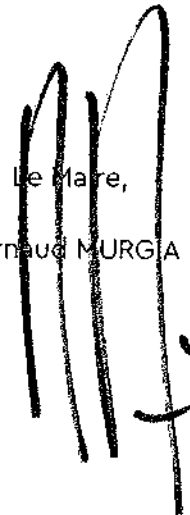
Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2024.02.07/04

PUBLIÉE LE : 13 FEV. 2024

Le Maire,

Arnaud MURCIA



005-210500237-20240207-2024_02_04-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : VILLE DE BRIANÇON (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21050023700016

POSTE COMPTABLE : SGC DE BRIANÇON

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) À compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire**I - Informations générales**

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	13
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	16
D1 - Balance générale - Dépenses	18
D2 - Balance générale - Recettes	20

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	22
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	26
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	31
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	Sans objet
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	89
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	92
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	95
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	101

IV - Annexes**A - Présentation croisée**

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	104
A1.01 - Opérations non ventilables	107
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	108
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	111
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	112
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	113
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	116
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	119
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	122
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	123
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	126
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	128
A1.908 - Fonction 8 - Transports	131
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	135
A2.01 - Opérations non ventilables	137
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	138
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	144
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	145
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	146
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	150
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	156
A2.934-3 - Fonction 4-3 APA	159
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	160
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	161
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	164
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	166
A2.938 - Fonction 8 Transports	169

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	173
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de laux	179
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	181

VILLE DE BRANCON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

005-1105	Etat de budget	Détails des opérations de couverture	Sans objet
Reçu	Etat de dette	Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans objet
Publié	13/02/2024		
B1.7	Etat de la dette	Autres dettes	182
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements		183
B3.1	Etat des provisions constituées		185
B3.2	Etalement des provisions		Sans objet
B4	Etat des charges transférées		187
BS	Détail des chapitres d'opérations pour compte de tiers		188
B6	Prêts		Sans objet
B7.1	Etat synthétique des engagements donnés		Sans objet
B7.2	Etat synthétique des engagements reçus		Sans objet
B7.3	Etat des emprunts garantis		192
B7.4	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis		195
B7.5	Etat des contrats de crédit-bail		Sans objet
B7.6	Etat des marchés de partenariat		Sans objet
B7.7	Etat des recettes grevées d'affectation spéciale		196
B 7.8	Autres engagements donnés		Sans objet
B7.9	Autres engagements reçus		Sans objet
B8	Subventions versées		Sans objet
B9	Etat du personnel		198
B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier		203
B11.1	Liste des organismes de regroupement		205
B11.2	Liste des établissements publics créés		206
B11.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe		207
C	Annexes budgétaires		
C1.1	Equilibre budgétaire		208
C1.2	Equilibre budgétaire - Dépenses		209
C1.3	Equilibre budgétaire - Recettes		210
D	Autres éléments d'information		
D1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		212
D2.1	Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget		Sans objet
D2.2	Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation		Sans objet
D3	Décisions en matière de taux		Sans objet
D4.1	Etats de répartition de la TEOM - Investissement		Sans objet
D4.2	Etats de répartition de la TEOM - Fonctionnement		Sans objet
D5.1	Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)		Sans objet
D5.2	Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)		Sans objet
V	Arrêté et signatures		
A	Arrêté et signatures		213

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

☐ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 - Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement : les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L.5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L.2221-11 du CGCT)

I - INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

Population totale

Valeurs

Informations fiscales (N-2)

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

Collectivité

Informations financières - ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 697,30
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	2 145,02
3 Dépenses d'équipement brut / population	757,73
4 Encours de dette / population (2) (3)	3 752,19
5 DGF / population	277,31
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	47,73 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	93,37 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	35,33 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	174,93 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	20,87 %

Valeurs

13 646 536,00

AR Prefecture

005 210500237-20240207-2024-02-04-DE
Reçu n° 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE
 Reçu le 13/02/2024
 Publié le 13/02/2024

I – INFORMATIONS GENERALES
 MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
 - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

- III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
 - Fonctionnement : 7,5 %
 - Investissement : 7,5%

- IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

- V – Les provisions sont budgétaires Délibération n° 2010-087 du 31/03/2010 (4).

- VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

- VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- sera budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I - INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)

I	
C1	

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1

Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)
			(2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00 A1
Investissement	0,00	0,00 (3)	0,00 A2
Fonctionnement	0,00	0,00 (4)	0,00 A3

RESTES A REALISER N-1

Dépenses	Recettes	Solde (B)
I + II	0,00 III + IV	0,00 B1
I	0,00 III	0,00 B2
II	0,00 IV	0,00 B3

TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00
RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
 (2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficit, et + si excédentaire.
 (5) Indiquer le signe - si déficit et + si excédent.

005_210500237-20240207-2024_02_04-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

I - INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RAR DEPENSES

J

C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf fo 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

005 210500237-20240207-2024_02_04-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

I - INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RAR RECETTES

I

C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE
 Req 1e 13 02/03/2024
 Publie le 3/03/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	15 063 300,00	15 063 300,00
	+	+
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	(si solde positif)
	=	=
Total de la section d'investissement (2)	15 063 300,00	15 063 300,00
	+	+
VOTE	25 456 164,00	25 456 164,00
	+	+
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent)
	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)	25 456 164,00	25 456 164,00
	+	+
TOTAL DU BUDGET (4)	40 519 464,00	40 519 464,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent, telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

AR Prefecture
005-210500237-20240207-2024 02 04-DE
Reg le 13/02/2024
Pub lie 13/02/2024

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2021-131	Archives (restauration et numérisation)	131	245 284,00
2021-162	Avenue Général de Gaulle	162	0,00
2021-161	Avenue Jean Moulin	161	-0,13
2021-135	Avenue Vauban (Cité Vauban)	135	24 500,00
2021-142	Cantines et cuisine centrale	142	-37 362,15
2021-164	Carrefour de la Grande Boucle et abords	164	-93 736,54
2023-193	Centre Sportif d'Altiitude de Briançon	193	-49 999,84
2021-139	Chapelle des Pénitents Noirs	139	-68 700,34
2021-153	Chaussées et soutènements	153	154 999,49
2021-183	Cité administrative	183	1 000 000,26
2021-133	Collégiale Notre-Dame-et-Saint-Nicolas	133	-0,89
2021-138	Communication Y	138	19 151,01
2021-166	Contrat de station	166	-262 500,00
2023-197	Descente de Fortville	197	0,89
2021-141	Développement numérique	141	10 000,00
2021-167	Eaux pluviales Avenue Professeur Forgues	167	0,00
2022-185	Eaux pluviales et canaux	185	-149 999,93
2017-110	Eglise des Cordeliers - CIAP	110	1 200 000,06
2021-174	Eglises et chapelles	174	-4 532,74
2021-143	Equipement des écoles	143	-0,09
2021-168	Espaces verts, revitalisation forestière	168	-50 000,00
2022-189	Extension des cantines (Fortville et PoC)	189	-99 999,76
2021-137	Fort Dauphin	137	0,00
2021-136	Fort du château	136	400 000,00
2023-196	Four banal de Fontenil	196	-50 000,00
2021-146	Gros entretien et achat de matériel - Sports	146	-229 135,72
2021-163	Hameau de Saint Blaise	163	0,00
2021-177	Marché couvert	177	0,17
2021-180	Matériel du service des Fêtes	180	-19 999,91
2021-182	Mobilier et matériel	182	-0,37
2021-158	Modernisation de l'éclairage public	158	279 999,70
2021-144	Modernisation du Parc des Sports	144	4 368 288,93
2021-150	OPAH (ex Action Coeur de Ville)	150	0,00
2021-148	Opérations foncières	148	-184 536,01
2021-181	Outillage Services Techniques	181	0,89
2023-194	Parc de la Schappe	194	0,27
2023-196	Passerelle cyclable entre deux eaux	195	8 000,00
2021-157	Place de l'Europe, Central Parc, Val Chancel	157	365 260,00
2021-155	Place de l'église de Pont de Cervières	155	-0,28
2021-134	Remparts Cité Vauban	134	240 959,40
2022-168	Rue Colaud	188	80 000,74
2023-190	Rue Pasteur	190	340 000,78
2023-192	Rue du Bacchu Bar - Rue Saint Roch	192	0,49
2023-198	Réfection de l'orgue de la Collégiale	198	37 000,36

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Libellé	Chapitres(s)	Montant
Numéro				
2021-145		Réhabilitation Grands Equipements Sportifs	145	584 612,88
2021-154		Signalisation et mobilier urbain	154	-2 399,78
2022-186		Square Jean Rousson	186	0,00
2022-187		Square Pierre Termier	187	0,00
2021-151		Subventions Façades/Toitures/Devantures	151	-47 899,80
2021-152		Travaux dans les Ecoles (confort, énergie...)	152	1 671,83
2021-140		Travaux dans les cimetières	140	30 000,00
2021-156		Travaux dans les quartiers	156	-50 000,00
2021-178		Travaux sur les bâtiments	178	-180 000,50
2021-147		Urbanisme réglementaire (Révision du PLU)	147	-31 000,18
2021-165		Via Clarée	165	0,00
2021-160		Via Gulsane	160	-149 870,86
2023-191		Vidéoprotection	191	0,00
2021-179		Véhicules	179	-159 899,37
2023-149		ZAC des Quartiers du 1579	149	0,00
TOTAL				7 223 292,98
			020	0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)				0,00
TOTAL GENERAL				7 223 292,98

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024 02 04-DE
 Reçu Public

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

II
B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			
	« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
TOTAL GENERAL			5,00

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE
 Reçu le 13/02/2024
 Publié le 13/02/2024

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT

C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	300 120,00	0,00	1 054 620,00	1 054 620,00	1 054 620,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	24 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	905 126,00	0,00	886 000,00	886 000,00	886 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	5 739 385,00	0,00	6 604 866,00	6 604 866,00	6 604 866,00
Total des dépenses d'équipement		6 968 801,00	0,00	8 545 486,00	8 545 486,00	8 545 486,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	273 703,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 520 000,00	0,00	3 711 400,00	3 711 400,00	3 711 400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	750 000,00	750 000,00	750 000,00
Total des dépenses financières		3 886 703,00	0,00	4 461 400,00	4 461 400,00	4 461 400,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	289 000,00	289 000,00	289 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		10 855 504,00	0,00	13 295 886,00	13 295 886,00	13 295 886,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	524 382,00		447 414,00	447 414,00	447 414,00
041	Opérations patrimoniales (7)	500 000,00		1 320 000,00	1 320 000,00	1 320 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 024 382,00		1 767 414,00	1 767 414,00	1 767 414,00

TOTAL	11 879 886,00	0,00	15 063 300,00	15 063 300,00	15 063 300,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 063 300,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retranche les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT

C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 136) (3)	2 702 312,00	0,00	3 850 600,00	3 850 600,00	3 850 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 702 312,00	0,00	6 850 600,00	6 850 600,00	6 850 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 120 105,00	0,00	1 205 918,00	1 205 918,00	1 205 918,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	16 000,00	0,00	15 400,00	15 400,00	15 400,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	700 000,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
Total des recettes financières		1 861 905,00	0,00	1 936 318,00	1 936 318,00	1 936 318,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	289 000,00	289 000,00	289 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		6 554 217,00	0,00	8 075 918,00	8 075 918,00	8 075 918,00
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 801 445,00		2 675 064,00	2 675 064,00	2 675 064,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	3 024 224,00		2 992 318,00	2 992 318,00	2 992 318,00
041	Opérations patrimoniales (10)	500 000,00		1 320 000,00	1 320 000,00	1 320 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 325 669,00		6 987 382,00	6 987 382,00	6 987 382,00
TOTAL		11 879 886,00	0,00	15 063 300,00	15 063 300,00	15 063 300,00
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						15 063 300,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

5 210 968,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 016.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

AR Prefecture VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE
(12) Solde de l'opération RI 023 + RI 042 - RI 040 de solde de l'opération RI 023 + RI 040 - DI 040.
Reçu le 13/02/2024
(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.
Publié le 13/02/2024

AR Prefecture VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENTII
C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	4 040 532,00	0,00	4 872 490,00	4 872 490,00	4 872 490,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	8 894 480,00	0,00	9 445 253,00	9 445 253,00	9 445 253,00
014	Atténuations de produits	1 450 399,00	0,00	732 546,00	732 546,00	732 546,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 987 185,00	0,00	2 732 202,00	2 732 202,00	2 732 202,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		17 372 596,00	0,00	17 782 491,00	17 782 491,00	17 782 491,00
66	Charges financières	2 281 005,00	0,00	1 981 291,00	1 981 291,00	1 981 291,00
67	Charges spécifiques (3)	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		19 658 601,00	0,00	19 788 782,00	19 788 782,00	19 788 782,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	1 801 445,00		2 675 064,00	2 675 064,00	2 675 064,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	3 024 224,00		2 992 318,00	2 992 318,00	2 992 318,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 825 669,00		5 667 382,00	5 667 382,00	5 667 382,00
TOTAL		24 484 270,00	0,00	25 456 164,00	25 456 164,00	25 456 164,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						25 456 164,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	235 900,00	0,00	250 489,00	250 489,00	250 489,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 134 948,00	0,00	2 255 201,00	2 255 201,00	2 255 201,00
73	Impôts et taxes (sauf la 731)	1 295 885,00	0,00	1 317 989,00	1 317 989,00	1 317 989,00
731	Fiscalité locale	15 659 681,00	0,00	16 341 730,00	16 341 730,00	16 341 730,00
74	Dotations et participations (3)	3 600 327,00	0,00	3 620 931,00	3 620 931,00	3 620 931,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	808 237,00	0,00	867 397,00	867 397,00	867 397,00
Total des recettes de gestion courante		23 634 878,00	0,00	24 663 737,00	24 663 737,00	24 663 737,00
76	Produits financiers	300 010,00	0,00	330 013,00	330 013,00	330 013,00
77	Produits spécifiques (3)	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		23 959 888,00	0,00	25 008 750,00	25 008 750,00	25 008 750,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	524 382,00		447 414,00	447 414,00	447 414,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		524 382,00		447 414,00	447 414,00	447 414,00

TOTAL	24 484 270,00	0,00	25 456 164,00	25 456 164,00	25 456 164,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	25 456 164,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	5 219 868,00
---	---------------------

il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE - DEPENSES

II

D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	274 951,00	274 951,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		172 463,00	172 463,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 711 400,00	0,00	3 711 400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	8 545 486,00		8 545 486,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	1 320 000,00	1 320 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	750 000,00	0,00	750 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	289 000,00	0,00	289 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
69	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		13 295 886,00	1 767 414,00	15 063 300,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 15 063 300,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	4 872 490,00		4 872 490,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	9 445 253,00		9 445 253,00
014	Atténuations de produits	732 546,00		732 546,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	2 732 202,00	0,00	2 732 202,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	1 981 291,00	0,00	1 981 291,00
67	Charges spécifiques (9)	25 000,00	0,00	25 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	2 992 318,00	2 992 318,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		2 675 064,00	2 675 064,00
Dépenses de fonctionnement - Total		19 788 782,00	6 667 382,00	25 456 164,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 25 456 164,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

AR Prefecture VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE

Reçu le 13/02/2024 (7) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation in fine au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

Publié le 13/02/2024 (8) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE

Reg le 13/02/2024

Pub le 13/02/2024

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE - RECETTES

II

D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 205 918,00	0,00	1 205 918,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	3 850 600,00	0,00	3 850 600,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		15 000,00	15 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1668 non budgétaire)	2 015 000,00	0,00	2 015 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	120 000,00	120 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	15 400,00	0,00	15 400,00
28	Amortissement des immobilisations		2 316 187,00	2 316 187,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	289 000,00	0,00	289 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		646 131,00	646 131,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		15 000,00	15 000,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		2 675 064,00	2 675 064,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	700 000,00		700 000,00
Recettes d'investissement - Total		8 075 918,00	6 987 382,00	15 063 300,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				+
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				15 063 300,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	250 489,00		250 489,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 255 201,00		2 255 201,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 317 989,00		1 317 989,00
731	Fiscalité locale	16 341 730,00		16 341 730,00
74	Dotations et participations (8)	3 620 931,00		3 620 931,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	867 397,00	0,00	867 397,00
76	Produits financiers	330 013,00	0,00	330 013,00
77	Produits spécifiques (8)	25 000,00	274 951,00	299 951,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	172 463,00	172 463,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		26 008 760,00	447 414,00	26 456 164,00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				26 456 164,00

AR Prefecture VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

(1) Écarts des opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre de bilan budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable I.B.C.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-95).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote III = I + II + III)
TOTAL	11 879 886,00	0,00	7 223 292,98	15 063 300,00	15 063 300,00	8 545 486,00	6 517 814,00	15 063 300,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	6 968 801,00	0,00	7 223 292,98	8 545 486,00	8 545 486,00	8 545 486,00	0,00	8 545 486,00
Total des dépenses d'équipement	6 968 801,00	0,00	7 223 292,98	8 545 486,00	8 545 486,00	8 545 486,00	0,00	8 545 486,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	273 703,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 520 000,00	0,00	0,00	3 711 400,00	3 711 400,00	0,00	3 711 400,00	3 711 400,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	750 000,00	750 000,00	0,00	750 000,00	750 000,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	3 896 703,00	0,00	0,00	4 461 400,00	4 461 400,00	0,00	4 461 400,00	4 461 400,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	289 000,00	289 000,00	0,00	289 000,00	289 000,00
Total des dépenses réelles	10 855 504,00	0,00	7 223 292,98	13 295 886,00	13 295 886,00	8 545 486,00	4 750 400,00	13 295 886,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	524 382,00	0,00	0,00	447 414,00	447 414,00	0,00	447 414,00	447 414,00
041 Opérations patrimoniales (7)	500 000,00	0,00	0,00	1 320 000,00	1 320 000,00	0,00	1 320 000,00	1 320 000,00
Total des dépenses d'ordre	1 024 382,00	0,00	0,00	1 767 414,00	1 767 414,00	0,00	1 767 414,00	1 767 414,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

15 063 300,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote III = I + II)
TOTAL	11 879 886,00	0,00	15 063 300,00	15 063 300,00	15 063 300,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	2 702 312,00	0,00	3 850 600,00	3 850 600,00	3 850 600,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	4 702 312,00	0,00	5 850 600,00	5 850 600,00	5 850 600,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 120 105,00	0,00	1 205 918,00	1 205 918,00	1 205 918,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	16 800,00	0,00	15 400,00	15 400,00	15 400,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	700 000,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
Total des recettes financières	1 851 905,00	0,00	1 936 318,00	1 936 318,00	1 936 318,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	289 000,00	289 000,00	289 000,00
Total des recettes réelles	6 554 217,00	0,00	8 075 918,00	8 075 918,00	8 075 918,00
021 Virement de la section de fonctionnement	1 801 445,00		2 675 064,00	2 675 064,00	2 675 064,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	3 024 224,00		2 992 318,00	2 992 318,00	2 992 318,00
041 Opérations patrimoniales (6)	500 000,00		1 320 000,00	1 320 000,00	1 320 000,00
Total des recettes d'ordre	5 325 669,00		6 987 382,00	6 987 382,00	6 987 382,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00
Affectation au compte 1068 (8)					0,00
Total des recettes d'investissement cumulées					15 063 300,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

- (2) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 28, 38, 48 et 58 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessations d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (CI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + III = I + II)
TOTAL	11 879 886,00	0,00	7 223 292,98	15 063 300,00	15 063 300,00	8 545 486,00	6 517 814,00	15 063 300,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	6 968 801,00	7 223 292,98	8 545 486,00	8 545 486,00	8 545 486,00	0,00	8 545 486,00
	Total des dépenses d'équipement	6 968 801,00	7 223 292,98	8 545 486,00	8 545 486,00	8 545 486,00	0,00	8 545 486,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	90 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1021	Dotation	80 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1022	FCTVA	10 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	273 703,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et étabi. nationaux	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, étabi. nationaux	45 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	209 177,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	19 526,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	3 520 000,00		0,00	0,00		3 711 400,00	3 711 400,00
16318	Autres emprunts obligataires	290 000,00		0,00	0,00		290 000,00	290 000,00
1641	Emprunts en euros	3 076 000,00		0,00	0,00		3 306 400,00	3 306 400,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00		0,00	0,00		15 000,00	15 000,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	139 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16873	Dettes - Départements	0,00		0,00	0,00		100 000,00	100 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information: Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information: Crédits gérés hors AP	TOTA (RAR N-1 + Vote III = I + II + III)
27	0,00	0,00	0,00	750 000,00	750 000,00	0,00	750 000,00	750 000,00
2764	0,00	0,00		750 000,00	750 000,00	0,00	750 000,00	750 000,00
020			0,00					
Total des dépenses financières	3 886 703,00	0,00	0,00	4 461 400,00	4 461 400,00	0,00	4 461 400,00	4 461 400,00
45...	0,00	0,00	0,00	289 000,00	289 000,00	0,00	289 000,00	289 000,00
4581104	0,00	0,00		71 000,00	71 000,00	0,00	71 000,00	71 000,00
4581105	0,00	0,00		71 000,00	71 000,00	0,00	71 000,00	71 000,00
4581106	0,00	0,00		71 000,00	71 000,00	0,00	71 000,00	71 000,00
4581107	0,00	0,00		24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
4581108	0,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
4581109	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
4581110	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
4581111	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles	10 855 504,00	0,00	7 223 292,98	13 295 886,00	13 295 886,00	8 545 486,00	4 750 400,00	13 295 886,00
040	524 382,00			447 414,00	447 414,00		447 414,00	447 414,00
	524 382,00			447 414,00	447 414,00		447 414,00	447 414,00
13911	108 393,00			111 280,00	111 280,00		111 280,00	111 280,00
13912	27 451,00			37 518,00	37 518,00		37 518,00	37 518,00
13913	46 786,00			65 155,00	65 155,00		65 155,00	65 155,00
139151	1 069,00			3 629,00	3 629,00		3 629,00	3 629,00
13916	2 020,00			6 810,00	6 810,00		6 810,00	6 810,00
139178	19 046,00			18 288,00	18 288,00		18 288,00	18 288,00
13918	17 534,00			17 181,00	17 181,00		17 181,00	17 181,00
139361	15 818,00			15 090,00	15 090,00		15 090,00	15 090,00
15112	110 488,00			0,00	0,00		0,00	0,00
1582	172 463,00			172 463,00	172 463,00		172 463,00	172 463,00

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024 02 04-DE

Reçu n° 13760
Publié le 13/06/2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + III = I + II)
192	0,00			0,00	0,00		0,00	
4912	2 954,00			0,00	0,00		0,00	
	0,00			0,00	0,00		0,00	
21351	0,00			0,00	0,00		0,00	
2132	0,00			0,00	0,00		0,00	
4815	0,00			0,00	0,00		0,00	
4817	0,00			0,00	0,00		0,00	
041	500 000,00			1 320 000,00	1 320 000,00		1 320 000,00	1 320 000,00
166	0,00			0,00	0,00		0,00	
16878	0,00			0,00	0,00		0,00	
2128	0,00			0,00	0,00		0,00	
21318	0,00			0,00	0,00		0,00	
21351	0,00			0,00	0,00		0,00	
2138	0,00			0,00	0,00		0,00	
2151	0,00			0,00	0,00		0,00	
2158	0,00			0,00	0,00		0,00	
21621	0,00			0,00	0,00		0,00	
2313	500 000,00			1 030 000,00	1 030 000,00		1 030 000,00	1 030 000,00
2315	0,00			150 000,00	150 000,00		150 000,00	150 000,00
2316	0,00			140 000,00	140 000,00		140 000,00	140 000,00
2784	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	1 024 382,00			1 767 414,00	1 767 414,00		1 767 414,00	1 767 414,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 02 « produit des cessions d'immatriculations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Vue d'ensemble des chapîtres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour Information Crédits gérés hors AP
110	Eglise des Cordeliers - CIAP	110	153 051,29	0,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00	0,00
131	Archives (restauration et numérisation)	131	23 537,94	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	0,00
133	Collégiale Notre-Dame-et-Saint-Nicolas	133	1 358 898,88	0,00	71 600,00	71 600,00	71 600,00	0,00
134	Remparts Cité Vauban	134	59 983,54	0,00	65 500,00	65 500,00	65 500,00	0,00
135	Avenue Vauban (Cité Vauban)	135	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
136	Fort du château	136	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00
137	Fort Dauphin	137	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Communication Y	138	553 635,01	0,00	37 600,00	37 600,00	37 600,00	0,00
139	Chapelle des Pénitents Noirs	139	94 594,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
140	Travaux dans les cimetières	140	11 868,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	0,00
141	Développement numérique	141	45 175,29	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00
142	Cantine et cuisine centrale	142	113 519,85	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	0,00
143	Équipement des écoles et du CLSH	143	53 066,91	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	0,00
144	Modernisation du Parc des Sports	144	4 360 449,93	0,00	4 107 946,00	4 107 946,00	4 107 946,00	0,00
145	Réhabilitation Grands Equipements Sportifs	145	229 037,88	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00
146	Gros entretien et achat de matériel - Sports	146	116 969,28	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00
147	Urbanisme réglementaire (Révision du PLU)	147	123 751,82	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	0,00
148	Opérations foncières	148	86 879,99	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00
149	ZAC Quartiers du 15/9	149	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
150	OPAH	150	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	0,00
151	Subventions Façades/Toitures/Devantures	151	17 843,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
152	Travaux dans les Ecoles (confort, énergie,...)	152	434 127,13	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	0,00
153	Chaussées et soutènements	153	482 256,93	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	0,00
154	Signalisation et mobilier urbain	154	254 028,21	0,00	67 000,00	67 000,00	67 000,00	0,00
155	Place de l'église de Pont de Cervières	155	28 464,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
156	Travaux dans les quartiers	156	228 115,31	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	0,00
157	Place de l'Europe, Central Parc, Val Chancel	157	30 240,00	0,00	555 000,00	555 000,00	555 000,00	0,00

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

AR Préfecture

005-210500237-20240207-2024-02-04-DE
 Reçu N° 13/0272024
 Publié le 13/02/2024

	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisation cumulées 07/01/24	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour Information Crédits gérés hors AP
158	Modernisation de l'éclairage public	158	443 932,70	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	0,00
160	Via Guisane	160	597 704,14	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00
161	Avenue Jean Moulin	161	2 080 160,24	0,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00	0,00
162	Avenue Général de Gaulle	162	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
163	Hameau de Saint Blaise	163	14 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Carrefour de la Grande Boucle et abords	164	723 572,46	0,00	81 340,00	81 340,00	81 340,00	0,00
165	Via Clarée	165	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Contrat de station	166	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00	0,00
168	Espaces verts, revitalisation forestière	168	166 900,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00
174	Eglises et chapelles	174	3 967,26	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00
177	Marché couvert	177	420 482,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
178	Travaux sur les bâtiments	178	357 232,50	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	0,00
179	Véhicules	179	481 190,63	0,00	76 000,00	76 000,00	76 000,00	0,00
180	Matériel Service des Fêtes	180	180 151,09	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00
181	Outillage Services Techniques	181	65 890,89	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00	0,00
182	Mobilier et matériel	182	61 766,63	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	0,00
183	Cité administrative	183	37 136,26	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	0,00
185	Eaux pluviales et canaux	185	50 107,07	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00
186	Square Jean Rousson	186	149 719,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
187	Square Termier	187	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
188	Rue Colaud	188	267 808,74	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	0,00
189	Extension des cantines (Fortville et PdC)	189	59 472,24	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00	0,00
190	Rue Pasteur	190	7 154,78	0,00	950 000,00	950 000,00	950 000,00	0,00
191	Vidéoprotection	191	6 396,00	0,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00	0,00
192	Rue du Bacchu Ber - Rue Saint Roch	192	270 309,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
193	Centre sportif d'altitude de Briançon	193	1 811,16	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00
194	Parc de la Schappe	194	77 081,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
195	Passerelle cyclable "entre deux eaux"	195	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	0,00
196	Four banal de Fontenil	196	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
197	Descente de Fortville	197	195 271,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
198	Réfection de l'orgue de la Collégiale	198	112 053,36	0,00	175 000,00	175 000,00	175 000,00	0,00
TOTAL			15 690 047,93	0,00	8 545 486,00	8 545 486,00	8 545 486,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 110

LIBELLE : Eglise des Cordeliers - CIAP

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 110

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP volée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 445 006,29	153 051,29	a 0,00	85 000,00	b 85 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	48 011,14	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études		48 011,14	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 588,00	0,00	0,00	0,00
21622	BHC mobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées	0,00	3 588,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	101 452,15	0,00	85 000,00	85 000,00
2313	Constructions	0,00	93 407,09	0,00	0,00	0,00
2316	Restauration des biens historiques et culturels (BHC)	0,00	8 045,06	0,00	85 000,00	85 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		23 323,52	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (recettes) (sauf 138)	23 323,52	0,00	0,00	0,00
1321	État et établissements nationaux	23 323,52	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-85 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 131

LIBELLE : Archives (restauration et numérisation)

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 131

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		63 961,94	23 537,94	a	0,00	12 000,00	b	12 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	23 537,94		0,00	12 000,00		12 000,00
21621	BHC - Biens sous-jacents	0,00	10 306,68		0,00	0,00		0,00
21622	BHC mobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées	0,00	13 229,05		0,00	12 000,00		12 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-12 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

005-210500237-20240207-2024 02 04-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 133

LIBELLE : Collégiale Note-Dame-et-Saint-Nicolas

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 133

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		
DEPENSES		2 147 340,00	1 358 890,88	a	0,00	71 600,00	b	71 600,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	34 947,57		0,00	0,00		0,00
2031	Frais d'études	0,00	34 947,57		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 323 951,31		0,00	71 600,00		71 600,00
2313	Constructions	0,00	822 532,35		0,00	0,00		0,00
2316	Restauration des biens historiques et culturels (BHC)	0,00	363 377,11		0,00	71 600,00		71 600,00
238	Avances sur commandes immobilisations corporelles	0,00	38 041,85		0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		637 300,17	c	0,00	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	637 300,17		0,00	0,00		0,00
1311	État et établissements nationaux	263 046,39		0,00	0,00		0,00
1312	Région	111 056,88		0,00	0,00		0,00
1313	Département	104 365,10		0,00	0,00		0,00
1321	État et établissements nationaux	75 669,37		0,00	0,00		0,00
1322	Région	37 834,53		0,00	0,00		0,00
1323	Département	44 727,90		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-71 600,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 105, 106 et 10419 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

007-210500237-20240207-2024-02-04-DE	III - VOTE DU BUDGET	III
Recu le 13/02/2024		
Publié le 13/02/2024	SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 134
LIBELLE : Remparts Cité Vauban
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 134

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		360 580,54	59 983,54	a 0,00	65 500,00	b 65 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	16 039,47	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	16 039,47	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	43 944,07	0,00	65 500,00	65 500,00
2313	Constructions	0,00	29 781,67	0,00	0,00	0,00
2316	Restauration des biens historiques et culturels (BHC)	0,00	14 162,40	0,00	65 500,00	65 500,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		114 165,57	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	114 165,57	0,00	0,00	0,00
1321	État et établissements nationaux	52 612,94	0,00	0,00	0,00
1322	Région	26 772,70	0,00	0,00	0,00
1323	Département	34 779,93	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf la 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde = (c + d) - (a + b) (5)					-65 500,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 155, 166 et 16449 antérieures + réalisations de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

AR PrefectureVILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 135

LIBELLE : Avenue Vauban (Cité Vauban)

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 135

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		2 026 600,00	0,00	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTÉES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Solde = (c + d) - (a + b) (5)					0,00	

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 1649 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 136

LIBELLE : Fort du château

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 136

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		1 801 000,00	0,00	a	0,00	15 000,00	b	15 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00		0,00	15 000,00		15 000,00
2316	Restauration des biens historiques et culturels (BHC)	0,00	0,00		0,00	15 000,00		15 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 136)	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-15 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 1649 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globallisé regroupant les comptes 204 et 2324

AR PrefectureVILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

005_210500237-20240207-2024_02_04 DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

III

A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 137

LIBELLE : Fort Dauphin

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 137

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 920 000,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECEYTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 138

LIBELLE : Communication Y

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 138

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 009 275,01	653 635,01	a 0,00	37 600,00	b 37 600,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	553 635,01	0,00	37 600,00	37 600,00
2313	Constructions	0,00	250 812,20	0,00	0,00	0,00
2316	Restauration des biens historiques et culturels (BHC)	0,00	302 722,81	0,00	37 600,00	37 600,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		118 734,22	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	118 734,22	0,00	0,00	0,00
1311	État et établissements nationaux	48 000,00	0,00	0,00	0,00
1312	Région	35 367,11	0,00	0,00	0,00
1313	Département	35 367,11	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-37 600,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 168 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

AR Prefecture VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

005-210500237-20240207-2024-02-04-DE

Reçu le 13/02/2024

III - VOTE DU BUDGET

Publié le 13/02/2024

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

III

A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 139

LIBELLE : Chapelle des Pénitents Noirs

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 139

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		3 713 299,86	94 594,66	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	28 788,00	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	0,00	28 788,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	65 806,66	0,00	0,00	0,00	
2313	Constructions	0,00	65 806,66	0,00	0,00	0,00	

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		61 000,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 130)	61 000,00	0,00	0,00	0,00	
1313	Département	8 116,53	0,00	0,00	0,00	
1321	État et établissements nationaux	22 500,00	0,00	0,00	0,00	
1323	Département	30 383,47	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 140

LIBELLE : Travaux dans les cimetières

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 140

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		135 000,00	11 868,00	a	0,00	25 000,00
						b 25 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	11 868,00	0,00	25 000,00	25 000,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	11 868,00	0,00	25 000,00	25 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-25 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16419 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 141
LIBELLE : Développement numérique
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 141

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		264 000,29	45 176,29	a 0,00	50 000,00	b 50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	1 844,39	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	1 844,39	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	43 330,90	0,00	50 000,00	50 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	6 978,02	0,00	25 000,00	25 000,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	30 786,49	0,00	20 000,00	20 000,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	5 566,39	0,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-50 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recollea réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversament

(4) Sauf 165, 166 et 16440 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

AR PrefectureVILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE

Reçu le 13/02/2024

III - VOTE DU BUDGET

III

Publié le 13/02/2024

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 142
LIBELLE : Cantine et cuisine centrale
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 142**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		
DEPENSES		221 337,85	113 519,85	a	0,00	25 000,00	b	25 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	113 519,85	0,00	25 000,00			25 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	2 876,61	0,00	5 000,00			5 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	12 475,82	0,00	10 000,00			10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	98 167,42	0,00	10 000,00			10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTÉES (3)		6 832,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (regues) (sauf 138)	6 832,00	0,00	0,00		0,00
1312	Régions	6 832,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)				-25 000,00
--	--	--	--	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 143

LIBELLE : Equipement des écoles et du CLSH

AFFECTER A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 143

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		103 999,91	53 066,91	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	53 066,91	0,00	30 000,00	30 000,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	12 772,02	0,00	15 000,00	15 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	144,45	0,00	2 500,00	2 500,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,38	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,13	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	40 149,33	0,00	12 500,00	12 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTÉES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (n + h) (5)

-30 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

005-2024-0000237-20240207-2024_02_01	Reçu Le 13/02/2024	Publié 15/02/2024	III
ARTICLE VOTE DU BUDGET			A2.2
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT			

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 144

LIBELLE : Modernisation du Parc des Sports

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 144

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		19 429 669,93	4 360 449,93	a	4 107 946,00	b 4 107 946,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	897 615,27	0,00	850 000,00	850 000,00
2031	Frais d'études	0,00	897 615,27	0,00	850 000,00	850 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	3 462 834,66	0,00	3 257 946,00	3 257 946,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	822 550,33	0,00	150 000,00	150 000,00
2313	Constructions	0,00	2 640 284,33	0,00	3 107 946,00	3 107 946,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		1 159 935,62	c	2 100 000,00	d 2 100 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	1 159 935,62	0,00	2 100 000,00	2 100 000,00
1311	État et établissements nationaux	0,00	0,00	70 965,00	70 965,00
1313	Département	90 505,17	0,00	40 707,00	40 707,00
13151	GFP de rattachement	20 385,00	0,00	77 376,00	77 376,00
1321	État et établissements nationaux	311 545,46	0,00	624 659,00	624 659,00
1322	Région	165 000,00	0,00	695 714,00	695 714,00
1323	Département	455 000,00	0,00	360 641,00	360 641,00
13251	GFP de rattachement	117 500,00	0,00	229 936,00	229 936,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde = (c + d) - (a + b) (5)					-2 007 946,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 145
LIBELLE : Réhabilitation Grands Equipements Sportifs
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 145

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 784 512,88	229 037,88	a 0,00	100 000,00	b 100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	41 353,20	0,00	30 000,00	30 000,00
2031	Frais d'études	0,00	41 353,20	0,00	30 000,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	68 103,08	0,00	70 000,00	70 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	8 600,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	60 503,08	0,00	65 000,00	65 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	118 581,60	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	118 581,60	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTÉES (3)		21 910,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	21 910,00	0,00	0,00	0,00
1312	Région	21 910,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf la 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-100 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE

Reçu le 13/02/2024

III - VOTE DU BUDGET

III

Publié le 13/02/2024

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 146
LIBELLE : Gros entretien et achat de matériel - Sports
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 146

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	378 714,28	115 869,28	a 0,00	50 000,00	b 50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	112 750,12	0,00	50 000,00	50 000,00
21351	Install. grales, agencements, aménagements Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
2159	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	84 607,62	0,00	45 000,00	45 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	3 310,97	0,00	0,00	0,00
2198	Autres immobilisations corporelles	0,00	24 831,53	0,00	1 000,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	3 219,16	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	3 219,16	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTÉES (3)	45 396,06	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	45 396,06	0,00	0,00	0,00
1313	Département	32 106,06	0,00	0,00	0,00
13311	DGE	13 200,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde = (c + d) - (a + b) (5)					-50 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 185, 186 et 18449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Inclure le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 147
LIBELLE : Urbanisme réglementaire (Révision du PLU)
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 147

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		289 999,82	123 761,82	a	75 000,00	b 75 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	78 421,00	0,00	70 000,00	70 000,00
202	Frais réalisation documents d'urbanisme	0,00	75 244,55	0,00	70 000,00	70 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	3 176,45	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	46 330,82	0,00	5 000,00	5 000,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	45 330,82	0,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		3 176,26	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	3 176,26	0,00	0,00	0,00
1311	État et établissements nationaux	3 176,26	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-75 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

005 210500237 20240207 2024 02 04 DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 148

LIBELLE : Opérations foncières

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 148

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		239 999,99	86 879,99	a	0,00	50 000,00	b 50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	86 879,99	0,00		50 000,00	50 000,00
2111	Terrains nus	0,00	70 894,38	0,00		50 000,00	50 000,00
2118	Autres terrains	0,00	15 985,61	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00		0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00		0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-50 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2024

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 149

LIBELLE : ZAC Quartiers du 15/9

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 149

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	11 846 181,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieurs + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

005-210500237-20240207-2024_02_04 DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 150
LIBELLE : OPAH

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 150

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		630 000,00	0,00	a	0,00	80 000,00	b 80 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00		0,00	80 000,00	80 000,00
202	Frais réalisation documents d'urbanisme	0,00	0,00		0,00	80 000,00	80 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTÉES (3)		0,00	c	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00		0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00		0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-80 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 151

LIBELLE : Subventions Façades/Toitures/Devantures

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 151

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		32 000,24	17 843,24	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	17 843,24	0,00	0,00	0,00
20422	Subventions personnes privées : Bâtiments et installations	0,00	17 843,24	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 136)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 152

LIBELLE : Travaux dans les écoles (confort, énergie,...)

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 152

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		636 475,13	434 127,13	a	60 000,00	b 60 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	1 014,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	1 014,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	163 452,93	0,00	60 000,00	60 000,00
21351	Install. grilles, agencements, aménagements Bâtimts publics	0,00	146 124,45	0,00	60 000,00	60 000,00
21041	Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00	8 352,80	0,00	0,00	0,00
2108	Autres immobilisations corporelles	0,00	6 975,68	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	269 660,20	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	138 361,69	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	131 298,51	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		98 784,00	c	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 13B)	98 784,00	0,00	0,00	0,00
1311	État et établissements nationaux	98 784,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde = (c + d) - (a + b) (5)					-60 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réglées en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 168 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

AR PrefectureVILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

005_210500237_20240207_2024_02_04_DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 153
LIBELLE : Chaussées et soutènements
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 153

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		1 064 069,93	482 256,93	a	0,00	b	75 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	5 964,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	5 964,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	476 292,93	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	476 292,93	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		117 037,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 136)	117 037,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Département	117 037,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-75 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 1649 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 154

LIBELLE : Signalisation et mobilier urbain

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 154

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	666 000,21	254 028,21	a 0,00	67 000,00	b 67 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	251 583,41	0,00	67 000,00	67 000,00
2152	Installations de voirie	0,00	213 285,38	0,00	60 000,00	60 000,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00	38 278,03	0,00	7 000,00	7 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	2 464,80	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	2 464,80	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	11 808,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	11 808,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres	11 808,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-67 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 155

LIBELLE : Place de l'église de Pont de Cervières

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 155

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		99 999,72	28 464,72	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	28 464,72	0,00	0,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	28 464,72	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 168 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

006 210500237 20240207 2024_02_04 DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 156

LIBELLE : Travaux dans les quartiers

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 156

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		609 999,31	228 116,31	a 0,00	25 000,00	b 25 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	2 373,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	2 373,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	60 736,17	0,00	12 500,00	12 500,00
2152	Installations de voirie	0,00	48 051,08	0,00	12 500,00	12 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 685,11	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	175 006,14	0,00	12 500,00	12 500,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	175 006,14	0,00	12 500,00	12 500,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		13 842,50	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	13 842,50	0,00	0,00	0,00
1311	Etat et établissements nationaux	13 842,50	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-25 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

AR PrefectureVILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

005 210500337 20240207 2024_02_04 DE

Requ le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 157

LIBELLE : Place de l'Europe, Central Parc, Val Chancel

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 157

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 255 260,00	30 240,00	a 0,00	555 000,00	b 555 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	30 240,00	0,00	1 500,00	1 500,00
21570	Autre matériel technique	0,00	30 240,00	0,00	1 500,00	1 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	553 500,00	553 500,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	553 500,00	553 500,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		11 760,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	11 760,00	0,00	0,00	0,00
1313	Département	11 760,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-555 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 168 et 16449 entières + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 158

LIBELLE : Modernisation de l'éclairage public

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 158

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	1 029 999,70	443 932,70	a 0,00	120 000,00	b 120 000,00
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	117 276,30	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	117 276,30	0,00	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	326 656,40	0,00	120 000,00	120 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	326 656,40	0,00	120 000,00	120 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTÉES (3)	64 114,98	c 0,00	48 000,00	d 48 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 130)	64 114,98	0,00	48 000,00	48 000,00
1311	État et établissements nationaux	41 434,98	0,00	48 000,00	48 000,00
1313	Département	22 680,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-72 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

AR Prefecture VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

005-210500237-20240207-2024_02_04 DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 160

LIBELLE : Via Guisane

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 160

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 000 029,14	597 704,14	a	100 000,00	b 100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	3 720,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2031	Frais d'études	0,00	3 720,00	0,00	2 000,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	593 984,14	0,00	98 000,00	98 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	4 368,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	489 616,14	0,00	98 000,00	98 000,00
238	Avances sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	108 711,80	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		14 297,17	c	350 000,00	d 350 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	14 297,17	0,00	350 000,00	350 000,00
1321	État et établissements nationaux	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
1322	Région	14 297,17	0,00	200 000,00	200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

250 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 18449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 161

LIBELLE : Avenue Jean Moulin

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 161

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	2 165 432,24	2 080 160,24	a 0,00	72 000,00	b 72 000,00
20	Immobilisations incorporées (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	2 080 160,24	0,00	72 000,00	72 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	2 080 160,24	0,00	72 000,00	72 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	120 000,00	c 0,00	479 000,00	d 479 000,00
13	Subventions d'investissement (recettes) (sauf 138)	120 000,00	0,00	479 000,00	479 000,00
1321	État et établissements nationaux	0,00	0,00	79 000,00	79 000,00
1322	Région	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00
1323	Département	50 000,00	0,00	0,00	0,00
13251	GFP de rattachement	70 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde = (c + d) - (a + b) (5)					407 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisations de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

AR PrefectureVILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

005_210500237_20240207_2024_02_04-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/03/2024

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 162

LIBELLE : Avenue Général de Gaulle

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 162

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 500 000,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Soit = (c + d) - (a + b) (5)					0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16440 antérieures à réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 163

LIBELLE : Hameau de Saint Blaise

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 163

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	800 000,00	14 280,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	14 280,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	14 280,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisations de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 164

LIBELLE : Carrefour de la Grande Boucle et abords

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 164

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		887 263,48	723 572,46	a	81 340,00	b 81 340,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	3 780,00	0,00	15 120,00	15 120,00
2031	Frais d'études	0,00	3 780,00	0,00	15 120,00	15 120,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	249 066,00	0,00	0,00	0,00
204114	Subventions d'équipement - Etat - Voirie	0,00	249 066,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	309 478,10	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	276 598,10	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	32 880,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	161 248,36	0,00	66 220,00	66 220,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	161 248,36	0,00	66 220,00	66 220,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		200 640,00	c	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 130)	200 640,00	0,00	0,00	0,00
1311	Etat et établissements nationaux	115 600,00	0,00	0,00	0,00
1313	Département	12 740,00	0,00	0,00	0,00
13151	GFP de rattachement	72 300,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-81 340,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes (délés en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures à réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

AR Prefecture VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

005_210500237-20240207-2024_02_04-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 165

LIBELLE : Via Clarée

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 165

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	1 000 000,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 130)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde = (c + d) - (a + b) (5)					0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 166

LIBELLE : Contrat de station

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 166

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		637 600,00	0,00	a	0,00	7 600,00	b	7 600,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00		0,00	7 600,00		7 600,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	7 600,00		7 600,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECEPTEES AFFECTEES (3)		244 211,40	c	0,00	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	244 211,40		0,00	0,00		0,00
1312	Région	189 523,80		0,00	0,00		0,00
1313	Département	54 687,60		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde = [c + d) - (a + b) (5)

-7 600,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 168

LIBELLE : Espaces verts, revitalisation forestière

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 168

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 021 000,00	166 900,00	a 0,00	20 000,00	b 20 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	61 376,10	0,00	13 000,00	13 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	4 273,50	0,00	13 000,00	13 000,00
2152	Installations de voirie	0,00	57 102,60	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	105 523,90	0,00	7 000,00	7 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	105 523,90	0,00	7 000,00	7 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		5 700,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	5 700,00	0,00	0,00	0,00
1311	Etat et établissements nationaux	5 700,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-20 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 174

LIBELLE : Eglises et chapelles

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 174

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	25 967,26	3 987,26	a	5 000,00	b 5 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 987,26	0,00	0,00	0,00
21351	Install. gales, agencements, aménags Bâtimts publics	0,00	3 987,26	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2316	Restauration des biens historiques et culturels (BHC)	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-5 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

AR Prefecture VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

005-210500237-20240207-2024_02_01-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 177

LIBELLE : Marché couvert

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 177

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
	DEPENSES	436 500,17	420 482,17	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	420 482,17	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	420 482,17	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	183 000,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	183 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	État et établissements nationaux	33 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13311	DGE	16 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Département	90 000,00				
13251	GFP de rattachement	43 200,00				
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

005-210500237-20240207-2024-02-04-DE

Reçu le 13/02/2024

III - VOTE DU BUDGET

III

Publié le 13/02/2024

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 178

LIBELLE : Travaux sur les bâtiments

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 178

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votés y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	1 419 999,50	357 232,50	a 0,00	250 000,00	b 250 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	13 593,90	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	13 593,90	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	238 105,20	0,00	150 000,00	150 000,00
21351	Install. grates, agencements, aménagements Bâtiments publics	0,00	168 987,32	0,00	128 000,00	128 000,00
21352	Install. grates, agencements, aménagements Bâtiments privés	0,00	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00	26 040,42	0,00	0,00	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	32 593,36	0,00	3 000,00	3 000,00
2158	Autres immobilisations corporelles	0,00	7 484,10	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf	0,00	108 534,30	0,00	100 000,00	100 000,00
2313	Constructions	0,00	102 199,50	0,00	100 000,00	100 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	6 334,80	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	12 626,03	c 0,00	34 000,00	d 34 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 130)	12 626,03	0,00	34 000,00	34 000,00
1311	État et établissements nationaux	9 472,00	0,00	34 000,00	34 000,00
13151	GFP de rattachement	3 154,03	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-218 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 168 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 179

LIBELLE : Véhicules

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 179

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 641 500,63	481 190,63	a	0,00	b 76 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	481 190,63	0,00	76 000,00	76 000,00
215731	Matériel roulant	0,00	261 874,71	0,00	27 000,00	27 000,00
2157B	Autre matériel technique	0,00	24 390,00	0,00	0,00	0,00
2150	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	5 978,80	0,00	0,00	0,00
21028	Autres matériels de transport	0,00	188 947,12	0,00	49 000,00	49 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		34 456,36	c	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	34 456,36	0,00	0,00	0,00
1313	Département	34 456,36	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-76 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

AR Prefecture VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

005 210500237-20240207-2024-02-04-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 180
LIBELLE : Matériel Service des Fêtes
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 180

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	305 000,00	100 151,09	a	20 000,00	b 20 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	180 151,09	0,00	20 000,00	20 000,00
2138	Autres constructions	0,00	15 957,60	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	26 521,47	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	98 335,73	0,00	14 000,00	14 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	9 698,64	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	29 637,65	0,00	6 000,00	6 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-20 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieurs à réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 181

LIBELLE : Outillage Services Techniques

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 181

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		139 000,89	65 890,89	a	0,00	22 000,00	b 22 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	65 890,89		0,00	22 000,00	22 000,00
2159	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	65 890,89		0,00	22 000,00	22 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 136)	0,00		0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00		0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-22 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 18449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 182

LIBELLE : Mobilier et matériel

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 182

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		83 999,63	61 766,63	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	61 766,63	0,00	7 000,00	7 000,00
2158	Autres installations, matériel et	0,00	2 376,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et	0,00	40 025,15	0,00	3 000,00	3 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	19 365,48	0,00	4 000,00	4 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		1 800,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	1 800,00	0,00	0,00	0,00
1311	État et établissements nationaux	1 800,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-7 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

AR PrefectureVILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

009 210500237-20240207-2024_02_04_DS

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 183

LIBELLE : Cité administrative

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 183

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		
DEPENSES		3 900 000,26	37 136,26	a	0,00	500 000,00	b	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	37 136,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	37 136,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (6)

-500 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisations de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 185

LIBELLE : Eaux pluviales et canaux

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 185

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		660 000,07	50 107,07	a	50 000,00	b 50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	50 107,07	0,00	50 000,00	50 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	39 690,40	0,00	15 000,00	15 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	10 406,67	0,00	35 000,00	35 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		19 465,99	c	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 130)	19 465,99	0,00	0,00	0,00
1313	Département	19 465,99			
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-50 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 186

LIBELLE : Square Jean Rousson

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 186

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		160 000,15	149 719,15	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	149 719,15	0,00	0,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	149 719,15	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		63 750,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	63 750,00	0,00	0,00	0,00
1323	Département	37 500,00			
13251	GFP de rattachement	26 250,00			
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde = (c + d) - (a + b) (5)					0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 187

LIBELLE : Square Termier

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 187

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		25 000,00	0,00	a	0,00	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTÉES (3)		0,00	c	0,00	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE	III - VOTE DU BUDGET	III
Regu le 13/02/2024	SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 188
LIBELLE : Rue Colaud
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 188

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		430 000,74	267 808,74	a	80 000,00	b 80 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	267 808,74	0,00	80 000,00	80 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	267 808,74	0,00	80 000,00	80 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-80 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 189

LIBELLE : Extension des cantines (Fortville et PdC)

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 189

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	170 000,24	69 472,24	a	95 000,00	b 95 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	4 771,44	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	4 771,44	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	54 700,80	0,00	95 000,00	95 000,00
2313	Constructions	0,00	54 700,80	0,00	95 000,00	95 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTÉES (3)	0,00	c	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-95 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

AR PrefectureVILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

005-210500227-20240207-2024_02_04-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 190

LIBELLE : Rue Pasteur

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 190

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		2 240 000,78	7 164,78	a	0,00	950 000,00	b 950 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	7 164,78	0,00	950 000,00	950 000,00	950 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	7 164,78	0,00	950 000,00	950 000,00	950 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	518 000,00	d 518 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	518 000,00	518 000,00	518 000,00
1322	Région	0,00	0,00	222 234,00	222 234,00	222 234,00
1323	Département	0,00	0,00	148 156,00	148 156,00	148 156,00
13251	GFP de rattachement	0,00	0,00	147 610,00	147 610,00	147 610,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-432 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 160 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 191

LIBELLE : Vidéoprotection

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 191

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	400 000,00	6 396,00	a 0,00	225 000,00	b 225 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	6 396,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	6 396,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	225 000,00	225 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	-225 000,00	225 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c 0,00	130 000,00	d 130 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 139)	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00
1311	État et établissements nationaux	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00
1312	Région	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-96 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

009-210500237-20240207-2024_02_04-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 192
LIBELLE : Rue du Bacchu Ber - Rue Saint Roch
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 192

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	320 000,49	270 309,49	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	270 309,49	0,00	0,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	270 309,49	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde = (c + d) - (a + b) (5)					0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 193

LIBELLE : Centre sportif d'altitude de Briançon

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 193

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	50 000,16	1 811,16	a -0,00	20 000,00	b 20 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 811,16	0,00	20 000,00	20 000,00
2313	Constructions	0,00	1 811,16	0,00	20 000,00	20 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-20 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

009 210500237-20240207-2024_02_04-DE
 Reçu le 13/02/2024
 Publié le 13/02/2024

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 194

LIBELLE : Parc de la Schappe

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 194

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		80 000,27	77 081,27	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	62 403,04	0,00	0,00	0,00
21351	Install. grales, agencements, aménags Bâtiments privés	0,00	18 637,84	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	14 767,20	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	28 998,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	14 678,23	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	14 678,23	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 130)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde = (c + d) - (a + b) (5)					0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 195

LIBELLE : Passerelle cyclable "entre deux eaux"

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 195

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 200 000,00	0,00	a	0,00	b 8 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTÉES (3)		0,00	c	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-8 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 196

LIBELLE : Four banal de Fontenil

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 196

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTÉES (3)		0,00	c	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00		0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00		0,00	0,00	0,00
Solde = (c + d) - (a + b) (5)						0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 197

LIBELLE : Descente de Fortville

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 197

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP voté y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		276 000,89	195 271,89	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues on affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	195 271,89	0,00	0,00	0,00
2315	Installations; matériel et outillage techniques	0,00	195 271,89	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTÉES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde = (c + d) - (a + b) (5)					0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 165, 166 et 16449 antérieures + réalisation de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

005 210500237-20240207-2024_02_04 DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 198
LIBELLE : Réfection de l'orgue de la Collégiale
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 198

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		298 000,36	112 053,36	a	175 000,00	b 175 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	112 053,36	0,00	140 000,00	140 000,00
21621	BHC mobiliers - Biens sous-jacents	0,00	112 053,36	0,00	140 000,00	140 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
2316	Restauration des biens historiques et culturels (BHC)	0,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	91 600,00	d 91 600,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	91 600,00	91 600,00
1311	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	91 600,00	91 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-83 400,00

(1) Ouvrir une page par chapitre opération

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) Sauf 155, 166 et 18449 antérieures + réalisations de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

(6) Le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées" est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote de l'assemblée)
		I	II	III	III = I + II
TOTAL	11 879 886,00	0,00	15 063 300,00	15 063 300,00	15 063 300,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	2 702 312,00	0,00	3 850 600,00	3 850 600,00	3 850 600,00
1311 Subv. transf. Etat et etabl. nationaux	225 072,00	0,00	334 565,00	334 565,00	334 565,00
1312 Subv. transf. Régions	21 832,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
1313 Subv. transf. Départements	243 960,00	0,00	40 707,00	40 707,00	40 707,00
13151 Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	77 376,00	77 376,00	77 376,00
1318 Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321 Subv. non transf. Etat, etabl. nationaux	472 459,00	0,00	853 659,00	853 659,00	853 659,00
1322 Subv. non transf. Régions	643 851,00	0,00	1 517 948,00	1 517 948,00	1 517 948,00
1323 Subv. non transf. Départements	906 379,00	0,00	508 797,00	508 797,00	508 797,00
13251 Subv. non transf. GFP de rattachement	43 500,00	0,00	377 548,00	377 548,00	377 548,00
1328 Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13361 Dotation équip. territoires ruraux transf.	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
1345 Amendes radars automatiques et de police	45 259,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461 Dot. équip. territoires ruraux non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
1641 Emprunts en euros	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152 Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315 Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	4 702 312,00	0,00	5 850 600,00	5 850 600,00	5 850 600,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 120 105,00	0,00	1 205 918,00	1 205 918,00	1 205 918,00
10222 FCTVA	995 105,00	0,00	1 080 918,00	1 080 918,00	1 080 918,00
10226 Taxe d'aménagement	125 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
165 Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	16 800,00	0,00	15 400,00	15 400,00	15 400,00
27638 Créances Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2764 Créances/participat. pers. droit privé	16 800,00	0,00	15 400,00	15 400,00	15 400,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	700 000,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
Total des recettes financières	1 851 905,00	0,00	1 936 318,00	1 936 318,00	1 936 318,00

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024 02 04-DE

Requ
Publie
le 13/02/2024
à 13h02/2024

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024 02 04-DE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote de l'assemblée)
		I		II	III = I + II
45	0,00	0,00	289 000,00	289 000,00	289 000,00
Total des recettes réelles	6 554 217,00	0,00	8 075 918,00	8 075 918,00	8 075 918,00
021	1 801 445,00		2 675 064,00	2 675 064,00	2 675 064,00
040	3 024 224,00		2 992 318,00	2 992 318,00	2 992 318,00
15172	0,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
1582	0,00		0,00	0,00	0,00
192	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	0,00		0,00	0,00	0,00
21828	0,00		0,00	0,00	0,00
2602	73 687,00		24 496,00	24 496,00	24 496,00
28031	18 756,00		24 298,00	24 298,00	24 298,00
2804114	24 012,00		15 876,00	15 876,00	15 876,00
28041512	4 207,00		3 672,00	3 672,00	3 672,00
2804182	137,00		0,00	0,00	0,00
280421	344,00		0,00	0,00	0,00
280422	404,00		686,00	686,00	686,00
2805	1 819,00		2 596,00	2 596,00	2 596,00
28121	7 728,00		7 592,00	7 592,00	7 592,00
28128	134 074,00		128 003,00	128 003,00	128 003,00
281316	28 160,00		24 771,00	24 771,00	24 771,00
281321	4 798,00		4 188,00	4 188,00	4 188,00
281351	178 821,00		160 685,00	160 685,00	160 685,00
281352	52 734,00		16 702,00	16 702,00	16 702,00
28138	207 467,00		181 098,00	181 098,00	181 098,00
28152	219 389,00		196 550,00	196 550,00	196 550,00
281531	0,00		12 339,00	12 339,00	12 339,00
281534	76 396,00		73 607,00	73 607,00	73 607,00
281538	199 261,00		184 344,00	184 344,00	184 344,00
281568	34 742,00		24 167,00	24 167,00	24 167,00
2815731	163 796,00		151 518,00	151 518,00	151 518,00
2815738	38 561,00		6 070,00	6 070,00	6 070,00
281578	0,00		52 857,00	52 857,00	52 857,00
28158	242 858,00		211 522,00	211 522,00	211 522,00
2816	275 201,00		0,00	0,00	0,00
28161	0,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00
28162	2 364,00		24 640,00	24 640,00	24 640,00
28181	0,00		2 270,00	2 270,00	2 270,00
281828	20 501,00		37 290,00	37 290,00	37 290,00
281831	21 725,00		5 220,00	5 220,00	5 220,00
281838	66 089,00		80 739,00	80 739,00	80 739,00
281841	12 111,00		7 900,00	7 900,00	7 900,00
281848	83 343,00		68 485,00	68 485,00	68 485,00
28185	0,00		1 926,00	1 926,00	1 926,00
28188	155 271,00		130 080,00	130 080,00	130 080,00
4815	0,00		0,00	0,00	0,00
4816	2 900,00		2 900,00	2 900,00	2 900,00

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024 02 04-DE
 Revenu de l'Etat
 Publique de l'Etat

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote de l'assemblée) III = I + II
4817	403 412,00		403 412,00	403 412,00	403 412,00
4818	237 793,00		239 819,00	239 819,00	239 819,00
4912	0,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
4962	11 363,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
041	500 000,00		1 320 000,00	1 320 000,00	1 320 000,00
1021	0,00		0,00	0,00	0,00
10251	0,00		0,00	0,00	0,00
1641	0,00		0,00	0,00	0,00
2031	400 000,00		1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
238	100 000,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
Total des recettes d'ordre	5 325 665,00		6 987 382,00	6 987 382,00	6 987 382,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
 (3) Sauf 165, 168 et 16449.
 (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats obtenant lieu à reversement.
 (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
 (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opéré pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
 (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote III = I + II)
	TOTAL	24 484 270,00	0,00	0,00	25 456 164,00	25 456 164,00	0,00	25 456 164,00	25 456 164,00
011	Charges à caractère général (3)	4 040 532,00	0,00	0,00	4 872 490,00	4 872 490,00	0,00	4 872 490,00	4 872 490,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	8 894 480,00	0,00	0,00	9 445 253,00	9 445 253,00	0,00	9 445 253,00	9 445 253,00
014	Atténuations de produits	1 450 399,00	0,00	0,00	732 546,00	732 546,00	0,00	732 546,00	732 546,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 987 185,00	0,00	0,00	2 732 202,00	2 732 202,00	0,00	2 732 202,00	2 732 202,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	17 372 596,00	0,00	0,00	17 782 491,00	17 782 491,00	0,00	17 782 491,00	17 782 491,00
66	Charges financières	2 261 005,00	0,00	0,00	1 981 291,00	1 981 291,00	0,00	1 981 291,00	1 981 291,00
67	Charges spécifiques (3)	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	2 286 005,00	0,00	0,00	2 006 291,00	2 006 291,00	0,00	2 006 291,00	2 006 291,00
	Total des dépenses réelles	19 658 601,00	0,00	0,00	19 788 782,00	19 788 782,00	0,00	19 788 782,00	19 788 782,00
023	Virement à la section d'investissement	1 801 445,00	0,00	0,00	2 675 064,00	2 675 064,00	0,00	2 675 064,00	2 675 064,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	3 024 224,00	0,00	0,00	2 992 318,00	2 992 318,00	0,00	2 992 318,00	2 992 318,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	4 825 669,00	0,00	0,00	5 667 382,00	5 667 382,00	0,00	5 667 382,00	5 667 382,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (\$) 0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées 25 456 164,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 58 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

III
B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + III = I + II)
	TOTAL	24 484 270,00	0,00	25 456 164,00	25 456 164,00	25 456 164,00
013	Atténuations de charges (2)	235 900,00	0,00	250 489,00	250 489,00	250 489,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 134 948,00	0,00	2 255 201,00	2 255 201,00	2 255 201,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 295 885,00	0,00	1 317 989,00	1 317 989,00	1 317 989,00
731	Fiscalité locale	15 559 581,00	0,00	16 341 730,00	16 341 730,00	16 341 730,00
74	Dotations et participations (2)	3 600 327,00	0,00	3 620 931,00	3 620 931,00	3 620 931,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	808 237,00	0,00	867 397,00	867 397,00	867 397,00
	Total des recettes de gestion des services	23 634 878,00	0,00	24 653 737,00	24 653 737,00	24 653 737,00
76	Produits financiers	300 010,00	0,00	330 013,00	330 013,00	330 013,00
77	Produits spécifiques (2)	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	325 010,00	0,00	355 013,00	355 013,00	355 013,00
	Total des recettes réelles	23 959 888,00	0,00	25 008 750,00	25 008 750,00	25 008 750,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	524 382,00		447 414,00	447 414,00	447 414,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	524 382,00		447 414,00	447 414,00	447 414,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7) 0,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées 25 456 164,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III
B1

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap./ art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I	II		II			III = I + II
	TOTAL	24 484 270,00	0,00	0,00	25 456 164,00	25 456 164,00	0,00	25 456 164,00	25 456 164,00
D11	Charges à caractère général (4)	4 040 532,00	0,00	0,00	4 872 490,00	4 872 490,00	0,00	4 872 490,00	4 872 490,00
60221	Combustibles et carburants	96 845,00	0,00		90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
60222	Produits d'entretien	40 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
60224	Fournitures administratives	21 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
60226	Habillement et vêtements de travail	27 000,00	0,00		28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
60228	Autres fournitures consommables	27 000,00	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	192 065,00	0,00		170 311,00	170 311,00	0,00	170 311,00	170 311,00
60611	Eau et assainissement	143 788,00	0,00		144 857,00	144 857,00	0,00	144 857,00	144 857,00
60612	Energie - Electricité	508 296,00	0,00		794 162,00	794 162,00	0,00	794 162,00	794 162,00
60613	Chauffage urbain	280 622,00	0,00		270 165,00	270 165,00	0,00	270 165,00	270 165,00
60621	Combustibles	490 100,00	0,00		486 148,00	486 148,00	0,00	486 148,00	486 148,00
60622	Carburants	6 200,00	0,00		6 300,00	6 300,00	0,00	6 300,00	6 300,00
60623	Alimentation	222 417,00	0,00		216 400,00	216 400,00	0,00	216 400,00	216 400,00
60624	Produits de traitement	34 714,00	0,00		27 500,00	27 500,00	0,00	27 500,00	27 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	11 400,00	0,00		50 600,00	50 600,00	0,00	50 600,00	50 600,00
60631	Fournitures d'entretien	2 916,00	0,00		7 600,00	7 600,00	0,00	7 600,00	7 600,00
60632	Fournitures de petit équipement	152 936,00	0,00		150 634,00	150 634,00	0,00	150 634,00	150 634,00
60633	Fournitures de voirie	61 504,00	0,00		68 000,00	68 000,00	0,00	68 000,00	68 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	13 740,00	0,00		15 100,00	15 100,00	0,00	15 100,00	15 100,00
6064	Fournitures administratives	6 699,00	0,00		8 600,00	8 600,00	0,00	8 600,00	8 600,00
6067	Fournitures scolaires	66 043,00	0,00		70 316,00	70 316,00	0,00	70 316,00	70 316,00
6068	Autres matières et fournitures	87 742,00	0,00		71 613,00	71 613,00	0,00	71 613,00	71 613,00
611	Contrats de prestations de services	303 647,00	0,00		825 423,00	825 423,00	0,00	825 423,00	825 423,00
6132	Locations immobilières	334,00	0,00		265,00	265,00	0,00	265,00	265,00
61351	Matériel roulant	75 929,00	0,00		77 500,00	77 500,00	0,00	77 500,00	77 500,00
61358	Autres	21 363,00	0,00		14 266,00	14 266,00	0,00	14 266,00	14 266,00
614	Charges locatives et de copropriété	11 380,00	0,00		14 500,00	14 500,00	0,00	14 500,00	14 500,00
61521	Entretien terrains	54 550,00	0,00		5 600,00	5 600,00	0,00	5 600,00	5 600,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	25 012,00	0,00		17 920,00	17 920,00	0,00	17 920,00	17 920,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	3 862,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	36 660,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	12 080,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE
 Rec. le 13/04/24
 Pub. le 13/04/24

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 Vote III = I + II + III)
61524	Entretien bois et forêts	5 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61551	Entretien matériel roulant	30 200,00	0,00		37 550,00	37 550,00	0,00	37 550,00	37 550,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 616,00	0,00		6 800,00	6 800,00	0,00	6 800,00	6 800,00
6156	Maintenance	118 188,00	0,00		160 166,00	160 166,00	0,00	160 166,00	160 166,00
6161	Multirisques	113 557,00	0,00		135 258,00	135 258,00	0,00	135 258,00	135 258,00
6168	Autres primes d'assurance	50,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	16 132,00	0,00		11 120,00	11 120,00	0,00	11 120,00	11 120,00
6184	Versements à des organismes de formation	15 350,00	0,00		28 400,00	28 400,00	0,00	28 400,00	28 400,00
6188	Autres frais divers	7 657,00	0,00		9 932,00	9 932,00	0,00	9 932,00	9 932,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	250,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
62268	Autres honoraires, conseils	14 320,00	0,00		14 944,00	14 944,00	0,00	14 944,00	14 944,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	40 500,00	0,00		65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
6228	Divers	22 777,00	0,00		9 571,00	9 571,00	0,00	9 571,00	9 571,00
6231	Annonces et insertions	22 000,00	0,00		17 500,00	17 500,00	0,00	17 500,00	17 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	41 993,00	0,00		39 300,00	39 300,00	0,00	39 300,00	39 300,00
6234	Réceptions	18 030,00	0,00		13 130,00	13 130,00	0,00	13 130,00	13 130,00
6236	Catalogues et imprimés	22 658,00	0,00		7 050,00	7 050,00	0,00	7 050,00	7 050,00
6237	Publications	0,00	0,00		18 230,00	18 230,00	0,00	18 230,00	18 230,00
6238	Divers	12 890,00	0,00		18 860,00	18 860,00	0,00	18 860,00	18 860,00
6241	Transports de biens	619,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		64 184,00	64 184,00	0,00	64 184,00	64 184,00
6247	Transports collectifs	61 731,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	4 605,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6261	Frais d'affranchissement	25 750,00	0,00		25 750,00	25 750,00	0,00	25 750,00	25 750,00
6262	Frais de télécommunications	63 200,00	0,00		55 300,00	55 300,00	0,00	55 300,00	55 300,00
627	Services bancaires et assimilés	5 486,00	0,00		5 375,00	5 375,00	0,00	5 375,00	5 375,00
6281	Concours divers (cotisations)	57 953,00	0,00		54 540,00	54 540,00	0,00	54 540,00	54 540,00
6282	Frais de gardiennage	5 000,00	0,00		4 700,00	4 700,00	0,00	4 700,00	4 700,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	38 013,00	0,00		24 200,00	24 200,00	0,00	24 200,00	24 200,00
62872	Remb. frais budgets annexes et régies	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628721	Remb. frais aux BA/régies sans ps morale	0,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	6 350,00	0,00		3 900,00	3 900,00	0,00	3 900,00	3 900,00
62878	Remb. frais à des tiers	10 435,00	0,00		11 600,00	11 600,00	0,00	11 600,00	11 600,00
6288	Autres services extérieurs	1 275,00	0,00		1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00
63512	Taxes foncières	192 646,00	0,00		189 483,00	189 483,00	0,00	189 483,00	189 483,00
63513	Autres impôts locaux	34 278,00	0,00		25 923,00	25 923,00	0,00	25 923,00	25 923,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_04_DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II + III
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	12 959,00	0,00		11 644,00	11 644,00	0,00	11 644,00	11 644,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4), (5)	8 894 480,00	0,00		9 445 253,00	9 445 253,00		9 445 253,00	9 445 253,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	281 000,00	0,00		412 829,00	412 829,00		412 829,00	412 829,00
6218	Autre personnel extérieur	6 000,00	0,00		1 584,00	1 584,00		1 584,00	1 584,00
6331	Versement mobilité	26 124,00	0,00		45 148,00	45 148,00		45 148,00	45 148,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	21 906,00	0,00		27 202,00	27 202,00		27 202,00	27 202,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	166 387,00	0,00		193 498,00	193 498,00		193 498,00	193 498,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	13 136,00	0,00		16 319,00	16 319,00		16 319,00	16 319,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 515 133,00	0,00		3 228 315,00	3 228 315,00		3 228 315,00	3 228 315,00
64112	SFT, indemnité de résidence	55 304,00	0,00		23 786,00	23 786,00		23 786,00	23 786,00
64113	NBI	27 645,00	0,00		23 399,00	23 399,00		23 399,00	23 399,00
64118	Autres indemnités	597 438,00	0,00		684 946,00	684 946,00		684 946,00	684 946,00
64131	Rémunérations	1 715 563,00	0,00		1 875 213,00	1 875 213,00		1 875 213,00	1 875 213,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		37 683,00	37 683,00		37 683,00	37 683,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	149 535,00	0,00		345 888,00	345 888,00		345 888,00	345 888,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00		9 664,00	9 664,00		9 664,00	9 664,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00		31 133,00	31 133,00		31 133,00	31 133,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	991 667,00	0,00		951 697,00	951 697,00		951 697,00	951 697,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 069 205,00	0,00		1 145 236,00	1 145 236,00		1 145 236,00	1 145 236,00
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	71 691,00	0,00		99 777,00	99 777,00		99 777,00	99 777,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	122 226,00	0,00		211 865,00	211 865,00		211 865,00	211 865,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	16 500,00	0,00		17 512,00	17 512,00		17 512,00	17 512,00
64731	Allocations chômage versées directement	11 000,00	0,00		14 700,00	14 700,00		14 700,00	14 700,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	41 584,00	0,00		42 627,00	42 627,00		42 627,00	42 627,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 639,00	0,00		5 232,00	5 232,00		5 232,00	5 232,00
6478	Autres charges sociales diverses	7 701,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	96,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	1 450 399,00	0,00		732 546,00	732 546,00		732 546,00	732 546,00
703894	Reversements/forfait post-stationnement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739211	Attribution de compensation	682 273,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	318 126,00	0,00		252 546,00	252 546,00		252 546,00	252 546,00

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_04-PP
 Reçu le 13/02/2024
 Publié le 13/02/2024

Chap./art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 Vote III = I + II + III)
73928	Autres prélèv. pour revers. de fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7398	Revers., restitutions et pré. divers	450 000,00	0,00	0,00	480 000,00	480 000,00	0,00	480 000,00	480 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	2 987 185,00	0,00	0,00	2 732 202,00	2 732 202,00	0,00	2 732 202,00	2 732 202,00
65133	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	187 993,00	0,00	0,00	192 680,00	192 680,00	0,00	192 680,00	192 680,00
65312	Frais de mission et de déplacement	5 000,00	0,00	0,00	5 054,00	5 054,00	0,00	5 054,00	5 054,00
65313	Cotisations de retraite	12 666,00	0,00	0,00	10 230,00	10 230,00	0,00	10 230,00	10 230,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	12 411,00	0,00	0,00	17 950,00	17 950,00	0,00	17 950,00	17 950,00
65315	Formation	29 170,00	0,00	0,00	29 170,00	29 170,00	0,00	29 170,00	29 170,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	365,00	0,00	0,00	389,00	389,00	0,00	389,00	389,00
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6542	Créances éteintes	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	219 963,00	0,00	0,00	243 963,00	243 963,00	0,00	243 963,00	243 963,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	403 851,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm.	0,00	0,00	0,00	414 361,00	414 361,00	0,00	414 361,00	414 361,00
6573642	Subv. fonct. régies(personnalité morale)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	1 150 296,00	0,00	0,00	742 232,00	742 232,00	0,00	742 232,00	742 232,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	731 200,00	0,00	0,00	437 650,00	437 650,00	0,00	437 650,00	437 650,00
65811	Droits d'utilisat* - informatique nuage	123 560,00	0,00	0,00	220 070,00	220 070,00	0,00	220 070,00	220 070,00
65818	Autres	2 995,00	0,00	0,00	13 448,00	13 448,00	0,00	13 448,00	13 448,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	73 305,00	0,00	0,00	75 005,00	75 005,00	0,00	75 005,00	75 005,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		17 372 596,00	0,00	0,00	17 782 491,00	17 782 491,00	0,00	17 782 491,00	17 782 491,00
66	Charges financières	2 261 005,00	0,00	0,00	1 981 291,00	1 981 291,00	0,00	1 981 291,00	1 981 291,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 220 000,00	0,00	0,00	1 964 200,00	1 964 200,00	0,00	1 964 200,00	1 964 200,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	41 005,00	0,00	0,00	17 091,00	17 091,00	0,00	17 091,00	17 091,00

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE

Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) (II = I + III)
67	Charges spécifiques (4)	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	2 286 005,00	0,00	0,00	2 006 291,00	2 006 291,00		2 006 291,00	2 006 291,00
	Total des dépenses réelles	19 658 601,00	0,00	0,00	19 788 782,00	19 788 782,00	0,00	19 788 782,00	19 788 782,00
023	Virement à la section d'investissement	1 801 445,00			2 675 064,00	2 675 064,00		2 675 064,00	2 675 064,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	3 024 224,00			2 992 318,00	2 992 318,00		2 992 318,00	2 992 318,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	2 368 756,00			2 316 187,00	2 316 187,00		2 316 187,00	2 316 187,00
68126	Dot.amort. frais d'émission des emprunts	2 900,00			2 900,00	2 900,00		2 900,00	2 900,00
68128	Dot. Amort. charges exception. différées	237 793,00			239 819,00	239 819,00		239 819,00	239 819,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	11 363,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	403 412,00			403 412,00	403 412,00		403 412,00	403 412,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	4 825 669,00			5 667 382,00	5 667 382,00		5 667 382,00	5 667 382,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	86 364,33
Montant des ICNE de l'exercice N-1	81 273,33
= Différence ICNE N - ICNE N-1	17 091,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
 (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
 (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 69 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNVE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + III = I + II)
	TOTAL	24 484 270,00	0,00	25 456 164,00	25 456 164,00	25 456 164,00
013	Atténuations de charges (3)	235 900,00	0,00	250 489,00	250 489,00	250 489,00
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	150 000,00	0,00	162 099,00	162 099,00	162 099,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	52 360,00	0,00	56 865,00	56 865,00	56 865,00
6459	Remb. charges secusociale et prévoyance	33 040,00	0,00	31 025,00	31 025,00	31 025,00
6479	Remboursr sur autres charges sociales	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMJ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 134 948,00	0,00	2 255 201,00	2 255 201,00	2 255 201,00
7022	Coupes de bois	2 500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7023	Menus produits forestiers	250,00	0,00	200,00	200,00	200,00
7025	Taxes d'affouage	5 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
70323	Red. occupation dom. public	269 460,00	0,00	296 497,00	296 497,00	296 497,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	100,00	0,00	110,00	110,00	110,00
70383	Redevance de stationnement	1 710,00	0,00	1 710,00	1 710,00	1 710,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	3 835,00	0,00	2 090,00	2 090,00	2 090,00
7062	Redevances services à caractère culturel	58 600,00	0,00	63 975,00	63 975,00	63 975,00
70631	Redevances services à caractère sportif	610 700,00	0,00	677 200,00	677 200,00	677 200,00
70632	Redevances services à caractère loisir	28 100,00	0,00	68 100,00	68 100,00	68 100,00
7066	Redevances services à caractère social	147 500,00	0,00	158 320,00	158 320,00	158 320,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	296 400,00	0,00	297 900,00	297 900,00	297 900,00
706888	Autres	59 410,00	0,00	63 000,00	63 000,00	63 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'irrimuebles)	2 400,00	0,00	8 100,00	8 100,00	8 100,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	40 000,00	0,00	30 940,00	30 940,00	30 940,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	257 100,00	0,00	215 860,00	215 860,00	215 860,00
70872	Remb. frais par budgets annexes et régies	67 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps morale	0,00	0,00	78 385,00	78 385,00	78 385,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	12 900,00	0,00	14 029,00	14 029,00	14 029,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	169 065,00	0,00	173 135,00	173 135,00	173 135,00
70878	Remb. frais par des tiers	72 018,00	0,00	71 850,00	71 850,00	71 850,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	5 200,00	0,00	5 800,00	5 800,00	5 800,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 295 885,00	0,00	1 317 989,00	1 317 989,00	1 317 989,00
73211	Attribution de compensation	1 295 885,00	0,00	1 302 754,00	1 302 754,00	1 302 754,00
7323	Revers. prél. / jeux et paris hippiques	0,00	0,00	15 235,00	15 235,00	15 235,00
731	Fiscalité locale	15 559 581,00	0,00	16 341 730,00	16 341 730,00	16 341 730,00
73111	Impôts directs locaux	13 557 796,00	0,00	14 813 049,00	14 813 049,00	14 813 049,00

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

AR Prefecture

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	1 000 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	375 388,00	0,00	383 282,00	383 282,00	383 282,00
731721	Taxe de séjour	450 000,00	0,00	480 000,00	480 000,00	480 000,00
731732	Prélèvement sur les produits des jeux	127 323,00	0,00	115 140,00	115 140,00	115 140,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	16 604,00	0,00	16 759,00	16 759,00	16 759,00
73175	Taxe sur les remontées mécaniques	7 470,00	0,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
7318	Autres	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	3 600 327,00	0,00	3 620 931,00	3 620 931,00	3 620 931,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	3 121 602,00	0,00	3 068 609,00	3 068 609,00	3 068 609,00
741127	DNP des communes	163 605,00	0,00	164 586,00	164 586,00	164 586,00
744	FCTVA	6 677,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
74611	DGD des communes et EPCI	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
74718	Autres participations Etat	14 300,00	0,00	67 000,00	67 000,00	67 000,00
7472	Participation régions	16 075,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	12 000,00	0,00	6 150,00	6 150,00	6 150,00
74778	Autres fonds européens	8 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
747818	Autres	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
7478222	Participation Caisses alloc. familiales	35 000,00	0,00	54 000,00	54 000,00	54 000,00
74784	CCAS et caisse des écoles	7 280,00	0,00	2 960,00	2 960,00	2 960,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	730,00	0,00	100,00	100,00	100,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	200 605,00	0,00	226 343,00	226 343,00	226 343,00
74836	Atrib. fonds départ. péréquat. de la TP	940,00	0,00	750,00	750,00	750,00
7484	Dotation de recensement	2 433,00	0,00	2 433,00	2 433,00	2 433,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	8 580,00	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	808 237,00	0,00	867 397,00	867 397,00	867 397,00
752	Revenus des immeubles	457 687,00	0,00	367 534,00	367 534,00	367 534,00
755	Dédits et pénalités perçus	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	262 000,00	0,00	424 418,00	424 418,00	424 418,00
75814	Redevance sur l'énergie hydraulique	450,00	0,00	400,00	400,00	400,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
75888	Autres	78 100,00	0,00	65 045,00	65 045,00	65 045,00
	Total des recettes de gestion des services	23 634 878,00	0,00	24 653 737,00	24 653 737,00	24 653 737,00
76	Produits financiers	300 010,00	0,00	300 013,00	300 013,00	300 013,00
761	Produits de participations	300 010,00	0,00	300 013,00	300 013,00	300 013,00
7668	Autres	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
77	Produits spécifiques (3)	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

AR Prefecture

005	210	500	37	2024	0207	2024	02	04	DE
FR	91	1	1	0	0	0	0	0	0
FR	91	1	1	0	0	0	0	0	0

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + III = I + II)
Total des recettes réelles		23 959 888,00	0,00	25 008 750,00	25 008 750,00	25 008 750,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	524 382,00		447 414,00	447 414,00	447 414,00
722	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées opte résultat	238 477,00		274 951,00	274 951,00	274 951,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnmt courant	282 951,00		172 463,00	172 463,00	172 463,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	2 954,00		0,00	0,00	0,00
791	Transferts de charges de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
796	Transferts charges financières	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		524 382,00		447 414,00	447 414,00	447 414,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « suffisalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
 (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
 (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.
 (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV - ANNEXES

A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., Jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-5 RSA
	DEPENSES	4 750 400,00	814 500,00	0,00	232 000,00	230 000,00	4 773 646,00	26 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 711 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	880 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	214 500,00	0,00	7 000,00	135 000,00	301 000,00	18 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	600 000,00	0,00	225 000,00	95 000,00	3 592 646,00	7 000,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	288 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	4 210 318,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00	2 191 600,00	0,00	0,00
	RECETTES								
024	Produits des cessions d'immobilisations	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 205 918,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00	2 191 600,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	15 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	288 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture
 005-210500237-20240207-2024_02_04-DE
 Reç 16 13/02/2024
 Pub 16 13/02/2024

IV - ANNEXES
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE (suite)

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES						
10	Dotations, fonds divers et réserves	365 500,00	15 000,00	56 000,00	2 032 840,00		13 295 886,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		3 711 400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	157 500,00	0,00	0,00	17 120,00		1 095 320,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	88 000,00	0,00	21 000,00	100 500,00		886 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	120 000,00	15 000,00	35 000,00	1 915 220,00		6 604 866,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		750 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		289 000,00
	RECETTES						
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		8 075 918,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		700 000,00
13	Subventions d'investissement	48 000,00	34 000,00	0,00	1 447 000,00		1 205 918,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00	0,00	0,00	0,00		3 950 600,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		2 015 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		15 400,00

AR Prefecture
005-21050037-20240207-2024-02-01-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

AR Prefecture

005-210510287-20240207-2024_02_04-DE
 Reçu le 08/02/2024
 Publié le 08/02/2024

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		289,00

IV - ANNEXES

A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

01 - OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01	
			Opérations non ventilables
			4
			3
			4
			1
			2
			48
			4
			1
			2
			48

DEPENSES

- 163 Emprunts obligataires
- 164 Emprunts auprès des établissements financiers
- 165 Dépôts et cautionnements reçus
- 168 Autres emprunts et dettes assimilées
- 278 Autres créances immobilisées
- 458 Opérations sous mandat

RECETTES

- 024 Produits des cessions d'immobilisations
- 102 Dotations et fonds d'investissement
- 164 Emprunts auprès des établissements financiers
- 278 Autres créances immobilisées
- 458 Opérations sous mandat

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

005	21	002	7	20	24	
Requ	13/0	2/20	0	0	0	
Publi	e 13/02	13/02				

IV - ANNEXES

A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 - Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale										Autres moyens général	005-2105-00237-2024 Reçu le 13/02/2024	005-2105-00237-2024 Publié le 13/02/2024
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non verbalisé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat						
	DEPENSES	723 000,00	0,00	1 500,00	24 000,00	0,00	0,00	25 000,00	41 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	41 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat., matériel, outillage techniq.	11 000,00	0,00	1 500,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Autres immobilisations corporelles	47 000,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 - Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils							032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduca., env.	034 Conseil éco.,sos.,environ.,culture éduca.		035 Conseil de territoire	036 Autres instances	037 Autres instances	038 Autres instances	039 Autres instances	040 Autres instances
		031 Assemblées délibérantes	0341 Section éco., sociale et environnement.		0342 Section culture, éducation et sports		039 Autres instances	040 Autres instances			041 Autres instances	042 Autres instances						
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Instalati., matériel, outillage lectric.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.90

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act.internat.eur.intern.				TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat., matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024 02 04-DE
 Reçu le 13/02/2024
 Publié le 13/02/2024

IV - ANNEXES

A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.9005

FONCTION 0-5 - Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE
 Rec. P. 3/02/2024
 Pub. L. 13/02/2024

IV - ANNEXES
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 - Sécurité

Article / compte nature (*)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTA CHAPITRE 14
	DEPENSES	0,00	225 000,00	7 000,00	0,00	0,00	232 000,00
215	Installat., matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	225 000,00	0,00	0,00	0,00	225 000,00
	RECETTES	0,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
131	Subv. inv. rattachées aux actifs amort.	0,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

005-210500237-20240207-2024 02 04-DE
 Req 16/03/2024
 Pub 16/03/2024

IV - ANNEXES
A - PRESENTATION CROISEE -- SECTION D'INVESTISSEMENT -- PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024 02 04-DE
 Rec 13/02/2024
 Pub 13/02/2024

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs				21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	Total
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles		212 Ecoles primaires		213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics		223 Lycées privés			
			0,00	37 500,00	167 500,00	0,00			0,00	0,00				
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	12 500,00	37 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	37 500,00	167 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES

A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.902

FONCTION 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres			
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés							257 CNFPT et CDG missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours		2572 Missions administratives		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat', matériel, outillage technic.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

IV - ANNEXES

A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs		31 Culture							318 Archéologie préventive	
				311 Activités artist., actions et manif. cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinéma et autres salles de spectacles		
203	DEPENSES	600 000,00		0,00	462 700,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Frais d'études, recherche, développement	600 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagement de terrains	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00		0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat., matériel, outillage techniq.	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00		0,00	140 000,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00		0,00	314 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	RECETTES	0,00		0,00	91 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subv. inv rattachées aux actifs	0,00		0,00	91 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv. inv rattachées aux actifs non amort	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1903

FONCTION 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)							326 Manifestations sportives
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives		
	DEPENSES	3 123 946,00	150 000,00	85 000,00	0,00	0,00	335 000,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
213	Constructions	14 000,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	2 000,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	2 857 946,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 690 534,00	189 048,00	0,00	0,00	0,00	220 418,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort.	0,00	189 048,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort.	1 690 534,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 418,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES

A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éducative) et loisirs		34 Vie sociale et citoyenne		35 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes		
	DEPENSES	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 732 846,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
215	Installat., matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 120 000,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 240 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 552 846,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 191 600,00
131	Subv. inv. rattachées aux actifs amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 848,00
132	Subv. inv. rattachées aux actifs non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 910 752,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024-02-04-DF

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

IV - ANNEXES
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 - Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé						418 Autres actions	0,00	0,00	0,00	0,00
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions					
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RÉCETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

005 21050 0237-20240307-2024 02 04 -DE
Reçu le 3/02/2024
Publié le 13/02/2024

IV - ANNEXES
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904

FONCTION 4 - Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale										Autres actions pour la petite enfance	4226	
		420	421 Famille et enfance			422 Petite enfance			4214	4221	4222			4223
		Services communs	4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	Multi accueilli						
	DEPENSES	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904

FONCTION 4 - Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellés	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées		424 Personnes en difficulté		425 Personnes handicapées		
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	19 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	19 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

005-210500237-20240207-2024_02_04_DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

IV - ANNEXES

A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT -- PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.90.4

FONCTION 4-4 - RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL CHAPITRE
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE
Rec 10 3/02/2024
Pub 10 13/02/2024

IV - ANNEXES
 A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 - Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	51 - Aménagement et Services urbains										005 - 3105 Rec. Inv. Pub. 13/02/2024	0237 - 2024 0207 - 2024 0204 - DF		
		50 Services communs 501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	516 Autres opérations d'aménagement urbains	000,00	0,00			0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	77 500,00	38 000,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv. inv. rattachées aux actifs amort.	0,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.915

FONCTION 5 - Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville				53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				55 Logement social	
		52	52	52	52			551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage		555
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
155	Dépôts et cautions reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV -- ANNEXES
A -- PRESENTATION CROISEE -- SECTION D'INVESTISSEMENT -- PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.908

AR Prefecture
005-210500237-20240207-2024 02 04-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

FONCTION 5 -- Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techn. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHIFFRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 550,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
215	Installat., matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00
165	Dépôts et cautions reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 - Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs		61 Interventions économiques transversales		62 Structure d'animation et de dév. éco.		63 Actions sectorielles					
								631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat		633 Développement touristique	
								6311 Laboratoire		6312 Autres			
231	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subv Inv rattachées aux actifs amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.906

AR Prefecture	
005-210500237-20240207-2024 02 04 - DE	
Reçu le 13/02/2024	
Publié le 13/02/2024	

FONCTION 6 - Action économique (suite)

Article / compte nature (*)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaires	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et Innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES						
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES						
131	Subv. inv rattachées aux actifs amort.	34.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34.000,00
		34.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34.000,00

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES

A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 - Environnement

Article / compte nature (*)	Libellé	70 Services communs		71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine				005 Req Pub	2024 13/02/2024	2024 13/02/2024	005 2024 13/02/2024	005 2024 13/02/2024	005 2024 13/02/2024
		720 Services communs collectifs et propreté		721 Collectifs et traitement des déchets	721 Actions déchets et propreté urbaine		722 Propreté urbaine							
		7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collectifs des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyage								
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat., matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.917

FONCTION 7 - Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux				74 Politique de l'eau	735 Lutte contre les inondations	736 Eaux pluviales	737 Assainissement	738 Eaux potables	739 Eau potable	740 Politique de l'eau	741 Assainissement	742 Eaux pluviales	743 Lutte contre les inondations	744 Eaux pluviales	745 Lutte contre les inondations
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales												
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

005-210500337-20240207-2024-02-04-D1
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

IV - ANNEXES
 A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

IV
 A1.907

FONCTION 7 - Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					758 Autres actions	76 Préserv. patrim. naturel, risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	74 Autres actions	TOTAL DU CAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	755 Energie					
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE
 Reçu le 13/02/2024
 Publié le 13/02/2024

IV - ANNEXES
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.968

FONCTION 8 - Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs		81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs					825 Transport aérien	826 Autres transports	
		800	801	810	820	821	822	823	824			
	DEPENSES											
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage usiné,	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES											
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

005	231	15	0237-2024	07	00	0,00
Reç	1	0	3/02/2024	07	00	0,00
Pub	1	0	13/02/2024	07	00	0,00

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises							
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat. matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv. inv. rattachées aux actifs non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

005-219500237-20240207-2024 02 04 DE
 Reçu le 13/02/2024
 Publié le 13/02/2024

IV - ANNEXES

A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT -- PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.908

FONCTION 8 - Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voies							849 Sécurité routière
		841 Voies nationale	842 Voies régionale	843 Voies départementale	844 Voies métropolitaine	845 Voies communales	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voies	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	1 972 840,00	0,00	60 000,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	17 120,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat., matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	40 500,00	0,00	60 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 915 220,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	1 647 000,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	1 347 000,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

005-2105000337-20240207-2024 02 04 - BP
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

IV - ANNEXES
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

19

A1.9

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024-02-04
Reçu le 13/02/2024
Publié le 18/02/2024

FONCTION 8 - Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrovy.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 032 840,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 120,00	
215	Installat. matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 915 220,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 947 000,00	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 347 000,00	
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4- AP
	DEPENSES	2 258 837,00	5 120 986,00	0,00	547 654,00	2 439 659,00	4 670 762,00	532 142,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 087 660,00	0,00	58 500,00	643 241,00	1 723 297,00	45 526,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	3 308 397,00	0,00	471 424,00	1 707 922,00	2 320 115,00	36 555,00	0,00
014	Atténuations de produits	252 546,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	724 899,00	0,00	17 740,00	88 496,00	627 350,00	450 061,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	1 981 291,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	20 878 678,00	453 077,00	0,00	18 342,00	355 970,00	1 237 769,00	169 452,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	176 799,00	0,00	1 000,00	22 400,00	42 500,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	244 143,00	0,00	4 000,00	297 200,00	1 034 387,00	137 168,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 302 754,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	15 738 090,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 482 821,00	3 600,00	0,00	0,00	10 360,00	65 400,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	28 535,00	0,00	13 342,00	26 010,00	86 962,00	32 283,00	0,00
76	Produits financiers	330 013,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture
005-210500237-20240207-2024_02_04-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

005-210500237-20240207-2024_02_04_DF
 Reçu le 13/02/2024
 Publié le 13/02/2024

IV - ANNEXES
 A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE (suite)

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTA
	DEPENSES	3 900,00	1 122 433,00	1 530 006,00	715 864,00	746 659,00		19 786 782,00
011	Charges à caractère général	3 900,00	538 341,00	345 820,00	237 988,00	188 217,00		4 872 490,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	584 092,00	0,00	468 405,00	548 342,00		9 448 258,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	480 000,00	0,00	0,00		732 346,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	804 186,00	9 470,00	10 000,00		2 732 202,00
6588	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 987 491,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		24 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	156 918,00	1 048 240,00	472 919,00	177 385,00		25 008 750,00
013	Atténuations de charges	0,00	3 900,00	0,00	2 390,00	1 000,00		250 489,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	30 250,00	262 920,00	80 597,00	164 536,00		2 256 201,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	15 235,00	0,00	0,00		1 317 989,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	595 140,00	0,00	0,00		16 341 730,00
74	Dotations et participations	0,00	58 750,00	0,00	0,00	0,00		3 620 931,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	104 018,00	174 945,00	389 432,00	11 950,00		867 397,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		330 013,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		25 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV - ANNEXES
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

01 - OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01
		Opérations non ventilables
	DEPENSES	
661	Charges d'intérêts	2 338 827,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 517 289,00
739	Reverset et restit. sur impôts et taxes	3 000,00
	RECETTES	
731	Fiscalité locale	20 816 573,00
732	Fiscalité reversée	15 716 080,00
741	D.G.F.	1 392 754,00
744	FCTVA	3 202 195,00
748	Autres attributions et participations	7 500,00
761	Produits de participations	2 126,00
768	Autres produits financiers	30 013,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	3 000,00
		5 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

AR Prefecture
005-210500237-20240207-2024_02_04-DE
Rec. 13/02/2024
Pub. 13/02/2024

005 21 95 00 237 - 2024 02 04 DE
 Rec. le 3/02/2024
 Pub. le 13/02/2024

IV - ANNEXES

A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 - Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale								026 Administration générale de l'Etat	027 Autres moyens généralistes
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	025 Cimetières et pompes funèbres			
	DEPENSES	4 180 233,00	0,00	89 530,00	232 140,00	72 738,00	70 395,00	158 848,00	0,00	0,00	
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	225 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
603	Variation des stocks	170 311,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
608	Achats non stockés de matières et fourni	131 852,00	0,00	1 871,00	23 122,00	43 492,00	1 454,00	8 721,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	10 808,00	0,00	20 000,00	2 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	
613	Locations	17 500,00	0,00	0,00	3 922,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	2 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	60 445,00	0,00	3 507,00	6 171,00	5 469,00	0,00	788,00	0,00	0,00	
616	Primes d'assurances	36 079,00	0,00	0,00	3 104,00	1 780,00	9,00	283,00	0,00	0,00	
618	Divers	28 670,00	0,00	0,00	2 200,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	
621	Personnel extérieur au service	989 375,00	0,00	43 454,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	73 144,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
623	Pub., publications, relations publiques	25 500,00	0,00	9 000,00	42 800,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	
624	Transports biens, transports collectifs	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
625	Déplacements et missions	800,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	100,00	0,00	0,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	80 000,00	0,00	0,00	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	2 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	13 950,00	0,00	0,00	0,00	7 050,00	360,00	0,00	0,00	0,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	74 100,00	0,00	0,00	6 247,00	0,00	1 189,00	3 618,00	0,00	0,00	
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	4 185,00	0,00	0,00	0,00	6 187,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	1 716 249,00	0,00	0,00	143 924,00	0,00	31 159,00	98 045,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	689 537,00	0,00	0,00	57 601,00	0,00	13 341,00	35 772,00	0,00	0,00	
647	Autres charges sociales	12 482,00	0,00	0,00	1 249,00	0,00	424,00	630,00	0,00	0,00	
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
654	Pertes sur créances irrécouvrables	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
655	Contributions obligatoires	172 482,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657	Charges intervenant* cpt prop. - Subvent*	2 400,00	0,00	0,00	0,00	8 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
658	Charges diverses de gestion courante	223 085,00	0,00	11 748,00	0,00	0,00	12 990,00	8 040,00	0,00	0,00	
	RECETTES	385 057,00	0,00	0,00	12 400,20	8 300,00	32 710,00	4 500,00	0,00	0,00	
609	Variation des stocks	162 099,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	7 905,00	0,00	0,00	2 890,00	0,00	425,00	860,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 395,00	0,00	0,00	510,00	0,00	75,00	150,00	0,00	0,00	
647	Autres charges sociales	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

AR Prefecture

005 2105002297 20240207 2024 02_04-DE
 Reçu le 13/02/2024
 Publiée le 13/02/2024

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							Autres revenus généralistes
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	205 803,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	8 300,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	11 365,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

03 - Conscils
033 - Conseil cult., édu., env.
032 - Conseil éco. social région./Conseil dév.
031 - Assemblée délibérante
034 - Conseil éco. soc. environ. culture. édu.
0342 - Section culture, éducation et sports
0341 - Section éco. sociale et environnem.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

Article / compte nature (*)	Libellé	031	032	033	034	0341	0342	035	038
	DEPENSES	255 471,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
603	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	905,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre ongs.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	255 473,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interven* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
603	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_04 DE
 Reçu le 13/02/2024
 Publié le 13/02/2024

Article / compte nature (*)	Libellé	03 Conseils							
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco-social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.soc.environ.culture.éduc. 0341 Section éco, sociale et environnement.		0342 Section culture, éducation et sports.	035 Conseil de territoire	038 Autres inst.
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Déficits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

005-210500237-20240207_2024_02_04 BP
 Reçu le 13/02/2024
 Publié le 13/02/2024

IV - ANNEXES
 A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 - Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04					TOTAL DU CHAPITRE
		041	042	043	044	048	
		Action relevant de la subvention globale	Actions interrégionales	Actions européennes	Aide publique au développement	Autres actions	
DEPENSES							
502	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	5 420 956,00
503	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	283 000,00
508	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 311,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 522,00
613	Localités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 806,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 422,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 050,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 380,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 193,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 120,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	412 629,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 144,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 900,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 750,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 050,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 390,00
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 155,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 372,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 989 377,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	808 251,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 785,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	255 473,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
657	Charges interven' cpt prop. - Subvent'	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 463,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	11 100,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	255 863,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	453 977,00
RECETTES							
603	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 089,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 070,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 130,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop. décent. act. interrég. eur. intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Cédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE
 Recu le 13/02/24
 Publiée le 13/02/24

IV -- ANNEXES
 A -- PRESENTATION CROISEE -- SECTION DE FONCTIONNEMENT -- PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 -- Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

AR Prefecture	
005 21 05 00237 - 20240207 - 2024_02_04-DE	
Reç u le 3/02/2024	0,00
Pub lie le 13/02/2024	0,00

005 23 00237-0240207
 Recl 13/02/2024
 Publi 13/02/2024

IV
 A2.931

IV - ANNEXES
 A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 - Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres intery. protect. personnes, biens	TOTAL CHIFFRE
	DEPENSES	3 284,00	517 211,00	1 376,00	23 791,00	2 000,00	47 564,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	14 329,00	1 376,00	9 649,00	0,00	25 354,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
615	Entretien et réparations	3 284,00	1 934,00	0,00	342,00	0,00	5 560,00
616	Primes d'assurances	0,00	1 732,00	0,00	51,00	0,00	1 783,00
618	Divers	0,00	9 182,00	0,00	250,00	0,00	9 432,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	570,00	0,00	0,00	0,00	570,00
625	Déplacements et missions	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	13 500,00	0,00	13 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	13 182,00	0,00	0,00	0,00	13 182,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	2 050,00	0,00	0,00	0,00	2 050,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	333 847,00	0,00	0,00	0,00	333 847,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	122 547,00	0,00	0,00	0,00	122 547,00
647	Autres charges sociales	0,00	1 886,00	0,00	0,00	0,00	1 886,00
657	Charges interven' opt prop. - Subvent'	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	15 740,00	0,00	0,00	0,00	15 740,00
	RECETTES	0,00	18 342,00	0,00	0,00	0,00	18 342,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	650,00	0,00	0,00	0,00	650,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
708	Autres produits	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	13 342,00	0,00	0,00	0,00	13 342,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES

A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

IV - ANNEXES
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE
FONCTION 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AR Prefecture

0057210500237-20240207-2024-02-0005
Reglement 13/02/2024
Publication 13/02/2024

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs				21 Enseignement au premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	Cités scolaires	0000
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés	0000					
										201	211			
806	DEPENSES	265 457,00	790 114,00	710 208,00	73 250,00	0,00	11 497,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
811	Achats non stockés de matières et fourni	7 465,00	120 520,00	177 945,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
813	Contrats de prestations de services	50,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
815	Locations	220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
816	Entretien et réparations	808,00	8 074,00	9 145,00	0,00	0,00	171,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
818	Primes d'assurances	644,00	2 364,00	3 981,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
822	Divers	0,00	0,00	0,00	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
823	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	2 196,00	7 073,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
824	Pub., publications, relations publiques	0,00	400,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
825	Transports biens, transports collectifs	0,00	3 800,00	10 612,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
827	Déplacements et missions	50,00	50,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
828	Services bancaires et assimilés	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
833	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
838	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	6 856,00	22 401,00	19 734,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
841	Rémunérations du personnel	167 575,00	460 685,00	331 476,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
845	Charges sécurité sociale et prévoyance	76 284,00	151 497,00	146 764,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
847	Autres charges sociales	625,00	18 631,00	2 986,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
855	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	71 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
857	Charges intervenant cpt prop. - Subvent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
858	Charges diverses de gestion courante	3 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 010,00	53 350,00	11 119,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	950,00	14 450,00	2 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	150,00	2 550,00	510,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	35 000,00	7 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	1 350,00	510,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	10,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

005-210500237-2024-02-04-DE
 Reçu le 13/02/2024
 Publiè le 13/02/2024

IV - ANNEXES
 A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	0,00	0,00		
		251 insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés				257 CFNPT et CDS missions spécifiques						
							2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives					
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre vega.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenant opt prop. - Subvent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

000-210500237-2024020
 Reçu le 02/2024
 Publié le 03/02/2024

Article / compte nature (*)	Libellé	25 Formation professionnelle														
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés				257 CNFPT et CDG missions spécifiques					
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations ou personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Produits divers de gestion. courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

005-2024-00002
Reçu le 31/02/2024
Publié le 03/02/2024

IV - ANNEXES
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage				27 Formation sanitaire et sociale		28 Autres services périscolaires et annexes				29 Sécurité		TOTAL DU BUDGET
		26	27	28	29	281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement	28	29		
	DEPENSES	0,00	0,00	1 353,00	0,00	560 730,00	23 000,00	1 353,00	0,00	50,00	0,00	0,00	2 438,00	
606	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	233 675,00	0,00	1 260,00	0,00	50,00	0,00	0,00	559,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	6 950,00	29 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 950,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	11 653,00	0,00	53,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 706,00	
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	340,00	0,00	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00	380,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
623	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
624	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	
625	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00	
627	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	4 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 100,00	
628	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	6 938,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 938,00	
633	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	207 008,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 166 748,00	
641	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	64 194,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	468 749,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	2 074,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 498,00	
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 500,00	
657	Charges Intervent' opt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 326,00	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	1 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 570,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	258 500,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	355 970,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 040,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 360,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	255 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	287 200,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	10 390,00	
756	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 010,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES

A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AR Prefecture
 005210500237-20240207-20240204-02-04-DE
 Regu le 13/02/2024
 Publi le 13/02/2024

Article / compte nature (1)	Libellé	31 Culture										
		30 Services communs	311 Activités artistiques et manifestations	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'activités	315 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive		
605	DEPENSES	912 380,00	73 250,00	520 127,00	39 318,00	0,00	66 482,00	4 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Achats non stockés de matières et fourni	6 225,00	65 276,00	85 647,00	28 791,00	0,00	16 185,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	150,00	0,00	27 720,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	665,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriétés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	3 813,00	3 165,00	8 245,00	8 294,00	0,00	4 208,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	2 665,00	1 790,00	12 296,00	1 293,00	0,00	311,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	500,00	0,00	23 400,00	0,00	0,00	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	50,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	3 150,00	0,00	12 600,00	0,00	0,00	700,00	1 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orgs.)	11 282,00	0,00	11 508,00	0,00	0,00	1 378,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin)	0,00	69,00	1 379,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	235 470,00	0,00	239 205,00	0,00	0,00	32 269,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	78 688,00	0,00	89 604,00	0,00	0,00	7 522,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	2 487,00	0,00	1 656,00	0,00	0,00	206,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenant cpt prop. - Subvent	561 700,00	2 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	3 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

005-210500237
 Recu le 13/02/2024
 Publie le 13/02/2024

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs		31 Culture								
		311 Activités artist.-actions et manifestat.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	315 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	319 Archéologie présentat.			
558	Charges diverses de gestion courante	0,00	3 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	8 000,00	105 835,00	24 000,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	2 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	22 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
705	Prestations de services	0,00	63 875,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	8 000,00	5 800,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	11 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
759	Produits divers de gestion courante	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (*)	Libellés	32 Sports (autres que scolaires)						325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives		
	DEPENSES	69 463,00	14 743,00	1 275 877,00	0,00	392 055,00	0,00	0,00	
505	Achats non stockés de matières et fourn	62 406,00	13 162,00	461 344,00	0,00	140 479,00	0,00	0,00	
511	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	2 980,00	0,00	2 277,00	0,00	0,00	
513	Locations	0,00	0,00	3 812,00	0,00	604,00	0,00	0,00	
514	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00	0,00	0,00	
515	Entretien et réparations	5 430,00	87,00	14 894,00	0,00	20 821,00	0,00	0,00	
516	Primes d'assurances	1 627,00	1 474,00	2 149,00	0,00	6 475,00	0,00	0,00	
518	Divers	0,00	0,00	1 350,00	0,00	50,00	0,00	0,00	
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	1 584,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	1 800,00	0,00	520,00	0,00	0,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	350,00	0,00	50,00	0,00	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	1 500,00	0,00	600,00	0,00	0,00	
628	Divers	0,00	0,00	240,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	
639	Impôts, taxes, versements (autre orig.)	0,00	0,00	24 988,00	0,00	4 531,00	0,00	0,00	
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	0,00	0,00	15 391,00	0,00	64 531,00	0,00	0,00	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	548 506,00	0,00	95 600,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	167 069,00	0,00	34 641,00	0,00	0,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	3 518,00	0,00	837,00	0,00	0,00	
567	Charges intervenant cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00	
558	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	4 380,00	0,00	1 420,00	0,00	0,00	
	RECETTES	1 520,00	0,00	557 650,00	0,00	219 342,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	850,00	0,00	850,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	150,00	0,00	150,00	0,00	0,00	
703	Revenues utilisation du domaine	1 500,00	0,00	4 650,00	0,00	3 750,00	0,00	0,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	547 000,00	0,00	105 000,00	0,00	0,00	
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	32 650,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	20,00	0,00	0,00	0,00	30 652,00	0,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	15 010,00	0,00	36 790,00	0,00	0,00	

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE

Recu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

IV - ANNEXES

A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.933

FONCTION 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (*)	Liberté	Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	346 Autres		
DEPENSES								
506	Achats non stockés de matières et fourni	529 535,00	0,00	627 041,00	0,00	0,00	0,00	4 610 762,00
511	Contrats de prestations de services	42 520,00	0,00	11 740,00	0,00	0,00	0,00	54 579,00
513	Locations	10 360,00	0,00	447 900,00	0,00	0,00	0,00	442 987,00
514	Charges locales et de copropriété	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	9 081,00
515	Entretien et réparations	3 076,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00
516	Primes d'assurances	0,00	0,00	1 821,00	0,00	0,00	0,00	3 124,00
518	Divers	2 650,00	0,00	2 075,00	0,00	0,00	0,00	32 355,00
521	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 950,00
522	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 584,00
523	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	1 930,00	0,00	0,00	0,00	300,00
524	Transports biens, transports collectifs	1 172,00	0,00	1 550,00	0,00	0,00	0,00	28 900,00
525	Déplacements et missions	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	2 822,00
527	Services bancaires et assimilés	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 050,00
528	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 450,00
533	Impôts, taxes, versements (autre org.)	18 834,00	0,00	4 515,00	0,00	0,00	0,00	30 740,00
535	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 037,00
537	Autres impôts, taxes (autres organismes)	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 360,00
541	Rémunérations du personnel	410 411,00	0,00	101 778,00	0,00	0,00	0,00	1 667 243,00
545	Charges sécurité sociale et prévoyance	138 483,00	0,00	46 983,00	0,00	0,00	0,00	563 009,00
547	Autres charges sociales	1 719,00	0,00	619,00	0,00	0,00	0,00	11 242,00
557	Charges intervenant cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	618 100,00
558	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 250,00
RECETTES								
541	Rémunérations du personnel	850,00	0,00	115 700,00	0,00	0,00	0,00	1 237 759,00
545	Charges sécurité sociale et prévoyance	150,00	0,00	850,00	0,00	0,00	0,00	17 850,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	24 650,00
705	Prestations de services	72 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 900,00
708	Autres produits	0,00	0,00	88 200,00	0,00	0,00	0,00	877 495,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	26 500,00	0,00	0,00	0,00	148 952,00
747	Participations	54 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 400,00
								35 172,00

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE
 Recu le 13/02/24
 Publie le 13/02/2024

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Article / compte nature (*)	Libellé	33 Jeunesse, action socio-éduc., et loisirs		34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes		
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

005-210500237-20240202-2024_02_04-DE
 Recu le 13/02/2024
 Publie le 13/02/2024

IV - ANNEXES
 A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé						418 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres établissements sanitaires	415 Autres actions	
DEPENSES		3 200,00	0,00	3 411,00	0,00	25 122,00	0,00	
505	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	5 998,00	0,00	856,00	0,00	
513	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00	0,00	
515	Entretien et réparations	0,00	0,00	2 365,00	0,00	800,00	0,00	
516	Primes d'assurances	0,00	0,00	27,00	0,00	0,00	0,00	
523	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	
525	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	
528	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
533	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 231,00	0,00	
535	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 308,00	0,00	
541	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
545	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	18 227,00	0,00	
547	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
557	Charges interven' ext. prop. -Subvent'	3 200,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	3 690,00	0,00	22 100,00	0,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	
708	Autres produits	0,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	7 500,00	0,00	2 100,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES

A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 - Action sociale									
		420 Services communs		421 Famille et enfance			422 Petite enfance		423 Autres actions pour la petite enfance		
		4211	4212	4213	4214	4221	4222	4231	4232	4233	
		Actions en faveur de la maternité	Aides à la famille	Aides sociales à l'enfance	Adolescence	Crèches et garderies	Multi accueil				
	DEPENSES	441 754,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	4 318,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	293,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	25,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	10 926,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	5 367,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interven' ext prop. - Subvent'	424,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		419 881,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	35 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	35 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.974

FONCTION 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées		424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	TOTAL DU CHAPITRE		
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention					4238 Autres actions pour les personnes âgées	
DEPENSES									
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	27 427,00	18 384,00	4 344,00	0,00	52 142,00	
613	Locations	0,00	0,00	21 985,00	2 479,00	128,00	0,00	24 592,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	545,00	434,00	629,00	0,00	1 608,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	387,00	304,00	587,00	0,00	1 281,00	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
635	Autres impôts, taxes (Aurélien impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	967,00	0,00	0,00	967,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657	Charges intervenant en prop. - Subvent	0,00	0,00	4 500,00	14 200,00	3 000,00	0,00	21 700,00	
RECETTES		0,00	0,00	71 000,00	17 080,00	15 432,00	0,00	103 512,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	71 000,00	0,00	0,00	0,00	71 000,00	
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	9 829,00	0,00	0,00	9 829,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	7 251,00	15 432,00	0,00	22 683,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES
 A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 - APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

005 2105 0237-20240207-2024_02_04-DE
 Reçu le 13/02/2024
 Publié le 13/02/2024

IV - ANNEXES
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 - RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	3 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900,00
626	Divers	0,00	0,00	3 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV
A2.938

IV - ANNEXES
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 - Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (*)	Libellé	50 Services communs					51 Aménagement et services urbains					515 Opérations d'aménagement	516 Autres actions d'aménagement
		50 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	516 Autres actions d'aménagement				
DEPENSES													
606	Achats non stockés de matières et fourni	248 535,00	1 600,00	433 422,00	235 542,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	448,00
611	Contrats de prestations de services	6 573,00	0,00	86 923,00	235 542,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128,00
613	Locations	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	123,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	118,00	0,00	6 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	100,00	1 600,00	2 972,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	6 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	450,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	400,00	0,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	6 440,00	0,00	11 523,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	160 407,00	0,00	241 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	62 493,00	0,00	98 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	825,00	0,00	2 074,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		3 000,00	0,00	3 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	425,00	0,00	2 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	75,00	0,00	510,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
746	Donation générale de décentralisation	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES

A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.938

FONCTION 5 - Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52				53		54		55				556
		Politique de la ville	Agglomérations et villes moyennes	Espace rural et autres espaces de dév.	Parc privé de la collectivité	552	553	554	555	Aide à l'accueil des gens du voyage	Logement social			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	100 344,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	64 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	7 695,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	2 453,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	25 086,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	126 453,00	0,00	0,00	0,00	56 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 815,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	30 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
746	Dotations générales de décentralisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	96 203,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 815,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.93

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE
 Reçu le 13/02/2024
 Publié le 13/02/2024

FUNCTION 5 - Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	586 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	14 842,00	0,00	1 12 433,00
606	Actes non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 076,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 100,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 424,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	14 842,00	0,00	2 705,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 800,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 763,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 086,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	402 057,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 373,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 699,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196 918,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 315,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	585,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 250,00
746	Dotation générale de décentralisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 250,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 018,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES

A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2:936

FONCTION 6 - Action économique

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE
Rec P L 1 3/02/2024
Pub L 1 13/02/2024

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs		61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				633 Développement touristique	
		60				631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique		
		60				6311 Laboratoires	6312 Autres				
DEPENSES											
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00		9 876,00	0,00	0,00	0,00	15 150,00	0,00	4 003,00	1 57 837,00
611	Contrats de prestations de services	0,00		784,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256,00	13 167,00
613	Locations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00		123,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	250,00	1 335,00
616	Primes d'assurances	0,00		38,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111,00	1 304,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125,00
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	0,00		8 924,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 186,00	59 600,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	9 150,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenant cpt prop. - Subvent*	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	797 066,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverset. et restit. sur impôts et taxes	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00
RECETTES		0,00		37 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 130,00	778 340,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00		8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 610,00	10 000,00
708	Prestations de services	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
708	Autres produits	0,00		9 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 120,00	7 170,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	585 140,00
732	Fiscalité reversée	0,00		19 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 235,00
732	Revenus des immeubles	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 695,00
756	Produits divers de gestion courante	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 400,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

AR Prefecture
005-210500237-20240207-2024_02_04-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

FONCTION 6 - Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	28 885,00	0,00	44 405,00	0,00	0,00	1 633 405,00
608	Achats non stockés de matières et fourni						
611	Contrats de prestations de services	19 338,00	0,00	39 204,00	0,00	0,00	7 450,00
613	Locations	816,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 120,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	816,00
615	Entretien et réparations	450,00	0,00	3 755,00	0,00	0,00	2 400,00
616	Primes d'assurances	431,00	0,00	145,00	0,00	0,00	1 520,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 529,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
628	Divers	0,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	21 900,00
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 710,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 150,00
657	Charges intervenant cpi prop. - Subvent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	787 056,00
658	Charges diverses de gestion courante	7 130,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 130,00
739	Reverset. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00
	RECETTES	73 010,00	0,00	63 250,00	0,00	0,00	1 048 240,00
703	Redevances utilisation du domaine	73 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181 110,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
708	Autres produits	0,00	0,00	62 820,00	0,00	0,00	81 710,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	595 140,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 235,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	440,00	0,00	0,00	170 635,00
756	Produits divers de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 410,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES

A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 - Environnement

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024 02 04-DE

Reg 13/02/2024
Pub 13/02/2024

IV
A2.937

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs		71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine				722 Propreté urbaine nettoyement
		700	701		720 Services communs collectifs et propreté	721 Collecte et traitement des déchets		721 Actions prévention et sensibilisation	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement
	DEPENSES	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 167,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 160,00
611	Coûts de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 900,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 100,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
633	Impôts, taxes, versements (autre org.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 274,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	284,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	321 974,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 877,00
657	Charges intervenant opt prop. - Subvent	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 281,00
659	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 899,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 899,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
762	Revenu des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
759	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

Reçu n° 37/02/2024
Publié le 13/02/2024

AR Prefecture
005-210500237-20240207-2024_02_04-DE

FONCTION 7 - Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES							
606	Achats non stockés de matières et fourni	17 624,00	0,00	0,00	17 870,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	17 575,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
613	Locations	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	19,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges "intervention" cpt prop. - Subvent'	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	4 870,00	0,00	0,00
		100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES							
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.937

FONCTION 7 - Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie						76 Préserv. patrim. naturel, risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	759				
DEPENSES											
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	611,00	0,00	44 092,00	0,00	0,00	75 384,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 235,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	
616	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00	0,00	0,00	25 330,00	
618	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 500,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00	7 186,00	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700,00	0,00	0,00	4 700,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 274,00	
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	611,00	0,00	25 992,00	0,00	0,00	26 603,00	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	284,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	321 974,00	
647	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 877,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 281,00	
657	Charges intervent' cpt prop. - Subvent'	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00	
658	Charges diversées de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 870,00	
RECETTES		51 585,00	24 530,00	0,00	182 000,00	0,00	3 900,00	0,00	100 014,00	472 919,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 690,00	
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00	3 200,00	
703	Redevances utilisation du domaine	24 167,00	24 530,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	49 397,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14,00	
755	Produits divers de gestion courants	7 418,00	0,00	0,00	182 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	389 418,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 - Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs					81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs					828 Autres transports
		800 Services communs	801 Transport sur route	802 Transport ferroviaire	803 Transport fluvial	804 Transport maritime		805 Transport aérien	806 Autres transports				
	DEPENSES	950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats non stockés de matières et fourn.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.938

FONCTION 8 - Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises																
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports										
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Receivances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV
A2.938

IV - ANNEXES
 A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 - Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voie								Sécurité routière	Equipements de voie	846 Vrabilité hivernale et aléas climatiques	847	849
		841 Voie nationale	842 Voie régionale	843 Voie départementale	844 Voie métropolitaine	845 Voie communale	846 Vrabilité hivernale et aléas climatiques	847	849					
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	564 082,00	0,00	0,00	24 527,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	39 743,00	0,00	0,00	21 627,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	9 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	35 612,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	12 787,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	9 908,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre org.)	0,00	0,00	0,00	0,00	16 238,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	367 856,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	159 687,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	4 562,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	176 685,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	71 835,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	11 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

005-210500237-20240207-2024 02 04-DE
 Reçu le 13/02/2024
 Publié le 13/02/2024

IV - ANNEXES
 A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 - Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES										
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 859,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 270,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 860,00	
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 812,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 950,00	
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 867,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 500,00	
628	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 238,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	367 855,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 687,00	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 952,00	
RECETTES										
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 385,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850,00	
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 700,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 835,00	
TOTAL										

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actualisé				
163 Emprunts obligataires (Total)					5 800 000,00								
22001	EMISSION OBLIGATAIRE	25/09/2022	29/08/2022	29/08/2023	5 800 000,00	F	Taux fixe à 2,315 %	2,315	2,315	EUR	A	C	O
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					72 169 014,67								
1641 Emprunts en euros (Total)					72 169 014,67								
03001	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/12/2002	01/01/2003	25/02/2003	4 834 427,40	F	Taux fixe à 6,09 %	6,090	6,183	EUR	S	P	O
03002-Réam1	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/12/2002	25/08/2021	25/02/2022	198 541,98	V	(Euribor 6M + 0,85)-Floor -0,85 sur Euribor 6M (Livret A)(Préfixé) + 0,8)-Floor 0 sur Livret A)(Préfixé)	0,320	0,325	EUR	S	P	O
03002-Réam2	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/12/2002	25/08/2021	25/02/2022	2 281 540,83	V	(Euribor 6M + 0,85)-Floor 0 sur Livret A)(Préfixé) + 0,8)-Floor 0 sur Livret A)(Préfixé)	1,300	1,300	EUR	S	P	O
03011	CIC LYONNAISE DE BANQUE	23/12/2002	01/01/2003	01/07/2003	12 504 621,45	V	Euribor 6M + 0,85	3,650	3,736	EUR	S	P	O
03014	SFIL CAFFIL	11/07/2003	01/09/2003	01/02/2004	6 357 692,96	C	Taux fixe 4,94% à barrière 6% sur Euribor 6M(Possifixe) (Marge de 0,8%)	4,940	5,075	EUR	S	P	O
06001	DEXIA CL	01/06/2006	25/06/2006	01/04/2007	4 605 296,80	C	(Inflation INSEE hors tabac)(Possifixe) + 3,42)-Floor 1,8 sur Inflation INSEE hors tabac)(Possifixe)	5,220	5,296	EUR	A	P	O

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024 02 04-DE

Reçu le 13/02/2024
Publié le 03/02/2024

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (5)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)
								Niveau de taux (6)	Taux actuel				
06002	Rivage Investment	02/06/2006	25/06/2006	01/03/2007	16 175 324,93	C	Taux fixe 4,59% à barrière 5,25% sur Euribor 3M (Positif) (Marge de 0,24%)	4,590	4,739	EUR	T	P	O
06004	Rivage Investment	02/06/2006	25/06/2006	01/05/2007	5 100 884,53	C	Taux fixe à 4,22 %	4,220	4,282	EUR	A	P	O
06001	Rivage Investment	10/06/2008	01/06/2008	01/12/2008	11 663 961,53	C	Taux fixe à 4,35 %	4,390	4,529	EUR	T	P	O
09001	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS DEXIA CL	05/05/2009	02/06/2009	01/06/2010	360 000,00	F	Taux fixe à 4,42 %	4,420	4,420	EUR	A	P	O
09002	CAISSE D'EPARGNE	14/05/2009	02/06/2009	01/07/2010	1 800 000,00	F	Taux fixe à 4,58 %	4,560	4,560	EUR	A	P	O
09003	CREDIT MUTUEL	26/05/2009	15/06/2009	25/07/2010	600 000,00	F	Taux fixe à 4,68 %	4,660	4,660	EUR	A	C	O
09004	CREDIT MUTUEL	06/06/2009	02/09/2009	30/09/2009	150 000,00	V	(Moyenne de Euribor 12M + 1,12) + Cap 4,88 sur Moyenne de Euribor 12M	2,455	2,514	EUR	T	X	O
21001	CREDIT MUTUEL	20/12/2021	31/12/2021	31/03/2022	1 935 562,64	F	Taux fixe à 1 %	1,000	1,004	EUR	T	P	O
21002	CREDIT AGRICOLE	17/12/2021	27/12/2021	15/03/2022	500 000,00	F	Taux fixe à 0,67 %	0,670	0,672	EUR	T	C	O
23001	BANQUE POSTALE	06/11/2023	15/12/2023	01/04/2024	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4,25 %	4,250	4,316	EUR	T	P	O
1643 Emprunts en devises (total)					0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00								

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024 02 04-DE
 Reçu le 13/02/2024
 Publi le 22/02/2024

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
								Taux fixe à 0 %					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux ou Trésor (total)					0,00								
1675 Dettes pour NIETP et PPP (total)					0,00								
1676 Dettes envers localitaires-acquéreurs (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
188 Emprunts et dettes assimilés (Total)					300 000,00								
1661 Autres emprunts (total) (3)					0,00								
1662 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1667 Autres dettes (total)					800 000,00								
20001	Conseil Général des Hautes Alpes	18/12/2020	18/12/2020	31/10/2024	800 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O
Total Général					79 769 014,67								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer le profil d'amortissement : constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire LCCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

N°	N° de la dette	N° de la dette	N° de la dette	N° de la dette	N° de la dette	N° de la dette	N° de la dette	N° de la dette	N° de la dette	Annuité de l'exercice				ICNÉ de l'exercice							
										Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)		Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années) (13)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
																	Type de taux (13)	Index (14)			
Emprunts et dettes au 01/01/N																					
163	Emprunts obligataires (Total)																				
22001																					
164	Emprunts auprès des établissements financiers (Total)																				
1641	Emprunts en euros (total)																				
03001																					
03002-Réam1																					
03002-Réam2																					
03011																					
03014																					
06001																					
06002																					

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024 02_04-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICM de l'exercice
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
06004	N	0,00	E-3	3 217 189,27	9,33	C	Taux fixe à 2,22% si Spread CMS EUR 20A(Positive)-CMS EUR 2A(Positive) >= 0,2% sinon (5,22% - 5 x spre	5,990	255 781,31	193 104,80	0,00	0,00	
08001	N	0,00	E-3	6 016 148,86	8,92	C	Taux fixe à 2,57% si Spread CMS EUR 20A(Positive)-CMS EUR 2A(Positive) >= 0,2% sinon (5,57% - 5 x spre	7,233	543 484,60	335 673,23	0,00	0,00	
09001	N	0,00	A-1	31 925,67	0,42	F	Taux fixe à 4,42 %	4,420	31 925,67	1 411,12	0,00	0,00	
09002	N	0,00	A-1	161 147,49	0,50	F	Taux fixe à 4,56 %	4,560	161 147,49	7 390,46	0,00	0,00	
09003	N	0,00	A-1	40 000,00	0,57	F	Taux fixe à 4,66 %	4,660	40 000,00	1 872,00	0,00	0,00	
09004	N	0,00	A-1	5 690,62	0,50	V	(Moyenne de Euribor 12M + 1,12) + Cap 4,86 sur Moyenne de Euribor 12M	5,920	5 690,62	41,48	0,00	0,00	
21001	N	0,00	A-1	1 713 933,39	14,25	F	Taux fixe à 1 %	1,004	112 460,79	16 716,41	0,00	0,00	
21002	N	0,00	A-1	433 333,35	12,95	F	Taux fixe à 0,67 %	0,672	33 333,32	2 819,59	0,00	111,67	
23001	N	0,00	A-1	2 000 000,00	20,00	F	Taux fixe à 4,25 %	4,318	48 473,34	87 016,36	0,00	20 504,56	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers localités-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

AR Prefecture

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? DIN (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICN l'exercice	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts parqus (le cas échéant) (17)		
						F	Taux fixe à 0 %	0,000	100 000,00	0,00	0,00		
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		800 000,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		800 000,00					100 000,00	0,00	0,00	0,00	
20001	N	0,00	A-1	800 000,00	3,83		F	Taux fixe à 0 %	0,000	100 000,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		43 746 797,73						3 645 074,98	1 935 334,93	0,00	8 543,97

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 758.

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
Barrière simple (B)													
03014	SFIL CAFFIL	6 357 892,89	3 103 875,44	1	29,50		Taux fixe 4,94% à barrière 6% sur Euribor 6M(Positive) (Marge de 0,8%)	Taux fixe 4,94% à barrière 6% sur Euribor 6M(Positive) (Marge de 0,8%)	377 258,80	Taux fixe 4,94% à barrière 6% sur Euribor 6M(Positive) (Marge de 0,8%)	5,075	152 648,79	0,00
06001	DEXIA CL	4 606 266,90	2 569 503,51	2	15,00		Taux fixe 4,94% à barrière 6% sur Euribor 6M(Positive) (Marge de 0,8%)	(Inflation INSEE hors tabac(Positive) + 3,42)-Floor 1,8 sur 1,8 sur Inflation INSEE hors tabac(Positive)	0,00	(Inflation INSEE hors tabac(Positive) + 3,42)-Floor 1,8 sur Inflation INSEE hors tabac(Positive)	7,122	182 876,05	0,00
06002	Rivage Investment	16 175 324,93	7 993 563,24	1	26,50		Taux fixe 4,59% à barrière 5,25% sur Euribor 3M(Positive) (Marge de 0,24%)	Taux fixe 4,59% à barrière 5,25% sur Euribor 3M(Positive) (Marge de 0,24%)	633 500,96	Taux fixe 4,59% à barrière 5,25% sur Euribor 3M(Positive) (Marge de 0,24%)	4,739	360 458,82	0,00
TOTAL (B)		27 139 284,31	13 657 022,19						1 210 759,16			695 784,66	0,00
Option d'échange (C)													
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)													

AR Prefecture

005-21050237-20240207-2024_02_04-DF

Requ... 13/02/2024

Publi... 13/02/2024

AR Prefecture

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE
 Reçu n° 1370234
 Pu. D. 04

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)													
09004	Rivage Investment	6 100 884,53	3 217 182,27	3	27,00		Taux fixe à 4,22 %	Taux fixe 4,22% si Spread CMS EUR 20A(Positive)-CMS EUR 2A(Positive) >= 0,2% sinon (5,22% - 5 x spre	0,00	Taux fixe 4,22% si Spread CMS EUR 20A(Positive)-CMS EUR 2A(Positive) >= 0,2% sinon (5,22% - 5 x spre	5,990	193 104,80	0,00
09001	Rivage Investment	11 683 961,53	6 016 146,98	3	24,25		Taux fixe à 4,39 %	Taux fixe 4,57% si Spread CMS EUR 20A(Positive)-CMS EUR 2A(Positive) >= 0,2% sinon (5,57% - 5 x spre	0,00	Taux fixe 4,57% si Spread CMS EUR 20A(Positive)-CMS EUR 2A(Positive) >= 0,2% sinon (5,57% - 5 x spre	7,233	336 673,23	0,00
TOTAL (E)		17 784 846,06	9 233 329,25						0,00			528 778,03	0,00
Autres types de structures (F)													
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
TOTAL GENERAL		44 924 130,37	22 390 360,35						1 210 759,16			1 224 962,89	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déduit de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 758.

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
B1.4

B1.4 -- TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Indice zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecarts d'indices zone euro	Ecarts d'indices hors zone euro	Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (rumpf)	Nombre de produits		13	0	0	0	0	
	% de l'encours		47,87	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		20 856 437,38	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits		2	1	0	0	0	
	% de l'encours		25,37	5,85	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		11 097 458,59	2 569 553,51	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swapfin)	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits		0	0	2	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	21,10	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	9 233 338,15	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0	
	% de l'encours						0,00	
	Montant en euros						0,00	
								0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE

Reçu le 13/02/2024
 Publie le 13/02/2024

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV - ANNEXES
 ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES

B1.7 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Cautions recues (165)	16 439,63	15 000,00	1 439,63

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)		CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1 000 €	Catégories de biens amortis		09-11-2022
L	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme		10	09/11/2022
L	Frais d'études non suivis de réalisation		5	09/11/2022
L	Frais d'insertion non suivis de réalisation		5	09/11/2022
L	Subventions d'équipement versées : Biens mobiliers, matériel et études		5	09/11/2022
L	Subventions d'équipement versées : Bâtiments et installations		30	09/11/2022
L	Subventions d'équipement versées : Projets d'infrastructures d'intérêt national		40	09/11/2022
L	Subventions d'équipement versées : Voirie (Etat)		30	09/11/2022
L	Subventions d'équipement versées : Monuments historiques (Etat)		30	09/11/2022
L	Concessions et droits similaires		2	09/11/2022
L	Autres immobilisations incorporelles		5	09/11/2022
L	Terrains de gisement (mines et carrières)		0	09/11/2022
L	Plantations d'arbres et d'arbustes		20	09/11/2022
L	Autres agencements et aménagements		30	09/11/2022
L	Equipements du cimetière		10	09/11/2022
L	Immeubles de rapport		20	09/11/2022
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions > 10 000 € hors taxes		25	09/11/2022
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions < 10 000 € hors taxes		15	09/11/2022
L	Autres constructions : Bâtiments, légers, abris		10	09/11/2022
L	Autres constructions : Restaurant de Praiong		25	09/11/2022
L	Autres constructions : Casino de jeux		40	09/11/2022
L	Immeubles de rapport		0	09/11/2022
L	Réseaux de voirie		0	09/11/2022
L	Installations de voirie		0	09/11/2022
L	Installations de voirie : Gros matériel > 10 000 € hors taxes		25	09/11/2022
L	Installations de voirie : Petit matériel < 10 000 € hors taxes		10	09/11/2022
L	Réseaux câblés		30	09/11/2022
L	Réseaux d'électrification		30	09/11/2022
L	Autres réseaux		30	09/11/2022
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile : Matériel roulant		8	09/11/2022
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile : Autre matériel		5	09/11/2022
L	Matériel et outillage technique : Matériel technique scolaire		5	09/11/2022

AR Prefecture

005 2105 00237 20240207 2024 02 04 DE
 Reçu le 13/02/2024
 Publié le 13/02/2024

AR Prefecture

005 210500237 20240207 2024 02 04 DE

Recu le 13/02/2024

Publi le 13/02/2024

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Deliberation
L	Matériel et outillage technique - Voirie : Matériel roulant	09/11/2022
L	Matériel et outillage technique - Voirie : Autre matériel	09/11/2022
L	Matériel et outillage technique : Autre matériel technique	09/11/2022
L	Autres installations, matériel et outillages techniques : Gros matériel > 10 000 € hors taxes	09/11/2022
L	Autres installations, matériel et outillages techniques : Petit matériel < 10 000 € hors taxes	09/11/2022
L	Biens historiques et culturels immobiliers : Biens sous-jacents	09/11/2022
L	Biens historiques et culturels immobiliers : Dépenses ultérieures immobilisées	09/11/2022
L	Biens historiques et culturels mobiliers : Biens sous-jacents	09/11/2022
L	Biens historiques et culturels mobiliers : Dépenses ultérieures immobilisées	09/11/2022
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	09/11/2022
L	Matériel de transport : Autres matériels de transport	09/11/2022
L	Matériel informatique : Scolaires	09/11/2022
L	Matériel informatique : Autres	09/11/2022
L	Matériel de bureau et mobilier : Scolaires	09/11/2022
L	Matériel de bureau et mobilier : Autres	09/11/2022
L	Matériel de téléphonie	09/11/2022
L	Cheptel	09/11/2022
L	Autres immobilisations corporelles	09/11/2022
		10

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE
Rec 13/02/2024
Pub 13/02/2024

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

IV

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	15 000,00		459 509,92	484 509,92	172 462,92	312 047,00
Provisions pour litiges	15 000,00		297 047,00	312 047,00	0,00	312 047,00
Litiges et contentieux	15 000,00	18/02/2015	297 047,00	312 047,00	0,00	312 047,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		172 462,92	172 462,92	172 462,92	0,00
Charges	0,00	26/01/2022	172 462,92	172 462,92	172 462,92	0,00
Dépréciations (3)	15 000,00		53 079,00	68 079,00	0,00	68 079,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	15 000,00		53 079,00	68 079,00	0,00	68 079,00
Dépréciation comptes de tiers	10 000,00	09/05/2021	28 850,00	38 850,00	0,00	38 850,00
Dépréciation comptes de tiers	5 000,00	09/05/2021	24 229,00	29 229,00	0,00	29 229,00

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

AR Prefecture

005_210500237_20240207-2024_02_04-DE

Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des provisions budgétaires	30 000,00		522 588,92	552 588,92	172 462,92	380 125,99
TOTAL PROVISIONS	30 000,00		522 588,92	552 588,92	172 462,92	380 125,99

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique la régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (cf6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							
2009	Indemnités SAUR financées par l'emprunt (4818)	15	05/11/2009	2 968 000,00	2 675 931,00	242 769,00	49 3 000,00
2022	Frais d'émission d'un emprunt obligataire sur 20 ans à taux fixe 2,315% N°22001 (4816)	20	09/11/2022	2 910 000,00 58 000,00	2 670 131,00 5 800,00	239 869,00 2 900,00	0,00 49 3 000,00
TOTAL							
2003	Capitalisation des intérêts différés et étalement de la charge - Autres prêteurs (4817)	30	13/10/2003	11 944 721,59	8 314 007,96	403 411,48	3 227 302,15
2022	Indemnités de remboursement anticipé - Emprunt CEPAC N°03003 (4817)	11	09/11/2022	11 853 460,24 91 261,35	8 297 415,00 16 592,96	395 115,00 8 296,48	3 160 930,24 66 371,91

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

IV

B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 104	Intitulé de l'opération : Pass Saison Jeunes Hiver - Saint-Chaffrey	Date de la délibération : 05/07/2023	005-210500237-20240207-2024 02 04 - DF	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
4581 Dépense nouvelle (5)	0,00	0,00	71 000,00	71 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	71 000,00	71 000,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	71 000,00	71 000,00
RECETTES (b)				
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	71 000,00	71 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	71 000,00	71 000,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	71 000,00	71 000,00

N° opération : 105	Intitulé de l'opération : Pass Saison Jeunes Hiver - La Salle-les-Alpes	Date de la délibération : 05/07/2023	005-210500237-20240207-2024 02 04 - DF	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
4581 Dépense nouvelle (5)	0,00	0,00	71 000,00	71 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	71 000,00	71 000,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	71 000,00	71 000,00
RECETTES (b)				
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	71 000,00	71 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	71 000,00	71 000,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	71 000,00	71 000,00

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024 02 04 05
 Révisé le 13/02/2023
 Publiée le 18/02/2023

N° opération : 106	Intitulé de l'opération : Pass Saison Jeunes Hiver - Le Monétier-les-Bains	Date de la délibération : 05/07/2023	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	RAR N-1 (3)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)		
DEPENSES (a)				
4581 Dépense nouvelle (5)	0,00	0,00	71 000,00	71 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	71 000,00	71 000,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	71 000,00	71 000,00
RECETTES (b)				
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	71 000,00	71 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	71 000,00	71 000,00

N° opération : 107	Intitulé de l'opération : Pass Saison Jeunes Hiver - Puy-Saint-André	Date de la délibération : 05/07/2023	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	RAR N-1 (3)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)		
DEPENSES (a)				
4581 Dépense nouvelle (5)	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00
RECETTES (b)				
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00

N° opération : 108	Intitulé de l'opération : Pass Saison Jeunes Hiver - Puy-Saint-Pierre	Date de la délibération : 05/07/2023	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	RAR N-1 (3)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)		
DEPENSES (a)				
	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00

N° opération : 108	Intitulé de l'opération : Pass Saison Jeunes Hiver - Puy-Saint-Pierre	Date de la délibération : 05/07/2023	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)		
4581 Dépense nouvelle (5)	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00
RECETTES (b)				
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00

N° opération : 109	Intitulé de l'opération : Contrat de station - Saint-Chaffrey	Date de la délibération : 07/02/2024	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)		
DEPENSES (a)				
4581 Dépense nouvelle (5)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
RECETTES (b)				
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00

N° opération : 110	Intitulé de l'opération : Contrat de station - La Salle-les-Alpes	Date de la délibération : 07/02/2024	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)		
DEPENSES (a)				
4581 Dépense nouvelle (5)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

AR Prefecture

005 210500237 20240207 2024 02 02
 Révisé le 13/02/2024
 Emission le 13/02/2024

N° opération : 110	Intitulé de l'opération : Contrat de station - La Salle-les-Alpes	Date de la délibération : 07/02/2024	Total (4)
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES (b)			
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	10 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	10 000,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	10 000,00

N° opération : 111	Intitulé de l'opération : Contrat de station - Le Monétier-les-Bains	Date de la délibération : 07/02/2024	Total (4)
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
DEPENSES (a)			
4581 Dépense nouvelle (5)	0,00	0,00	10 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	10 000,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES (b)			
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	10 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	10 000,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	10 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
 (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
 (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
 (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
 (7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Amplitude garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					4 001 766,00	3 139 564,63										107 067,53	383 372,20	
ISÈRE AMENAGEMENT-	2022	C		ARKEA	1 800 000,00	1 000 000,00	2,83	T	V	(Euribor 3M + 1,27)-Floor 0 sur	3,343	(Euribor 3M + 1,27)-Floor 0 sur	V	5,400	EUR	44 365,01	333 333,95	
SPL EAU SERVICES HAUTE DURANCE	2022	P		CDC	401 766,00	401 766,00	25,58	T	V	Euribor 3M Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	Euribor 3M Livret A(Préfixé) + 0,6	V	1,600	EUR	1 597,51	2 510,99	
SPL EAU SERVICES HAUTE DURANCE	2022	P		CDC	1 800 000,00	1 737 798,63	23,56	T	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	Livret A(Préfixé) + 0,6	V	3,600	EUR	61 105,01	47 527,96	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					15 839 845,63	10 226 129,25										351 506,03	450 306,45	
3F SUD SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2017	P		CDC	224 464,24	212 438,37	45,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,550	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	V	2,800	EUR	4 828,79	0,00	
3F SUD SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2017	P		CDC	614 183,64	568 842,20	35,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,550	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	V	2,900	EUR	15 921,98	457,65	

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE

Reg. le 13/02/2024
Pub. le 13/02/2024

IV
B7.3

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024 02 04-DE
 Reçu le 13/02/2024
 Publié le 13/02/2024

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F SUD SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2017	P		CDC	473 036,99	454 307,00	45,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	Livret A(Préfixé) + 0,6	V	3,600	A-1	EUR	12 959,59	0,00
3F SUD SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2017	P		CDC	1 055 129,90	992 495,06	35,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	Livret A(Préfixé) + 0,6	V	3,600	A-1	EUR	33 052,81	0,00
3F SUD SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2017	P		CDC	1 331 665,69	1 262 292,99	35,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 1,11	1,860	Livret A(Préfixé) + 1,11	V	4,110	A-1	EUR	45 951,10	0,00
3F SUD SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2017	P		CDC	486 221,78	470 043,10	45,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 1,11	1,860	Livret A(Préfixé) + 1,11	V	4,110	A-1	EUR	14 324,06	0,00
LOYER MODERE ERILIA	2011	P		CDC	1 910 756,19	539 444,19	7,42	T	F	Taux fixe à 3,81 %	0,939	Taux fixe à 3,81 %	F	3,810	A-1	EUR	30 071,63	60 940,78
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES ALPES	2000	P		CDC	66 986,60	22 804,93	6,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,8	3,050	Livret A(Préfixé) + 0,8	V	3,800	A-1	EUR	866,99	2 090,54
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES ALPES	2002	P		CDC	398 137,15	61 120,52	0,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,52	3,520	Livret A(Préfixé) + 0,52	V	3,520	A-1	EUR	2 151,44	61 120,52
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES ALPES	2005	P		CDC	42 420,90	26 597,82	17,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,5	2,500	Livret A(Préfixé) + 0,5	V	3,500	A-1	EUR	664,70	1 116,09
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES ALPES	2017	P		CDC	326 762,28	116 112,07	2,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,88	1,730	Livret A(Préfixé) + 0,88	V	3,880	A-1	EUR	3 460,14	37 889,48
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES ALPES	2017	P		CDC	790 424,74	274 307,62	2,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,98	1,730	Livret A(Préfixé) + 0,98	V	3,980	A-1	EUR	10 917,44	87 702,75
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES ALPES	2017	P		CDC	46 509,88	17 729,76	3,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,99	1,730	Livret A(Préfixé) + 0,99	V	3,990	A-1	EUR	705,64	4 162,55
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES ALPES	2017	P		CDC	220 662,78	116 526,70	6,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,99	1,730	Livret A(Préfixé) + 0,99	V	3,990	A-1	EUR	3 472,50	15 626,74
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES ALPES	2017	P		CDC	96 086,47	51 051,99	6,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,98	1,730	Livret A(Préfixé) + 0,98	V	3,980	A-1	EUR	2 032,27	4 723,05
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES ALPES	2017	P		CDC	297 310,88	166 659,28	6,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,98	1,730	Livret A(Préfixé) + 0,98	V	3,980	A-1	EUR	5 652,24	15 413,51

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuités garanties au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital (9)
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES ALPES	2017	P		CDC	526 660,25	79 845,50	0,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 2,27	3,020	V	Livret A(Préfixé) + 2,27	5,270	A-1	EUR	4 048,75	8 842,50
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES ALPES	2020	P		CDC	4 291 290,50	4 179 923,19	36,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	3,600	A-1	EUR	141 841,65	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES ALPES	2020	P		CDC	518 808,00	510 094,22	46,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	3,600	A-1	EUR	14 416,26	0,00
UNICILSA HABITATION LOYER MODERE	2011	P		CDC	1 541 655,02	122 723,34	0,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	3,200	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	3,200	A-1	EUR	3 927,15	122 723,34
TOTAL GENERAL					19 841 711,88	13 375 631,95											488 573,56	873 573,69

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuels ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 490 439,73
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 5 582 909,91
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 6 073 349,64
Recettes réelles de fonctionnement	II 25 008 750,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II 24,28

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Produit des amendes de police	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00
Taxe de séjour	3 261,66	480 000,00	480 000,00	3 261,66
Taxe sur les remontées mécaniques	0,00	8 500,00	8 500,00	0,00
Prélèvement sur le produit des jeux dans les casinos	0,00	115 140,00	115 140,00	0,00
FEDER	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00
Total	3 261,66	707 640,00	707 640,00	3 261,66

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Produit des amendes de police

Article	Libellé article	Montant
1345	Amendes de police non transférables	100 000,00
	Total	100 000,00
	Reste à employer au 01/01/N	0,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe de séjour

Article	Libellé article	Montant
731721	Taxes de séjour	480 000,00
	Total	480 000,00
	Reste à employer au 01/01/N	3 261,66

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe sur les remontées mécaniques

Article	Libellé article	Montant
73175	Taxe sur les remontées mécaniques	8 500,00
	Total	8 500,00
	Reste à employer au 01/01/N	0,00

AR Prefecture

005 21 05 002 37 2024 02 07 2024 02 04 05
 Rec 13/02/2024
 Pub 13/02/2024

AR Prefecture

005-2105002337-20240207-2024-02-04-DE	Revue	0.00
005-2105002337-20240207-2024-02-04-DE	Libellé	0.00
005-2105002337-20240207-2024-02-04-DE	Montant	0.00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe sur les remontées mécaniques

Dépenses		Montant
Article	Libellé article	
73175	Taxe sur les remontées mécaniques	8 500.00
	Total	8 500.00
	Reste à employer au 31/12/N (3)	0.00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Prélèvement sur le produit des jeux dans les casinos

Recettes		Montant
Article	Libellé article	
731732	Prélèvement sur les produits des jeux	115 040.00
	Total	115 040.00
	Reste à employer au 01/01/N	0.00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : FEDER

Dépenses		Montant
Article	Libellé article	
731732	Prélèvement sur les produits des jeux	115 040.00
	Total	115 040.00
	Reste à employer au 31/12/N (3)	0.00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : FEDER

Recettes		Montant
Article	Libellé article	
74778	Budget communautaire et fonds structurels	4 000.00
	Total	4 000.00
	Reste à employer au 01/01/N	0.00

Dépenses		Montant
Article	Libellé article	
74778	Budget communautaire et fonds structurels	4 000.00
	Total	4 000.00
	Reste à employer au 31/12/N (3)	0.00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = restes à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice - total dépenses de l'exercice.

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES (4)		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		43,00	1,90	44,90	27,00	13,40	40,40
Adjt adm	C	10,00	0,00	10,00	5,90	3,00	8,90
Adjt adm Pal 1CI	C	6,00	0,50	6,50	6,40	0,00	6,40
Adjt adm Pal 2CI	C	8,00	0,60	8,60	5,00	0,60	5,60
Attaché	A	4,00	0,00	4,00	2,00	2,00	4,00
Attaché HCI	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Pal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	10,00	0,80	10,80	2,80	7,80	10,60
Rédacteur Pal 1CI	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur Pal 2CI	B	1,00	0,00	1,00	0,90	0,00	0,90
FILIERE TECHNIQUE (c)		101,00	0,00	101,00	64,50	29,00	93,50
Adjt tech	C	52,00	0,00	52,00	26,50	21,00	47,50
Adjt tech Pal 1CI	C	12,00	0,00	12,00	10,00	2,00	12,00
Adjt tech Pal 2CI	C	13,00	0,00	13,00	10,00	2,00	12,00
Adjt tech ter 1CI (anc)	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjt tech ter 2CI (anc)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent maîtrise	C	7,00	0,00	7,00	6,00	1,00	7,00
Agent maîtrise Pal	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien Pal 1CI	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Technicien Pal 2CI	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		21,00	0,00	21,00	7,70	10,00	17,70
ATSEM Pal 1CI	C	6,00	0,00	6,00	4,70	0,00	4,70
ATSEM Pal 2CI	C	15,00	0,00	15,00	3,00	10,00	13,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024-02-04 DE
 Re... 13/00/...
 Pu... 10 13/00/...

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SPORTIVE (g)		8,00	0,00	8,00	3,00	5,00	
Conseiller Pal APS	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	
Educateur APS	B	4,00	0,00	4,00	1,00	3,00	
Educateur APS Pal 1Ci	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	
Educateur APS Pal 2Ci	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	
FILIERE CULTURELLE (h)		4,00	3,35	7,35	2,00	5,35	
Adjt ter patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	
Assist conserv	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	
Attaché conserv patr	A	1,00	3,35	4,35	0,00	4,35	
Conserv patr chef	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	
FILIERE ANIMATION (i)		13,00	0,00	13,00	7,00	6,00	
Adjt ter anim Pal 2Ci	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	
Adjt ter animation	C	9,00	0,00	9,00	4,00	5,00	
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	
FILIERE POLICE (j)		10,00	0,00	10,00	8,80	0,00	
Brigadier	C	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	
Brigadier PM (anc)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	
Brigadier-chef Pal	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	
Chef service PM Pal 1Ci	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	
Gardien-brigadier	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		31,00	0,00	31,00	29,00	2,00	31,00
Adjoint		9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Chomeur		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Conseiller		15,00	0,00	15,00	15,00	0,00	15,00
Maire		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Vacataire		5,00	0,00	5,00	3,00	2,00	5,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		231,00	5,25	236,25	149,00	70,75	219,75

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
 (2) Catégories : A, B ou C.
 (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
 (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
 ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 60 % (quotité de travail = 60 %) présent toute l'année correspond à 0,6 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
 (5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT	
			Indices (8)	Euros		Nature du contrat (5)	
Agents occupant un emploi permanent (6)							
ATSEM Pal 2Ci	C	S	2944	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée	
ATSEM Pal 2Ci	C	S	736	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée	
Adjt adm	C	ADM	367	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée	
Adjt adm	C	ADM	734	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée	
Adjt adm Pal 2Ci	C	ADM	416	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée	
Adjt tech	C	TECH	6606	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée	
Adjt tech	C	TECH	734	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée	
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée	
Adjt tech Pal 1Ci	C	TECH	977	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée	
Adjt tech Pal 2Ci	C	TECH	416	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée	
Adjt tech Pal 2Ci	C	TECH	461	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée	
Adjt ter animation	C	ANIM	1835	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée	
Agent maitrise	C	TECH	499	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée	
Animateur	B	ANIM	401	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée	
Assist conserv	B	CULT	397	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée	
Attaché	A	ADM	1306	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée	
Attaché conserv patr	A	CULT	778	0,00	332-8-2°	CDI Contrat à durée indéterminée	
Attaché conserv patr	A	CULT	2123	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée	
Attaché conserv patr	A	CULT	444	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée	
Attaché conserv patr	A	CULT	778	0,00	A	CDI Contrat à durée indéterminée	

AR Prefecture

005-210500237-20240307-2024-03-04-DE
 Reçu le 13/02/2024
 Publié le 13/02/2024

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

AR Prefecture

005 21 0500237 20340207 2024 02 04 DE
 Reçu le 13/02/2024
 Publi le 13/02/2024

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Conseiller Pal APS	A	SP	946	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Educateur APS	B	SP	1408	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Educateur APS Pal 2CI	B	SP	567	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Ingénieur	A	TECH	739	0,00	332-10	CDI Contrat à durée indéterminée
Ingénieur	A	TECH	100	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Rédacteur	B	ADM	1221	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur	B	ADM	1610	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur	B	ADM	452	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien	B	TECH	563	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Vacataire		OTR		0,00	332-14	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)			12 612,11			
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	332-23-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	734	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché conserv patr	A	CULT	1556	0,00	A Debut de contrat	CDI Contrat à durée indéterminée
CAE / CUI	B	OTR		12 612,11	A CAE-Contrat : CAE	A
Educateur APS	B	SP	478	0,00	332-23-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Educateur APS	B	SP	478	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur	A	TECH	739	0,00	332-24	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur Pal	A	TECH	791	0,00	332-24	CDD Contrat à durée déterminée
Professeur des écoles CN		OTR		0,00	A EXT-Paiement personnel extérieur	A
TOTAL GENERAL			12 612,11			

(1) CATEGORIES: A, B et C.
 (2) SECTEUR: ADM : Administratif.
 TECH : Technique
 URB : Urbanisme (cont. aménagement urbain)
 S : Services
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation
 POL : Police
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cotés.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

(3) REMUNERATION : Références à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

- 332-23-1* : Accrètement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
- 332-23-2* : Accrètement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
- 332-24 : Contrat de profit pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
- 332-12 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
- 332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
- 332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
- 332-8-3* : Communis de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupent moins de 15 000 habitants, le contrat est conclu par le conseil municipal.
- 332-8-4* : Emplois collectifs temporaires de moins de 100 heures, le contrat est conclu par le conseil municipal.
- 332-8-5* : Emplois collectifs temporaires de moins de 100 heures, le contrat est conclu par le conseil municipal.
- 332-8-6* : Emplois collectifs temporaires de moins de 100 heures, le contrat est conclu par le conseil municipal.
- 332-8-7* : Emplois collectifs temporaires de moins de 100 heures, le contrat est conclu par le conseil municipal.
- 332-8-8* : Emplois collectifs temporaires de moins de 100 heures, le contrat est conclu par le conseil municipal.
- 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-9 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
- 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
- 332-332 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L328 et L.352).
- 333-1 : Suppléments de rémunération.
- 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
- 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
- A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 8 du décret 85-1149 du 20 octobre 1985.

005_210500237_20240207_2024_02_04-DE
 Reçu le 13/02/2024
 Publié le 13/02/2024

IV - ANNEXES
 ANNEXES PATRIMONIALES
 LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
 Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
16/09/2010 - AFFERMAGE	SCB - SOCIETE DU CASINO DE BRIANÇON	CASINO DE JEUX	SA	0,00
29/11/2013 - CONCESSION	BBE - BRIANÇON BIOMASSE ENERGIE	DISTRIBUTION D'ENERGIE CALORIFIQUE	SAS	0,00
24/02/2016 - CONCESSION	ESH D - EAU SERVICES HAUTE DURANCE	SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	SPL	0,00
19/10/2022 - CONCESSION	EDSB	DISTRIBUTION D'Énergie ÉLECTRICITÉ	SEM	0,00
Détention d'une part du capital				
08/12/1989 - ACTIONNAIRE 60,83%	EDSB	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE OPERATIONS	SEM	4 090 723,46
16/12/2010 - ACTIONNAIRE 0,01%	AREA PACA	D'AMENAGEMENT	SPL	9 390,00
04/11/2015 - ACTIONNAIRE 70,304%	ESH D - EAU SERVICES HAUTE DURANCE	SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	SPL	142 264,26
12/07/2022 - ACTIONNAIRE (en cours)	ISERE AMENAGEMENT	OPERATIONS D'AMENAGEMENT	SPL	3 000,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	SPL EAU SERVICES HAUTE DURANCE		SEM	2 139 564,63
-	UNICIL SA HABITATION LOYER MODERE		SA HLM	122 723,34
-	3F SUD SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE		SA HLM	3 960 218,31
-	ISERE AMENAGEMENT-ERILIA		SEM	1 000 000,00
-	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES ALPES		SA HLM	539 444,19
-			SA HLM	5 613 743,50
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
09/12/2020 - SUBVENTION	LES DIABLES ROUGES	CLUB DE HOCKEY	SA	300 000,00
10/03/2021 - SUBVENTION	HOCKEY CLUB BRIANÇONNAIS	HOCKEY MINEUR	ASSOCIATION	62 000,00
Autres				
11/02/2015 - AVANCE FINANCIERE	ISERE AMENAGEMENT	ZAC QUARTIERS DU 15/9	SPLA	750 000,00
10/03/2021 - SUBVENTION	CCAS DE BRIANÇON	SERVICE PUBLIC SOCIAL	EPA	414 361,00
10/03/2021 - SUBVENTION	OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE SERRE-CHEVALIER BRIANÇON	SERVICE PUBLIC DU TOURISME	EPIC	730 906,00

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

VILLE DE BRIANÇON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

- (1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
- (2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
- (3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
- (4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements domés.

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Communauté de Communes du Briançonnais (CCB)	22/12/1995	TPU + Fiscalité additionnelle	0,00
Autres organismes de regroupement			
SIVU du Prorel	13/04/2006	Activité propre et contributions des membres	8400,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE
 Reçu le 13/02/2024
 Publié le 13/02/2024

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (ou exonction)
CCAS REGIE PERSONNALISEE OFFICE DE TOURISME	CCAS de Briançon Centre d'oxygénation (CIPPA) en liquidation OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE SERRE-CHEVALIER VALLEE BRIANÇON (OTISC)	20/11/1985 01/01/2015	08/11/1985 12/02/2014	SPA SPIC SPIC	non non non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE
 Reçu le 13/02/2024
 Publié le 13/02/2024

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV
B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TYAC (oui/non)
REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE	REGIE MUNICIPALE BRIANCONNAISE DE STATIONNEMENT - BUDGET ANNEXE RMBS	01/01/2010	16/12/2009	21050023700321	SPIC/SPA	oui
REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE	REGIE MUNICIPALE CENTRE SPORTIF D'ALTITUDE - BUDGET ANNEXE CSAB	01/01/2010	16/12/2009	21050023700321	SPIC/SPA	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section Investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité des ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annulé Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annulé	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	3 971 351,00	3 971 351,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	7 588 700,00	7 588 700,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde I)	3 617 349,00	3 617 349,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

005_210500237-20240207-2024_02_04-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES BUDGETAIRES

EQUILIBRE BUDGETAIRE - DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		3 971 351,00	3 971 351,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		3 696 400,00	3 696 400,00
1631	Emprunts obligataires	290 000,00	290 000,00
1641	Emprunts en euros	3 306 400,00	3 306 400,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	100 000,00	100 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		274 951,00	274 951,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
1021	Dotation	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	274 951,00	274 951,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		7 588 700,00	7 588 700,00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 221 318,00	1 221 318,00
10222	FCTVA	1 080 918,00	1 080 918,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	125 000,00	125 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	15 400,00	15 400,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		6 367 382,00	6 367 382,00
15...	Provisions pour risques et charges		
15112	Provisions pour litiges et contentieux	15 000,00	15 000,00
1582	Autres provisions pour charges	0,00	0,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	24 496,00	24 496,00
28031	Frais d'études	24 298,00	24 298,00
2804114	Voirie	15 876,00	15 876,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	3 672,00	3 672,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	686,00	686,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	2 596,00	2 596,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	7 592,00	7 592,00
28128	Autres aménagements de terrains	128 003,00	128 003,00
281316	Equipements de cimetière	24 771,00	24 771,00
281321	Immeubles de rapport	4 188,00	4 188,00
281351	Bâtiments publics	160 685,00	160 685,00
281352	Bâtiments privés	16 702,00	16 702,00
28138	Autres constructions	181 098,00	181 098,00
28152	Installations de voirie	196 550,00	196 550,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	12 339,00	12 339,00
281534	Réseaux d'électrification	73 607,00	73 607,00
281538	Autres réseaux	184 344,00	184 344,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	24 167,00	24 167,00
2815731	Matériel roulant	151 518,00	151 518,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	6 070,00	6 070,00
281578	Autre matériel technique	52 857,00	52 857,00
28158	Autres Inst., matériel, outill. techniques	211 522,00	211 522,00
2816	Biens histo. et cult. - dépenses amorti.	0,00	0,00
28161	Biens historiques et culturels immo.	450 000,00	450 000,00
28162	Biens historiques et culturels mobiliers	24 640,00	24 640,00
28181	Installations générales, aménagés divers	2 270,00	2 270,00
281828	Autres matériels de transport	37 290,00	37 290,00
281831	Matériel informatique scolaire	5 220,00	5 220,00
281838	Autre matériel informatique	80 739,00	80 739,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	7 900,00	7 900,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	68 485,00	68 485,00

VILLE DE BRANCON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

AN 0 Préfecture

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE Reçu de (1) 02/2024 Libellé (1) Publié le 13/02/2024		Propositions nouvelles	Vote (2)
26185	Matériel de téléphonie	1 926,00	1 926,00
28188	Autres immo. corporelles	130 080,00	130 080,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	0,00	0,00
4816	Frais d'émission des emprunts	2 900,00	2 900,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	403 412,00	403 412,00
4818	Charges à étaler	239 819,00	239 819,00
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
4912	Dépréciation des comptes de redevables	10 000,00	10 000,00
4962	Dépréciation comptes de débiteurs divers	5 000,00	5 000,00
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	700 000,00	700 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 675 064,00	2 675 064,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10228 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'aide (SPIC/SPA)
BAIL COMMERCIAL	RESTAURANT D'ALTITUDE DE PRALONG	12/02/2003	12/02/2003	SPIC
REMUNERATION DELEGATAIRE EAU POTABLE	SPL ESHD - SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	01/01/2016	16/12/2015	SPIC
REGIE DIRECTE	CENTRE AQUATIQUE - SECTEURS N°2 ESPACE DETENTE ET N°3 COURS AQUATIQUES	01/10/2019	25/09/2019	SPIC

005-210500237-20240207-2024_02_04-DE

Recu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

AR Prefecture

005-2105002	37-20240207-2024_02_04-DE	V - ANNEXES	V
Reçu le 13/02/2024		ARRETE ET SIGNATURES	A
Publié le 13/02/2024			

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 33
 Nombre de membres présents 26
 Nombre de suffrages exprimés 30
 VOTES : Pour 26
 Contre 4
 Abstentions 0

Présenté par le Maire, Arnaut MURGIA

A Briançon, le

Le Maire



Date de convocation : 01 FEV. 2024

Budget primitif 2024 - Budget principal
 Délibéré par le conseil municipal réuni en session

A Briançon, Le 07 FEV. 2024

Les membres du conseil municipal,

Richard NUSSBAUM	Patrick MICHEL	Yoann LAGIER
Catherine VALDENAIRE	Corinne ASCHETTINO Abs ex./Représ. Par C.FERRUS	Maud GADE
Eric PEYTHIEU	Christian FERRUS	Maryse XAUSA FRANÇOIS
Annie ASTIER CONVERSEZ Abs ex./Représ. Par	Corinne FAURE BRAC Abs ex./Représ. Par R.NUSSBAUM	Thomas SCHWARZ
Christian JULLIEN	René MICHEL	Alexis VALANNE
Émilie GENOUX DESMOULINS	Christophe OSTI	Aurore MARCHAND
Jean-Marc CHIAPPONI	Stéphane SIMOND	Max DUEZ
Claire BARNEOUD Abs ex./Représ. Par	Renaud PONS	Aurélie POYAU
André MARTIN	Marie SCUBRANE	Gabriel LEON
Lou AFRICAÏN Abs ex./Représ. Par C. M... C...	Hervé BOULAIS	Francine DAERDEN
Michèle SKRIPNIKOFF	Sandrine CORDIER	Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 13 FEV. 2024



Conseil municipal du 7 février 2024
Budget primitif 2024 – Budget annexe RMBS
 Note de synthèse n°5

■ **Exposé des motifs**

Le budget primitif doit faire l'objet d'un vote par le conseil municipal (article L.2312-1).

Le recours à un budget annexe distinct du budget principal constitue une obligation.

Le budget annexe est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4 (référentiel M4).

Le budget annexe est voté en équilibre et doit impérativement être financé par les recettes liées à l'exploitation de son activité propre (redevance, tarification usager, ...etc.).

Le budget annuel se divise traditionnellement en une section de fonctionnement (dite section d'exploitation) dédiée aux charges courantes et une section d'investissement.

En 2024, le projet de budget primitif de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement (RMBS) présente un volume budgétaire total de 917 383€ :

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION	712 619	712 619
+	+	+
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE ANTICIPE	0	0
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	712 619	712 619
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT	204 764	204 764
+	+	+
RESTES A REALISER	0	0
001 SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0	0
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	204 764	204 764
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET	917 383	917 383

Pour mémoire : Les résultats de l'exécution 2023 seront repris au budget annexe de la RMBS lors du vote du budget supplémentaire. Ils sont estimés ainsi qu'il suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023 (p)	Résultat de clôture 2023 (p)	Restes à réaliser (solde)	Résultat 2023 (y.c. restes à réaliser) (p)
INVESTISSEMENT	229 878		-106 249	123 629	-47 247	76 382
EXPLOITATION	81 715	0	57 822	119 537	0	119 537
TOTAL	291 593	0	-48 427	243 166	-47 247	195 919

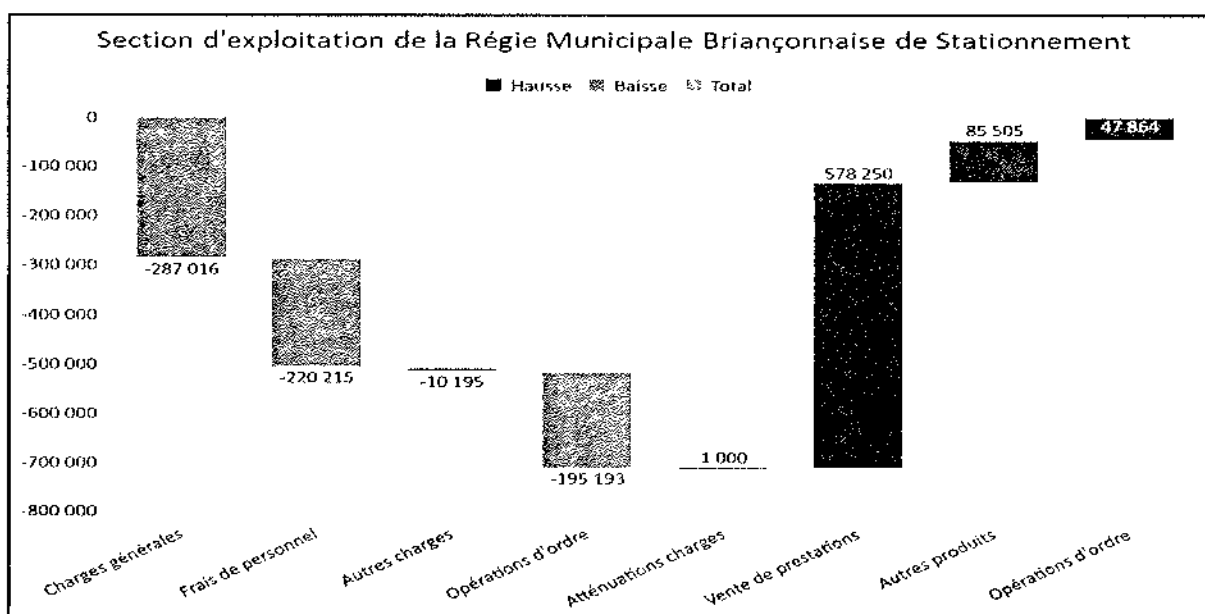
Les restes à réaliser d'investissement de l'exercice au 31/12/2023 s'élèvent à 47 247€.

Ils correspondent aux dépenses d'investissement engagées mais non mandatées : installation de nouveaux horodateurs, de bornes de recharge électrique et d'une borne escamotable Cité Vauban, éclairage du parking Prorel 1, terminal de verbalisation.

1-La section d'exploitation du budget annexe de la RMBS

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement.

Chapitres	Libellé	BP 2023	BP 2024	Evol. %
Dépenses d'exploitation				
011	Charges à caractère général	264 084	287 016	+8,68%
012	Charges de personnel, frais assimilés	201 638	220 215	+9,21%
014	Atténuations de produits	0	300	NS
65	Autres charges de gestion courante	8 505	8 895	+4,59%
67	Charges exceptionnelles	1 000	1 000	0,00%
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0	0	NS
Sous-Total	Dépenses réelles d'exploitation	475 227	517 426	+8,88%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	177 337	195 193	+10,07%
Total Général	Dépenses d'exploitation	652 564	712 619	+9,20%
Recettes d'exploitation				
013	Atténuations de charges	1 000	1 000	0,00%
70	Vente produits fabriqués, prestations	543 700	578 250	+6,35%
75	Autres produits de gestion courante	60 000	85 505	+42,51%
77	Produits exceptionnels	0	0	NS
Sous-Total	Recettes réelles d'exploitation	604 700	664 755	+9,93%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 864	47 864	0,00%
Total Général	Recettes d'exploitation	652 564	712 619	+9,20%



Les recettes d'exploitation correspondent principalement aux recettes du stationnement.

Les recettes réelles d'exploitation représentent 664 755€, dont 578 250€ (87%, chapitre 70) pour les droits de stationnement sur voirie ou dans les parcs ouvragés et 85 000€ pour les forfaits post-stationnement perçus en cas de stationnement non payé ou insuffisamment réglé (13%, chapitre 75). Après une année 2023 dynamique, les recettes du stationnement sont prévues en légère augmentation de +1,4% par rapport au réalisé 2023.

Diverses petites recettes viennent compléter les prévisions : indemnités journalières (1 000€), FCTVA-Partie fonctionnement (500€) et autres recettes d'exploitation (5€).

Les dépenses d'exploitation sont constituées par la rémunération du personnel, l'entretien et la consommation des parking (énergie, maintenance, taxe foncière, ...etc.), les achats de petit équipement et de fournitures, les prestations de services, ...etc.

Les dépenses réelles d'exploitation représentent 517 426€, dont 287 016€ (55%) pour les charges de gestion courante et 220 215€ (43%) au titre de la rémunération des agents.

La hausse des dépenses réelles d'exploitation est due pour une part encore à l'impact de l'inflation (+3,7% sur un an en décembre 2023 selon l'INSEE), et pour une autre part au remplacement, temporaire mais nécessaire, d'un agent actuellement en arrêt de travail.

L'écart entre les recettes d'exploitation et les dépenses d'exploitation constitue l'épargne brute, c'est-à-dire la capacité de la RMBS à financer elle-même ses investissements.

2-L'épargne brute (capacité d'autofinancement) et le financement des investissements

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles d'exploitation. L'épargne brute constitue donc une ressource propre générée par l'activité de la RMBS pour financer les dépenses d'équipement :

Tableau de financement simplifié des investissements		
5 sources de financement des investissements :	2023	2024
Recettes réelles d'exploitation	604 700 €	664 755 €
- Dépenses réelles d'exploitation	475 227 €	517 426 €
1 Epargne Brute = Autofinancement propre à l'exercice	129 473 €	147 329 €
- Remboursement des cautions (cartes de stationnement)	-5 000 €	-200 €
= Epargne Nette	124 473 €	147 129 €
2 Ressources externes :	23 117 €	9 571 €
<i>Dont FCTVA</i>	23 117 €	9 571 €
<i>Dont Autres</i>	0 €	0 €
3 Cessions d'actifs	0 €	0 €
4 Cautions nouvelles	0 €	0 €
Total des recettes d'investissement	23 117 €	9 571 €
5 Fonds de Roulement au 31/12/N-1 = Résultat de clôture	0 €	0 €
Capacité d'investissement = dépenses d'équipement	147 590 €	156 700 €

Le budget primitif permet de dégager 156 700€ pour financer les investissements.

La hausse de l'épargne brute par rapport au budget primitif 2023 s'explique par une prévision de hausse des recettes d'exploitation (+9,93%) supérieure à celle des dépenses d'exploitation (+8,88%). Ces variations tiennent compte de l'exécution du budget 2023. Elles pourront être ajustées lors du vote du budget supplémentaire de la RMBS.

3-Les dépenses d'équipement prévues au titre du budget primitif pour 2024

Le budget 2024 prévoit la réalisation de plusieurs investissements pour 156 700€ :

1. Changement du matériel d'exploitation du parking Prorel 1 : 80 000€
2. Remplacement des caméras du parking Centre Ville : 67 000€
3. Achat de protections de sécurité Cité Vauban : 6 600€
4. Achat de trois défibrillateurs : 3 500€.

Le budget d'investissement 2024 sera complété lors du vote du budget supplémentaire.

4-Les opérations d'ordre inscrites au budget : les amortissements (biens et subventions)

Les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie. À l'inverse, des transferts de crédits peuvent s'effectuer entre sections sans donner lieu à un encaissement ou à un décaissement réel : il s'agit d'opérations d'ordre.

Les opérations d'ordre (obligatoires) correspondent à l'amortissement des biens utilisés par la RMBS et à l'amortissement des subventions qui ont servis à acquérir ces biens.

	Investissement		Exploitation	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Amortissement des immobilisations		195 193	195 193	
Amortissement des subventions	47 864			47 864

Autofinancement dégagé au profit de l'investissement = 195 193€ - 47 864€ = 147 329€

Le financement des investissements ne nécessite pas d'autofinancement libre en 2024 (virement de la section d'exploitation à la section d'investissement - lignes 023 et 021).

■ Enjeux

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la RMBS. Il s'agit d'un acte fondamental car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui pourront être entreprises dans le cadre du service public du stationnement.

■ Calendrier de mise en œuvre

La date limite de vote du budget est fixé par les textes au 15 avril, sauf exception.

■ Incidence financière

Avant le vote du budget, la RMBS peut mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses d'exploitation dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice précédent. Elle peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des restes à réaliser arrêtés au 31/12/2023.

Point de vigilance

En 2024, le conseil municipal devra adopter un budget supplémentaire, qui est une décision modificative spécifique, afin d'organiser la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent puisque le budget primitif a été voté sans reprise des résultats.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_05-DE
Reçu le 14/02/2024
Publié le 14/02/2024



**DELIBÉRATIONS N°05
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FÉVRIER 2024**

DEL 2024.02.07/05

Le **mercredi 07 février 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

FINANCES

Objet :

**Budget primitif 2024
- Budget annexe
RMBS**

Convocation :

Date: 01/02/2024

Affichage: 01/02/2024

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 27

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 31

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Christian JULLIEN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Christophe OSTI, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Catherine VALDENAIRE, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS

Absents excusés :

Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne FAURE-BRAC, Corinne ASCHETTINO,
Lou AFRICAÏN

Absents :

Annie ASTIER-CONVERSET, Gabriel LÉON

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_05-DE
Reçu le **Rapporteur** : Monsieur le Maire
Publié le 14/02/2024

- VU** les articles L.2221-5, L.2221-11 et suivants, L.2311-1 et suivants et R.2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération N°229 en date du 16/12/2009 décidant la création d'une régie à autonomie financière pour le service public du stationnement payant ;
- VU** les statuts de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement (RMBS) ;
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Ville ;
- VU** l'avis du conseil d'exploitation de la RMBS ;
- VU** la délibération du Conseil municipal N°172 en date du 13/12/2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2023 ;
- VU** le projet intégral de budget primitif, comprenant toutes les annexes réglementaires, transmis aux membres du conseil municipal ;
- CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'établir le Budget Primitif pour l'exercice 2024 ;
- CONSIDERANT** que les crédits sont votés par chapitre pour la section d'investissement et la section d'exploitation ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 05/02/2024 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De constater que le budget primitif de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement (RMBS) pour 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes selon les montants suivants :

	Section d'Investissement		Section d'Exploitation	
	Dépenses	Recettes	Dépense	Recettes
Opérations réelles	156 900	9 571	517 426	664 755
Opérations d'ordre	47 864	195 193	195 193	47 864
Reprise des résultats	0	0	0	0
Virement entre sections	0	0	0	0
Total	204 764	204 764	712 619	712 619

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_05-DE
Reçu le 14/02/2024
Publié le 14/02/2024

- ~~D'adopter le budget primitif~~ pour l'exercice 2024 tel qu'il est intégralement retranscrit dans le document annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2024.02.07/05

PUBLIÉE LE : 14 FEV. 2024

Le Maire
Arnaud MURGIA



005-210500237-20240207-2024_02_05-DE
Reçu le 14/02/2024
Publié le 14/02/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET
21050023700321

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
COMMUNE VILLE DE BRIANÇON

POSTE COMPTABLE DE : SGC DE BRIANÇON

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : REGIE MUNICIPALE DE STATIONNEMENT (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes**A - Eléments du bilan**

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes 18

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 19

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 20

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 21

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 22

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 23

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 25

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

005-2105002337-20240207-2024_02_05-DE

Reçu le 14/02/2024

Publié le 14/02/2024

**I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

005-210500237-20240207-2024_02_05-DE

Reçu le 14/02/2024

Publié le 14/02/2024

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	712 619,00	712 619,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	712 619,00	712 619,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	204 764,00	204 764,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	204 764,00	204 764,00

TOTAL

	TOTAL DU BUDGET (3)	917 383,00	917 383,00
--	---------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

II

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	284 084,00	0,00	287 016,00	287 016,00	287 016,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	201 638,00	0,00	220 215,00	220 215,00	220 215,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	300,00	300,00	300,00
65	Autres charges de gestion courante	8 505,00	0,00	8 895,00	8 895,00	8 895,00
Total des dépenses de gestion des services		474 227,00	0,00	516 426,00	516 426,00	516 426,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		475 227,00	0,00	517 426,00	517 426,00	517 426,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	177 337,00		195 193,00	195 193,00	195 193,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		177 337,00		195 193,00	195 193,00	195 193,00
TOTAL		652 564,00	0,00	712 619,00	712 619,00	712 619,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 712 619,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	543 700,00	0,00	578 250,00	578 250,00	578 250,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	60 000,00	0,00	85 505,00	85 505,00	85 505,00
Total des recettes de gestion des services		604 700,00	0,00	664 755,00	664 755,00	664 755,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		604 700,00	0,00	664 755,00	664 755,00	664 755,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	47 864,00		47 864,00	47 864,00	47 864,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		47 864,00		47 864,00	47 864,00	47 864,00
TOTAL		652 564,00	0,00	712 619,00	712 619,00	712 619,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 712 619,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	147 329,00
---	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

005-210500237-20240207-2024_02_05-DE

Reçu le 14/02/2024

Publié le 14/02/2024

(1) Cf. Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote ou compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

005 210500237 20240207 2024 02 05 DE

Reçu le 14/02/2024

Publié le 14/02/2024

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	147 590,00	0,00	156 700,00	156 700,00	156 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	147 590,00	0,00	156 700,00	156 700,00	156 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	0,00	200,00	200,00	200,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	5 000,00	0,00	200,00	200,00	200,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	152 590,00	0,00	156 900,00	156 900,00	156 900,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	47 864,00		47 864,00	47 864,00	47 864,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	47 864,00		47 864,00	47 864,00	47 864,00
	TOTAL	200 454,00	0,00	204 764,00	204 764,00	204 764,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

204 764,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	23 117,00	0,00	9 571,00	9 571,00	9 571,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	23 117,00	0,00	9 571,00	9 571,00	9 571,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	23 117,00	0,00	9 571,00	9 571,00	9 571,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

AR Prefecture VILLE DE BRIANÇON - REGIE MUNICIPALE DE STATIONNEMENT - BP - 2024

005-210500237-20240207	2024_02_057137,00		195 193,00	195 193,00	195 193,00
Reçu le 4/02/2024					
Publié le 14/02/2024	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		177 337,00	195 193,00	195 193,00	195 193,00
TOTAL		200 454,00	204 764,00	204 764,00	204 764,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
=		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		204 764,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	147 329,00
---	-------------------

- (1) cf. Modalités de vote.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

009 210300237-20240207-2024-02-05-DE

Reçu le 14/02/2024

Publié le 14/02/2024

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

II

BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	287 016,00		287 016,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	220 215,00		220 215,00
014	Atténuations de produits	300,00		300,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 895,00		8 895,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	195 193,00	195 193,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation - Total	517 426,00	195 193,00	712 619,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

712 619,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	47 864,00	47 864,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	200,00	0,00	200,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	156 700,00	0,00	156 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	156 900,00	47 864,00	204 764,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

204 764,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Saut le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

II

BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 000,00		1 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	578 250,00		578 250,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	85 505,00		85 505,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	47 864,00	47 864,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation - Total	664 755,00	47 864,00	712 619,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

712 619,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	9 571,00	0,00	9 571,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		195 193,00	195 193,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	9 571,00	195 193,00	204 764,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

AFFECTATION AUX COMPTES 106

0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

204 764,00

VILLE DE BRIANÇON - REGIE MUNICIPALE DE STATIONNEMENT - BP - 2024
AR Préfecture

005-210500237-20240207-2024_02_05-DE

Reçu le 14/02/2024

Publié le 14/02/2024
Publié à compter des opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Valeur nette des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

005_210300237-20240207-2024_02_04-DE

Reçu le 14/02/2024

Publié le 14/02/2024

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	264 084,00	287 016,00	287 016,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	20 189,00	27 600,00	27 600,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	9 000,00	7 040,00	7 040,00
6064	Fournitures administratives	500,00	750,00	750,00
6068	Autres matières et fournitures	1 700,00	1 500,00	1 500,00
611	Sous-traitance générale	4 200,00	5 500,00	5 500,00
6135	Locations mobilières	943,00	1 900,00	1 900,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	3 900,00	1 000,00	1 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	9 100,00	15 000,00	15 000,00
61551	Entretien matériel roulant	1 500,00	1 250,00	1 250,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	180,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	9 301,00	10 000,00	10 000,00
6161	Multirisques	8 231,00	8 846,00	8 846,00
6168	Autres	1 830,00	2 000,00	2 000,00
618	Divers	14 450,00	14 500,00	14 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	700,00	700,00	700,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	300,00	800,00	800,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	1 300,00	800,00	800,00
6241	Transports sur achats	25,00	25,00	25,00
6251	Voyages et déplacements	100,00	250,00	250,00
6261	Frais d'affranchissement	130,00	170,00	170,00
6262	Frais de télécommunications	8 044,00	7 700,00	7 700,00
627	Services bancaires et assimilés	3 200,00	3 500,00	3 500,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	66 200,00	71 635,00	71 635,00
635111	Cotisat* Foncière des Entreprises	320,00	320,00	320,00
63512	Taxes foncières	84 987,00	90 516,00	90 516,00
63513	Autres impôts locaux	12 834,00	13 714,00	13 714,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	201 638,00	220 215,00	220 215,00
6331	Versement de mobilité	678,00	1 017,00	1 017,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	735,00	735,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 188,00	5 067,00	5 067,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	441,00	441,00
6411	Salaires, appointements, commissions	105 366,00	111 154,00	111 154,00
6412	Congés payés	0,00	572,00	572,00
6414	Indemnités et avantages divers	26 733,00	38 322,00	38 322,00
6415	Supplément familial	1 724,00	2 808,00	2 808,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	45 298,00	39 967,00	39 967,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	11 638,00	13 845,00	13 845,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	4 055,00	4 777,00	4 777,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	848,00	1 060,00	1 060,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	206,00	450,00	450,00
6478	Autres charges sociales diverses	904,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	300,00	300,00
75492	Reversement / forfait post-stationnement	0,00	300,00	300,00
65	Autres charges de gestion courante	8 505,00	8 895,00	8 895,00
6512	Droits d'utilisat* - informatique nuage	8 500,00	8 800,00	8 800,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	90,00	90,00
658	Charges diverses de gestion courante	5,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	5,00	5,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		474 227,00	516 426,00	516 426,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	800,00	800,00	800,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	100,00	200,00	200,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	100,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (9)	0,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat*	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

005-210 Chap 37-20240207-2024_bipette (1) DE			
Requ leart (1) 02/2024			
Publié le 14/02/2024			
TOTAL DES DEPENSES REELLES		475 227,00	517 426,00
* a+b+c+d+e+f			
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	177 337,00	195 193,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	177 337,00	195 193,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		177 337,00	195 193,00
043	Opérat° ordre inférieur de la section	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		177 337,00	195 193,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		652 564,00	712 619,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (13)		0,00
		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)		0,00
		=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		712 619,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 48.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = Rt 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

005=210500237=20240207=2024_02_07-DA	III - VOTE DU BUDGET	III
Reçu le 14/02/2024	SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2
Publié le 14/02/2024		

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
64198	Autres remboursements	850,00	850,00	850,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	150,00	150,00	150,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	543 700,00	578 250,00	578 250,00
706	Prestations de services	543 700,00	578 250,00	578 250,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	60 000,00	85 505,00	85 505,00
7542	Forfait post-stationnement	60 000,00	85 000,00	85 000,00
7581	FCTVA	0,00	500,00	500,00
7588	Autres	0,00	5,00	5,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		604 700,00	664 755,00	664 755,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		604 700,00	664 755,00	664 755,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	47 864,00	47 864,00	47 864,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	47 864,00	47 864,00	47 864,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		47 864,00	47 864,00	47 864,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		652 564,00	712 619,00	712 619,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	712 619,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
 (2) Cf. Modalités de vote I.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) La vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
 (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
 (7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
 (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

005-210500237-20240207-2024_02_05-DR
Reçu le 14/02/2024
Publié le 14/02/2024

III - VOTE DU BUDGET

III
B1

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	147 590,00	156 700,00	156 700,00
2135	Installations générales, agencements	15 000,00	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	132 590,00	153 200,00	153 200,00
2155	Outils industriel	0,00	0,00	0,00
2158	Autres	0,00	3 500,00	3 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		147 590,00	156 700,00	156 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	200,00	200,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	200,00	200,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		5 000,00	200,00	200,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		152 590,00	156 900,00	156 900,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	47 864,00	47 864,00	47 864,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	47 864,00	47 864,00	47 864,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	7 154,00	7 154,00	7 154,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	14 907,00	14 907,00	14 907,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	24 752,00	24 752,00	24 752,00
13918	Autres subventions d'équipement	1 051,00	1 051,00	1 051,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		47 864,00	47 864,00	47 864,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		200 454,00	204 764,00	204 764,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	204 764,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
 (2) Cf. Modalités de vote I.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
 (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
 (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
 (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

005-210500257-20240207-2024_02_05-DE

Reçu le 14/02/2024

Publié le 14/02/2024

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	23 117,00	9 571,00	9 571,00
10222	FCTVA	23 117,00	9 571,00	9 571,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	23 117,00	9 571,00	9 571,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	23 117,00	9 571,00	9 571,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	177 337,00	195 193,00	195 193,00
28135	Installations générales, agencements, ..	16 170,00	16 140,00	16 140,00
28138	Autres constructions	69 520,00	69 520,00	69 520,00
28153	Installations à caractère spécifique	85 211,00	103 466,00	103 466,00
28154	Matériel industriel	421,00	437,00	437,00
28158	Autres	0,00	175,00	175,00
28182	Matériel de transport	4 687,00	4 555,00	4 555,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 041,00	613,00	613,00
28184	Mobilier	211,00	211,00	211,00
28188	Autres	76,00	76,00	76,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	177 337,00	195 193,00	195 193,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	177 337,00	195 193,00	195 193,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	200 454,00	204 764,00	204 764,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
---------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	204 764,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

005-210500237-20240207-2024_02_03 - DS	III - VOTE DU BUDGET	III
Reçu le 14/02/2024	DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3
Publié le 14/02/2024		

Cet état ne contient pas d'information.

005-210300237-20240207-2024_02_05-DE
 Recu le 14/02/2024
 Publié le 14/02/2024

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 AUTRES DETTES**

A1.6

A1.6 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Cautions pour cartes de stationnement	35 614,00	200,00	35 414,00

005-210500237-20240207-2024_02_05-DR
 Reçu le 14/02/2024
 Publié le 14/02/2024

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	09-11-2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation	5	09/11/2022
L	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2	09/11/2022
L	Autres immobilisations incorporelles	2	09/11/2022
L	Agencements et aménagements de terrains	15	09/11/2022
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	09/11/2022
L	Autres constructions : Parc de stationnement de l'Aigle bleu	50	09/11/2022
L	Installations à caractère spécifique < 10 000 € HT	10	09/11/2022
L	Installations à caractère spécifique > 10 000 € HT	15	09/11/2022
L	Matériel industriel	10	09/11/2022
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	10	09/11/2022
L	Installations générales, agencements, aménagements divers	10	09/11/2022
L	Matériel de transport	5	09/11/2022
L	Matériel de bureau et matériel informatique	4	09/11/2022
L	Mobilier	10	09/11/2022
L	Autres immobilisations corporelles	10	09/11/2022

005=210500237=20240207=2024_02_05-DP
 Recu le 14/02/2024
 Publié le 14/02/2024

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A3.1

ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
Dépréciation comptes de tiers	0,00	25/05/2022	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

005-210500237-20240207-2024_02_05-DE
Reçu le 14/02/2024
Publié le 14/02/2024

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES

A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	47 864,00	47 864,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	204 764,00	204 764,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	156 900,00	156 900,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

009=210500237-20240207-2024_02_05-DE	IV - ANNEXES	IV
Reçu le 14/02/2024	ELEMENTS DU BILAN	
Publié le 14/02/2024	COUVERTURE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		47 864,00	47 864,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat ⁿ afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		47 864,00	47 864,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	47 864,00	47 864,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN LETPT (4)		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Adjt adm	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjt adm Pal 1 CI	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Adjt tech	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjt tech Pal 2 CI	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		5,00	0,00	5,00	1,00	4,00	5,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la qualité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur qualité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * qualité de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (qualité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (qualité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (qualité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 0,5 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Indices (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjt adm	C	ADM	367	0,00	332-13	CDD A
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD A
Adjt tech Pal 2Ci	C	TECH	430	0,00	332-14	CDIA
Technicien	B	TECH	478	0,00	332-14	CDIA
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.
 JUEG : Juridique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.

MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non classés.

(3) REMUNERATION : Références à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moins de 6 mois de la fonction publique - CGFP :

- 332-09-1 : Accessoirement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
- 332-09-2 : Accessoirement temporaire d'activité pour une durée maximale de six mois.
- 332-24 : Contrat de prévoyance pour une durée maximale de six mois.
- 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
- 332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
- 332-8-1 : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 332-8-2 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
- 332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
- 332-8-4 : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
- 332-8-5 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 332-8-6 : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
- 332-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
- 332-11 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
- 336-352 : Modalités particulières de recrutement des agents de la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L352).
- 343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fondement de cabinet).
- 333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
- 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 321-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02 V. ANNEXES
 Reçu le 14/02/2024
 Publié le 14/02/2024

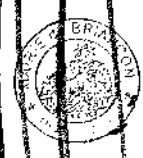
ARRETE ET SIGNATURES

V
A

D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 33
 Nombre de membres présents 27
 Nombre de suffrages exprimés 31
 VOTES : Pour 31
 Contre 0
 Abstentions 0

Présenté par le Maire, Armand MURGIA
 A Briançon, le
 Le Maire



Date de convocation : **01 FEV. 2024**

Budget primitif 2024 - Budget annexe RMBS
 Délibéré par le conseil municipal réuni en session

A Briançon, Le **07 FEV. 2024**

Les membres du conseil municipal,

Richard NUSSBAUM	Patrick MICHEL	Yoann LAGIER
Catherine VALDENNAIRE	Corinne ASCHETTINO Abs ex./Représ. Par C.FERRUS	Maud GADÉ
Eric PEYTHIEU	Christian FERRUS	Maryse XAUSA FRANÇOIS
Annie ASTIER CONVERSEZ Abs ex./Représ. Par	Corinne FAURE BRAC Abs ex./Représ. Par R.NUSSBAUM	Thomas SCHWARZ
Christian JULLIEN	René MICHEL	Alexis LALANNE
Émilie GENOUX DESMOULINS	Christophe OSTI	Aurore MARCHAND
Jean-Marc CHIAPRONI	Stéphane SIMOND	Max DUEZ
Claire BARNEOUD Abs ex./Représ. Par	Renaud PONS	Aurélien ROYAU
André MARTIN	Marie SOUBRANE	Gabriel LEON
Lou AFRICAÏN Abs ex./Représ. Par Émilie GENOUX	Hervé BOULAÏS	Francine DAERDEM
Michèle SKRIPNIKOFF	Sandrine CORDIER	Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 14 FEV. 2024 et de la publication le 14 FEV. 2024



Conseil municipal du 7 février 2024
Budget primitif 2024 – Budget annexe CSAB

Note de synthèse n°6

■ **Exposé des motifs**

Le budget primitif doit faire l'objet d'un vote par le conseil municipal (article L.2312-1).

Le recours à un budget annexe distinct du budget principal constitue une obligation.

Le budget annexe est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4 (référentiel M4).

Le budget annexe est voté en équilibre et doit impérativement être financé par les recettes liées à l'exploitation de son activité propre (redevance, tarification usager, ...etc.).

Le budget annuel se divise traditionnellement en une section de fonctionnement (dite section d'exploitation) dédiée aux charges courantes et une section d'investissement.

En 2024, le projet de budget primitif de la régie municipale du Centre Sportif d'Altitude de Briançon (CSAB) présente un volume budgétaire total de 714 964 € :

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION	692 772	692 772
+	+	+
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE ANTICIPE	0	0
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	692 772	692 772

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT	22 192	22 192
+	+	+
RESTES A REALISER	0	0
001 SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0	0
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	22 192	22 192

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET	714 964	714 964

Pour mémoire : Les résultats de l'exécution 2023 seront repris au budget annexe du Centre Sportif d'Altitude lors du vote du budget supplémentaire. Ils sont estimés ainsi qu'il suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023 (p)	Résultat de clôture 2023 (p)	Restes à réaliser (solde)	Résultat 2023 (y.c. restes à réaliser) (p)
INVESTISSEMENT	0		44 554	44 554	0	44 554
EXPLOITATION	0	0	26 641	26 641	0	26 641
TOTAL	0	0	71 195	71 195	0	71 195

Le résultat d'investissement ressort à 44 554€ dans la mesure où une partie de la dotation initiale (80 000€) versée par le budget principal a été mise en réserve pour le financement des investissements 2024-2026. On peut rappeler que cette dotation initiale doit être remboursée par la régie du Centre Sportif d'Altitude sur une durée maximale de 10 ans.

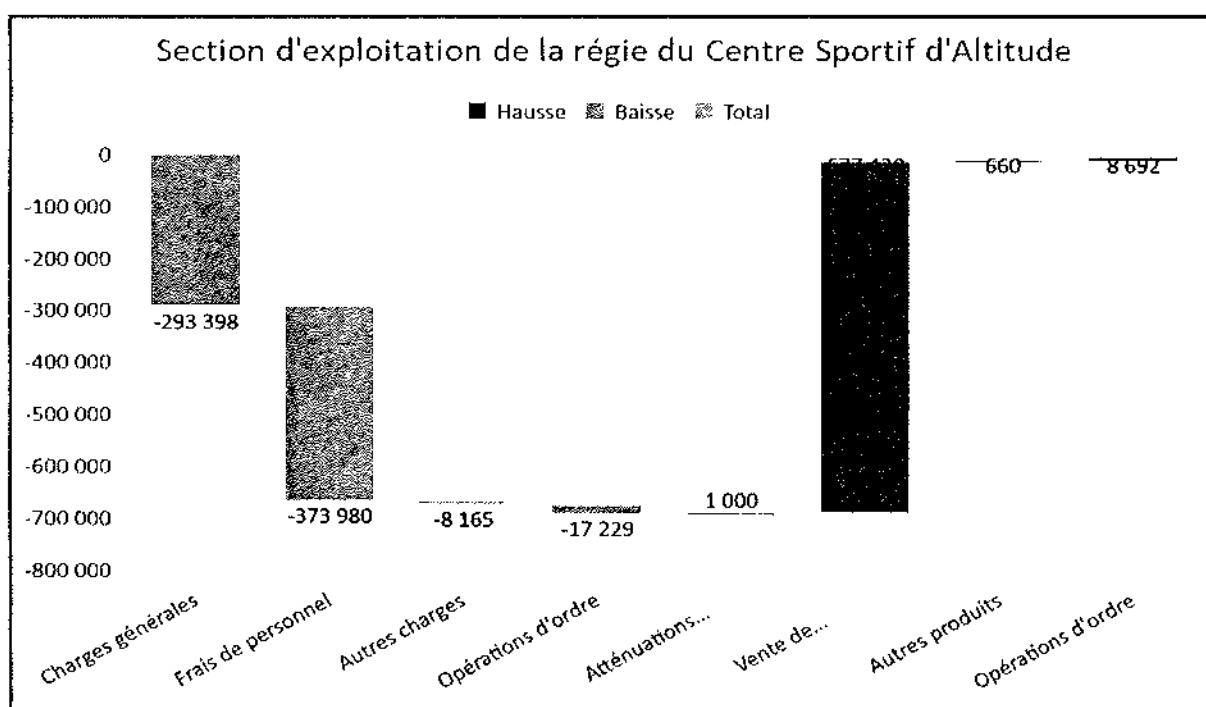
Au contraire de la RMBS, le résultat de fonctionnement ne prend pas en compte les frais de gestion supportés par le budget principal (ressources humaines, finances,...etc.).

1-La section d'exploitation du budget annexe de la régie du Centre Sportif d'Altitude

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du Centre Sportif d'Altitude de Briançon.

Le budget 2023 était le premier budget du Centre. Le budget 2024 a été établi en prenant en compte l'exécution 2023, ce explique une partie des écarts entre les exercices.

Chapitres	Libellé	BP 2023	BP 2024	Evol. %
Dépenses d'exploitation				
011	Charges à caractère général	257 049	293 398	+14,14%
012	Charges de personnel, frais assimilés	373 120	373 980	+0,23%
014	Atténuations de produits	0	5 000	NS
65	Autres charges de gestion courante	5 340	2 665	-50,09%
67	Charges exceptionnelles	0	500	NS
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0	0	NS
Sous-Total	Dépenses réelles d'exploitation	635 509	675 543	+6,30%
023	Virement à la section d'investissement	0	7 537	NS
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 801	9 692	+24,24%
Total Général	Dépenses d'exploitation	643 310	692 772	+7,69%
Recettes d'exploitation				
013	Atténuations de charges	5 500	1 000	-81,82%
70	Vente produits fabriqués, prestations	630 050	677 420	+7,52%
73	Produits issus de la fiscalité	0	5 000	NS
75	Autres produits de gestion courante	0	125	NS
77	Produits exceptionnels	2 760	535	-80,62%
Sous-Total	Recettes réelles d'exploitation	638 310	684 080	+7,17%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000	8 692	+73,84%
Total Général	Recettes d'exploitation	643 310	692 772	+7,69%



Les recettes d'exploitation correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies aux stagiaires. En effet, le Centre Sportif d'Altitude de Briançon accueille tout au long de l'année des groupes sportifs, des organismes de formation et des établissements d'enseignement pour des stages à vocation sportive, scientifique (géologie) ou de formation en pratiquant des redevances adaptées à la situation des bénéficiaires.

Les recettes réelles d'exploitation représentent 684 080€, dont 676 570€ (99%) pour les seules redevances perçues auprès des stagiaires. La taxe de séjour encaissées au titre de l'hébergement des stagiaires (chapitre 73, 5 000€) est intégralement reversée à l'Office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon (chapitre 014, 5 000€).

Diverses petites recettes viennent compléter les prévisions: indemnités journalières (1 000€), variation des stocks (850€) et autres recettes exceptionnelles (125€ + 535€).

Les dépenses d'exploitation sont constituées par la rémunération du personnel, l'entretien et la consommation du Centre (eau, énergie, maintenance, loyer versé à la Ville, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, frais de télécommunications, ...etc.), les achats de denrées alimentaires et de fournitures, les prestations de services (blanchisserie, ...etc.).

Les dépenses réelles d'exploitation représentent 675 543€, dont 373 980€ (55%) au titre de la rémunération des agents et 293 398€ (43%) pour les charges à caractère général.

Les dépenses exceptionnelles sont arrêtées à la somme de 500€ (chapitre 67).

L'écart des recettes d'exploitation et des dépenses d'exploitation constitue l'épargne brute, c'est-à-dire la capacité de la régie à financer elle-même ses projets d'investissement.

2-L'épargne brute (capacité d'autofinancement) et le financement des investissements

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles d'exploitation. L'épargne brute constitue donc une ressource propre générée par l'activité du Centre Sportif d'Altitude pour financer les dépenses d'équipement :

Tableau de financement simplifié des investissements		
5 sources de financement des investissements :	2023	2024
Recettes réelles d'exploitation	638 310 €	684 080 €
- Dépenses réelles d'exploitation	635 509 €	675 543 €
1 Epargne Brute = Autofinancement propre à l'exercice	2 801 €	8 537 €
- Remboursement des emprunts (hors refinancement)	0 €	0 €
= Epargne Nette	2 801 €	8 537 €
2 Ressources externes :	80 000 €	4 963 €
<i>Dont FCTVA</i>	0 €	4 963 €
<i>Dont Dotation initiale de la régie</i>	80 000 €	0 €
3 Cessions d'actifs	0 €	0 €
4 Emprunts nouveaux	0 €	0 €
Total des recettes d'investissement	80 000 €	4 963 €
5 Fonds de Roulement au 31/12/N-1 = Résultat de clôture	0 €	0 €
Capacité d'investissement = dépenses d'équipement	82 801 €	13 500 €

Le budget permet de dégager 13 500€ pour financer les dépenses d'investissement.

En 2023, la capacité d'investissement intégrait la dotation initiale de la régie votée par le conseil municipal (80 000 €), et remboursable à la Ville sur une période de 10 ans.

La dotation prévue par les statuts a été versée en une seule fois sur l'exercice 2023.

3-Les dépenses d'équipement prévues au titre du budget primitif 2024

Le budget prévoit la réalisation de plusieurs investissements pour 13 500€ :

1. Achat d'une friteuse à gaz et d'une fontaine à eau : 3 000€
2. Renouvellement de la literie (couettes, housses de couettes, oreillers) : 10 500€

Le budget d'investissement 2024 sera complété lors du vote de budget supplémentaire.

Indispensables pour rester attractif et s'inscrire totalement dans la modernisation du Parc des Sports de la Ville, en parallèle de la candidature aux JO 2030, les axes de rénovation du Centre Sportif d'Altitude ont été présentés lors du débat d'orientation budgétaire.

4-Les opérations d'ordre inscrites au budget : l'autofinancement prévisionnel

Les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie. À l'inverse, des transferts de crédits peuvent s'effectuer entre sections sans donner lieu à un encaissement ou à un décaissement réel : il s'agit d'opérations d'ordre.

Le virement à la section d'investissement correspond à un excédent de recettes dégagé sur la section d'exploitation et affecté en investissement pour y financer les dépenses.

Majoré des amortissements et des variations de stocks, il constitue l'autofinancement :

	Investissement		Exploitation	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Virement à la section d'investissement		7 537	7 537	
Amortissement des immobilisations		4 023	4 023	
Variation des stocks (alimentation)	8 692	5 669	5 669	8 692
Total des opérations d'ordre	8 692	17 229	17 229	8 692

Autofinancement dégagé au profit de l'investissement = 17 229€ - 8 692€ = 8 537€
--

■ Enjeux :

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses du Centre Sportif d'Altitude. Il s'agit d'un acte fondamental car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui pourront être entreprises dans le cadre du service public.

■ Calendrier de mise en œuvre :

La date limite de vote du budget est fixé par les textes au 15 avril, sauf exception.

■ Incidence financière

Avant le vote du budget, la régie du Centre Sportif d'Altitude de Briançon (CSAB) peut mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses d'exploitation dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice précédent.

Point de vigilance

En 2023, le conseil municipal devra adopter un budget supplémentaire, qui est une décision modificative spécifique, afin d'organiser la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent puisque le budget primitif a été voté sans reprise des résultats.
--

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_06-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024



**DELIBÉRATIONS N°06
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FÉVRIER 2024**

DEL 2024.02.07/06

Le **mercredi 07 février 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

FINANCES

Objet :

**Budget primitif 2024
- Budget annexe
CSAB**

Convocation :

Date: 01/02/2024

Affichage: 01/02/2024

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 27

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 31

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Christian JULLIEN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Christophe OSTI, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Catherine VALDENNAIRE, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS

Absents excusés :

Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne FAURE-BRAC, Corinne ASCHETTINO, Lou AFRICAÏN

Absents :

Annie ASTIER-CONVERSE, Gabriel LÉON

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500333 00210207-2021
Rapporteur Monsieur le Maire
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

- VU** les articles L.2221-5, L.2221-11 et suivants, L.2311-1 et suivants et R.2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération N°153 en date du 09/11/2022 décidant la création d'une régie à autonomie financière pour le service public du Centre Sportif d'Altitude ;
- VU** les statuts de la régie municipale du Centre Sportif d'Altitude de Briançon ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe de la régie municipale du Centre Sportif d'Altitude de Briançon ;
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Ville ;
- VU** l'avis du conseil d'exploitation de la régie du Centre Sportif d'Altitude ;
- VU** la délibération du Conseil municipal N°173 en date du 13/12/2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2024 ;
- VU** le projet intégral de budget primitif, comprenant toutes les annexes règlementaires, transmis aux membres du conseil municipal ;
- CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'établir le Budget Primitif pour l'exercice 2024 ;
- CONSIDERANT** que les crédits sont votés par chapitre pour la section d'investissement et la section d'exploitation ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 05/02/2024 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De constater que le budget primitif de la régie municipale du Centre Sportif d'Altitude de Briançon pour 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes selon les montants suivants :

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_06-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

	Section d'Investissement		Section d'Exploitation	
	Dépenses	Recettes	Dépense	Recettes
Opérations réelles	13 500	4 963	675 543	684 080
Opérations d'ordre	8 692	9 692	9 692	8 692
Reprise des résultats	0	0	0	0
Virement entre sections	0	7 537	7 537	0
Total	22 192	22 192	692 772	692 772

- D'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024 tel qu'il est intégralement retranscrit dans le document annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2024.02.07/06

PUBLIÉE LE : 13 FEV. 2024

Le Maire,
Arnaud NURGIA



005-210500237-20240207-2024_02_06-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21050023700347	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE VILLE DE BRIANÇON
---------------------------------------	---

POSTE COMPTABLE DE : SGC DE BRIANÇON

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : REGIE DU CENTRE SPORTIF D'ALTITUDE (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

005-210500237-20240207-2024_02_06-DE
 Reçu le 13/02/2024
 Publié le 13/02/2024

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 15

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 17

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 18

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 20

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 21

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 22

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements dormés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 23

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 26

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

004-210500237-20240207-2024-02-112-01
 Reçu le 13/02/2024
 Publié le 13/02/2024

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES
MODALITÉS DE VOTE DU BUDGET

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après la vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

005=210500237=20240207=2024-12-31-DE	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
Rec. le 13/02/2024	VUE D'ENSEMBLE	A1
Publié le 13/02/2024		

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	692 772,00	692 772,00
+			
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
P	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=			
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		692 772,00	692 772,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	22 192,00	22 192,00
+			
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
P	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		22 192,00	22 192,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	714 964,00	714 964,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

005 210500237=20240207=2024 02 05-05
Rec le 13/02/2024
Pub le 13/02/2024

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

II
A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	257 048,00	0,00	293 398,00	293 398,00	293 398,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	373 120,00	0,00	373 980,00	373 980,00	373 980,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
65	Autres charges de gestion courante	5 340,00	0,00	2 665,00	2 665,00	2 665,00
Total des dépenses de gestion des services		635 509,00	0,00	675 043,00	675 043,00	675 043,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		635 509,00	0,00	675 543,00	675 543,00	675 543,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	2 601,00		7 537,00	7 537,00	7 537,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	5 200,00		9 692,00	9 692,00	9 692,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		7 801,00		17 229,00	17 229,00	17 229,00
TOTAL		643 310,00	0,00	692 772,00	692 772,00	692 772,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	692 772,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	5 500,00	0,00	1 850,00	1 850,00	1 850,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	630 050,00	0,00	676 570,00	676 570,00	676 570,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	125,00	125,00	125,00
Total des recettes de gestion des services		635 550,00	0,00	683 545,00	683 545,00	683 545,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 760,00	0,00	535,00	535,00	535,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		638 310,00	0,00	684 080,00	684 080,00	684 080,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	5 000,00		8 692,00	8 692,00	8 692,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		5 000,00		8 692,00	8 692,00	8 692,00
TOTAL		643 310,00	0,00	692 772,00	692 772,00	692 772,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	692 772,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	8 537,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AR Préfecture

005-210500237-20240207-2024_02_06-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

Modalités de vote.

(2) mention en cas de reprise des études, les résultats sont présentés après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

005 210500237=20240217=2024-02-16-De
Requ le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	42 801,00	0,00	13 500,00	13 500,00	13 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	82 801,00	0,00	13 500,00	13 500,00	13 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	82 801,00	0,00	13 500,00	13 500,00	13 500,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	5 000,00		8 692,00	8 692,00	8 692,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	5 000,00		8 692,00	8 692,00	8 692,00
	TOTAL	87 801,00	0,00	22 192,00	22 192,00	22 192,00

+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

22 192,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	80 000,00	0,00	4 963,00	4 963,00	4 963,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	80 000,00	0,00	4 963,00	4 963,00	4 963,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	80 000,00	0,00	4 963,00	4 963,00	4 963,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	2 601,00		7 537,00	7 537,00	7 537,00

VILLE DE BRIANÇON - REGIE DU CENTRE SPORTIF D'ALTITUDE - BP - 2024
AR Prefecture

003	041 05	0023 - 0024	2024_02_065	00,00		9 692,00	9 692,00	9 692,00
Redu	le	13/02/2024						
Pul	lié	13/02/2024		0,00		0,00	0,00	0,00
		041						
Total des recettes d'ordre d'investissement				7 801,00		17 229,00	17 229,00	17 229,00
TOTAL				87 801,00	0,00	22 192,00	22 192,00	22 192,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		22 192,00
---	--	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	8 537,00
---	-----------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) La vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie affectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

005=210500237=20240207=2024-02-07-02	II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
Reçu le 13/02/2024	BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET	B1
Publié le 13/02/2024		

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	293 398,00		293 398,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	373 980,00		373 980,00
014	Atténuations de produits	5 000,00		5 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		5 669,00	5 669,00
65	Autres charges de gestion courante	2 665,00		2 665,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat*, provisions	0,00	4 023,00	4 023,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		7 537,00	7 537,00
	Dépenses d'exploitation - Total	675 543,00	17 229,00	692 772,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 692 772,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectal* (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	13 500,00	0,00	13 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	8 692,00	8 692,00
020	Dépenses Imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	13 500,00	8 692,00	22 192,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 22 192,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 850,00		1 850,00
60	Achats et variation des stocks (3)		8 692,00	8 692,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	676 570,00		676 570,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	5 000,00		5 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	125,00		125,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	535,00	0,00	535,00
78	Reprise amort., dépréciat* et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation - Total	684 080,00	8 692,00	692 772,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

692 772,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	4 963,00	0,00	4 963,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat* BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		4 023,00	4 023,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	5 669,00	5 669,00
021	Virement de la section d'exploitation		7 537,00	7 537,00
	Recettes d'investissement - Total	4 963,00	17 229,00	22 192,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

AFFECTATION AUX COMPTES 106

0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

22 192,00

005-210500237-20240207-2024_02_06-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024 au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir la détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

009-210500237-20240207-2024_02_06-DR	III - VOTE DU BUDGET	III
Requ. le 13/02/2024	SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1
Publié le 13/02/2024		

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	257 049,00	293 398,00	293 398,00
6013	Matières premières et fournitures	95 122,00	133 730,00	133 730,00
60222	Produits d'entretien	4 400,00	940,00	940,00
60228	Autres fournitures consommables	2 680,00	1 610,00	1 610,00
6032	Variat* stocks autres approvisionnements	0,00	500,00	500,00
604	Achats d'études, prestations de services	1 450,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	72 440,00	75 289,00	75 289,00
6063	Fournitures entretien et petit équlpt	3 360,00	2 560,00	2 560,00
6064	Fournitures administratives	2 325,00	220,00	220,00
6066	Carburants	350,00	250,00	250,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	550,00	690,00	690,00
611	Sous-trailance générale	12 290,00	13 010,00	13 010,00
6132	Locations immobilières	12 900,00	13 751,00	13 751,00
6135	Locations mobilières	4 630,00	884,00	884,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	1 110,00	0,00	0,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	430,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 130,00	4 773,00	4 773,00
6156	Maintenance	16 400,00	15 930,00	15 930,00
6161	Multirisques	1 650,00	1 660,00	1 660,00
6168	Autres	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	2 000,00	2 000,00
6226	Honoraires	8 400,00	3 440,00	3 440,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00
6241	Transports sur achats	27,00	30,00	30,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	235,00	235,00	235,00
6262	Frais de télécommunications	5 420,00	8 960,00	8 960,00
627	Services bancaires et assimilés	75,00	225,00	225,00
6281	Concours divers (colisations)	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la col. de rattachement	0,00	6 750,00	6 750,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00
635111	Colisat* Fonclère des Entreprises	0,00	0,00	0,00
635112	Colisat* Valeur Ajoutée Entreprises	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	5 961,00	5 961,00
63514	Taxe sur les véhicules de société	0,00	0,00	0,00
6352	Taxes sur chiffre d'affaires non récup	0,00	0,00	0,00
6353	Impôts indirects	0,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	138,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	4 537,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	373 120,00	373 980,00	373 980,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00
6311	Taxe sur les salaires	0,00	16 686,00	16 686,00
6312	Taxe d'apprentissage	0,00	1 372,00	1 372,00
6331	Versement de mobilité	130,00	1 635,00	1 635,00
6332	Colisations versées au F.N.A.L.	0,00	1 236,00	1 236,00
6333	Particip. employeurs format* pro. cont.	0,00	2 621,00	2 621,00
6334	Particip. employeurs effort construct*	0,00	0,00	0,00
6335	Verss libératoires exonérat* taxe appr.	0,00	0,00	0,00
6336	Colisations CNFPT et CDGFPT	0,00	807,00	807,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	650,00	650,00
6411	Salaires, appointements, commissions	161 839,00	200 251,00	200 251,00
6412	Congés payés	0,00	3 358,00	3 358,00
6413	Primes et gratifications	4 090,00	6,00	6,00
6414	indemnités et avantages divers	87 800,00	41 065,00	41 065,00
6415	Supplément familial	0,00	1 524,00	1 524,00
6451	Colisations à l'U.R.S.S.A.F.	48 325,00	71 210,00	71 210,00

VILLE DE BRIANÇON - REGIE DU CENTRE SPORTIF D'ALTITUDE - BP - 2024
AR Prefecture

005 - 210500237 - 20240207 - 2024... (1) DE		Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6462	Cotisations aux mutuelles	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	27 716,00	20 727,00	20 727,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	13 858,00	8 718,00	8 718,00
6458	Cotisations autres organismes sociaux	6 879,00	0,00	0,00
6471	Prestations directes	1 305,00	0,00	0,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	10 114,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	700,00	1 484,00	1 484,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 344,00	630,00	630,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	20,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	5 000,00	5 000,00
7398	Restitutif autres produits issus fisca.	0,00	5 000,00	5 000,00
65	Autres charges de gestion courante	5 340,00	2 665,00	2 665,00
6512	Droits d'utilisat* - informatique nuage	5 340,00	2 660,00	2 660,00
6518	Autres	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	5,00	5,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		635 509,00	675 043,00	675 043,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	500,00	500,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	500,00	500,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		635 509,00	675 543,00	675 543,00
023	Virement à la section d'investissement	2 601,00	7 537,00	7 537,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (11) (12)	5 200,00	9 692,00	9 692,00
6031	Variation stocks mat. premières	0,00	5 669,00	5 669,00
6811	Dot. amort. immos incorp. et corporelles	5 200,00	4 023,00	4 023,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		7 801,00	17 229,00	17 229,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		7 801,00	17 229,00	17 229,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		643 310,00	692 772,00	692 772,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00

=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	692 772,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

005-210500237-20240207-2024_02_06-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	5 500,00	1 850,00	1 850,00
6032	Variat* stocks autres approvisionnements	4 400,00	850,00	850,00
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	100,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	850,00	850,00	850,00
6459	Rembours* charges SS et prévoyance	150,00	150,00	150,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	630 050,00	676 570,00	676 570,00
701	Ventes produits finis et intermédiaires	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	602 100,00	662 350,00	662 350,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00
7081	Services exploités intérêt du personnel	0,00	0,00	0,00
7082	Commissions et courtages	340,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses	13 340,00	11 250,00	11 250,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	0,00	0,00	0,00
7085	Ports et frais accessoires facturés	0,00	0,00	0,00
7086	Bon* reprises emballages consignés	0,00	0,00	0,00
70871	Remb. frais par col*. de rattachement	3 650,00	2 560,00	2 560,00
7088	Autres produits activités annexes	10 620,00	410,00	410,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	5 000,00	5 000,00
738	Autres produits issus de la fiscalité	0,00	5 000,00	5 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	125,00	125,00
7581	FCTVA	0,00	0,00	0,00
7588	Autres	0,00	125,00	125,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		635 550,00	683 545,00	683 545,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 760,00	535,00	535,00
7718	Autres produits except. opérat* gestion	0,00	535,00	535,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	2 760,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provlsions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		638 310,00	684 080,00	684 080,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (8) (9)	5 000,00	8 692,00	8 692,00
6031	Variation stocks mat. premières	5 000,00	8 692,00	8 692,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 000,00	8 692,00	8 692,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		643 310,00	692 772,00	692 772,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	692 772,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 639 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

005-210500237-20240207-2024_02_06-DE
Regu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	42 801,00	13 500,00	13 500,00
2121	Aménagement Terrains nus	0,00	0,00	0,00
2125	Aménagement Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00
2128	Aménagement Autres terrains	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	0,00	0,00	0,00
2158	Autres	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	16 382,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	18 000,00	10 500,00	10 500,00
2186	Emballages récupérables	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	8 419,00	3 000,00	3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	40 000,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	40 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		82 801,00	13 500,00	13 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1021	Dotation	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		82 801,00	13 500,00	13 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	5 000,00	8 692,00	8 692,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	5 000,00	8 692,00	8 692,00
313	Matières premières et fournitures	5 000,00	8 692,00	8 692,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		5 000,00	8 692,00	8 692,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		87 801,00	22 192,00	22 192,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 192,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

005_210500257-20240207-2024_02_06-DE	III - VOTE DU BUDGET	III
Reçu le 13/02/2024	SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2
Publié le 13/02/2024		

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	80 000,00	4 963,00	4 963,00
1021	Dotation	80 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	4 963,00	4 963,00
1068	Autres réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	80 000,00	4 963,00	4 963,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	80 000,00	4 963,00	4 963,00
021	Virement de la section d'exploitation	2 601,00	7 537,00	7 537,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	5 200,00	9 692,00	9 692,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	0,00	0,00
28158	Autres	0,00	177,00	177,00
28181	Installations générales, agencements	1 986,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	2 184,00	700,00	700,00
28188	Autres	1 030,00	3 146,00	3 146,00
313	Matières premières et fournitures	0,00	5 669,00	5 669,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	7 801,00	17 229,00	17 229,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	7 801,00	17 229,00	17 229,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	87 801,00	22 192,00	22 192,00

	RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 192,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
 (2) Cf. Modalités de vote I.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
 (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
 (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

009-210500237-20240207-2024_02_06-DP	III - VOTE DU BUDGET	III
Recu le 13/02/2024	DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3
Publié le 13/02/2024		

Cet état ne contient pas d'information.

005_210500297_20240207_2024_02_06-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	09-11-2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation	5	09/11/2022
L	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2	09/11/2022
L	Autres immobilisations incorporelles	2	09/11/2022
L	Agencements et aménagements de terrains	15	09/11/2022
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	09/11/2022
L	Installations à caractère spécifique < 10 000 € HT	10	09/11/2022
L	Installations à caractère spécifique > 10 000 € HT	15	09/11/2022
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	10	09/11/2022
L	Installations générales, agencements, aménagements divers	10	09/11/2022
L	Matériel de transport	5	09/11/2022
L	Matériel de bureau et matériel informatique	4	09/11/2022
L	Mobilier	10	09/11/2022
L	Autres immobilisations corporelles	10	09/11/2022

005-210500237-20240207-2024_02_06
 Reçu le 13/02/2024
 Publié le 13/02/2024

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES

A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	16 523,00	16 523,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	16 523,00	16 523,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

005-210500237-20240207-2024_02_06-DE	IV - ANNEXES	IV
Reçu le 13/02/2024	ELEMENTS DU BILAN	
Publié le 13/02/2024	EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
1021	Dotation	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00
Rédacteur Pal 1 C1	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	4,00
Adjt tech	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	3,00
Agent maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00
Conseiller APS	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		6,00	0,00	6,00	1,00	5,00	6,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9600102C du 23 mars 1955. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité dans l'année.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	NATURE du contrat (5)
			Index (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjft tech	C	TECH	360	0,00	332-14	CDI A
Adjft tech	C	TECH	360	0,00	332-14	CDI A
Adjft tech	C	TECH	360	0,00	332-14	CDI A
Agent maîtrise	C	TECH	540	0,00	332-14	CDI A
Redacteur Pal 1 Ci	B	ADM	5-40	0,00	332-14	CDI A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjft tech	C	TECH	360	0,00	332-23-2°	CDD A
Adjft tech	C	TECH	360	0,00	332-23-2°	CDD A
Adjft tech	C	TECH	360	0,00	332-23-2°	CDD A
Adjft tech	C	TECH	360	0,00	332-23-2°	CDD A
Agent maîtrise	C	TECH	442	0,00	332-23-2°	CDD A
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
ADM : Administratif.
CULT : Culturel.
POL : Politique.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non classés.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Emplois temporaires de moins de 18 000 habitants, pendant tous ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale dont la création ou l'extension a été autorisée par le conseil municipal.
332-8-6° : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou l'extension a été autorisée par le conseil municipal.
332-8-7° : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou l'extension a été autorisée par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
333-1 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnaires de direction).
333-2 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A./ autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02 V6 ANNEXES	V
Reçu le 13/02/2024	A
Publié le 13/02/2024	

ARRETE ET SIGNATURES

D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 33
 Nombre de membres présents 31
 Nombre de suffrages exprimés 31

VOTES : Pour 31
 Contre 0
 Abstentions 0

Présenté par le Maire, Arnaud MURGIA
 A Briançon, le
 le Maire

Date de convocation : 01 FEV. 2024

Budget primitif 2024 - Budget annexe CSAB
 Délibéré par le conseil municipal réuni en session

A Briançon, Le 07 FEV. 2024

Les membres du conseil municipal,



Richard NUSSBAUM	Patrick MICHEL	Yoann LAGIER
Catherine VALDENNAIRE	Corinne ASCHETTINO Abs ex./Représ. Par C.FERRUS	Maud GADÉ
Eric PEYTHIEU	Christian FERRUS	Maryse XAUSA FRANÇOIS
Annie ASTIER CONVERSEZ Abs ex./Représ. Par	Corinne FAURE BRAC Abs ex./Représ. Par R.NUSSBAUM	Thomas SCHWARZ
Christian JULLIEN	René MICHEL	Alexis LALANNE
Emilie GENOUX DES MOULINS	Christophe OSTI	Aurore MARCHAND
Jean-Marc CHIAPPONI	Stéphane SIMOND	Max DUEZ
Claire BARNÉOUD Abs ex./Représ. Par	Renaud PONS	Aurélie POYAU
André MARTIN	Marie SOUBRANE	Gabriel LEON
Lou AFRICAIN Abs ex./Représ. Par Corinne FAURE BRAC	Hervé BOULAIS	Francine DAERDEN
Michèle SKRIPNIKOFF	Sandrine CORDIER	Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 13 FEV. 2024 et de la publication le 13 FEV. 2024



■ **Exposé des motifs**

Chaque année, le Conseil municipal est invité à adopter les taux de fiscalité applicables sur le territoire de la commune de Briançon pour ce qui concerne les impôts directs locaux.

La fixation des taux de la fiscalité directe doit faire l'objet d'une délibération spécifique et distincte du vote du budget primitif, même si les taux adoptés sont identiques à ceux de l'exercice précédent. La délibération doit mentionner explicitement les taux retenus.

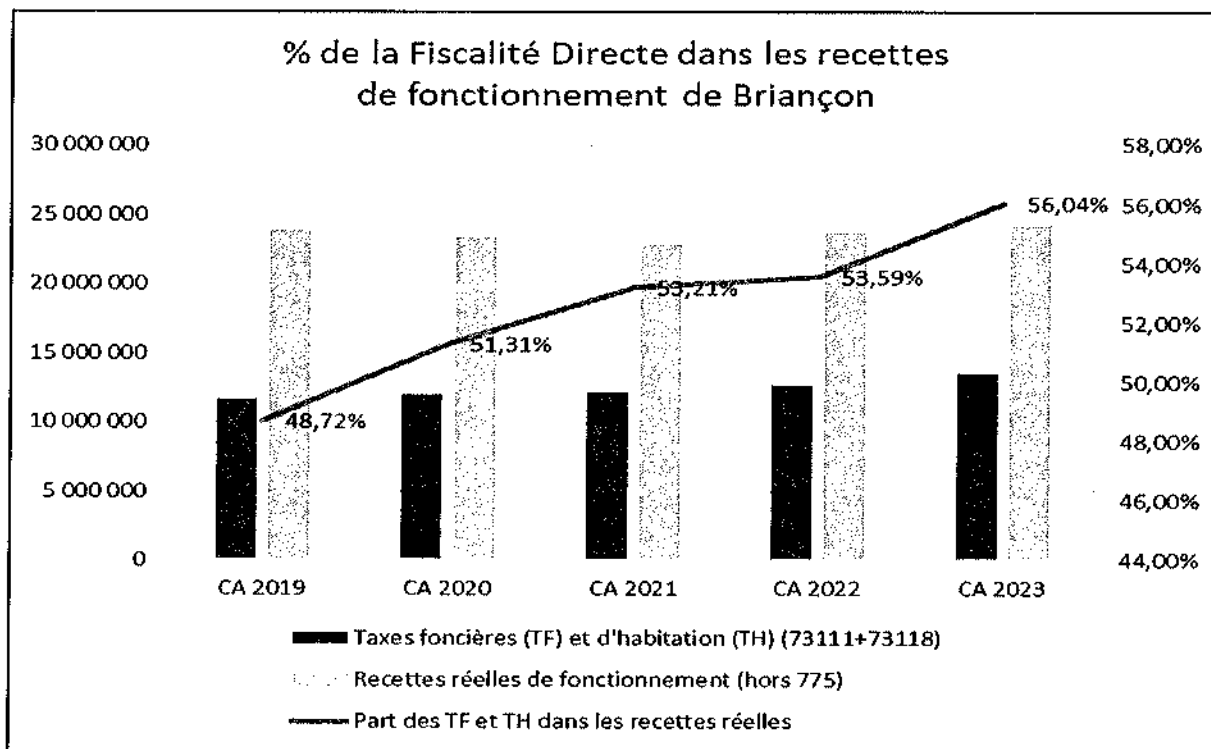
A la date d'élaboration du Budget Primitif, l'état de notification des produits prévisionnels des taxes directes locales pour 2024 N°1259 COM n'était pas notifié à la Ville.

■ **Enjeux**

Le produit des impôts directs est fondamental pour assurer l'équilibre du budget annuel :

Comptes administratifs	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Taxes foncières (TF) et d'habitation (TH) (73111+73118)	11 669 569	12 025 662	12 179 779	12 716 698	13 577 321
Recettes réelles de fonctionnement (hors 775)	23 952 912	23 439 007	22 890 475	23 728 014	24 226 941
Part des TF et TH dans les recettes réelles	48,72%	51,31%	53,21%	53,59%	56,04%

Covid-19 Covid-19



Pour mémoire, on peut rappeler que ce sont les directions des services fiscaux qui fixent les bases d'imposition des taxes directes locales. Ainsi, la revalorisation des valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties est fixée par l'État, et non pas par les collectivités territoriales, qui ne peuvent que se baser sur les éléments transmis par l'État.

L'exécution du budget 2023 principal de la Ville de Briançon fait apparaître un produit fiscal supérieur de 88 649€ par rapport aux prévisions budgétaires (notification) :

Taxes	Taux 2023	Bases d'imposition		Produit fiscal		Ecart sur produit fiscal
		Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	
Taxe foncière (bâti)	68,72%	20 670 000	20 697 432	14 204 424	14 223 275 6 410	+25 261
Taxe foncière (non bâti)	173,26%	38 500	38 775	66 705	67 182	+476
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	18,25%	7 492 597	7 964 184	1 367 399	1 453 464	+86 065
Total - Produit fiscal attendu				15 638 528	15 750 330	+111 802
+ Rôles complémentaires				0	130	+130
- Contribution coefficient correcteur				-2 174 856	-2 181 080	-6 224
Total - Fiscalité directe (compte 73111)				13 463 672	13 569 380	+105 708
+ Rôles supplémentaires (compte 73118)				25 000	7 940	-17 060
Total - Produit Fiscalité Directe 2023				13 488 672	13 577 321	+88 649

Taxe foncière (bâti) : +6 410 € en 2023 au titre du produit issu du dispositif de lissage appliqué dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

■ Calendrier de mise en œuvre

En bref, le montant d'un impôt résulte de l'application d'un taux à une base.

Toute évolution du produit fiscal peut donc se décomposer en une part imputable à l'évolution des bases (effet base) et une autre imputable à l'évolution des taux (effet taux).

Concrètement, les impôts locaux perçus par la Ville sont calculés sur la valeur locative cadastrale des biens. Ainsi, pour obtenir le montant de l'impôt, il faut appliquer le taux d'imposition votée par le conseil municipal à la valeur locative du bien corrigée des abattements prévus calculée par la Direction générale des Finances publiques.

Pour les immeubles qui n'ont fait l'objet d'aucun changement important en cours d'année, les valeurs locatives de l'année suivante sont revalorisées en fonction de l'inflation.

A ce stade de la préparation budgétaire, l'évolution effective des bases d'imposition pour 2024 (hors revalorisation nominale liée à l'inflation) reste une inconnue, dans la mesure où les bases d'imposition prévisionnelles ne seront notifiées à la Ville de Briançon par la Direction Générale des Finances Publiques qu'à la fin du 1^{er} trimestre 2024.

Par conséquent, le produit fiscal inscrit au budget primitif correspond à un montant prévisionnel. Il sera réajusté par décision modificative après réception de l'état N°1259.

■ Incidence financière

Déterminé jusqu'en 2017 par le législateur en loi de finances, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (évolution nominale) est depuis l'année 2018 calculé de manière automatique par application d'un coefficient égal au dernier taux constaté d'inflation annuelle (article 1518 Bis du Code Général des Impôts).

Comme le prévoit l'article 1518 bis, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre 2023 et le mois de novembre 2022 (pour application en 2024). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

L'IPCH constaté en novembre 2023 étant de +3,9% par rapport à novembre 2022, le coefficient légal sera donc de +3,9% en 2024 (contre +7,1% en 2023).

Coefficient de revalorisation forfaitaire 2024 :
1,039, soit +3,9%

	Indice IPCH	Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives N+1
nov-19	105,27	1,012
nov-20	105,50	1,002
nov-21	109,09	1,034
nov-22	116,81	1,071
nov-23	121,32	1,039

Dans le cadre de la préparation du BP 2024, les hypothèses retenues sont les suivantes :

Effet Taux	0,00%	Décision du conseil municipal de Briançon	
Effet Base	+3,90%	+3,90%	Coefficient de revalorisation forfaitaire (inflation)
		+0,00%	Evolution physique des bases : nouvelles constructions, révision des valeurs locatives, déduction faite des exonérations légales

Par conséquent, le produit fiscal inscrit au budget est évalué comme suit :

Hypothèses de construction du BP 2024	CA 2023	BP 2024	Hypothèses
Taxe d'habitation			
Base nette imposable taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	7 964 184	8 274 787	3,90%
Taux taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	18,25%	18,25%	0,00%
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	1 453 464	1 510 149	3,90%
Majoration Taxe d'habitation			
Base nette imposable Majoration THRS (80% x 8 274 787€)	-	6 619 830	-
Taux Majoration THRS (60% x 18,25%)	-	10,95%	-
Produit de la majoration THRS	-	724 871	-
Taxe sur le foncier bâti			
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	20 697 432	21 504 632	3,90%
Taux taxe foncière sur le bâti	68,72%	68,72%	0,00%
Coefficient correcteur	-2 181 080	-2 266 142	3,90%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	12 042 195	12 510 848	3,90%
Taxe sur le foncier non bâti			
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	38 775	38 775	0,00%
Taux taxe foncière sur le non bâti	173,26%	173,26%	0,00%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	67 182	67 182	0,00%
Produit des taxes directes (73111)	13 562 840	14 813 049	9,22%
Rôles complémentaires (compte 73111)	130	0	-100,00%
Rôles supplémentaires (compte 73118)	7 940	25 000	214,86%
Lissage TFB locaux professionnels (compte 73111)	6 410	0	-100,00%
Produit des contributions directes (compte 73111 + 73118)	13 577 321	14 838 049	9,29%

Point de vigilance

En 2024, la municipalité décide de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_07-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024



**DELIBÉRATIONS N°07
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FÉVRIER 2024**

DEL 2024.02.07/07

Thème :

FINANCES

Objet :

**Exercice 2024 :
fiscalité directe**

Convocation :

Date: 01/02/2024

Affichage: 01/02/2024

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 26

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 30

Le **mercredi 07 février 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, André MARTIN, Christian JULLIEN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Christophe OSTI, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Catherine VALDENNAIRE, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS

Absents excusés :

Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne FAURE-BRAC, Corinne ASCHETTINO, Lou AFRICAÏN

Absents :

Annie ASTIER-CONVERSEZ, Gabriel LÉON, Éric PEYTHIEU

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_07-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

- Rapporteur** Monsieur le Maire
-
- VU** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** les articles L.2331-3 et L.2332-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'article 1636 B sexies et suivants du code général des impôts ;
- VU** l'article 1639 A du code général des impôts ;
- CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'adopter les taux d'imposition des impôts directs locaux à appliquer au titre de l'exercice 2024 ;
- CONSIDERANT** que, à compter de 2021, la suppression de la taxe d'habitation a conduit les communes à récupérer le taux et le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sur la base des taux appliqués en 2020, correspondant au taux de la commune majoré du taux du département des Hautes-Alpes ;
- CONSIDERANT** que, en conséquence de la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de la taxe d'habitation a été figé jusqu'en 2022 à sa valeur de 2019 (18,25%) ;
- CONSIDERANT** que, à compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités territoriales ;
- CONSIDERANT** que, par délibération N°123 en date du 13/09/2023, le Conseil municipal a décidé de majorer de 60% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 05/02/2024 ;

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_07-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De fixer les taux des impôts directs locaux pour 2024 aux niveaux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	68,72%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	173,26%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	18,25%

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2024.02.07/07

PUBLIÉE LE : 13 FEV. 2024

le Maire,
Arnaud MURGIA





Conseil municipal du 7 février 2024

Exercices 2023/2024 - budget principal : autorisations de programme /apurement et création

Note de synthèse n°8

■ Exposé des motifs

L'annualité budgétaire est un des principes fondamentaux qui doivent guider l'élaboration du budget des collectivités territoriales. Le principe d'annualité exige que le budget soit défini pour une période de douze mois allant du 1^{er} janvier au 31 décembre, et chaque collectivité doit adopter son budget avant le 15 avril de l'année à laquelle il s'applique, ou jusqu'au 30 avril les années de renouvellement des assemblées locales.

Ainsi, pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la commune doit, en principe, inscrire la totalité de la dépense dès la première année puis reporter d'une année sur l'autre le montant des restes à réaliser au 31 décembre de l'exercice jusqu'à la fin de l'opération.

Toutefois, l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'aménagement des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales assouplit ce principe en élargissant les mécanismes de pluriannualité, notamment avec les AP/CP.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une adaptation du principe de l'annualité budgétaire qui doit favoriser la gestion pluriannuelle et améliorer la visibilité financière des engagements à moyen terme.

L'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements et elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

La situation des autorisations de programme, ainsi que des crédits de paiement y afférents donne lieu à un état joint aux documents budgétaires.

■ Enjeux

La procédure des AP/CP vise à planifier dans le temps la mise en œuvre des investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique en n'inscrivant au budget de la commune que les crédits susceptibles d'être mandatés au cours de l'exercice sur la base d'une autorisation expresse du conseil municipal.

Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

Intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	AP votée	Création et Révision 2024	Total AP	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2024)	CP 2024	CP 2025 et suivants
Four banal de Fontenil	50 000	-50 000,00	0	0,00	0	0
(1) Sous-total - 1 AP clôturée	50 000	-50 000,00	0	0	0	0
Remparts Cité Vauban	119 621	240 959,40	360 581	59 983,54	65 500	235 097
(2) Sous-total - 1 AP réactivée	119 621	240 959,40	360 581	59 984	65 500	235 097
Eglise des Cordeliers - CIAP	245 006	1 200 000,06	1 445 006	153 051	85 000	1 206 955
Archives (restauration et numérisation)	61 500	2 461,94	63 962	23 538	12 000	28 424
Collégiale Notre-Dame-et-Saint-Nicolas	2 147 342	-0,89	2 147 341	1 358 899	71 600	716 842
Avenue Vauban (Cité Vauban)	2 002 000	24 600,00	2 026 600	0	0	2 026 600
Fort du château	1 401 000	400 000,00	1 801 000	0	15 000	1 786 000
Communication Y	990 094	19 181,01	1 009 275	553 635	37 600	418 040
Chapelle des Pénitents Noirs	3 782 000	-68 700,34	3 713 300	94 595	0	3 618 705
Travaux dans les cimetières	105 000	30 000,00	135 000	11 868	25 000	98 132
Développement numérique	244 000	10 000,29	254 000	45 175	50 000	158 825
Cantine et cuisine centrale	259 000	-37 662,15	221 338	113 520	25 000	82 818
Equipement des écoles et du CLSH	184 000	-0,09	184 000	53 067	30 000	100 933
Modernisation du Parc des Sports	15 061 381	4 368 288,93	19 429 670	4 360 450	7 078 313	7 990 907
Réhabilitation Grands Equipements Sportifs	2 200 000	584 512,88	2 784 513	229 038	100 000	2 455 475
Gros entretien et achat de matériel - Sports	607 850	-229 135,72	378 714	115 969	50 000	212 745
Urbanisme réglementaire (Révision du PLU)	321 000	-31 000,18	290 000	123 752	75 000	91 248
Opérations foncières	424 536	-184 536,01	240 000	86 880	50 000	103 120
Subventions Façades/Toitures/Devantures	80 000	-47 999,76	32 000	17 843	0	14 157
Travaux dans les Ecoles (confort, énergie,...)	636 475	0,13	636 475	434 127	60 000	142 348
Chaussées et soutènements	906 070	154 999,49	1 061 070	482 257	75 000	503 813
Signalisation et mobilier urbain	558 000	-2 999,79	555 000	254 028	67 000	233 972
Place de l'église de Pont de Cervières	100 000	-0,28	100 000	28 465	0	71 535
Travaux dans les quartiers	660 000	-50 000,69	609 999	228 115	25 000	356 884
Place de l'Europe, Central Parc, Val Chancel	1 890 000	365 260,00	2 255 260	30 240	555 000	1 670 020
Modernisation de l'éclairage public	750 000	279 999,70	1 030 000	443 933	240 000	346 067
Via Guisane	1 150 000	-149 170,86	1 000 829	597 704	248 000	155 125
Avenue Jean Moulin	2 155 432	-0,13	2 155 432	2 080 160	72 000	3 272
Carrefour de la Grande Boucle et abords	961 000	-93 736,54	867 263	723 572	81 340	62 351
Contrat de station	900 000	-262 500,00	637 500	0	145 000	492 500
Espaces verts. revitalisation forestière	1 071 000	-50 000,00	1 021 000	166 900	20 000	834 100
Eglises et chapelles	30 500	-4 532,74	25 967	3 967	5 000	17 000
Marché couvert	436 500	0,17	436 500	420 482	0	16 018
Travaux sur les bâtiments	1 600 000	-180 000,50	1 420 000	357 233	250 000	812 767
Véhicules	1 801 500	-159 999,37	1 641 501	481 191	76 000	1 084 310
Matériel Service des Fêtes	405 000	-19 999,91	385 000	180 151	20 000	184 849
Outillage Services Techniques	139 000	0,89	139 001	65 891	22 000	51 110
Mobilier et matériel	84 000	-0,37	84 000	61 767	7 000	15 233
Cité administrative	2 900 000	1 000 000,26	3 900 000	37 136	500 000	3 362 864
Eaux pluviales et canaux	810 000	-149 999,93	660 000	50 107	50 000	559 893
Square Jean Rousson	150 000	0,15	150 000	149 719	0	281
Rue Colaud	350 000	80 000,74	430 001	267 809	80 000	82 192
Extension des cantines (Fortville et PdC)	270 000	-99 999,76	170 000	59 472	95 000	15 528
Rue Pasteur	1 900 000	340 000,78	2 240 001	7 155	950 000	1 282 846
Rue du Bacchu Ber - Rue Saint Roch	320 000	0,49	320 000	270 309	0	49 691
Centre sportif d'altitude de Briançon	100 000	-49 999,84	50 000	1 811	20 000	28 189
Parc de la Schappe	80 000	0,27	80 000	77 081	0	2 919
Passerelle cyclable "entre deux eaux"	1 200 000	8 000,00	1 208 000	0	8 000	1 200 000
Descente de Fortville	276 000	0,89	276 001	195 272	0	80 729
Réfection de l'orgue de la Collégiale	261 000	37 000,36	298 000	112 053	175 000	10 947
(3) Sous-total - 15 AP révisées	54 967 187	7 032 333,58	61 999 520	15 609 388	11 550 853	34 839 279
(4) Sous-total - 33 AP sans modifications	18 121 181	0,00	18 121 181	20 676	305 000	17 795 505
(1+2+3+4) - Total Général	73 257 989	7 223 292,98	80 481 282	15 690 048	11 921 353	52 869 881

58 AP

■ Calendrier de mise en œuvre

Mise en œuvre de la pluriannualité dans la gestion des investissements : Les autorisations de programme et les crédits de paiement, ainsi que leurs révisions éventuelles, sont présentés par le maire et sont votés par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

■ Incidence financière

On peut rappeler que les autorisations de programme sont un moyen de s'assurer de la disponibilité des crédits lors de la signature des marchés publics. En effet, l'engagement de la dépense (en bref, la signature du marché public) se fait sur la base de l'AP.

Grâce aux AP, il n'est plus nécessaire d'inscrire dans un seul et même budget la totalité du coût d'un projet qui sera réalisé sur plusieurs années. Désormais, seuls les crédits dont on prévoit la consommation pendant l'exercice sont inscrits au budget (budget primitif, budget supplémentaire et décisions modificatives). L'échéancier des crédits de paiement doit donc être ajusté régulièrement pour s'adapter à la réalisation physique des opérations.

Point de vigilance

La procédure des AP/CP constitue une réponse organisée et réglementaire permettant la pluriannualité des investissements publics en respectant les principes budgétaires.



DELIBÉRATIONS N°08
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FÉVRIER 2024

DEL 2024.02.07/08

Thème :

FINANCES

Objet :

Exercices
2023/2024 - budget
principal :
autorisations de
programme
/apurement et
création

Convocation :

Date: 01/02/2024

Affichage: 01/02/2024

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 27

Nombre de
suffrages

exprimés : 31

Le mercredi 07 février 2024 à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Christian JULLIEN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Christophe OSTI, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Catherine VALDENNAIRE, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS

Absents excusés :

Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne FAURE-BRAC, Corinne ASCHETTINO,
Lou AFRICAÏN

Absents :

Annie ASTIER-CONVERSEZ, Gabriel LÉON

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210580233-8330207-2024
Rapporteur
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024
Monsieur le Maire

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Ville ;
- VU** les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) présentés dans le tableau annexé à la présente délibération ;
- CONSIDERANT** que la Ville vise à planifier la mise en œuvre de l'intégralité de ses investissements non seulement sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique par la mise en œuvre de la procédure des AP/CP ;
- CONSIDERANT** que les autorisations de programme (AP), ainsi que les crédits de paiement y afférents (CP), et leurs révisions éventuelles sont présentés par le maire et sont votés par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 05/02/2024 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De clôturer l'autorisation de programme N°196 « Four banal de Fontenil » ;
- De réactiver l'autorisation de programme N°134 « Remparts (Cité Vauban) » ;
- De réviser les autorisations de programme N°110 « Eglise des Cordeliers - CIAP », N°131 « Archives (restauration et numérisation) », N°134 « Remparts (Cité Vauban) », N°135 « Avenue Vauban (Cité Vauban) », N°136 « Fort du château », N°138 « Communication Y », N°139 « Chapelle des Pénitents Noirs », N°140 « Travaux dans les cimetières », N°141 « Développement numérique », N°142 « Cantine et cuisine centrale », N°144 « Modernisation du Parc des Sports », N°145 « Réhabilitation Grands Equipements Sportifs », N°146 « Gros entretien et achat de matériel – Sports », N°147 « Urbanisme réglementaire », N°148 « Opérations foncières », N°151 « Subventions Façades/Toitures/Devantures », N°153 « Chaussée et soutènements », N°154 « Signalisation et mobilier urbain », N°156 « Travaux dans les quartiers », N°157 « Place de l'Europe, Central Parc, Val Chancel », N°158 « Modernisation de l'éclairage public », N°160 « Via Guisane », N°164 « Carrefour de la Grande Boucle et abords », N°166 « Contrat de station », N°168 « Espaces verts, revitalisation forestière », N°174 « Eglises et chapelles », N°178 « Travaux sur les bâtiments », N°179 « Véhicules », N°180 « Matériel Service des Fêtes », N°183 « Cité administrative », N°185 « Eaux pluviales et canaux », N°188 « Rue

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_08-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

« Collège », N°189 « Extension des cantines (Fortville et PdC) », N°190 « Rue Pasteur », N°193 « Centre sportif d'altitude de Briançon », N°195 « Passerelle cyclable entre deux eaux » et N°198 « Réfection de l'orgue de la Collégiale » pour un montant cumulé de 7 223 291,75€ ;

- D'ajuster les centimes sur les autorisations de programme N°133 « Collégiale Notre-Dame-et-Saint-Nicolas », N°143 « Equipement des écoles et du CLSH », N°152 « Travaux dans les écoles (confort, énergie,...) », N°155 « Place de l'église de Pont de Cervières », N°161 « Avenue Jean Moulin », N°177 « Marché couvert », N°181 « Outillage Service Techniques », N°182 « Mobilier urbain », N°186 « Square Jean Rousson », N°192 « Rue du Bacchu Ber, Rue Saint Roch », N°194 « Parc de la Schappe » et N°197 « Descente de Fortville » pour un montant cumulé de 1,23€ ;
- D'adopter les AP, avec l'échéancier des crédits de paiement (CP), tels qu'elles sont présentées en annexe de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à liquider et mandater dès avant le vote du budget les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération du conseil municipal d'ouverture de ladite autorisation de programme ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

POUR : 29

CONTRE : 2 (A.POYAU, F.DAERDEN)

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2024.02.07/08

PUBLIÉE LE : 13 FEV. 2024

Le Maire

Arnaud MURGIA





Conseil municipal du 7 février 2024

Exercice 2023 – budget annexe C.C.A.S. : remboursement des frais de personnel

Note de synthèse n°9

■ Exposé des motifs

Dans le cadre de la mutualisation des services et des moyens humains entre la Ville et le CCAS, certains agents communaux sont appelés à intervenir pour le compte du CCAS.

Le principe d'universalité budgétaire désigne le rassemblement en une seule masse de l'ensemble des recettes publiques sur laquelle doit s'imputer l'ensemble des dépenses publiques, sans contraction entre les recettes et les dépenses, au sein des comptes administratifs de la commune et du CCAS de Briançon. Pour atteindre cet objectif fondamental de non-compensation, il convient notamment de faire apparaître en recettes et en dépenses les opérations liées au remboursement des frais de personnel.

En outre, le rattachement du remboursement des frais de personnel à l'exercice est effectué en application du principe d'indépendance des exercices et vise à faire apparaître dans le résultat de l'exercice les charges et les produits qui s'y rapportent. Il a pour objet de réintégrer dans la section de fonctionnement les charges correspondant à des services faits et les produits correspondant à des droits acquis nés au cours de l'exercice.

Les agents concernés par la mutualisation sont rémunérés selon leur contrat ou statut personnel tel qu'il est applicable au sein de la collectivité dont ils dépendent.

Le service des ressources humaines de la Ville intervient également pour le compte du CCAS de Briançon. Il est donc nécessaire de prendre en compte ces interventions de manière forfaitaire proportionnellement au montant des frais de personnel apparaissant au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ». En proportion, les frais de personnel du CCAS représentent environ 5% du total des frais de personnel 2023.

Chaque année, le Conseil municipal de Briançon approuve le principe du remboursement des frais de personnel, ainsi que les montants à rattacher à l'exercice.

■ Enjeux :

Au terme de l'exercice budgétaire et comptable 2023, et pour assurer la sincérité du compte administratif, il convient de rattacher à l'exercice les dépenses et les recettes relatives au remboursement des frais de personnel (entre la Ville et le CCAS).

■ Calendrier de mise en œuvre :

Pour permettre le rattachement de ces dépenses et recettes sur l'exercice 2023 et la prise en charge des titres de recettes et des mandats de paiement par le comptable public, il appartient conjointement au conseil municipal de Briançon et au conseil d'administration du CCAS de Briançon d'arrêter les sommes à rembourser au titre de l'exercice 2023 sur la base des salaires et traitement réellement mandatés, et versés aux agents.

■ Incidence financière

Le montant du remboursement des frais de personnel 2023 a été identifié et évalué par le service des ressources humaines et le Directeur du CCAS à :

	Dépenses	Recettes
Ville de Briançon	0,00 €	30 185,73 €
CCAS de Briançon	30 185,73 €	0,00 €

Un état détaillé des frais de personnel, avec les charges sociales correspondantes, est transmis au comptable public à l'appui des mandats de paiement et titres de recettes.

Point de vigilance

En l'absence de convention de mise à disposition de personnel entre la Ville et le CCAS, il s'agit d'une délibération technique permettant la prise en charge des mandats de paiement et des titres de recettes par le comptable public.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_09-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024



DELIBÉRATIONS N°09
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FÉVRIER 2024

DEL 2024.02.07/09

Thème :

FINANCES

Objet :

Exercice 2023 -
budget annexe
C.C.A.S. :
remboursement frais
de personnel

Le mercredi 07 février 2024 à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur ARNAUD MURGIA

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Christian JULLIEN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Christophe OSTI, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Catherine VALDENNAIRE, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Convocation :

Date: 01/02/2024

Affichage: 01/02/2024

Étaient représentés :

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 27

Nombre de
suffrages

exprimés : 31

Absents excusés :

Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne FAURE-BRAC, Corinne ASCHETTINO,
Lou AFRICAÏN

Absents :

Annie ASTIER-CONVERSET, Gabriel LÉON

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_09-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

Rapporteur: Monsieur le Maire

-
- VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2313-1 et suivants ;
 - VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
 - VU le règlement budgétaire et financier de la Ville ;
 - VU le budget de la Ville de Briançon pour 2023 ;

CONSIDERANT que la mutualisation des moyens humains entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Briançon conduit à ce que certains agents communaux interviennent pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale de Briançon ;

CONSIDERANT que, par conséquent, le Centre Communal d'Action Sociale de Briançon doit rembourser à la Ville les frais relatifs au personnel qui intervient pour son compte ;

CONSIDERANT que les agents concernés par la mutualisation sont rémunérés selon leur contrat ou statut personnel, et que les frais de personnel à rembourser sont calculées en référence aux salaires et traitements réellement versés ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de délibérer pour arrêter le montant du remboursement par le budget du Centre Communal d'Action Sociale de Briançon des frais de personnel supportés par le budget principal de la Ville ;

CONSIDERANT les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 05/02/2024 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'approuver le principe du remboursement des frais de personnel ;
- De demander le remboursement de 30 185,73€ au Centre Communal d'Action Sociale de Briançon ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_09-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2024.02.07/09

PUBLIÉE LE : 13 FEV. 2024

Le Maire,
Arnaldo MURGIA





Conseil municipal du 7 février 2024

Exercice 2024 – budget principal : subvention au CCAS

Note de synthèse n°10

■ Exposé des motifs

Le CCAS met en œuvre la politique des solidarités de la Ville.

Le CCAS étant une personne morale de droit public, distincte et autonome de la commune, il vote son budget indépendamment du vote du budget de la Ville.

Les ressources budgétaires du CCAS comprennent notamment les subventions attribuées par la commune de rattachement (50% des recettes réelles de fonctionnement en 2023).

Ainsi, le conseil municipal de Briançon délibère chaque année sur le montant de la subvention annuelle allouée au CCAS au moment du vote du budget primitif de la Ville.

■ Enjeux :

Un centre communal d'action sociale est créé dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il reste facultatif dans les communes de moins de 1 500 habitants.

Au travers du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la commune développe ses actions en direction des personnes âgées et handicapées, de la famille, des enfants et autres actions d'insertion. La commune de Briançon veut être solidaire de tous ses concitoyens à tout âge de la vie et le démontre par ses actions et services publics.

Les dispositions relatives au centre communal ou intercommunal d'action sociale (CCAS ou CIAS) ont été définies par plusieurs lois et décrets codifiés dans le code de l'action sociale et des familles (articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-38).

La subvention municipale permet d'assurer l'équilibre du budget du CCAS (la section de fonctionnement est composée à près de 77% par des charges de personnel).

■ Calendrier de mise en œuvre :

Sur le budget de l'exercice 2024.

Le versement de la subvention au CCAS fait l'objet d'un échéancier mensuel.

■ Incidence financière

Subvention municipale pour 2023 = 403 861€

Subvention municipale pour 2024 = 414 361€, soit +2,6% afin de prendre en considération une partie de la hausse des coûts salariaux et des prix à la consommation.

Le montant de la subvention pourra éventuellement être réajusté en fonction des résultats de l'exécution budgétaire 2023 et des projets développés à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du CCAS de Briançon (conseil d'administration du 12/02/2024).

Point de vigilance

Le CCAS est le bras armé de la commune en matière de politique des solidarités.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_10-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024



DELIBÉRATIONS N°10
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FÉVRIER 2024

DEL 2024.02.07/10

Thème :

FINANCES

Objet :

Exercice 2024 -
budget principal :
subvention au
C.C.A.S.

Convocation :

Date: 01/02/2024

Affichage: 01/02/2024

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 27

Nombre de
suffrages

exprimés : 31

Le mercredi 07 février 2024 à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur ARNAUD MURGIA

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Christian JULLIEN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Christophe OSTI, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Catherine VALDENNAIRE, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS

Absents excusés :

Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne FAURE-BRAC, Corinne ASCHETTINO,
Lou AFRICAÏN

Absents :

Annie ASTIER-CONVERSET, Gabriel LÉON

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500227-20240207-2024_02_10
Rapporteur Monsieur le Maire
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

-
- VU** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Ville ;
- CONSIDERANT** que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) met en œuvre la politique des solidarités de la Ville de Briançon ;
- CONSIDERANT** que la Ville de Briançon attribue chaque année au CCAS une subvention pour la réalisation d'actions auprès des personnes âgées, des personnes handicapées, de la famille et d'actions d'insertion ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 05/02/2024 ;

AR Prefecture

005-21050028-2024.02.07-2024_02_10-DE
Caci exposé
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'attribuer une subvention de 414 361€ au Centre Communal d'Action Sociale de Briançon pour l'exercice 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2024.02.07/10

PUBLIÉE LE : 13 FEV. 2024

Le Maire,
Arnaldo MURGIA





Conseil municipal du 7 février 2024

Exercice 2024 – budget principal : subvention aux clubs sportifs et associations

Note de synthèse n°11

■ **Exposé des motifs**

Les subventions se définissent comme des contributions (financières, matérielles ou en personnel) allouées par les autorités administratives (exemple : une commune) ou par des organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial (exemple : le transport de personnes), dans un objectif d'intérêt général à des personnes morales de droit privé pour la réalisation d'une action, d'un projet d'investissement, le développement d'une activité ou le financement global de l'activité d'un organisme bénéficiaire qui en est à l'origine.

La subvention directe concrétise par le versement d'une somme d'argent sur le compte bancaire de l'association. Elle constitue donc une aide directe de la Ville, à l'inverse des aides indirectes qui prennent la forme de moyens matériels et/ou humains (mises à disposition, occupation du domaine public...) ou de prestations de services effectuées par les services municipaux pour le compte de l'association.

Les subventions attribuées aux associations peuvent donc prendre des formes diverses. Il peut s'agir d'une subvention d'investissement, d'une subvention de fonctionnement ou d'une subvention destinée à financer une action ou un projet spécifique porté par l'association : la commune soutient alors une action conforme aux statuts de l'association, et compatible avec les orientations municipales, dans une logique d'intérêt général partagé. La subvention attribuée est alors affectée à cette action ou ce projet et ne peut être utilisée à d'autres actions de l'association qui doit en justifier l'utilisation.

S'agissant des conditions de versement des subventions aux associations et clubs sportifs, il n'existe aucun droit à subvention ni à son renouvellement.

Pour percevoir une subvention, l'association doit être régulièrement déclarée en préfecture pour bénéficier de la personnalité juridique et avoir un identifiant SIREN.

La compétence de la commune pour subventionner les associations et clubs sportifs est fondée sur l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel *le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.*

Une subvention ne peut donc être versée sans délibération du conseil municipal, et parfois même sans convention (obligatoire lorsque la subvention est supérieure à 23 000 €). En outre, l'octroi d'une subvention ne peut intervenir sans l'existence d'un intérêt local.

Comme chaque année, en lien et en complémentarité avec les politiques publiques municipales, le Conseil municipal tient à poursuivre ses encouragements envers la vie associative locale par le biais du versement d'une participation financière.

■ **Enjeux :**

À Briançon, il y a de nombreuses associations qui œuvrent dans tous les domaines, vie citoyenne, actions sociales, culture, sport... Elles contribuent à améliorer la vie quotidienne des Briançonnais de tous âges et de tous les quartiers et participent à la cohésion sociale.

Leurs actions concourent à l'attractivité et au rayonnement de la Ville tout entière.

Pour toutes ces raisons, la Ville de Briançon souhaite soutenir et encourager ces acteurs essentiels du lien social et de la vie locale.

■ Calendrier de mise en œuvre :

Principe = Versement des subventions après le vote du budget primitif 2024.

Pour les subventions supérieures à 10 000 € :

1. 1^{er} acompte de 60% après le vote du budget primitif
2. 2^{ème} acompte et solde de 40% avant le 30 septembre

Pour les associations conventionnées, le versement de la subvention interviendra selon les modalités de versement déterminées par la convention d'objectifs et de moyens.

En cas d'annulation d'un projet, d'un évènement ou d'une manifestation, notamment en raison de l'évolution de la situation sanitaire, le versement de la subvention affectée à ce projet, cet évènement ou cette manifestation sera suspendu et le montant de la subvention ajusté afin de tenir compte des sommes réellement engagées par l'association.

■ Incidence financière

Enveloppe globale = 729 850€ sur le budget de l'exercice 2024 :

Secteur	Enveloppe
Santé et lien social	36 000
Nature et environnement	4 200
Protocole et défense	8 400
Animation des quartiers	4 000
Culture et animation	77 350
Sport	599 900
Total	729 850

Au-delà d'une subvention annuelle supérieure à 23 000€, la Ville doit signer une convention avec l'association qui en bénéficie. Cette convention dite « d'objectifs » doit impérativement être approuvée par une délibération du Conseil municipal.

Point de vigilance

En 2024, les subventions seront versées en début d'année après le vote du budget primitif.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_11-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024



**DELIBÉRATIONS N°11
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FÉVRIER 2024**

DEL 2024.02.07/11

Le **mercredi 07 février 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

FINANCES

Objet :

**Exercice 2024 -
budget principal :
subvention aux clubs
sportifs et
associations**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, André MARTIN, Christian JULLIEN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Christophe OSTI, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Catherine VALDENNAIRE, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Convocation :

Date: 01/02/2024

Affichage: 01/02/2024

Étaient représentés :

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 26

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 26

Absents excusés :

Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne FAURE-BRAC, Corinne ASCHETTINO,
Lou AFRICAÏN

Absents :

Annie ASTIER-CONVERSEZ, Gabriel LÉON, Éric PEYTHIEU

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500337-20240207-2024103111
Rapporteur : Alexis LALANNE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

- VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'article 10 de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000 et le décret N°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de ladite loi ;
- VU le règlement budgétaire et financier de la Ville ;
- VU les tableaux des subventions annexés à la présente délibération ;

CONSIDERANT que les subventions sont des contributions facultatives justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire et que ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires ;

CONSIDERANT que tout versement d'une subvention doit faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal, et qu'il est obligatoire d'établir une convention d'objectifs dès lors que la subvention est supérieure à 23 000 € ;

CONSIDERANT les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 05/02/2024 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De valider l'enveloppe globale des subventions attribuées en 2024 au titre de la présente délibération pour un montant de 735 250€ ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser les montants détaillés dans les tableaux annexés à la présente délibération pour l'exercice 2024 ;
- De préciser que les subventions supérieures à 10 000 € seront versées en deux fois : un 1^{er} acompte de 60% après le vote du budget primitif 2024 et un 2^{ème} acompte et solde de 40% avant le 30 septembre 2024 ;
- De décider que le versement d'une subvention allouée pour l'organisation d'un projet, d'un évènement ou d'une manifestation sera suspendu et le montant de la subvention ajusté si le projet, l'évènement ou la manifestation en question est annulé ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 ;

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_11-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 (A.MARCHAND, M.DUEZ, A.POYAU, F.DAERDEN)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2024.02.07/11

PUBLIÉE LE : 13 FEV. 2024

Le Maire

Arnaud MURGLIA

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Arnaud MURGLIA'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains a central emblem and the text 'MUNICIPALITE DE BRIANÇON' around the perimeter, with '05100' at the bottom.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_11-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

SANTÉ ET LIEN SOCIAL

ASSOCIATION	2024
Midi Chaud	1 800
ADMR de Briançon	2 000
Vivre sa Vie Chez Soi	3 500
ASPB - Association du Secteur de Psychiatrie du Briançonnais	2 000
SHPB 05 - Solidarité Handicapés du Pays Briançonnais	2 000
Alpes Regards 05	500
L'Arbre de Vie (SIPAB)	1 000
Secours Catholique, délégation des Alpes	5 000
APMVB - Association du personnel municipal de la Ville de Briançon	2 400
CIDFF 05	2 000
Secours Populaire, comité de Briançon	4 500
JALMALV Hautes-Alpes	200
Croix-Rouge Française, unité locale de Briançon	5 000
Les restaurants du Cœur des Hautes-Alpes (Relais du cœur)	7 500
Eclaireuses et Eclaireurs de France	200
Amicale des donneurs de sang bénévoles du Briançonnais	400
Total	40 000

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_11-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

NATURE ET ENVIRONNEMENT

ASSOCIATION	2024
Les Fils d'Ariane	800
Arnica Montana	800
SOS Chats des rues Briançonnais	1 800
Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)	1 600
Total	5 000

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_11-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

PROTOCOLE ET DEFENSE

ASSOCIATION	2024
Le Souvenir Français, comité de Briançon	500
FNACA, comité de Briançon	200
AMAC (mutilés et anciens combattants), cantons de Briançon	200
Amicale Police Briançonnaise	500
Amicale des Sapeurs Pompiers de Briançon	2 000
Association de Protection Civile des Hautes-Alpes - APC05	2 000
Souvenir, Sauvegarde et Histoire Militaire	7 000
MDL Lycée d'Altitude (pour voyage scolaire sur les grandes guerres)	500
Total	12 900

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_11-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

ANIMATION DES QUARTIERS

ASSOCIATION	2024
Association les Toulouzannes	500
Association Saint Blaise Chamandrin	500
Les admirateurs du Bacchu ber	600
Comité des Fêtes de Pont de Cervières	1 000
Total	2 600

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_11-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

CULTURE ET ANIMATION

ASSOCIATION	2024
Compagnie Tournesol	200
Association le Cœur de Vauban - Fête médiévale de Briançon	10 000
Tous en scène	50 000
La Biblio Lecture et Rencontres	1 000
Photo Club Briançonnais	300
Comité de Jumelage Briançon-Rosenheim	1 200
Les Enseignes de Briançon (dont 4 000€ pour le marché de Noël)	12 000
Le Quadrille de la Montagne	700
Hip Hop Etc.	1 000
L'Apocalypse Joyeuse	450
Total	76 850

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_11-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

SPORT

ASSOCIATION	2024
ASPTT Briançon Serre-Chevalier	3 000
Randonneurs et Ballseurs du Briançonnais	1 000
Amicale Boule Briançonnaise	1 000
Association Sportive Edelweiss	5 000
Hockey Club Briançonnais	62 000
Briançon Badminton Club	4 000
Briançon Basket Ball	17 000
Club des Escartons (patinage)	13 000
Tir Sportif Nordic de Briançon	1 000
Rugby Club du Pays Briançonnais	13 000
Serre-Chevalier Briançon Athlétisme	6 000
Sport Santé Nature	400
Sprinter Club Briançon	800
Etoile Sportive Briançonnaise de Tir	1 000
Gym en Cimes	500
Judo Club Briançonnais	2 500
Karaté Club Briançon	4 500
Internationaux d'escalade de Serre Chevalier	40 000
Nautic Club Briançonnais	13 000
Olympique Briançon Serre Chevalier (football)	13 000
Briançon Escalade	6 000
Briançon Gym	2 000
Tennis Club Briançon	13 000
Club des Sports d'Hiver du Briançonnais (CSHB)	52 000
Briançon Serre-Chevalier Snowboard Club	4 500
Club Alpin Français de Briançon	500
Bunny Hop Club	5 800
Briançon Club Volley Loisir	1 500
Centre Interrégional d'Entraînement de ski	5 000
Hand Ball Club de Briançon	4 000
Les Diables Rouges SA	300 000
Briançon Serre Chevalier Cyclisme	1 000
Tennis de table Briançon	900
Total	597 900



Conseil municipal du 07/02/2024

Demande de subventions : Aménagement de la place de l'Europe

Note de synthèse N° 12

■ Exposé des motifs

En périphérie de la ZAC du quartier du 15/9, la Place de l'Europe occupe un emplacement central des points de vue urbanistique et commercial dans la Ville basse de Briançon.

Sa conception datée et son mauvais état nécessitent un réaménagement complet afin de lui rendre l'attractivité qu'elle mérite.

■ Enjeux :

Le projet d'aménagement de la Place de l'Europe est tourné vers une requalification urbaine et commerciale de cet espace de transition. Il sera aussi l'occasion d'étudier la faisabilité du déplacement du nœud du réseau de transports urbains.

■ Calendrier de mise en œuvre :

Les travaux seront réalisés entre l'automne 2024 et l'été 2025.

■ Incidence financière

Le montant total de l'opération (travaux + études) est estimé à 900 000 € HT (1 080 000 € TTC) dont 70 000 € HT d'études et 830 000 € HT de travaux.

Après échanges avec les partenaires de la Ville, le plan de financement prévisionnel sera le suivant :

- Région : 270 000 € HT - 30%
- Département : 180 000 € HT - 20%
- CCB, au titre du FSST : 135 000 € HT - 30% du reste à charge de la Ville
- Ville : 315 000 € - 35%

Point de vigilance :

Les copropriétés « Europa » possèdent une bande de terrain au pied des immeubles, correspondant plus ou moins à l'implantation du trottoir actuel. Elles seront associées aux études afin de partager les principes de l'aménagement et d'échanger sur le devenir de cette bande de terrain.



DELIBÉRATIONS N°12
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FÉVRIER 2024

DEL 2024.02.07/12

Le **mercredi 07 février 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

FINANCES

Objet :

**Demande de subventions :
Aménagement de la place de l'Europe**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Christian JULLIEN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Christophe OSTI, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Catherine VALDENNAIRE, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Convocation :

Date: 01/02/2024

Affichage: 01/02/2024

Étaient représentés :

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 27

Nombre de
suffrages

exprimés : 31

Absents excusés :

Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne FAURE-BRAC, Corinne ASCHETTINO,
Lou AFRICAÏN

Absents :

Annie ASTIER-CONVERSET, Gabriel LÉON

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_12-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

Rapporteur : Christophe OSTI

- VU l'article L. 1111-10 du Code Général des Collectivités territoriales ;
- VU la délibération n° DEL 2021.01.27/19 du 24 janvier 2021 approuvant le projet d'aménagement de la Place de l'Europe ;
- VU la délibération n° DEL 2023.05.24/70 du 24 mai 2023 approuvant l'acquisition de la parcelle AM 507 ;

CONSIDERANT la volonté d'aménager la Place de l'Europe, espace public de transition entre la ZAC des quartiers du 15/9 et le quartier Sainte Catherine ;

CONSIDERANT les études de projet en cours ;

CONSIDERANT le montant prévisionnel des travaux qui s'élève à 900 000 € HT ;

CONSIDERANT l'actualisation du plan de financement prévisionnel de cette opération qui serait le suivant :

• Région - 30%	270 000 €
• Département - 20%	180 000 €
• CCB-FSST	135 000 €
• Ville	315 000 €
Total :	900 000 €

CONSIDERANT les travaux de la commission « Finances et Affaires générales » réunie le 05/02/2024 ;

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_12-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de ces opérations ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2024.02.07/12

PUBLIÉE LE : 13 FEV. 2024

Le Maire,

Arnaud MURGIA





Conseil municipal du 07/02/2024

Demande de subventions : Renouvellement d'un véhicule des services municipaux

Note de synthèse N° 13

■ **Exposé des motifs**

Le contexte dans lequel la Police Aux Frontières (PAF) de Montgenèvre exerce ses missions est chaque année plus délicat, ce qui justifie des moyens supplémentaires, notamment pour les patrouilles de surveillance.

L'Etat ne parvenant à répondre à toutes les demandes récentes des équipes, la Ville et la Région ont convenues de soutenir l'action de la PAF de Montgenèvre en finançant conjointement l'acquisition d'un véhicule qui sera ensuite mis à disposition de la Police Aux Frontières de Montgenèvre

■ **Enjeux :**

La Ville prévoit d'acquérir en 2024 un véhicule 4x4 d'occasion qui sera mis à disposition de la Police Aux Frontières de Montgenèvre à titre gracieux pour une première période de 3 ans. Une convention de mise à disposition viendra préciser les conditions dès l'acquisition du véhicule.

■ **Calendrier de mise en œuvre :**

Une consultation sera réalisée dans les prochaines semaines. Le véhicule sera acquis et livré au printemps 2024.

■ **Incidence financière**

Le montant du véhicule est estimé à 21 500 €HT.

La Région proposera une aide comprise entre 50% et 80% du montant d'achat.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

• Région - 80% :	17 200 €
• Ville - 20% :	4 300 €
Total :	21 500 €

Point de vigilance :
Sans objet

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_13-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024



DELIBÉRATIONS N°13
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FÉVRIER 2024

DEL 2024.02.07/13

Le mercredi 07 février 2024 à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur ARNAUD MURGIA

Thème :

FINANCES

Objet :

**Demande de subventions :
Renouvellement d'un véhicule des services municipaux**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Christian JULLIEN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Christophe OSTI, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Convocation :

Date: 01/02/2024

Affichage: 01/02/2024

Étaient représentés :

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Lou AFRICAIN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 26

Nombre de suffrages

exprimés : 29

Absents excusés :

Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne FAURE-BRAC, Corinne ASCHETTINO, Lou AFRICAIN

Absents :

Annie ASTIER-CONVERSEY, Gabriel LÉON, Catherine VALDENNAIRE

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_13-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

Rapporteur: Rene MICHEL

VU l'article L. 1111-10 du Code Général des Collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la volonté de la municipalité d'acquérir un véhicule 4x4 qui sera mis à disposition à titre gracieux à la Police aux Frontières de Montgenèvre ;

CONSIDERANT le cout prévisionnel d'acquisition d'un véhicule d'occasion correspondant au besoin, estimé à 21 500 €HT ;

CONSIDERANT l'inscription des crédits correspondants au budget 2024 ;

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel qui serait le suivant :

- | | |
|------------------|----------|
| • Région - 80% : | 17 200 € |
| • Ville - 20% : | 4 300 € |
| Total : | 21 500 € |

CONSIDERANT les travaux de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 05/02/2024 ;

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_13-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de ces opérations ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à arrêter par voie conventionnelle les conditions détaillées de la mise à disposition dès l'acquisition du véhicule ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 26

CONTRE : 3 (M.DUEZ, A.POYAU, F.DAERDEN)

ABSTENTION : 1 (A.MARCHAND)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2024.02.07/13

PUBLIÉE LE : 13 FEV. 2024

Le Maire,
Arnaud MURGIA





Conseil municipal du 07/02/2024

Contrat de stations : convention de groupement de commande

Note de synthèse N° 14

■ Exposé des motifs

La Région a attribué en 2021 une subvention d'un montant de 947 619 € aux 4 communes de la vallée de la Guisane : Briançon, Saint-Chaffrey, La Salle-les-Alpes et Le Monétier.

La commune du Monétier était alors désignée comme bénéficiaire de la subvention.

Chaque commune avait délibéré en 2020 pour autoriser la constitution d'un groupement de commande afin de mettre en œuvre l'opération. Cependant, la convention initialement envisagée n'a jamais été conclue.

Un arrêté modificatif de la Région du 17/11/2022 a finalement désigné Briançon comme bénéficiaire de la subvention.

En parallèle, Briançon a lancé en 2022 une première phase d'études concernant la signalétique et l'aménagement des parkings de pied de piste.

Cette action du contrat de station doit se concrétiser par la pose d'une signalétique statique et dynamique homogène sur les quatre communes, ainsi que par des aménagements piétons et des aires de stationnement harmonisés visant à en améliorer leur lisibilité et leur fonctionnalité.

■ Enjeux :

Il convient de formaliser par convention la constitution du groupement de commandes ainsi que les principes de répartition des dépenses et de la subvention.

■ Calendrier de mise en œuvre :

La subvention étant valable jusqu'au 17/12/2025, les 4 communes ont moins de 2 ans pour réaliser les aménagements correspondants.

■ Incidence financière

La Région financera 70% des études et des travaux sur les 4 communes, dans la limite d'une dépense subventionnable de 1 353 742 €.

La Ville de Briançon portera les dépenses des études puis refacturera leur part aux 3 autres communes, au titre d'une opération effectuée pour compte de tiers.

Point de vigilance :

Délai de validité de la subvention

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_14-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024



**DELIBÉRATIONS N°14
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FÉVRIER 2024**

DEL 2024.02.07/14

Le **mercredi 07 février 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

FINANCES

Objet :

**Contrat de stations :
convention de
groupement de
commande**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Christian JULLIEN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Christophe OSTI, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Catherine VALDENNAIRE, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Convocation :

Date: 01/02/2024

Affichage: 01/02/2024

Étaient représentés :

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 27

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 31

Absents excusés :

Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne FAURE-BRAC, Corinne ASCHETTINO,
Lou AFRICAÏN

Absents :

Annie ASTIER-CONVERSET, Gabriel LÉON

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_14-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

Rapporteur: Monsieur le Maire

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;
- VU** les dispositions des articles 2113-6 et 2113-7 du Code de la Commande Publique ;
- VU** la délibération n°2020.10.01/103 du 01/10/2020 approuvant la constitution d'un groupement de commande avec les communes de Saint Chaffrey, La Salle les Alpes et Le Monétier les bains ;
- VU** l'arrêté de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur du 13/01/2021 attribuant une subvention aux 4 communes de la vallée de la Guisane dans le cadre du contrat de station ; la commune du Monétier les bains étant bénéficiaire de la subvention ;
- VU** l'arrêté de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur du 17/11/2022 désignant Briançon comme bénéficiaire de la subvention ;
- CONSIDERANT** les enjeux de la mobilité touristique sur la station de Serre - Chevalier ;
- CONSIDERANT** la réalisation d'une étude entre 2016 et 2019 sur la mobilité dans la station avec les trois communes de la vallée de la Guisane ;
- CONSIDERANT** la pertinence de l'amélioration de la signalétique et des aires de stationnement de façon homogène sur la vallée, en réponse à l'une des problématiques majeures de la station ;
- CONSIDERANT** la nécessité de constituer un groupement de commande entre les 4 communes afin de formaliser la coordination en matière de commande publique, de répartition des dépenses et de la subvention de la Région ;
- CONSIDERANT** le projet de convention ci-joint ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 05/02/2024 ;

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_14-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

Ceci expose,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'approuver la convention ci-jointe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2024.02.07/14

PUBLIÉE LE : 13 FEV. 2024

Le Maire

Arnaud MURGLIA





Serre Chevalier Vallée Briançon

CONVENTION CONSTITUTIVE
D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RÉALISATION
DE L'ACTION DU CONTRAT DE STATION « IDENTIFICATION DE LA STATION,
AMÉLIORATION ET SECURISATION DES FLUX PAR UNE SIGNALÉTIQUE DYNAMIQUE ET
HOMOGENE'»

ENTRE :

La Commune du Monétier-les-Bains, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Jean-Marie REY, dûment habilité par délibération n°DEL..... en date du

La Commune de La Salle les Alpes, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Emeric SALLE, dûment habilité par délibération n°DEL..... en date du

La Commune de Saint-Chaffrey, représentée par son Maire en exercice, Madame Corinne CHANFRAY, dûment habilitée par délibération n°DEL..... en date du

La Ville de Briançon, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Arnaud MURGIA, dûment habilité par délibération n° DEL.2024.02.07/14 en date du 7 février 2024,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PRÉAMBULE

La concurrence entre les grands domaines des alpes ne cesse de s'accroître au fil du temps. Le domaine skiable, si grand soit-il, ne suffit plus à lui seul, à rendre attractive une station de sports d'hiver. La fonctionnalité des infrastructures de transports, la fluidité du trafic quelque soient les modes de déplacement, ainsi que la facilité à trouver les informations relatives aux stationnements deviennent des critères prépondérants dans le choix d'une destination pour les vacances d'hiver ou d'été à la montagne.

Dans ce contexte très concurrentiel, les quatre communes de la vallée de la Guisane souhaitent s'associer et se coordonner afin d'améliorer le parcours des usagers dans l'une des plus grandes stations de la Région Sud : Serre Chevalier Vallée.

Cette volonté commune des acteurs locaux de la vallée a débuté en 2016, avec la création d'un comité de pilotage et l'établissement d'un groupement de commandes visant à réaliser un diagnostic dans le cadre d'une étude « Mobilité Touristique Durable et Connectée ».

De cette étude est née l'action « Identification de la station, amélioration et sécurisation des flux par une signalétique dynamique et homogène ».



Serre Chevalier Vallée Briançon

Aussi, les communes du Monétier-les-Bains, de La Salle les Alpes, de Saint-Chaffrey et de Briançon ont décidé la création d'un groupement de commandes afin de passer des marchés d'études et de travaux pour l'ensemble de la station afin de réaliser l'action relative à l'« Identification de la station, l'amélioration et la sécurisation des flux par une signalétique dynamique et homogène » dont les objectifs sont les suivants :

AXE 1 : La mise en place d'une signalétique dynamique semblable et connectée des stationnements sur les 4 communes de la vallée.

AXE 2 : Concevoir des aménagements selon des principes communs et rénover des aires de stationnement en front de neige.

ARTICLE 1er : Objet du groupement

Un groupement de commandes dénommé

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RÉALISATION DE L'ACTION DU CONTRAT DE STATION « IDENTIFICATION DE LA STATION, AMÉLIORATION ET SÉCURISATION DES FLUX PAR UNE SIGNALÉTIQUE DYNAMIQUE ET HOMOGENE »

est constitué, selon l'article L 2113-6 du code de la commande publique, entre les communes du Monétier-les-Bains, La Salle les Alpes, Saint-Chaffrey et Briançon.

Ce groupement est créé en vue de la passation, pour le compte des membres du groupement, de marchés en procédure adaptée, conformément aux dispositions du code de la commande publique et notamment son article R.2142-19 et suivants.

ARTICLE 2 : Composition du groupement

Sont membres du groupement les communes suivantes :

- La Commune de Saint-Chaffrey
- La Commune de La Salle les Alpes
- La Commune du Monétier-les-Bains
- La Ville de Briançon

ARTICLE 3 : Missions du groupement

Le groupement a pour objet de coordonner la réalisation de l'étude et des travaux sur l'ensemble du territoire de la station de Serre Chevalier.

Le groupement réunira un comité de pilotage autant de fois que nécessaire pour accompagner, valider et réorienter si besoin les objectifs de la mission.

Une réunion de lancement de l'étude aura lieu afin de présenter les différents acteurs et leurs attentes.



Serre Chevalier Vallée Briançon

Ce comité de pilotage sera au minimum composé des membres du groupement (élus et/ou techniciens. D'autres acteurs comme l'Office du Tourisme Intercommunal, l'exploitant du domaine skiable ou la CCB pourront y être conviés en fonction des besoins.

Après chaque réunion, un compte-rendu sera élaboré par le titulaire du marché de maîtrise d'œuvre et diffusé aux membres du comité de pilotage par le coordonnateur du groupement de commandes.

ARTICLE 4 : Coordonnateur du groupement

Les membres du groupement désignent **la Ville de Briançon** comme **coordonnateur du groupement**, pilote et interlocuteur direct du bureau d'études durant la mission.

Le groupement est représenté par le représentant légal du coordonnateur, à savoir Monsieur le Maire de Briançon.

ARTICLE 5 : Missions du coordonnateur

Le coordonnateur du groupement réalisera les procédures de consultation dans le cadre du code de la commande publique, article L.2113-6.

Les coûts des frais relatifs aux procédures de passation des marchés seront partagés à parts égales entre les quatre membres du groupement.

Le coordonnateur est chargé de :

- Recueillir et centraliser les besoins des membres du groupement ;
- Élaborer le cahier des charges des marchés. Chaque membre du groupement participera à l'élaboration des documents de consultation des entreprises ;
- Procéder à l'organisation de l'ensemble des procédures prévues par les textes en vigueur. A ce titre, chaque membre du groupement donne pouvoir à la commission municipale de Briançon chargée de l'analyse et de l'attribution des marchés publics en procédure adaptée.
- Signer les marchés engageant le groupement

Le coordonnateur du groupement est responsable de la bonne exécution du marché en tant que pilote de l'étude.



Serre Chevalier Vallée Briançon

Il est chargé de :

- Représenter le groupement auprès des titulaires des marchés ;
- Réunir le comité de pilotage lorsque cela s'avère nécessaire ;
- Viser les situations pour validation avant paiement ;
- Organiser et assurer les procédures de réception de marchés

ARTICLE 6 : Obligation des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

- Participer à la définition des besoins pour l'étude et les travaux ;
- Participer au comité de pilotage à la demande du coordonnateur ;
- Procéder au paiement des quotes-parts des prestations qui lui reviennent.

ARTICLE 7 : Modalités de paiement des marchés

Les marchés attribués dans le cadre du groupement de commandes seront traités distinctement, suivant si ce sont des marchés d'études ou des marchés de travaux.

Cas des marchés d'études

Par suite des délibérations votées par chaque commune en 2020, le coordonnateur a passé un premier marché d'études pour les phases « Diagnostic » et « Avant-Projet » avec le groupement MG CONCEPT / ATELIER AZIMUT / TRANSMOBILITES pour un montant de 25 000 € HT.

Dans le cas des marchés d'études et autres prestations intellectuelles, les acomptes, les situations et le solde seront réglées par le coordonnateur.

Le coordonnateur refacturera 25% du cout des études aux 3 autres communes. Chaque commune devra inscrire à son budget les crédits correspondants et nécessaires à la réalisation de cette opération.

Cas des marchés de travaux

Dans le cas des marchés de travaux, chaque membre du groupement prendra en charge le cout des travaux réellement exécutés sur sa commune.



Serre Chevalier Vallée Briançon

Pour les acomptes, les situations éventuelles comme pour le solde, les entreprises retenues devront donc émettre des factures distinctes, relativement aux travaux effectués sur chaque commune.

Chaque commune pourra, au choix, décider d'utiliser les marchés de travaux potentiellement passés par le groupement de commande ou au contraire de passer ses propres marchés.

Chaque commune devra inscrire à son budget les crédits correspondants et nécessaires à la réalisation de cette opération.

ARTICLE 8 : Modalités de versement des acomptes et du solde de la subvention

Les versements des acomptes et du solde de la subvention par la Région seront conditionnés par le respect de la procédure suivante :

1. Etablissement d'un état des factures acquittées par chaque commune
2. Transmission de cet état au coordonnateur
3. Etablissement d'un état global des recettes et des dépenses par le coordonnateur
4. Visa de cet état global par le comptable public et chacune des 4 communes
5. Transmission par le coordonnateur à la Région de ces différentes pièces
6. Versement par la Région au coordonnateur de l'acompte / du solde
7. Reversement par le coordonnateur à chaque commune de sa part de l'acompte / du solde correspondant aux dépenses réellement effectuées

Le coordonnateur reversera les acomptes et le solde de la subvention aux 3 autres communes, dans les 2 mois qui suivront le versement par la Région.

ARTICLE 9 : Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle des études sera partagée entre les membres du groupement.

ARTICLE 10 : Résiliation, modification

La présente convention pourra être résiliée à tout moment sur décision à l'unanimité des membres du groupement.

Le Maire de la Ville de Briançon défendra les intérêts du groupement en justice s'il y a lieu, pour ce qui ressortirait de la procédure de passation ou de l'exécution marché.



Serre Chevalier Vallée Briançon

Article 11 : Litiges

Le tribunal administratif de Marseille est compétent pour tout litige relevant de l'application de la présente convention.

Toutefois, les membres du groupement s'engagent à trouver une solution à l'amiable au litige avant tout recours devant une juridiction.

ARTICLE 12 : Durée et exécution de la convention

La présente convention prendra effet dès sa signature, pour une durée de 3 ans.

Fait à, le

Le Maire du Monétier-les-Bains,

Jean-Marie REY

Le Maire de La Salle les Alpes,

Emeric SALLE

Le Maire de Saint-Chaffrey,

Corinne CHANFRAY

Le Maire de Briançon,

Arnaud MURGIA



Conseil municipal du 7 Février 2024
**Mise à disposition d'installations sportives au profit du
Rugby Club du Pays Briançonnais**

Note de synthèse N°15

■ **Exposé des motifs :**

Dans le cadre de la politique sportive de la Ville de Briançon et dans un souci de développement de la pratique du Rugby, il convient de renouveler la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'installations au profit du Rugby Club Briançonnais. Au regard du projet associatif et sportif de l'association « RUGBY CLUB DU PAYS BRIANÇONNAIS » qui souhaite développer la pratique du Rugby au vu du savoir-faire et de l'expérience avérés de cette association, la Ville de Briançon a donc décidé de continuer à s'associer avec elle.

■ **Enjeu :**

En contrepartie de la mise à disposition qui lui est consentie, l'occupant s'engage expressément à :

- Promouvoir et à développer la pratique du rugby à travers la formation, l'enseignement, l'animation et la compétition,
- Accepter l'utilisation prioritaire de l'ensemble des installations dédiées au « Rugby Club du Pays Briançonnais » par l'ensemble des sportifs suivant une formation ou un stage organisé sous la responsabilité du Service des Sports ou du CSAB selon un planning préétabli.
- Accepter de mettre à disposition l'ensemble des installations dédiées au « Rugby Club du Pays Briançonnais » lors des manifestations ou événements sportifs organisés ou soutenus par la ville de Briançon (Mondial de l'escalade, etc.).

■ **Calendrier de mise en œuvre :**

La convention est consentie pour une durée de trois (3) ans, à compter de sa date de signature.

■ **Incidence financière :**

La présente convention d'occupation domaniale est consentie est acceptée moyennant le paiement d'une redevance annuelle d'un montant de 1800 euros.

Ladite redevance est stipulée payable annuellement et d'avance.

L'association supportera les charges inhérentes aux locaux mis à disposition dénommé « Club House » (abonnements eau et électricité à son nom) ainsi que les impôts et taxes, notamment la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qu'il s'engage à rembourser à la Ville dès la première réquisition.

Les fluides liés à l'utilisation des vestiaires restent à la charge de la Ville de Briançon.



DELIBÉRATIONS N°15
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FÉVRIER 2024

DEL 2024.02.07/15

Le **mercredi 07 février 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

**BAUX ET
CONVENTIONS**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Christian JULLIEN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Christophe OSTI, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Catherine VALDENNAIRE, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Objet :

**Mise à disposition
d'installations
sportives au profit du
Rugby Club du Pays
Briançonnais**

Étaient représentés :

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Lou AFRICAIN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS

Convocation :

Date: 01/02/2024

Affichage: 01/02/2024

**Nombre de membres
du conseil municipal**

Absents excusés :

En exercice : 33

Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne FAURE-BRAC, Corinne ASCHETTINO,
Lou AFRICAIN

Présents : 27

**Nombre de
suffrages**

Absents :

Annie ASTIER-CONVERSE, Gabriel LÉON

exprimés : 31

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_15-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

Rapporteur : ÉRIC PETTHIEU

-
- VU** la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, notamment ses articles 19-1 à 19-4 ;
- VU** le décret n° 2001-828 du 4 septembre 2001 pris pour l'application de l'article 19-3 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- CONSIDERANT** la politique sportive de la Ville de Briançon et son souci de développer la pratique du Rugby sur la Ville ;
- CONSIDERANT** le projet de convention joint en annexe ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission « Finances et Affaires générales », réunie le 05/02/2024,

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_15-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'approuver les dispositions de la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'installations au profit du club de Rugby du Pays Briançonnais ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

BAUX ET CONVENTIONS DEL 2024.02.07/15

PUBLIÉE LE: 13 FEV. 2024

Le Maire,
Arnaud NURGA





CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DU RUGBY CLUB DU PAYS BRIANÇONNAIS

ENTRE

La ville de Briançon, représentée par son maire en exercice, Monsieur **Arnaud MURGIA**, dûment mandaté à signer la présente convention par la délibération du conseil municipal n°DEL 2023.02.07/15 du 07 Février 2024.

D'UNE PART,

ET

L'Association dite « Rugby Club du Pays Briançonnais », ayant son siège social sis à BRIANÇON 05100 rue Jean Moulin, régulièrement déclarée à la Sous-Préfecture des Hautes-Alpes le 17 novembre 1976 sous le numéro W23769, représentée par son Président en fonction, Monsieur **François VEAULEGER**, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu des statuts de l'association.

Ci-après dénommée sous le vocable « l'occupant »,

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET ET DESTINATION

La ville de Briançon met à disposition du « Rugby Club du Pays Briançonnais » les installations suivantes :

- o Un local couvert et fermé dénommé « Club House » situé au rez-de-chaussée d'une superficie d'environ 108,36 m², les combles d'une superficie d'environ 74,66m² ainsi qu'un hangar attenant au bâtiment d'une superficie d'environ 15m².
- o Deux vestiaires d'environ 50m² chacun équipés de deux pièces de change et d'une douche et de trois toilettes pour une superficie totale d'environ 40m².
- o D'un local de rangement situé dans le premier vestiaire face au stade de rugby d'une superficie d'environ 6m².

Cette mise à disposition est consentie uniquement dans le cadre des activités du Rugby Club du Pays Briançonnais.

L'occupant ne pourra en aucun cas changer cette destination sans accord préalable et écrit de la part de la ville de Briançon.

La ville de Briançon pourra effectuer ou faire effectuer tout contrôle afin de vérifier notamment les conditions d'occupation et d'utilisation des lieux.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_15-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 20/02/2024

ARTICLE 2 - CONDITIONS GÉNÉRALES

La présente convention d'occupation domaniale est consentie est acceptée sous les conditions définies aux termes de la présente, dont les bénéficiaires déclarent avoir parfaitement pris connaissance.

ARTICLE 3 - DURÉE

La présente convention est consentie pour une **durée de trois (3) an, à compter de sa date de signature.**

À l'expiration de la présente convention, quel qu'en soit le motif, l'occupant devra évacuer les lieux occupés et remettre les lieux en état à ses frais, le cas échéant.

À défaut, la ville de Briançon utilisera toutes voies de droit pour faire procéder d'office à l'enlèvement des installations de l'occupant.

Il est rappelé que la présente convention d'occupation domaniale n'est pas soumise au décret n°53-960 relatif aux baux commerciaux.

ARTICLE 4 - REDEVANCE

La présente convention d'occupation domaniale est consentie est acceptée moyennant **le paiement d'une redevance annuelle d'un montant de 1800 euros.**

Ladite redevance est stipulée payable annuellement et d'avance.

ARTICLE 5 - CHARGES

L'occupant supportera les charges inhérentes aux locaux mis à disposition dénommé « Club House » (abonnements eau et électricité à son nom) ainsi que les impôts et taxes, notamment la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qu'il s'engage à rembourser à la Ville dès la première réquisition.

Les fluides liés à l'utilisation des vestiaires restent à la charge de la ville de Briançon.

ARTICLE 6 - ETAT DES LIEUX

6.1. État des lieux d'entrée :

Un état des lieux sera établi contradictoirement entre les parties avant le premier jour d'occupation.

L'occupant prendra l'immeuble ci-dessus désigné dans l'état dans lequel il se trouve, et qu'il déclare parfaitement connaître.

Il ne pourra exercer aucun recours contre la ville de Briançon pour quelque cause que ce soit et, notamment, pour mauvais état du sous-sol, du sol ou des constructions ainsi que les vices de toute nature.

6.2. État des lieux de sortie :

Un état des lieux sera établi contradictoirement entre les parties à la fin de la présente convention lors de la restitution des lieux par l'occupant.

Toutes les améliorations résultant de l'exécution des travaux réalisés par l'occupant pendant la durée de la présente convention bénéficieront, en fin de convention, à la ville de Briançon sans que cette dernière puisse être tenue de verser à l'occupant une indemnité de quelque nature et sous quelque forme que ce soit.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_15-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

ARTICLE 7 - ETAT DES LOCAUX

- 7.1. L'occupant prendra les locaux en l'état où ils se trouvent lors de l'entrée en jouissance, et les rendra en fin de jouissance, conformes à l'état des lieux dressé contradictoirement entre les parties, conformément à l'article 6 ci-dessus, ou en meilleur état.
- 7.2. Il acceptera cette mise à disposition sans exception ni réserve, l'occupant déclarant bien connaître les lieux pour les avoir visités préalablement à la signature des présentes et déclarant ne pas en vouloir une plus ample désignation.
- 7.3. L'occupant devra être en règle avec les textes applicables.
- 7.4. Il maintiendra les locaux mis à sa disposition en parfait état et, pour ce faire, devra accomplir toutes réparations locatives et tous travaux de menu entretien, conformément à l'article 1754 du Code Civil.
Il aura également à sa charge l'entretien des abords proches.
- 7.5. La ville prendra à sa charge l'ensemble des travaux d'isolation destiné à réduire au maximum les dépenses énergétiques nécessaire à l'exploitation des locaux.

ARTICLE 8 - TRAVAUX

Si des travaux devaient être réalisés par l'occupant, ils le seraient suivant les règles de l'art et conformément aux réglementations relatives à la sécurité, l'urbanisme et l'hygiène. Ils devront en outre, dès le stade de leur projet, être soumis pour accord préalable à la ville, sans préjudice des autorisations formelles à obtenir par ailleurs (permis de construire, autorisation d'ouverture de la commission locale de sécurité, etc...). Tous les aménagements et installations faits par l'occupant deviendront, sans indemnité, propriété de la ville à la fin de l'occupation, à moins que la ville ne préfère que les lieux soient rétablis dans leur état primitif.

Par ailleurs, l'occupant souffrira, sans indemnité, les travaux qui pourraient être entrepris par la ville dans les locaux, pour quelque raison que ce soit et quelle qu'en soit la durée.

ARTICLE 9 - ENTRETIEN ET RÉPARATION DES LOCAUX

L'occupant devra aviser immédiatement la Ville de Briançon de toute réparation à la charge de cette dernière dont il sera à même de constater la nécessité sous peine d'être tenu responsable de toute aggravation résultant de son silence ou de son retard.

ARTICLE 10 - RÉSILIATION

Les deux parties signataires auront la faculté de résilier la présente convention sous réserve d'un **préavis d'UN (1) mois**, par lettre recommandée avec accusé de réception.

La Ville de Briançon peut résilier la convention d'occupation domaniale pour un motif d'intérêt général ou des motifs de police, de meilleure gestion du domaine, de non-respect de ses obligations par l'occupant ou de la désaffectation globale de la dépendance domaniale sur laquelle l'autorisation a été accordée.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_15-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

En cas de non-respect des obligations citées dans la présente, la Ville de Briançon se réserve le droit de la résilier sous réserve d'un préavis d'UN (1) mois par lettre recommandée avec accusé de réception. L'occupant ne pourra prétendre à aucune indemnité à quelque titre que ce soit.

ARTICLE 11 - CESSION / SOUS LOCATION

L'autorisation d'occupation du domaine public étant donnée à titre exclusivement personnel, l'occupant ne pourra céder ses droits et son activité qu'à condition d'obtenir l'accord exprès de la Ville de Briançon.

ARTICLE 12 - ASSURANCE

L'occupant devra souscrire, auprès d'une compagnie d'assurances notoirement solvable, une police en responsabilité civile afin que la responsabilité de la ville de Briançon ne soit en aucun cas engagée.

Il devra en outre assurer et tenir constamment assurés les locaux ainsi que ses biens propres, contre les risques locatifs, l'incendie, les dégâts des eaux, le bris de glaces, et le recours des occupants et autres utilisateurs du bâtiment.

L'attestation d'assurance sera présentée à la signature de la convention et sera transmise chaque année à la Ville de Briançon, sans qu'il soit besoin qu'elle en fasse la demande.

La Ville de Briançon ne peut être poursuivie pour quelque cause que ce soit dans le cadre de l'activité exercée par l'occupant.

ARTICLE 13 - RESPONSABILITE ET RECOURS

L'occupant sera personnellement responsable des conséquences dommageables résultant des infractions aux clauses et conditions de la présente convention, de son fait ou de celui des personnes qu'il aura laissé accéder aux locaux.

L'occupant répondra des dégradations causées aux locaux mis à disposition pendant le temps qu'il en aura la jouissance et commises tant par lui que par toute personne effectuant des travaux ou des interventions pour son compte.

L'occupant ne pourra pas exercer de recours contre la ville de Briançon en cas de trouble de jouissance, et notamment en cas de détérioration, d'incendie ou d'empêchement quelconque d'utilisation, ce dernier s'engageant à exercer tout recours utile directement contre l'auteur du dommage.

ARTICLE 14 - PROPRETÉ

L'occupant prendra toutes les mesures nécessaires pour maintenir en bon état de propreté les installations ainsi que les abords immédiats dont elles dépendent.

ARTICLE 15 - VISITE DES LIEUX

L'occupant devra laisser les représentants de la Ville de Briançon, ses agents et ses entrepreneurs pénétrer dans les locaux mis à disposition pour visiter, réparer ou entretenir l'immeuble.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_15-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

ARTICLE 16 - OBLIGATIONS PARTICULIÈRES DE L'OCCUPANT

En contrepartie de la mise à disposition qui lui est consentie, l'occupant s'engage expressément à :

- Promouvoir et à développer la pratique du rugby à travers la formation, l'enseignement, l'animation et la compétition,
- Accepter l'accueil des élèves dans un cadre purement scolaire et signer une convention de partenariat, avec la ville de Briançon, prévoyant notamment la mise à disposition contre rémunération d'éducateurs sportifs.
- Accepter l'utilisation prioritaire de l'ensemble des installations dédiées au « Rugby Club du Pays Briançonnais » par l'ensemble des sportifs suivant une formation ou un stage organisé sous la responsabilité du Service des Sports ou du CSAB selon un planning préétabli. Le « Rugby Club du Pays Briançonnais » devra être informé de la période d'indisponibilité par voie électronique ou par courrier au moins 2 mois avant la tenue de l'évènement.
- Accepter de mettre à disposition l'ensemble des installations dédiées au « Rugby Club du Pays Briançonnais » lors des manifestations ou évènements sportifs organisés ou soutenus par la ville de Briançon (Mondial de l'escalade, etc.). Le « Rugby Club du Pays Briançonnais » devra être informé de la période d'indisponibilité par voie électronique ou par courrier au moins 2 mois avant la tenue de l'évènement.

ARTICLE 17 - AVENANT À LA CONVENTION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 18 - COMPÉTENCES JURIDIQUES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Marseille mais seulement après épuisement des voies amiables.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_15-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

ARTICLE 19 – ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention et notamment pour la signification de tous actes de poursuites, les parties font élection de domicile :

- **Pour la ville de Briançon** : en l'Hôtel de ville sis Immeuble « Les Cordeliers » - 1, Rue Aspirant Jan - 05100 Briançon ;
- **Pour le « Rugby Club du Pays Briançonnais »** : en son siège sis Rue Jean Moulin - 05100 Briançon.

Fait en trois exemplaires originaux, à Briançon le

Pour le Rugby Club du Pays Briançonnais,
Le Président,

Pour la ville,
Le Maire,

François VEAULEGER.

Arnaud MURGIA.



Conseil municipal du 7 Février 2024

**Mise à disposition du complexe tennistique du
Parc des Sports au profit du Club de Tennis**

Note de synthèse n°16

■ **Exposé des motifs :**

Dans le cadre de la politique sportive de la Ville de Briançon et dans un souci de développement de la pratique du Tennis, il convient de renouveler la convention d'occupation du complexe tennistique. Au regard du projet associatif et sportif de l'association « TENNIS CLUB DE BRIANÇON » qui souhaite développer la pratique du tennis et au vu du savoir-faire et de l'expérience avérés de cette association, la Ville de Briançon a donc décidé de continuer à s'associer avec elle.

■ **Enjeu :**

Afin de fixer les droits et obligations de chacune des parties dans le cadre de l'utilisation du complexe tennistique, il convient d'établir une convention d'occupation entre la Ville de Briançon et l'association « TENNIS CLUB DE BRIANÇON », sachant que l'association s'engage à :

- Promouvoir et à développer la pratique du tennis à travers la formation, l'enseignement, l'animation et la compétition,
- Accepter l'accueil des élèves dans un cadre purement scolaire,
- Accepter l'utilisation prioritaire de la structure par l'ensemble des sportifs suivant une formation ou un stage organisé sous la responsabilité du Service des Sports de la Ville.
- Favoriser l'accueil prioritaire des groupes/clubs résidents du Centre Sportif d'Altitude de Briançon (CSAB)

■ **Calendrier de mise en œuvre :**

Cette convention sera consentie pour une **durée de UN (1) an** à compter du 8 février 2024 et jusqu'au 7 février 2025.

Elle pourra être renouvelée deux fois pour une nouvelle période d'un an à la demande expresse de l'association « Tennis Club de Briançon »

■ **Incidence financière :**

Cette mise à disposition à titre précaire est consentie moyennant une redevance annuelle de 20 € pour les biens mis à disposition.

Sont à la charge de la Ville de Briançon :

- Les fluides : eau, électricité à hauteur de 2.500,00 € (deux mille cinq cents euros) par an. Au-delà la Ville de Briançon récupérera auprès de l'occupant qui le reconnaît et l'accepte le montant des charges au-dessus de cette limite ;
- La maintenance technique du bâtiment et de ses installations (électricité, éclairage, plomberie, courants faibles) ;
- Les grosses réparations du bâtiment dont le coût est supérieur à 4.000,00 € (quatre mille euros H.T.).

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_16-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024



**DELIBÉRATIONS N°16
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FÉVRIER 2024**

DEL 2024.02.07/16

Thème :

**BAUX ET
CONVENTIONS**

Objet :

**Mise à disposition du
complexe
tennistique du Parc
des Sports au profit
du Club de Tennis**

Convocation :

Date: 01/02/2024

Affichage: 01/02/2024

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 27

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 31

Le **mercredi 07 février 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Christian JULLIEN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Christophe OSTI, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Catherine VALDENNAIRE, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Lou AFRICAIN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS

Absents excusés :

Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne FAURE-BRAC, Corinne ASCHETTINO,
Lou AFRICAIN

Absents :

Annie ASTIER-CONVERSET, Gabriel LÉON

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500233-20240207-2024
Rapporteur: **Eric PEYTHIEU**
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

- VU** la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, notamment ses articles 19-1 à 19-4, selon lesquels les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent également à la santé. Leur promotion et leur développement sont d'intérêt général ;
- VU** le décret n° 2001-828 du 4 septembre 2001 pris pour l'application de l'article 19-3 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 ;
- CONSIDERANT** la politique sportive de la Ville de Briançon et son souci de développer la pratique du tennis sur la Ville ;
- CONSIDERANT** qu'il y a lieu de préciser, eu égard aux moyens municipaux engagés et à l'image de la Ville, les devoirs et responsabilités respectifs de la Ville de Briançon et du « TENNIS CLUB DE BRIANÇON » ;
- CONSIDERANT** le projet de convention joint en annexe ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission « Finances et Affaires générales », réunie le 05 février 2024,

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_16-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- D'approuver les dispositions de la convention de mise à disposition du complexe tennistique du Parc des Sorts au profit du Club de Tennis ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

BAUX ET CONVENTIONS DEL 2024.02.07/16

PUBLIÉE LE : 13 FEV. 2024

le Maire,
Arnaud MURGIA



AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_16-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024



**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION
DU COMPLEXE TENNISTIQUE DU PARC
DES SPORTS AU PROFIT DU CLUB DE
TENNIS**

ENTRE

La Ville de Briançon, représentée par son maire en exercice, Monsieur Arnaud MURGIA, dûment habilité à signer la présente convention par délibération DEL n°2023.02.07/16 du Conseil municipal en date du 7 février 2024.

D'UNE PART,

ET

« **Le Tennis Club de Briançon** », ayant son siège social sis à BRIANÇON (05100) - Parc des Sports, Rue Georges Bermond Gonnet, représenté par sa Présidente en fonction, Madame Valérie JACQUES, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu des statuts, Ci-après dénommée sous le vocable « *L'occupant* »,

D'AUTRE PART

PREAMBULE

Vu la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, notamment ses articles 19-1 à 19-4, selon lesquels les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent également à la santé. Leur promotion et leur développement sont d'intérêt général ;

Vu le décret n°2001-828 du 4 septembre 2001 pris pour l'application de l'article 19-3 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 ;

Considérant la politique sportive de la ville de Briançon et son souci de développer la pratique du tennis sur la commune en réalisant des aménagements spécifiques ;

Considérant qu'il y a lieu de préciser, eu égard aux moyens municipaux engagés et à l'image de la commune de Briançon, les devoirs et responsabilités respectifs de la commune de Briançon et du « **Tennis Club de Briançon** » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_16-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

La Ville de Briançon met à la disposition de l'association « **Tennis Club de Briançon** », pour le développement des sports de raquette, le complexe tennistique. L'occupant s'oblige formellement à exécuter sous peine de résiliation les stipulations de la présente convention, sans préjudice de dommages et intérêts.

La Ville de Briançon se réserve le droit d'utiliser cet équipement pour l'organisation de certaines manifestations et activités en concertation avec le club tel que ci-après défini à l'article 9.

Article 1 – Objet

La présente convention d'occupation du domaine public a pour but de fixer les droits et obligations de chacun des co-contractants dans le cadre de l'utilisation des Tennis Couverts et Extérieurs.

Article 2 – Désignation et description des équipements

Sur le territoire de la commune de Briançon, un complexe tennistique sis au Parc des Sports, Rue Georges Bermond Gonnet, d'une superficie totale d'environ 5506 m², comprenant les équipements suivants en l'état :

- o 1 accueil ;
- o 3 courts intérieurs ;
- o 1 local « vestiaire » ;
- o 1 local « sanitaires » ;
- o 1 chalet en bois faisant office de Club House (buvette servant des boissons hygiéniques) ;
- o 4 courts extérieurs dont 1 doté d'un mur d'entraînement ;
2 minis tennis dotés d'un mur d'entraînement.

Ces équipements sportifs sont mis à disposition du « **Tennis Club de Briançon** ».

Article 3 - Destination

Les installations et locaux mis à disposition du « **Tennis Club de Briançon** » doivent être utilisés conformément à leur destination et dans le respect des dispositions de la présente convention.

Article 4 – Objectifs

Promouvoir et développer la pratique du tennis. Le « **Tennis Club de Briançon** » organise, au profit de ses adhérents, la formation aux diplômes fédéraux et d'état, l'enseignement, l'animation et la compétition dans le respect des statuts et règlements administratifs et sportifs de la Fédération Française de Tennis à laquelle le Club est obligatoirement affilié et ses membres licenciés.

Le « **Tennis Club de Briançon** » devra entre autres proposer des horaires d'ouverture au public compatibles avec l'activité touristique estivale (cf. : planning).

Article 5 – Horaires d'ouverture

Un planning d'utilisation sera annexé à la présente délibération en concertation avec les différents utilisateurs à chaque début d'année scolaire.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_16-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

Article 6 - Redevance

L'installation sportive ci-dessus définie à l'article 2 est mise à disposition du « **Tennis Club de Briançon** ». La présente mise à disposition à titre précaire est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle de 20 € pour les biens mis à disposition.

L'occupant pourra percevoir un droit d'entrée auprès des utilisateurs qui devront obligatoirement être adhérents de cette association et licenciés à la Fédération Française de Tennis.

Article 7 - Charges

Le « **Tennis Club de Briançon** » satisfera à toutes les obligations auxquelles les locataires sont ordinairement tenus.

Sont à la charge de l'occupant :

- Toutes les charges, impôts ou taxes incombant réglementairement aux locataires (y compris la taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ;
- Les fluides : eau, électricité à compter de 2 500,00 € par an ;
- Toutes charges découlant directement de l'activité de l'occupant ;
- Le téléphone ;
- Le gardiennage des locaux ;
- Le nettoyage et l'entretien courant des locaux, des abords extérieurs et des divers équipements ; ces prestations comprennent toutes les interventions qui n'imposent pas de moyens techniques particuliers (nacelles, machines spéciales, etc....) ;

Sont à la charge de la Ville de Briançon :

- Les fluides : eau, électricité à hauteur de 2.500,00 € (deux mille cinq cents euros) par an. Au-delà la commune de Briançon récupérera auprès de l'occupant qui le reconnaît et l'accepte le montant des charges au-dessus de cette limite ;
- La maintenance technique du bâtiment et de ses installations (électricité, éclairage, plomberie, courants faibles) ;
- Les grosses réparations du bâtiment dont le coût est supérieur à 4.000,00 € (quatre mille euros H.T.).

Ces charges seront assurées en fonction des dispositions et contraintes propres à la commune de Briançon ; l'occupant renonçant d'ores et déjà à tout recours en cas de diminution ou de modifications des prestations.

Article 8 - Durée

La présente convention est consentie et acceptée pour une **durée de UN (1) an** à compter du 18 janvier 2024 et jusqu'au 17 janvier 2025.

Elle pourra être renouvelée deux fois pour une nouvelle période d'un an à la demande expresse de l'occupant.

L'occupant reconnaît expressément que la présente convention de mise à disposition du domaine public ne lui confère aucun droit au renouvellement et aucun droit à se maintenir dans l'immeuble concédé.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_16-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié **Article 9 - Manifestations**

La Ville de Briançon se réserve le droit d'organiser des événements et en l'occurrence de demander à l'association du « **Tennis Club de Briançon** » la mise à disposition des équipements. Cette utilisation se fera de manière ponctuelle et exceptionnelle sur une durée annuelle n'excédant pas 15 jours.

Lors de ces manifestations le site sera réservé exclusivement au déroulement de celles-ci. Toute autre utilisation sera interdite pendant la durée de ces manifestations.

L'occupant reconnaît et accepte d'ores et déjà le caractère prioritaire des manifestations ponctuelles.

Article 10 : Engagements

En contrepartie de cette mise à disposition à titre précaire, objet de la présente convention, l'occupant s'engage à :

- Accepter l'accueil d'élèves dans un cadre purement scolaire (cf article 5) ;
- Permettre au plus grand nombre de participants l'accès aux compétitions UNSS le cas échéant ;
- Accepter l'utilisation prioritaire de cette structure par l'ensemble des sportifs suivant une formation ou un stage organisé sous la responsabilité du Service des Sports de la Ville (CSAB, Regroupement nationaux, etc....) ainsi que pour les écoles municipales de sport ;
- Organiser des manifestations sportives de type tournoi soit en direct via la Fédération Française de Tennis soit en partenariat avec l'Office du Tourisme de Briançon.

L'occupant s'engage à faire respecter le règlement intérieur de l'installation auprès de tous les utilisateurs.

Article 11 - Encadrement

Pour des raisons de sécurité et d'efficacité de l'enseignement, les élèves sont placés sous la responsabilité d'enseignants diplômés.

L'engagement de personnel auxiliaire extérieur au milieu scolaire (moniteurs, accompagnateurs, etc....) implique que ces personnes possèdent les qualifications et compétences requises pour conduire l'activité sportive proposée.

Pour les élèves relevant de l'enseignement spécialisé, l'encadrement et l'enseignement doivent être adaptés au handicap de chacun.

Article 12 - Sécurité

L'occupant s'engage :

- À tenir le Registre de Sécurité de l'Etablissement classé ERP ;
- À respecter les consignes portées dans ce registre et les règles générales suivantes :
 - Veiller au maintien en état de service des extincteurs et en cas de dysfonctionnement, en aviser immédiatement le Service des Sports ;
 - Protéger le libre accès à toutes les sorties ainsi qu'aux issues de secours du complexe tennistique ;
 - Veiller au respect des équipements de sécurité (alarmes, détecteurs, blocs autonomes d'éclairage, etc....) et en cas de dysfonctionnement, en aviser le Pôle Sport et Santé ;
 - Proscrire la présence de bouteilles de gaz ;
 - Veiller à ce que l'effectif autorisé, fixé à 76 personnes soit respecté.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_16-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

À présenter une demande et établir un dossier « sécurité manifestation » particulier en cas d'utilisation exceptionnelle des tennis couverts et notamment d'une fréquentation supérieure à l'effectif autorisé.

Article 13 - Etat des lieux

1°) Etat des lieux d'entrée :

Un état des lieux sera établi contradictoirement entre les parties avant le premier jour d'occupation.

L'occupant prendra l'immeuble ci-dessus désigné dans l'état dans lequel il se trouve, et qu'il déclare parfaitement connaître.

Il ne pourra exercer aucun recours contre la Ville de Briançon pour quelque cause que ce soit et, notamment, pour mauvais état du sous-sol, du sol ou des constructions.

L'occupant admet que la Commune de Briançon n'apporte aucune garantie quelconque quant à la contenance exacte qui est indiquée ci-dessus ou à la consistance de ses divers composants.

2°) Etat des lieux de sortie :

Un état des lieux sera établi contradictoirement entre les parties à la fin de la présente convention lors de la restitution des lieux par l'occupant.

Toutes les améliorations résultant de l'exécution des travaux réalisés par l'occupant pendant la durée de la présente convention bénéficieront, en fin de convention, à la Commune de Briançon sans que cette dernière puisse être tenue de verser à l'occupant une indemnité de quelque nature et sous quelque forme que ce soit.

Article 14 : Transformation et embellissement des locaux

Si des travaux devaient être réalisés par l'occupant, ils le seraient suivant les règles de l'art et conformément aux réglementations relatives à la sécurité, l'urbanisme et l'hygiène. Ils devront en outre, dès le stade de leur projet, être soumis pour accord préalable à la Commune de Briançon, sans préjudice des autorisations formelles à obtenir par ailleurs. Tous les aménagements et installations faits par l'occupant deviendront, sans indemnité, propriété de la Ville de Briançon à la fin de l'occupation, à moins que la Commune ne préfère que les lieux soient rétablis dans leur état primitif.

Article 15 : Visite des lieux

L'occupant devra laisser les représentants de la Ville de Briançon, ses agents et ses entrepreneurs pénétrer dans les lieux mis à disposition pour visiter, réparer ou entretenir l'immeuble.

Article 16 - Conditions générales

En outre, la convention est faite aux charges et conditions de droit et sous celles énoncées ci-après sans lesquelles elle n'aurait pas eu lieu et que l'occupant s'oblige formellement à exécuter sous peine de résiliation sans préjudice de dommages intérêts.

L'occupant prendra les locaux mis à disposition dans leur état actuel sans pouvoir exiger de la Ville de Briançon aucune réparation.

L'occupant supportera sans réclamation ni indemnité toutes les réparations jugées utiles à l'immeuble, quelle qu'en soit la durée. Il subira également les inconvénients causés par les constructions voisines en s'engageant à ne rien réclamer à la Ville de Briançon de ce fait.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_16-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

L'occupant s'engage à maintenir les locaux en bon état d'entretien et à assurer toutes réparations locatives lui incombant dans la limite de 4 000,00 € (quatre mille euros).

Il tiendra les locaux constamment garnis de meubles et objets mobiliers en quantité et valeur suffisantes pour garantir le paiement des charges.

L'occupant, pour l'exercice de son activité, fera son affaire personnelle des autorisations administratives requises et ne devra troubler en aucune façon le voisinage sous le rapport de la tranquillité, de la salubrité et des bonnes mœurs.

L'occupant ne pourra céder son droit d'utilisation du bâtiment, ni le mettre à disposition d'un tiers ou d'un employé, en tout ou partie, gratuitement ou moyennant finances, sans le consentement express et écrit de la Ville de Briançon, sous peine de résiliation de la présente convention. Seuls les enseignants diplômés d'état à jour de leurs cotisations et de leurs obligations légales pourront, après accord du bureau directeur du club, utiliser la structure à titre gratuit pour y exercer une activité libérale. En contrepartie, ils s'engageront alors à effectuer gratuitement les permanences du club, à optimiser, valoriser et promouvoir l'activité tennis sur la Ville de Briançon.

L'occupant ne pourra apporter de modification dans la disposition des lieux mis à disposition, sans l'autorisation préalable et écrite de la Ville de Briançon.

Au jour de son départ, le complexe tennistique devra être vidé de tous meubles et objets appartenant à l'occupant et nettoyé. Toutes dégradations survenues du fait de l'occupation seront imputables à l'occupant.

Toutes les clés des locaux mis à disposition seront remises au représentant de la Ville de Briançon, à l'exclusion de toute autre personne, à défaut de quoi le changement de toutes les serrures et la fabrication des clés seront à la charge de l'occupant.

Article 17 - Assurances

Les biens objet de la présente convention sont placés sous la responsabilité pleine et entière de l'occupant.

À cet effet, ce dernier a obligation de contracter une assurance couvrant tous les dommages consécutifs à des risques locatifs, vols et vandalismes, incendies, explosions, dégâts des eaux afférents aux locaux, agencements, matériels et mobilier ainsi que les dommages consécutifs à des risques spéciaux (tempête, grêle, etc...). L'ensemble de ces risques devant être couverts par une police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, en valeur à neuf tant pour les biens immobiliers que mobiliers.

L'occupant s'engage à fournir lors de la signature de la convention une copie des contrats d'assurances à la Ville de Briançon reprenant les éléments indiqués ci-dessus.

Il remettra à la Ville de Briançon dans un délai d'une semaine suivant la signature de la présente convention une attestation de son assureur indiquant la nature, le numéro et le montant des garanties de ses polices.

Il devra justifier chaque année de cette assurance sans que l'absence de demande de justification puisse entraîner une quelconque responsabilité de la commune de Briançon.

Par ailleurs, l'occupant devra fournir annuellement à la Ville de Briançon, sans que cette dernière n'ait le besoin d'en faire la demande, une attestation justifiant de sa **responsabilité civile du fait de son activité** tant pour ses membres que pour ses licenciés.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_16-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 09/02/2024

L'occupant ainsi que les assureurs renoncent à tous recours contre la Ville de Briançon et ses assureurs.

Sans préjudice de ses droits envers quiconque, il renonce à tout recours contre la commune de Briançon à raison :

- a) De toutes déficiences et d'arrêt momentané du fonctionnement des équipements collectifs ;
- b) Des vols et dégâts immobiliers qui en seraient la conséquence ;
- c) D'une émeute, d'un attentat, avec ou sans explosif, de la force majeure, du cas fortuit, de faits de grève et en général de tous faits imprévisibles ;
- d) De tous dommages subis ou causés par les équipements et installations dont il a la charge, ou même simplement la garde ou l'usage (notamment les installations de chauffage, d'eau, d'électricité, même celles établies par la commune de Briançon) ;
- e) En cas d'incendie total ou partiel, il ne pourra exiger aucune indemnité pour privation de jouissance.

L'occupant devra déclarer au plus tard sous 24 heures à l'assureur d'une part et à la commune de Briançon d'autre part, tout sinistre quel qu'en soit l'importance, même s'il n'en résulte aucun dégât apparent.

L'occupant sera personnellement tenu responsable de toute aggravation résultant de son silence ou de son retard.

De même, il devra porter à la connaissance de son assureur et de la commune de Briançon, à la signature de la convention ou en cours de convention, tout risque découlant de son activité qui pourrait être considéré comme aggravant.

Article 18 : Responsabilité

L'occupant sera seul responsable de tout sinistre survenu sur les lieux mis à disposition.

La Ville ne peut être poursuivie pour quelque cause que ce soit dans le cadre de l'occupation ainsi exercée par le preneur.

La Ville est dégagée de toute responsabilité en cas d'effraction, de dégradation, de vol, de perte ou dommage survenant aux personnes ou aux biens liés à la présente convention.

Article 19 - Communication

Toutes les clauses stipulées dans la présente convention, sans exception, sont de rigueur et dans le cas où il y serait dérogé, le silence de la commune de Briançon ne sera jamais considéré comme une adhésion de sa part.

Article 20 - Clause résolutoire

A défaut de l'exécution de l'une des clauses de la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit si bon semble à la commune de Briançon, un mois après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse, sans aucune formalité de justice.

Passé ce délai, si l'occupant n'évacue pas les locaux mis à disposition, il suffira pour l'y contraindre d'une ordonnance de référé, sans préjudice de dommages et intérêts.

Article 21 : Résiliation

Les deux parties signataires auront la faculté de résilier la présente convention sous réserve d'un **préavis de TROIS (3) mois**, par lettre recommandée avec accusé de réception.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_16-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

Toutefois, en cas de non-respect par l'une des parties de l'une des obligations contenues dans la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit, y compris pour un motif d'intérêt général, à l'expiration d'un délai de QUINZE (15) jours suivant l'envoi par l'autre partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception contenant mise en demeure d'avoir à exécuter et restée sans effet.

Article 22 : Avenant à la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 23 : Tribunaux compétents

En cas de litige concernant l'application de cette convention, un arbitrage sera demandé auprès d'une commission dans laquelle seront associés obligatoirement Monsieur le Maire de Briançon et le Président du Comité Départemental de Tennis.

Si aucun accord à l'amiable n'est trouvé, le Tribunal Administratif de Marseille sera seul compétent pour régler les litiges entre la Commune de Briançon et le « **Tennis Club de Briançon** ».

Article 24 : Domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties élisent domicile :

- La Ville de Briançon : en la Mairie de BRIANÇON – 1, Rue Aspirant Jan – 05100 BRIANÇON ;
- L'Association « **Tennis Club de Briançon** », en son siège sis Parc des Sports – Rue Georges Bermond Gonnet – 05100 BRIANÇON.

Fait à Briançon en trois exemplaires originaux, le

Pour l'Association « Tennis Club de Briançon »

La Présidente,

Valérie JACQUES

Pour la Ville,

Le Maire

Arnaud MURGIA



Conseil municipal du 7 février 2024

**Convention de mutualisation de service / service commun
« ressources numériques et informatiques » : avenant n°2**

Note de synthèse n°17

■ **Contexte :**

Par délibérations n°2021.06.02/99 du 2 juin 2021 et n°2021-117 du 2 novembre 2021 le conseil municipal de Briançon et le Conseil communautaire du Briançonnais engageaient la mise en œuvre du Schéma de mutualisation et validaient la création de six services mutualisés avec la Ville de Briançon :

Services communs portés par la Ville de Briançon :

- Direction Générale des Services
- Affaires juridiques et marchés publics

Services communs portés par la Communauté de Communes du Briançonnais :

- Accueil, courrier et logistique
- Ressources numériques et informatiques
- Communication
- Cabinet

En cas de service commun constitué entre les communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale (en l'espèce, la Communauté de Communes du Briançonnais), une convention est conclue pour fixer les conditions de remboursement des frais de fonctionnement du service.

Toutes les dépenses (Ville et Communauté de Communes du Briançonnais) réalisées par les six services communs sont prises en charges par les deux collectivités selon les modalités suivantes :

- 1. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement du service commun sont remboursées par la Ville (ou par la CCB) selon la quote-part définie ;**

En cours d'année, la Communauté de Communes du Briançonnais (ou la Ville) assure le paiement de la totalité des frais du service en débitant les comptes par nature (les frais de personnel font l'objet d'un suivi spécifique).

Selon la périodicité fixée par la convention, la Communauté de Communes du Briançonnais facture à la Ville (et inversement) une partie des frais de fonctionnement du service mutualisé en fonction des modalités de facturation convenues dans la convention. La Communauté de Communes du Briançonnais émet un titre de recettes à l'encontre de la Ville imputé sur le compte 70845 « Mise à disposition de personnel » ou 70875 « Remboursement de frais ». La Ville s'acquitte du remboursement des frais qui lui sont répercutés en émettant un mandat sur le compte 6216 « Personnel affecté » ou 62876

« Remboursement de frais » afin de solder le titre émis par la CCB. Elle vérifie que la liquidation du titre correspond aux modalités conventionnelles avant émission du mandat.

2. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement propres à la Ville (ou à la CCB) sont prises en charge par le mécanisme des opérations pour compte de tiers ;

Un service commun porté par la Communauté de Communes du Briançonnais peut ainsi effectuer des opérations budgétaires et comptables au seul profit de la Ville de Briançon. Et inversement, un service commun porté par la Ville peut effectuer des opérations au seul profit de la Communauté de Communes du Briançonnais. La Communauté de Communes du Briançonnais (ou la Ville) agit alors « pour le compte d'un tiers », en effectuant des opérations sous mandat.

■ Enjeux

Pour donner suite à l'évolution de l'organisation du service commun Ressources Numériques et Informatiques, la présente délibération vise à approuver l'avenant n°2 à la convention mettant à jour les effectifs du service mutualisé et la répartition des charges entre les deux Collectivités.

La convention dispose à son article 1er que l'effectif du service mutualisé est arrêté à 6 agents. A partir du 1er octobre 2023 cet effectif s'établira à 7 agents dont un agent affecté seulement à 25% d'un temps complet sur le service

■ Calendrier de mise en œuvre

L'avenant n°2 entrera en vigueur après signature des deux parties, à savoir Monsieur le Maire de Briançon en application de la présente délibération et de Monsieur le 1^{er} Vice-Président de l'E.P.C.I. délégué aux ressources humaines (délibération n°2023-102 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Briançonnais du 29 septembre 2023).

■ Incidence financière

Remboursement par chacune des deux collectivités du coût des opérations réalisées sous mandat (opérations pour compte de tiers), selon les conditions prévues par avenant.

Le coût refacturé doit être prévu dans le budget de chacune des deux collectivités.



DELIBÉRATIONS N°17
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FÉVRIER 2024

DEL 2024.02.07/17

Le mercredi 07 février 2024 à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

RESSOURCES
HUMAINES

Objet :

Convention de mutualisation de service / service commun « ressources numériques et informatiques » : avenant n°2

Convocation :

Date: 01/02/2024

Affichage: 01/02/2024

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 26

Nombre de
suffrages

exprimés : 29

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Christian JULLIEN, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Christophe OSTI, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Catherine VALDENNAIRE, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS

Absents excusés :

Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne FAURE-BRAC, Corinne ASCHETTINO, Lou AFRICAÏN

Absents :

Annie ASTIER-CONVERSEZ, Gabriel LÉON, Émilie GENOUX DESMOULINS

Secrétaire de séance :

Yoann LAGIER

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_17-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

Rapporteur :

Christian FERRUS

-
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-4-2 ;
- VU** le code général de la fonction publique ;
- VU** la présentation en conseil communautaire du 18 mai 2021 des axes du Schéma de Mutualisation ;
- VU** la délibération N°2021.06.02/99 du Conseil municipal de Briançon en date du 02/06/2021 portant approbation du schéma de mutualisation de services avec la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU** la délibération N°2021.117 du Conseil communautaire en date du 02/11/2021 portant adoption du Schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU** la délibération N°2023-102 du Conseil communautaire en date du 26/09/2023 portant adoption de l'avenant n°2 à la convention de mutualisation du service commun « Ressources Numériques et Informatiques » ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Ville ;
- VU** l'avis favorable du Comité Social Territorial du 5 février 2024 ;
- CONSIDERANT** l'évolution de l'effectif du service commun « Ressources Numériques et Informatiques » ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'approuver l'avenant n°2 à la convention portant création d'un service commun « Ressources Numériques et Informatiques » actant l'augmentation de l'effectif du service de 6 à 6,25 postes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_17-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

POUR : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

RESSOURCES HUMAINES DEL 2024.02.07/17

PUBLIÉE LE : 13 FEV. 2024

Le Maire,
Arnaldo MURGIA



AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_17-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 14/02/2024

Avenant N°2 à la convention portant création d'un service commun

« RESSOURCES NUMERIQUES »

Vu la convention portant création d'un service commun « RESSOURCES NUMERIQUES » en date du 5 janvier 2022 ;

Vu l'avenant N°1 à la convention portant création d'un service commun « RESSOURCES NUMERIQUES » en date du 08 août 2023 ;

Considérant l'évolution nécessaire de l'effectif et de l'organisation du service commun « RESSOURCES NUMERIQUES » pour faire face aux enjeux numériques et informatiques sur les deux Collectivités ;

Considérant de ce fait la nécessité de modifier l'article 1 de la Convention précisant l'effectif du service et l'annexe 2 précisant la liste des postes concernés.

Il est convenu ce qui suit :

Le service Ressources Numériques est désormais dénommé « Ressources Numériques et Informatiques ».

A l'article 1 le tableau décrivant la constitution du service commun est remplacé par le tableau suivant :

Dénomination du service créé	Nombre de postes concernés
Ressources numériques et informatiques	6.25

L'annexe 2 - la composition du service commun Ressources Numériques et Informatiques est modifiée en conséquence (en annexe)

Les autres dispositions de la convention, et notamment les conditions de répartition des activités des agents du service entre les deux Collectivités (50/50) demeurent inchangées.

Fait à Briançon, le

**Pour la Communauté de Communes
du Briançonnais**

Pour la Ville de Briançon

**Emeric SALLE, Vice-Président délégué
aux Ressources Humaines**

Arnaud MURGIA, Maire

Annexe 2 Avenant n°2 - composition du service commun Ressources numériques et informatiques

Nom	Prénom	Fonctions	Statut	Catégorie	Cadre d'emploi	Temps de travail	Agent concerné par le transfert oui/non	Date du transfert
NOEL	Laurent	Technicien d'exploitation	Titulaire	C	Agent de maîtrise	TC 100%	Oui	01/01/2022
CAVE	Alexandre	Technicien d'exploitation	Contractuel	B	Technicien	TC 100%	Non	
GRANAT	Frédéric	Chef de service	Titulaire	A	Ingénieur	TC 100%	Non	
PELLAT	Eric	Chef de projet étude et développement du système d'information et modernisation des usages numériques	Contractuel	A	Ingénieur	TC 100%	Non	
BARNEOUD	Laurent	Administrateur systèmes et réseau	Titulaire	B	Technicien	TC 100%	Non	
PICARD	Sylvain	Chef de projet SIG	Titulaire	B	Technicien	TC 100%	Non	
En cours de recrutement		Assistant administratif		C		25%	Non	



Conseil municipal du 07/02/2024

**Forfait communal : Convention au profit de la Commune de Puy
Saint Pierre / Année scolaire 2023-2024**

Note de synthèse n°18

■ Exposé des motifs

L'article L212-8 du Code de l'Éducation fixe les règles de répartition de dépenses de fonctionnement lorsque les écoles maternelles ou élémentaires d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune.

Pour le calcul de la contribution de la Ville de Briançon, il est tenu compte de ses ressources, du nombre d'élèves scolarisés dans la commune de Puy Saint Pierre (commune d'accueil) et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de fonctionnement de l'école publique de Puy Saint Pierre.

Les effectifs pris en compte sont ceux constatés à la rentrée de septembre 2023 même en cas de déménagement en cours d'année. Néanmoins, si l'élève est en garde alternée sur deux communes de résidence distinctes, seul 50% du montant du forfait serait alors acquitté.

Le montant du forfait communal retenu s'élève à 1480 euros/élève.

Concernant les services périscolaires, les tarifs appliqués relèvent de la commune de Puy Saint Pierre.

■ Enjeux :

Fixer la participation financière de la Ville de Briançon, ses modalités d'applications, dans le cadre des frais de scolarité des enfants accueillis dans l'école primaire publique de Puy Saint Pierre résidant sur la Ville de Briançon.

■ Calendrier de mise en œuvre :

Un mandat de paiement sera émis après signature de la convention.

■ Incidence financière

La Ville supportera un coût de 1480 euros /élève en dépense. Pour l'année scolaire 2023-2024, un enfant est concerné.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_18-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024



**DELIBÉRATIONS N°18
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FÉVRIER 2024**

DEL 2024.02.07/18

Thème :

AFFAIRES SCOLAIRES

Objet :

**Forfait communal :
convention au profit
de la Commune de
Puy Saint Pierre /
année scolaire 2023-
2024**

Convocation :

Date: 01/02/2024

Affichage: 01/02/2024

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 26

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 29

Le **mercredi 07 février 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Christian JULLIEN, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Christophe OSTI, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Catherine VALDENNAIRE, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS

Absents excusés :

Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne FAURE-BRAC, Corinne ASCHETTINO,
Lou AFRICAÏN

Absents :

Annie ASTIER-CONVERSE, Gabriel LÉON, Émilie GENOUX DESMOULINS

Secrétaire de séance :

Yoann LAGIER

AR Prefecture

005-210500237-20240207-20240218
Rapporteur : Maud GADÉ
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2129-29 ;
- VU** l'article L.442-5-1 du Code de l'Éducation ;
- VU** l'article L.212-8 et R 212-21 du Code de l'Éducation précisant les dispositions de prise en charge des dépenses d'externes pour les élèves scolarisés dans une commune distincte de la commune de résidence ;
- VU** Le projet de convention de forfait communal entre la commune de Puy Saint Pierre et la Ville de Briançon joint à la présente délibération.
- CONSIDERANT** que pour l'année scolaire 2023-2024, un enfant résidant sur la Ville de Briançon est scolarisé dans l'école publique de la commune de Puy Saint Pierre ;
- CONSIDERANT** que le montant du forfait communal est égal au coût d'un élève fréquentant l'école public de la commune de Puy Saint Pierre ;
- CONSIDERANT** qu'après avoir mis en application les dispositions de l'article L.212-8 et R 212-21 du Code de l'Éducation et avoir pris les capacités financières de la commune de résidence, un accord entre la Commune de Puy Saint Pierre et la Ville de Briançon fixe la participation au titre du forfait communal à 1 480 euros par enfant résidant sur la Ville de Briançon pour l'année scolaire 2023-2024 ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission « Vie quotidienne, Jeunesse et Sports » réunie le 05 février 2024.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_18-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024
écrit exposé

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'approuver le montant du forfait communal de 1480 euros par enfant appliqué par la Commune de Puy Saint Pierre pour l'année scolaire 2023/2024 ;
- D'approuver les termes de la convention jointe en annexe précisant les modalités d'application du forfait communal.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0


NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

AFFAIRES SCOLAIRES DEL 2024.02.07/18

PUBLIÉE LE : 13 FEV. 2024

Le Maire,
Arnaldo MURGIA



AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_18-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

Convention de Forfait communal
Briançon / Puy Saint Pierre

Entre

La Ville de Briançon représentée par son maire en exercice, Monsieur Arnaud MURGIA, dûment autorisé par délibération n°DEL _____ du Conseil Municipal en date du _____.

D'une part et,

La Commune de Puy Saint Pierre représentée par son maire en exercice, Mr Vincent FAUBERT, dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2023.

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit

En application de l'article L.212-8 du Code de l'Education, la Ville de Briançon et la Commune de Puy Saint Pierre entendent préciser, par la présente convention, les modalités d'accueil des enfants résidant sur la Commune de Briançon et scolarisés dans l'école publique du premier degré d'enseignement de Puy Saint Pierre.

Article 1 : Exposé des motifs

Les dispositions de l'article L.212-8 du Code de l'Education fixent les règles de participation des collectivités territoriales aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques pour les enfants scolarisés hors de leur commune de résidence.

Article 2 : Montant du forfait

Dans le respect des dispositions de l'article L.212-8 du Code de l'Education, le montant de la participation financière annuelle de la Ville de Briançon, commune de résidence, versé à la Commune de Puy Saint Pierre est fixé à 1480 euros par enfant scolarisé.

Il n'est pas fait de distinction entre le coût d'un élève de l'enseignement maternel et le coût d'un élève de l'enseignement élémentaire.

Cette somme ne comprend pas les dépenses afférentes aux services périscolaires, à la restauration scolaires et autres dépenses facultatives.

Article 3 : Modalités d'application

Ce montant est applicable pour l'année scolaire 2023/2024.

Article 4 : Durée et résiliation

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2023/2024.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_18-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

Fait à Puy-Saint-Pierre, le 22/12/2023

Le Maire de Puy-Saint-Pierre,

Vincent FAUBERT

Le Maire de Briançon

Arnaud MURGIA





Conseil municipal du 07/02/2024

Zones d'accélération de production des énergies renouvelables : définition

Note de synthèse N° 19

■ Exposé des motifs

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (EnR) du 10/03/2023 comprend 4 axes principaux :

1. Planifier le développement des EnR et créer des zones d'accélération
2. Simplifier les procédures administratives
3. Mobiliser le foncier (Ombrières photovoltaïques et agrivoltaïsme)
4. Partager la valeur générée par les projets avec les territoires

Chaque commune doit ainsi définir les zones d'accélération qui présentent un potentiel de production d'énergie renouvelable.

Ces zones témoignent de la volonté politique des communes d'investir ce champ d'action mais leur définition ne préjuge pas de la faisabilité d'un projet : le porteur d'un projet en zones d'accélération devra obtenir les autorisations diverses requises.

■ Enjeux :

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais, environ 30% de l'énergie consommée (soit 190 GWh/an sur les 550 GWh/an consommés) est produite localement, en immense majorité par des installations hydroélectriques et la combustion de biomasse.

La Ville offrant des conditions idéales à la production d'énergie solaire, les zones d'accélération proposées visent essentiellement à faciliter le développement de ce type d'EnR, au moyen :

- d'installations photovoltaïques au sol sur du foncier dégradé (ancienne déchetterie de Fontchristiane et site d'enfouissement du Pilon)
- d'installations photovoltaïques positionnées sur des ombrières sur les aires de stationnement des grandes surfaces commerciales
- d'installations photovoltaïques en toiture sur les quartiers de la Ville les mieux exposés (pans de toiture orientés à l'Est et au Sud).

En termes d'énergie d'origine hydroélectrique, seule l'aval de la Guisane présente encore un potentiel qui pourrait être exploité.

La carte et le tableau ci-joints illustrent et traduisent ces orientations. Ils ont été publiés sur le site de la Ville le 23/01/2024. Un groupe d'acteurs sensibles ou impliqués sur la question énergétique a été invité à s'exprimer par écrit sur ces propositions de zones d'accélération.

La municipalité a pour ambition d'intégrer au futur PLU des prescriptions qui auront été validées au préalable avec l'Architecte des Bâtiments de France et le CAUE pour faciliter

la réalisation des projets d'une part sur le plan de la procédure mais également d'harmoniser les caractéristiques techniques des installations (type de panneau, couleur des cellules et du cadre, orientation de la pose, positionnement sur le toit) afin de proposer un ensemble cohérent dans le grand paysage, respectueux du site et de ses monuments.

■ **Calendrier de mise en œuvre :**

La définition des zones validées par le Conseil municipal sera transmise sans délai aux services de la Préfecture des Hautes Alpes.

■ **Incidence financière**

Sans objet.

Point de vigilance :

Sans objet



DELIBÉRATIONS N°19
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FÉVRIER 2024

DEL 2024.02.07/19

Le **mercredi 07 février 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURCIA**

Thème :

URBANISME

Objet :

**Zones
d'accélération de
production des
énergies
renouvelables :
définition**

Étaient présents :

Arnaud MURCIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Christian JULLIEN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Christophe OSTI, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Catherine VALDENNAIRE, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Convocation :

Date: 01/02/2024

Affichage: 01/02/2024

Étaient représentés :

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 27

**Nombre de
suffrages**

exprimés : acté

Absents excusés :

Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne FAURE-BRAC, Corinne ASCHETTINO,
Lou AFRICAÏN

Absents :

Annie ASTIER-CONVERSET, Gabriel LÉON

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_19BIS-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

Rapporteur : Claire BARNÉOUD

VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite loi « Climat et Résilience » ;

VU la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables dite loi « APER » ;

CONSIDERANT le recensement en cours par les services de la Préfecture des Hautes Alpes des zones d'accélération des énergies renouvelables ;

CONSIDERANT la concertation effectuée auprès des Briançonnais entre le 23/01/24 et le 01/02/2024 ;

CONSIDERANT les implantations potentielles d'installations hydroélectriques et solaires dans les secteurs mentionnés sur la carte et le tableau joints en annexes, pouvant être prises en compte comme zones d'accélération des énergies renouvelables ;

CONSIDERANT les travaux de la commission « Urbanisme, Développement économique et numérique » réunie le 05/02/2024 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'acter les termes du débat ;
- D'approuver les propositions d'implantation d'installations hydroélectriques et solaires dans les secteurs mentionnés sur la carte et le tableau joints en annexes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre ces informations aux services de la Préfecture des Hautes Alpes ;

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_19BIS-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

URBANISME DEL 2024.02.07/19

PUBLIÉE LE: 13 FEV. 2024

Le Maire,
Arnaud MURCIA



AR Prefecture

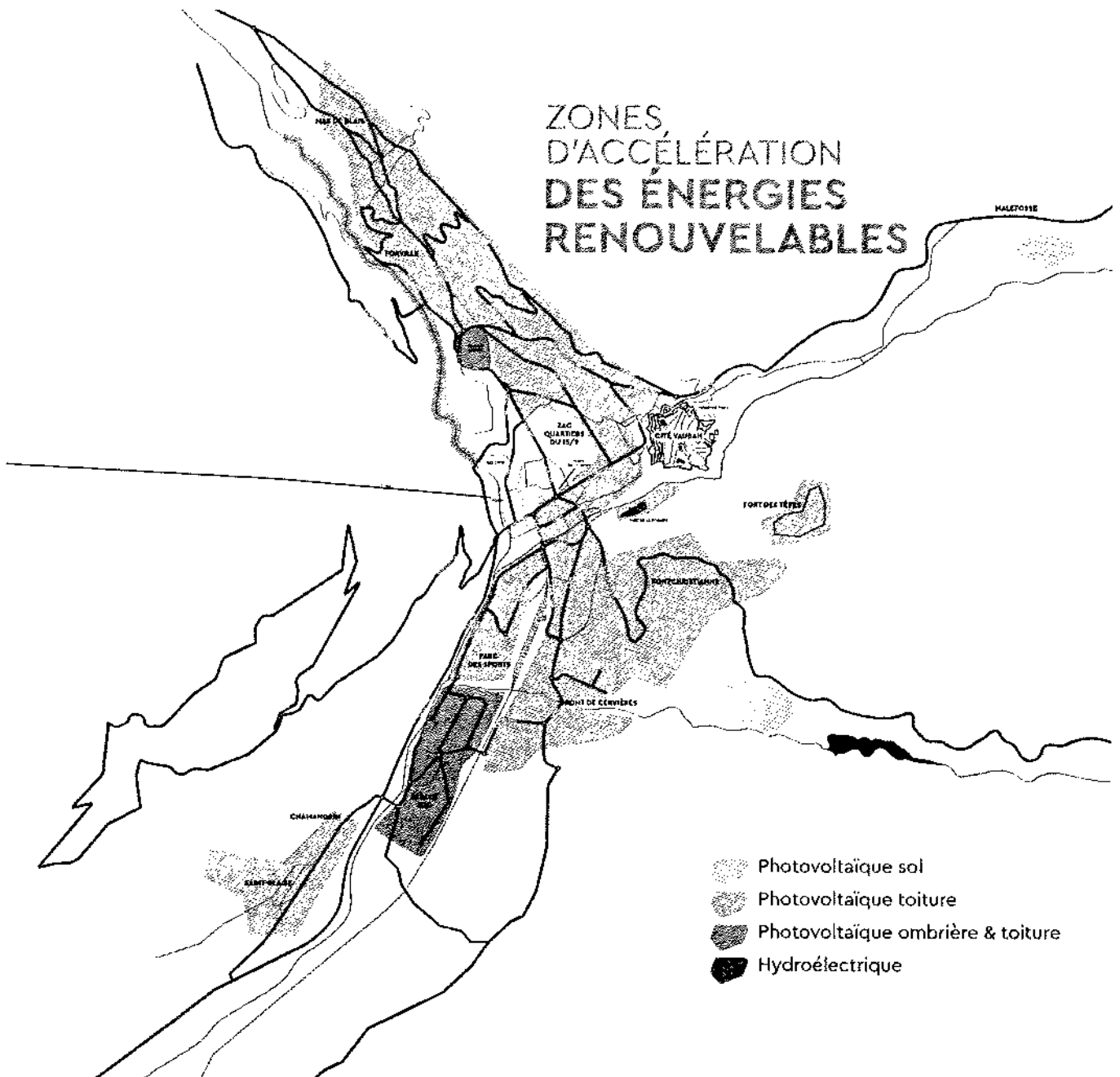
005-210500237-20240207-2024_02_19BIS-DE
Reçu le 13/02/2024
Publ



CONSEIL MUNICIPAL DU 07/02/2024
N° DEL 2024.02.07/19

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES

Annexe 1 - Carte des zones d'accélération



Annexe 2 – Tableau désignant les sections cadastrales concernées par les zones d'accélération

Code Insee	Type_ENR	Section cadastrale	Numéro parcelle	Bâtiment / Nature terrain	Statut du foncier (privé / public)	Date délibération	Observations
05023	Hydroélectricité	F			Autre (à préciser dans		Guisane - Foncier Mixte public et privé
05023	Hydroélectricité	AK			Autre (à préciser dans		Guisane - Foncier Mixte public et privé
05023	Photovoltaïque - Sol	B	67 à 69		Autre (à préciser dans		Dépôt de machefers de l'ancien incinérateur - site CCB
05023	Photovoltaïque - Sol	C	489 à 491		Autre (à préciser dans		Ancienne déchetterie - site CCB
05023	Photovoltaïque - Sol	C	500 à 502		Autre (à préciser dans		Ancienne déchetterie - site CCB
05023	Photovoltaïque - Sol	C	841		Autre (à préciser dans		Ancienne déchetterie - site CCB
05023	Photovoltaïque - Sol	C	843		Autre (à préciser dans		Ancienne déchetterie - site CCB
05023	Photovoltaïque - Sol	C	845		Autre (à préciser dans		Ancienne déchetterie - site CCB
05023	Photovoltaïque - Sol	C	846		Autre (à préciser dans		Ancienne déchetterie - site CCB
05023	Photovoltaïque - Sol	C	848		Autre (à préciser dans		Ancienne déchetterie - site CCB
05023	Photovoltaïque - Ombrière	AW et AX			Privé		Espace commercial Sud
05023	Photovoltaïque - Toiture	AW et AX			Privé		Espace commercial Sud
05023	Photovoltaïque - Ombrière	AK et AI			Privé		Centre commercial Grande Boucle et espaces commerciaux mitoyens
05023	Photovoltaïque - Toiture	AK et AI			Privé		Centre commercial Grande Boucle et espaces commerciaux mitoyens
05023	Photovoltaïque - Toiture	B	1393		Autre (à préciser dans		Fort des 3 Tetes - propriété de l'Etat
05023	Photovoltaïque - Toiture	AT			Autre (à préciser dans		PV sur bati résidentiel et équipements publics pans Est et Sud
05023	Photovoltaïque - Toiture	AM			Autre (à préciser dans		PV sur bati résidentiel et équipements publics pans Est et Sud
05023	Photovoltaïque - Toiture	AI			Autre (à préciser dans		PV sur bati résidentiel et équipements publics pans Est et Sud
05023	Photovoltaïque - Toiture	AK			Autre (à préciser dans		PV sur bati résidentiel et équipements publics pans Est et Sud
05023	Photovoltaïque - Toiture	AH			Autre (à préciser dans		PV sur bati résidentiel et équipements publics pans Est et Sud
05023	Photovoltaïque - Toiture	AV			Autre (à préciser dans		PV sur bati résidentiel et équipements publics pans Est et Sud
05023	Photovoltaïque - Toiture	AD			Autre (à préciser dans		PV sur bati résidentiel et équipements publics pans Est et Sud
05023	Photovoltaïque - Toiture	AC			Autre (à préciser dans		PV sur bati résidentiel et équipements publics pans Est et Sud
05023	Photovoltaïque - Toiture	AE			Autre (à préciser dans		PV sur bati résidentiel et équipements publics pans Est et Sud
05023	Photovoltaïque - Toiture	AS			Autre (à préciser dans		PV sur bati résidentiel et équipements publics pans Est et Sud
05023	Photovoltaïque - Toiture	AB			Autre (à préciser dans		PV sur bati résidentiel et équipements publics pans Est et Sud
05023	Photovoltaïque - Toiture	E			Autre (à préciser dans		PV sur bati résidentiel et équipements publics pans Est et Sud



Conseil municipal du 07 février 2024

**Servitude de passage souterraine / Parcelles AS 2,182,184
et 261 : convention au profit de R.T.E**

Note de synthèse n°20

■ **Exposé des motifs**

La société RTE via son mandataire (Remedial Consultants) a sollicité la Ville pour la signature d'une convention de servitude de passage sous les parcelles cadastrées section AS N°2,182,184 et 261 dans le cadre des travaux de la liaison 63 kV Briançon - Serre Barbin.

Ces parcelles sont situées entre l'avenue Jean Moulin et le poste source des Sagnes, sur l'esplanade Jean-Marie Leblanc et le parking du boulodrome.

L'emprise de cette servitude s'exercera sur une bande de 5 mètres de large sur une longueur d'environ 142 mètres dont tout élément sera situé à au moins un mètre de la surface après travaux.

■ **Enjeux :**

Compte tenu de l'implantation de la ligne électrique en souterrain sous les parcelles AS 5,182,184 et 261, il est nécessaire, notamment pour des raisons de sécurisation de l'ouvrage, de signer une convention de servitude qu'il faudra ensuite réitérer devant notaire.

■ **Calendrier de mise en œuvre :**

La canalisation souterraine étant déjà en place, dès que la convention sera signée par l'ensemble des parties, le mandataire de RTE saisira un notaire qui sera chargé de l'établissement de la convention de servitude.

■ **Incidence financière**

La Ville percevra une indemnité d'un montant de 1357 € au moment de la régularisation de cette servitude par acte notarié.



DELIBÉRATIONS N°20
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FÉVRIER 2024

DEL 2024.02.07/20

Le **mercredi 07 février 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

URBANISME

Objet :

Servitude de passage
souterraine /
Parcelles AS
2,182,184 et 261 :
convention au profit
de R.T.E

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Christian JULLIEN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Christophe OSTI, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Catherine VALDENNAIRE, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Convocation :

Date: 01/02/2024

Affichage: 01/02/2024

Étaient représentés :

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 27

Nombre de
suffrages

exprimés : 31

Absents excusés :

Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne FAURE-BRAC, Corinne ASCHETTINO,
Lou AFRICAÏN

Absents :

Annie ASTIER-CONVERSET, Gabriel LÉON

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

- VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- CONSIDERANT** que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la société RTE a sollicité la ville de Briançon, propriétaire des parcelles AS 182,184, 5 et 261 ;
- CONSIDERANT** que les travaux de la liaison 63 kV Briançon - Serre Barbin nécessitent la conclusion d'une servitude de passage en souterrain sous les parcelles susvisées au bénéfice de RTE ;
- CONSIDERANT** que cette servitude de passage consiste en une bande de 5 mètres de largeur sur une longueur de 142 m dont tout élément sera situé à au moins un mètre de la surface après travaux ;
- CONSIDERANT** qu'au titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice de cette servitude, RTE s'engage à verser la somme de 1357 € lors de l'établissement de l'acte notarié ;
- CONSIDERANT** le projet de convention de servitude ci-annexé ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission « Urbanisme - Développement économique et numérique », réunie le 05/07/2024 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'approuver la convention de servitude ci-annexée ;
- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de servitude valant autorisation de passage sur les parcelles AS 5,182,184 et 261 ;
- D'autoriser Monsieur la Maire à signer l'acte notarié de servitude établi aux frais du demandeur (RTE) moyennant le paiement d'une indemnité de 1357 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_20-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

URBANISME DEL 2024.02.07/20

PUBLIÉE LE : 13 FEV. 2024

Le Maire,

Arnaldo MURGIA



AR Prefecture

005-210500237-2023-02-20-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024



CONVENTION DE SERVITUDES

Commune : Briançon (05023)
Département : Hautes-Alpes
LIAISON 63 kV BRIANCON-SERRE BARBIN
Référence Rte : Cai16LS 2023-11017

Entre les soussignés :

RTE Réseau de transport d'électricité, société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 2.132.285.690 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 444.619.258, dont le siège social est situé Immeuble Window - 7C, place du Dôme 92073 Paris La Défense cedex, représentée par Christophe BERASSEN, en sa qualité de Directeur du Centre du Développement et de l'Ingénierie de Marseille, dûment habilité[e] à cet effet, faisant élection de domicile à Direction Développement Ingénierie, Centre Développement Ingénierie Marseille, 46, avenue Elsa Triolet MARSEILLE 13008 ;

Ci-après désignée par l'appellation « **RTE** »,

D'une part,

Et

COMMUNE DE BRIANCON
1 rue Aspirant Jan 05100 Briançon
agissant en qualité de propriétaire, désigné ci-après par l'appellation "**le propriétaire**",

D'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

Le propriétaire déclare que les parcelles ci-après désignées (sauf omission ou erreur du plan cadastral) lui appartiennent.

Nature de l'Emprise	Code Insee	Section	Numéro(s) Parcelle(s)	Nature des Cultures
1 circuit souterrain 63 kv	05023	AS	5 182 184 261	

Le propriétaire déclare en outre, conformément à l'article R. 323-8 du code de l'énergie, que actuellement ⁽¹⁾ :

- exploitée(s) par lui-même ⁽²⁾ ;
- ou
- exploitée(s) par ,
- ou

¹ Dans le cas de plusieurs exploitants, préciser les noms et les adresses de chacun d'eux.

² Dans le cas où le propriétaire exploite seulement une partie des parcelles désignées, préciser « exploitée(s) par lui-même *en partie* ».

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_20-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

non exploitée(s).

Les Parties, vu les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole, RTE et ENEDIS sont convenues de ce qui suit :

Article 1^{er} - Après avoir pris connaissance du tracé de la (des) LIAISON 63 kV BRIANCON-SERRE BARBIN le propriétaire reconnaît à RTE, que cette propriété soit close ou non, bâtie ou non, les droits suivants :

- 1° Etablir à demeure, dans une bande de 5 ⁽³⁾ mètres de largeur, la(les) liaison(s) électrique(s) souterraine(s) sur une longueur totale d'environ 142 mètres, dont tout élément sera situé à au moins 1 mètre de la surface après travaux (dispositif avertisseur à 0,80 mètre) ;
- 2° Etablir à demeure, dans la bande susvisée, une liaison de télé-information liée à l'exploitation de l'ouvrage électrique, sur la même longueur et dans les mêmes conditions ;
- 3° Etablir en limite des parcelles cadastrales des bornes de repérage ;
- 4° Effectuer l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toute plantation qui, se trouvant à proximité de la(des) liaison(s) électrique(s) souterraine(s), gêne sa(leur) pose ou pourrait par sa croissance occasionner des avaries aux ouvrages.

Par voie de conséquence, RTE pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par elle en vue de la construction, la surveillance, l'entretien et la réparation des ouvrages ainsi établis.

Avertissement en sera donné aux intéressés par voie d'affichage en mairie et/ou d'avis publié dans la presse et, sauf cas d'urgence, préalablement aux travaux.

Article 2 - Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance mais renonce à demander pour quelque motif que ce soit l'enlèvement ou la modification des ouvrages désignés à l'article 1^{er}.

Il s'engage en outre (même à titre temporaire) à ne faire aucune construction dans une bande de 6 ⁽⁹⁾ mètres de largeur sur le tracé de l' (des) ouvrage(s), ni aucune modification du profil du terrain et plantations d'arbres, d'arbustes ou façon culturale dépassant 0,80 mètre de profondeur qui seraient préjudiciables à l'entretien, à l'exploitation et à la solidité de l'(des) ouvrage(s) ou à la sécurité.

Il pourra toutefois de part et d'autre de cette bande :

- élever des constructions à condition de respecter entre lesdites constructions et l'(les) ouvrage(s) visé(s) à l'article 1^{er} les distances de protection prescrites par les règlements en vigueur ;
- planter des arbres à condition que la base de fût soit à une distance supérieure à 2,5 ⁽⁴⁾ mètres de l'(des) ouvrage(s).

En outre, en cas de travaux particuliers du propriétaire à l'intérieur du plan de zonage des ouvrages électriques déposé par RTE sur le portail Internet du « Guichet Unique » ⁽⁵⁾, le propriétaire devra remplir une déclaration de projet de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément à la réglementation en vigueur.

³ En fonction des caractéristiques de (des) liaison(s).

⁴ En fonction des caractéristiques de (des) liaison(s).

⁵ www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_20-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 07/02/2024

Article 3 - A titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits reconnus aux articles 1^{er} et 2, et quelle que soit l'évolution de la destination des sols, RTE s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié prévu à l'article 5 ci-après au propriétaire ⁽⁶⁾, qui accepte, une indemnité de 1 357,00 € (mille-trois-cent-cinquante-sept euros),

se décomposant de la façon suivante :

- souterrain : 1357,00 euros ;
- coupes et abattages d'arbres : 0,00 euros au titre de l'article 1^{er} 4^o selon le décompte joint.

Toute nouvelle plantation réalisée par le propriétaire postérieurement à la signature de la présente convention sur les surfaces indiquées sur le décompte joint éventuel ne saurait faire l'objet d'une nouvelle indemnisation de la part de RTE en cas de nécessité de coupe ou d'abattage au regard des distances de sécurité par rapport aux ouvrages de RTE.

Toutefois, les dégâts qui pourraient être causés aux cultures et aux biens à l'occasion de la construction, de la surveillance, de l'entretien et de la réparation des ouvrages (à l'exception des abattages et élagages d'arbres dont l'indemnisation est assurée en vertu du présent article) feront l'objet d'une indemnité supplémentaire fixée à l'amiable, calculée sur la base du protocole signé entre la profession agricole et RTE en vigueur à la date des dommages ou, à défaut d'accord, par le tribunal compétent.

Article 4 - Le propriétaire ou, le cas échéant, tout autre exploitant agricole sera dégagé de toute responsabilité à l'égard de RTE pour les dommages qui viendraient à être causés de son fait à la liaison faisant l'objet de la présente convention, à l'exclusion de ceux résultant de l'utilisation d'un véhicule à moteur ou d'un acte de malveillance.

En outre, si l'atteinte portée à la liaison résulte d'une cause autre que l'utilisation d'un véhicule à moteur ou d'un acte de malveillance et si des dommages sont ainsi causés à des tiers, RTE garantit le propriétaire ou éventuellement tout autre exploitant agricole contre toute action aux fins d'indemnité qui pourrait être engagée par ces tiers.

Article 5 - La présente convention ayant pour objet de conférer à RTE des droits plus étendus que ceux prévus aux articles L. 323-4 et suivants du code de l'énergie sera réitérée par acte authentique par devant Maître Loïc LECHAUX notaire 6 rue Alfred Renault 50490 PERIERS dans un délai raisonnable, à la demande de la partie la plus diligente, les frais dudit acte restant à la charge de RTE.

Le propriétaire s'engage, dès maintenant, à porter la présente convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquièrent des droits sur par la liaison, notamment en cas de transfert de propriété.

Il s'engage en outre à faire reporter dans tout acte relatif à ces terrains l'existence de la convention.

Au cas où la(les) liaison(s) citée(s) à l'article 1^{er} ne serai(en)t pas réalisée(s), la présente convention sera nulle et non avenue et les servitudes relatives à la (les) liaison(s) électrique(s) ne seront pas inscrites au service de la publicité foncière / au livre foncier ou, si elles ont déjà fait l'objet d'une inscription, en seront radiées. Dans ce cas, le propriétaire restituera à RTE l'indemnité perçue.

⁶ Conformément à l'article 3 du Protocole Dommages Permanents, si le dispositif avertisseur est à une profondeur supérieure ou égale à 0,80 mètre, l'exploitant ne subit en général aucune gêne sensible, c'est pourquoi seul le propriétaire est indemnisé au titre de la servitude.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_20-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

Article 6 - Le tribunal compétent pour statuer sur les contestations auxquelles pourrait donner lieu l'application de la présente convention est celui de la situation des parcelles

Article 7 - La présente convention prend effet à dater de ce jour et est conclue pour la durée de l'(des) ouvrage(s) dont il est question à l'article 1^{er} ou de tous ceux qui pourraient lui(leur) être substitué(s), sur l'emprise de l'(des) ouvrage(s) existant(s).

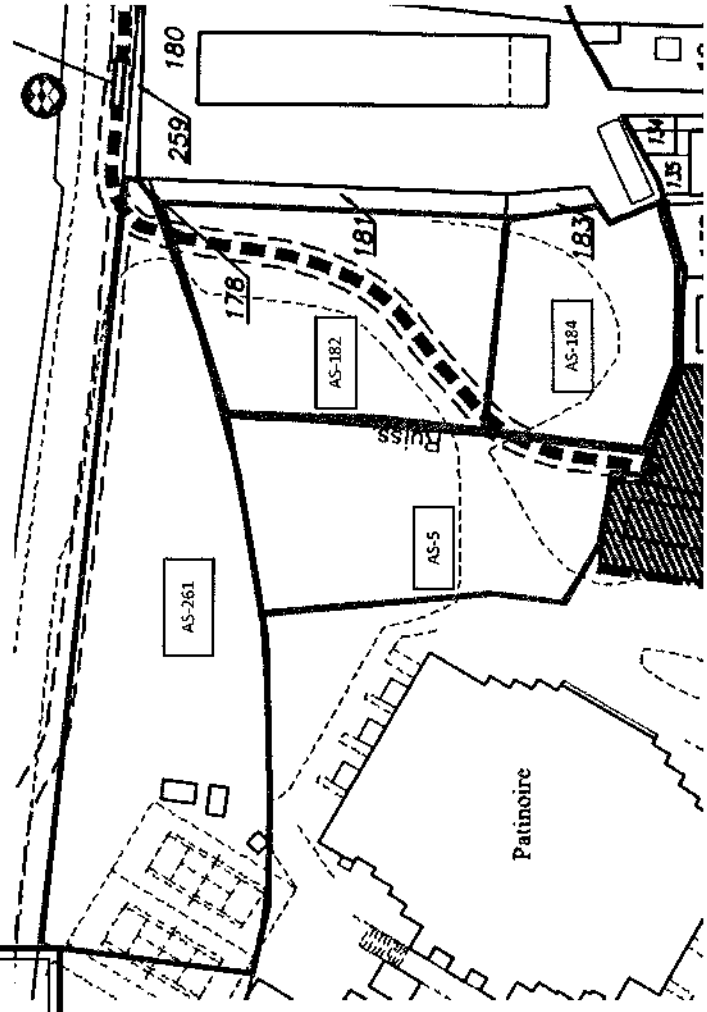
Signature RTE
Le

Fait à, le
En quatre exemplaires,
(Signatures précédées du nom, de la mention
manuscrite « Lu et approuvé »)

AR P
 005-210500237-20
 Reçu le 13/02/20
 Publié le 13/02/2



LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE A 63 KV BRIANCON SERRE BARBIN



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES – VILLE DE BRIANCON
 Parcelles AS-5 AS-184 AS-182 AS-261

LÉGENDE :	
Parcelle	Commune de BRIANCON
Passage ligne	Bon pour accord, le



Conseil municipal du 7 février 2024

**Pays d'Art et d'Histoire : programmation 2024
& demandes de subventions**

Note de synthèse n°21

■ Exposé des motifs

Dans le cadre de son label Ville d'art et d'histoire, la Ville de Briançon, via son service du Patrimoine propose, lance chaque année, une série d'actions ciblées de sensibilisation et de valorisation du patrimoine à destination de tous les publics afin de répondre aux objectifs de sa convention.

Durant l'année 2024, le service du patrimoine s'engage :

- à développer une programmation générale annuelle ponctuée de plusieurs temps forts destinés à valoriser :
 - le patrimoine fortifié par le biais du spectacle vivant (visite-concert et JEP) et l'histoire vivante (reconstitutions historiques) ;
 - le patrimoine immatériel avec les traditions orales et culinaires (visite-atelier de cuisine) ;
 - le patrimoine naturel et paysager (participation à l'opération Rendez-vous aux jardins, sorties nature et patrimoine)
 - le patrimoine archivistique (exposition photographique sur l'histoire des sports)
- à amorcer le renouvellement de l'ensemble de son offre éducative à destination du jeune public

Afin de faciliter la réalisation de ces objectifs, la ville souhaite solliciter ses partenaires institutionnels pour l'accompagner dans le financement des actions associées.

■ Enjeux :

Par ces actions, complémentaires des autres médiations proposées tout au long de l'année, il s'agit pour la Ville de Briançon de répondre aux 2 principaux objectifs de la convention Ville d'art et d'histoire, signée avec le Ministère de la Culture :

- valoriser le patrimoine dans toutes ses composantes et promouvoir la qualité architecturale (article 1)
- développer une politique des publics (article 2) :
 - ✓ sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement architectural et paysager ;
 - ✓ initier le jeune public à l'architecture et au patrimoine ;
 - ✓ accueillir le public touristique.

■ Calendrier de mise en œuvre :

Le renouvellement de l'offre du service éducatif sera engagé et poursuivi tout au long de l'année 2024.

Les temps forts seront mis en œuvre en janvier (visite-concert), durant les vacances d'hiver de février/mars (visite-atelier de cuisine et sorties nature et patrimoine), en juin (rendez-vous aux jardins), durant les vacances d'été (exposition et reconstitutions historiques) et durant le mois de septembre (JEP).

■ Incidence financière :

Le montant de ces actions est estimé à 36 740€ TTC. Les demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels (DRAC PACA et Conseil Départemental des Hautes-Alpes) s'élève à 10 000€.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_21-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024



**DELIBÉRATIONS N°21
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FÉVRIER 2024**

DEL 2024.02.07/21

Le **mercredi 07 février 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

PATRIMOINE

Objet :

**Ville et Pays d'Art et
d'Histoire :
programmation 2024
& demandes de
subventions**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Christian JULLIEN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Christophe OSTI, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Catherine VALDENNAIRE, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Convocation :

Date: 01/02/2024

Affichage: 01/02/2024

Étaient représentés :

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 27

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 31

Absents excusés :

Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne FAURE-BRAC, Corinne ASCHETTINO,
Lou AFRICAÏN

Absents :

Annie ASTIER-CONVERSET, Gabriel LÉON

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_21-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

Rapporteur :

Eric PEYTHIEU

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L. 2121-29, L. 2122-23, L.2131-1 et L.2131-2 ;
- VU** la délibération n° DEL 2016.04.27/047 du 27 avril 2016 portant renouvellement de la convention Ville d'art et d'histoire, établie entre l'Etat, ministère de la Culture et la Ville de Briançon, signée le 05 février 1990 ;
- CONSIDÉRANT** que la Ville de Briançon, via son service du Patrimoine s'inscrit dans la politique culturelle du ministère de la Culture, en menant des actions de sensibilisation et de valorisation de son patrimoine :
- dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire ;
 - dans le cadre des grandes manifestations nationales telles que Rendez-vous aux jardins, les Journées Européennes du Patrimoine et les Journées nationales de l'Architecture ;
 - dans le cadre de l'inscription des fortifications de Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- CONSIDÉRANT** la nécessité d'arrêter, dès à présent, les actions phares de la programmation 2024, afin de présenter aux partenaires institutionnels les demandes de subventions contribuant à leurs mises en œuvre ;
- CONSIDÉRANT** les travaux de la commission « CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME » réunie le 05 février 2024 ;

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_21-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PATRIMOINE DEL 2024.02.07/21

PUBLIÉE LE : 13 FEV. 2024

Le maire,

Arnaud MURGIA



AR Prefecture

Ceci expose
005-210500037-20240207-2024_02_21-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'engager la mise en œuvre des actions suivantes, dont les fiches descriptives figurent en annexe :
 - **Visite-concert** à la Communication Y dans le cadre de la 17^e édition de l'Altitude Jazz Festival (fiche action n°1) – Janv 2024
 - **Visite-atelier de cuisine** Gourmands d'histoire(s), pendant la période hivernale (fiche action n°2) – Février / mars 2024
 - Programmation spécifique dans le cadre de l'opération nationale « **Rendez-vous aux jardins** » (fiche action n°3) – Juin 2024
 - Conception et impression d'une exposition sur « **L'histoire des sports en Briançonnais** » (fiche action n°4) – Eté 2024
 - **Reconstitutions historiques** avec l'association « Les Régiments du passé » pour animer la cité Vauban durant la période estivale (fiche action n°5) – Août 2024
 - Programmation spécifique dans le cadre des **Journées Européennes du Patrimoine** (fiche action n°6) – Septembre 2024
 - Renouvellement de **l'offre du service éducatif** du service du patrimoine (fiche action n°7) – Courant 2024.

- D'inscrire les crédits nécessaires à leur réalisation au budget 2024 et sur la base des coûts estimatifs ainsi présentés, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les financements des partenaires institutionnels régulièrement engagés aux côtés de la Ville de Briançon dans la valorisation de son patrimoine ;

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



FICHE ACTION 1

VISITE CONCERT A LA COMMUNICATION Y

MOTIVATION DE L'ACTION

Dans le cadre de l'élaboration du programme d'activités 2024, le service du patrimoine de la ville de Briançon continue sa dynamique d'actions associant la découverte du patrimoine et les arts vivants, notamment la création musicale contemporaine.

Dans le cadre de l'Altitude Jazz Festival 2024, une visite-concert à la communication Y sera proposée au public pour permettre une découverte sensible des fortifications de Vauban, patrimoine mondial et offrir une expérience insolite au public dans un lieu patrimonial. Cette visite sera l'occasion d'une découverte ou redécouverte de cet ouvrage atypique de la barrière fortifiée du 18^e siècle, en cours de restauration et d'une réappropriation de ce lieu patrimonial par le public.

Par ailleurs, cette médiation portée par le service du patrimoine en partenariat avec l'association « Les décâblés / Bruit Blanc », permettra d'ancrer ce patrimoine dans la dynamique culturelle briançonnaise puisque cette action fait partie intégrante de la programmation de la 17^e édition de l'Altitude Jazz Festival dans le cadre des concerts « Jazz hors-pistes ».

RÉSULTATS ATTENDUS ET IMPACT DE L'ACTION

- Offre supplémentaire à destination des habitants et du public touristique hivernal, en parallèle des visites guidées traditionnelles ;
- Permettre une découverte originale d'un ouvrage fortifié inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- Permettre une réappropriation des lieux patrimoniaux aux acteurs locaux ;
- Participer à l'offre culturelle briançonnaise ;
- Relancer les partenariats avec le tissu associatif et culturel de la ville ;
- Créer de nouvelles passerelles entre spectacle vivant et patrimoine.

CONTRIBUTION DE L'ACTION

- S'inscrire dans la volonté de Briançon, commune à celle du Réseau des Sites Majeurs Vauban, de mieux faire connaître le patrimoine fortifié à un public le plus large possible.
- Répondre aux objectifs du label Ville d'art et d'histoire de valoriser le patrimoine et l'architecture de la ville à un large public.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_21-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié **BUDGET PREVISIONNEL :**

Dépenses		Recettes	
Prestation de service (participation au coût du groupe de musiciens)	400€	Demande de subventions DRAC PACA	200€
		Recettes propres	125€
		Autofinancement	75€
Total en euros TTC	400€	Total en euros TTC	400€



FICHE ACTION 2

GOURMANDS D'HISTOIRE(S) 2024

MOTIVATION DE L'ACTION

La visite-atelier « Gourmands d'histoire(s) » initiée en janvier 2014 par le service du Patrimoine de la Ville de Briançon, s'inscrit désormais comme un rendez-vous récurrent de la programmation annuelle de Briançon, Ville d'art et d'histoire.

Basée sur le principe d'une activité ludique et intergénérationnelle, cette visite-atelier de cuisine à destination d'un public familial répond au besoin de diversification de l'offre hivernale de la destination.

L'action 2024 reconduira celle de 2023 sur la thématique des blés anciens et des terroirs, pour raconter des histoires paysannes et permettre la visite originale de l'ancien four communal. Tout en gardant son esprit décalé et son atelier de cuisine avec Laurent BERRUYER chef de cuisine de la CCI des Hautes-Alpes, l'animation Gourmands d'Histoire(s) sera complétée par des ateliers qui permettront de réfléchir sur l'importance de la conservation des anciennes variétés de blé et leur richesse nutritionnelle, sur la valeur ajoutée du kilomètre zéro en collaboration avec des producteurs locaux.

La visite-atelier « Gourmands d'histoire(s) » basée sur l'échange et l'interactivité permet, dans une ambiance conviviale, de :

- sensibiliser les visiteurs (locaux et touristes) au patrimoine matériel et immatériel du territoire à travers une visite-découverte de la ville et un atelier de cuisine ;
- promouvoir l'utilisation d'ingrédients issus d'un monde de production respectueux de l'environnement (produits locaux et issus de l'agriculture biologique) et la démarche de développement durable.

La visite est réalisée en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes pour la réalisation des ateliers de cuisine.

RÉSULTATS ATTENDUS ET IMPACT DE L'ACTION

- Offre hivernale supplémentaire à destination d'un public familial en parallèle des visites guidées traditionnelles ;
- Permettre une découverte originale de la ville et de son histoire ;
- Valoriser les savoir-faire, les ressources et les productions locales ;
- Partenariat et collaboration avec des socio-professionnels spécialisés en alimentation.

CONTRIBUTION DE L'ACTION

- S'inscrire dans la volonté de Briançon, commune à celle du Réseau des Sites Majeurs Vauban, de mieux faire connaître la ville à un public le plus large possible.
- Répondre aux objectifs du label Ville d'art et d'histoire, de valoriser le patrimoine briançonnais sous toutes ses formes.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_21-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024
BUDGET PREVISIONNEL :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Prestation de 6 ateliers de cuisine (CRET)	2 700,00 €	Demande subvention CD 05	500€
		Recettes propres	1350,00* €
Communication (affiches et passe-tête)	1 020€	Autofinancement	1 870,00 €
Total en euros	3 720 €	Total en euros	3 720 €

*calculées sur une moyenne de 15 personnes par séance en base plein tarif visite-atelier, selon la délibération n° DEL 2020.12.09/169 du conseil municipal du 09 décembre 2020 approuvant la modification des tarifs des prestations du service du patrimoine.



FICHE ACTION 3

RENDEZ-VOUS AUX JARDINS 2024

MOTIVATION DE L'ACTION

Engagée sur l'opération nationale du ministère de la Culture « Rendez-vous aux jardins » depuis 2011, la Ville de Briançon valorise le patrimoine naturel de la commune et notamment le jardin du Gouverneur, jardin historique et véritable havre de verdure niché au cœur des fortifications de Vauban, patrimoine mondial.

Cette manifestation, qui aura lieu les 1^{er} et 2 juin 2024 dans toute la France, permet aux visiteurs de découvrir parcs et jardins, habituellement clos. Pendant un week-end, le public partira à la rencontre des acteurs du jardin, qu'il s'agisse des jardiniers, paysagistes, botanistes ou guides-conférenciers pour partager leur passion et leurs connaissances. L'occasion aussi pour le public de pratiquer et expérimenter le jardin grâce à des ateliers pédagogiques, visites guidées et des spectacles vivants valorisant l'art des jardins et le végétal.

Placée sous le thème " **Les 5 sens au jardin**", cette édition 2024 sera l'occasion de stimuler nos sens et se reconnecter à la nature dans les espaces verts de la ville. Au programme : performance arborée, sieste musicale et découverte de la pharmacopée traditionnelle.

RÉSULTATS ATTENDUS ET IMPACT DE L'ACTION

- Inviter le public à découvrir les parcs et jardins de la ville et à s'approprier, le temps d'un week-end des espaces souvent clos comme le « jardin du Gouverneur ».
- Favoriser les échanges et la transmission entre un large public et les acteurs des espaces verts, de l'environnement et du patrimoine.
- Mettre en place des partenariats avec le tissu associatif du territoire.

CONTRIBUTION DE L'ACTION

- S'inscrire dans la volonté de Briançon, commune à celle du Réseau des Sites Majeurs Vauban, de mieux faire connaître la ville à un public le plus large possible.
- Répondre aux objectifs du label Ville d'art et d'histoire de valoriser le patrimoine sous toutes ses formes.

BUDGET PRÉVISIONNEL

005-210500237-20240207-2024_02_21-DE

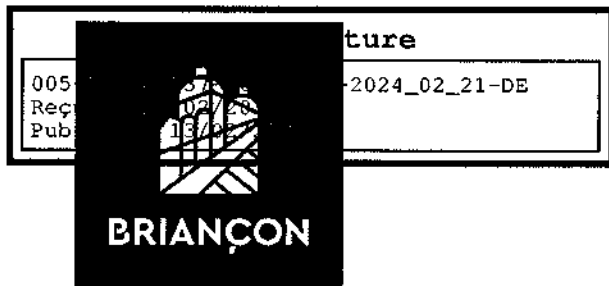
Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

Dépenses

Recettes

Communication (flyers)	350,00€	Demande de subvention VPAH - DRAC PACA	800,00€
Contrats et prestations de service	1 800,00€	Demande de subvention CD05	500,00€
		Autofinancement	850,00€
Total en euros TTC :	2 150,00€	Total en euros TTC :	2 150,00 €



FICHE ACTION 4

EXPOSITION L'HISTOIRE DU SPORT EN BRIANÇONNAIS

MOTIVATION DE L'ACTION

A l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et dans le cadre de la convention Ville d'art et d'histoire et de ses missions de valorisation du patrimoine, les services du Patrimoine et des archives de la ville de Briançon et le service animation de l'Office de Tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon souhaitent s'associer pour mettre en lumière l'histoire des sports en briançonnais à l'été 2024.

Cette action sous forme d'exposition photographique à ciel ouvert, implantée au cœur de la vallée de Serre-Chevalier Vallée Briançon, s'attachera à retracer, à travers plus d'une vingtaine de clichés d'époque, l'identité sportive de notre territoire, du vélo au ski en passant par le bobsleigh, le hockey, l'escalade, l'alpinisme ou encore les sports d'eaux vives.

Ce parcours photographique et historique, jalonnant les grands sites sportifs de Briançon Serre-Chevalier, permettra de se replonger dans l'histoire sportive du territoire et ses temps forts, comme un écho à la grande fête du sport célébrée durant l'été 2024 dans toute la France.

Cette exposition sera complétée d'un support pédagogique d'accompagnement permettant une présentation générale de l'exposition et la localisation des sites d'exposition.

RÉSULTATS ATTENDUS ET IMPACT DE L'ACTION

- Proposer une offre patrimoniale estivale à destination du grand public ;
- Valoriser le patrimoine archivistique communale et sportif ;
- Participer à l'échelle locale à la grande fête des Jeux olympiques de Paris 2024 ;
- Participer à l'offre touristique du territoire.

CONTRIBUTION DE L'ACTION

- S'inscrire dans la volonté de Briançon, commune à celle du Réseau des Sites Majeurs Vauban, de mieux faire connaître la ville et son histoire à un public le plus large possible.
- Répondre aux objectifs du label Ville d'art et d'histoire de valoriser le patrimoine sous toutes ses formes.

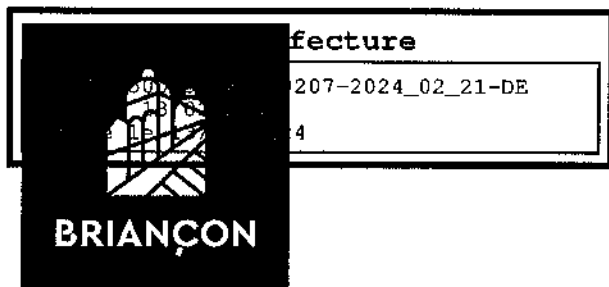
BUDGET PRÉVISIONNEL

005-210500237-20240207-2024_02_21-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

Dépenses		Recettes	
Conception graphique	2 300€	Demande de subvention VPAH DRAC PACA	1 700,00€
Impression sur forex / 25 panneaux	4 200,00€	Demande de subvention CDO5	800,00€
		Participation OTISCVB	1 500€
		Autofinancement	2 500,00€
Total en euros TTC	6 500,00€	Total en euros TTC	6 500,00€



FICHE ACTION 5

RECONSTITUTIONS HISTORIQUES 2024

MOTIVATION DE L'ACTION

Après 3 années consécutives, le service du Patrimoine souhaite poursuivre sa démarche d'histoire vivante en organisant, en lien avec l'association « les Régiments du Passé » des reconstitutions historiques dans la semaine précédant le 15 août, période d'affluence touristique.

L'objectif porté par cet événement : faire revivre la ville de Briançon au rythme des unités de l'armée française du 18^e siècle et reconstituer l'environnement civil de cette époque par les uniformes et la vie quotidienne des soldats afin de rendre tout son sens à l'architecture fortifiée (corps de garde, fortifications, jardin du Gouverneur...) de la Ville. Le visiteur est ainsi projeté dans le lointain passé de la cité et expérimente, de façon sensible, une époque révolue mais dont les vestiges façonnent le visage de Briançon.

Cet événement se déclinera sous différentes formes :

1/ animations ponctuelles et gratuites destinées à la dynamisation de la Cité Vauban :

- Défilés
- Patrouilles de soldats
- Démonstrations de manœuvres
- Animations à caractère pédagogique du corps de garde d'Artagnan.
- Descente de la herse de la Porte de Pignerol.

2/ visites guidées payantes en compagnie du groupe de reconstitution :

- Visites de la Cité Vauban et des forts avec démonstrations de tirs, présentation de l'uniforme et de la vie du soldat.
- Animations destinées au jeune public : écoles du soldat.
- Balades spectacles sur un scénario créé par le service du Patrimoine en lien avec l'histoire de la ville, réalisé en 2023 et réadapté pour l'édition 2024.

RÉSULTATS ATTENDUS ET IMPACT DE L'ACTION

- Dynamiser les rues et places de la Cité Vauban.
- Inviter un très large public à découvrir la cité de manière originale et pédagogique en s'immergeant dans la vie des femmes et des hommes qui l'habitaient il y a 300 ans.
- Appréhender le fonctionnement des fortifications en les faisant revivre par des manœuvres en application des règlements militaires du 18^e siècle.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_21-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

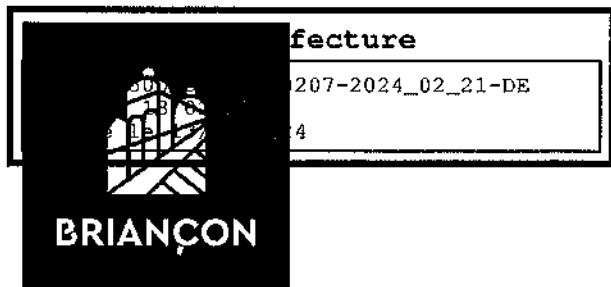
CONTRIBUTION DE L'ACTION

- S'inscrire dans la volonté de Briançon, commune avec celle du Réseau des Sites Majeurs Vauban, de mieux faire connaître la ville, son histoire et son patrimoine fortifié à un public le plus large possible.
- Répondre aux objectifs du label Ville d'art et d'histoire de valoriser le patrimoine dans toutes ses composantes.

BUDGET PRÉVISIONNEL :

Dépenses		Recettes	
Prestations d'une association de reconstitution historique d'une semaine	17 000,00	Demande de subvention VPAH DRAC PACA	1 500,00
Communication (flyers)	350,00	Demande de subvention CD05	1 350,00€
		Recettes propres*	4 500,00
		Autofinancement	10 000,00
Total en euros TTC	17 350,00€	Total en euros TTC	17 350,00€

*sur la base du chiffre d'affaires 2023



FICHE ACTION 6

Journées Européennes du Patrimoine 2024

MOTIVATION DE L'ACTION

Pour la 41^e édition des Journées Européennes du Patrimoine, le ministère de la Culture et ses nombreux partenaires proposeront aux 12 millions de visiteurs qui participent, chaque année, à l'événement de découvrir ou redécouvrir une nouvelle facette de leur patrimoine.

Les Journées européennes du patrimoine, s'attacheront à mettre en lumière un patrimoine souvent méconnu comme ce fut encore le cas en 2023 avec une thématique faisant dialoguer sport et patrimoine. Une occasion originale de faire découvrir les nombreuses infrastructures et lieux de pratiques sportives en écho aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Pour la prochaine édition, la ville de Briançon, via son service du Patrimoine, proposera les 21 et 22 septembre 2024, une programmation spécifique, tenant compte à la fois de la nature du patrimoine présent sur son territoire et du thème retenu (non communiqué à ce jour).

Une programmation variée ou arts vivants, conférence, exposition et visites guidées s'imbriqueront pour permettre à tous les publics de s'approprier le patrimoine briançonnais.

RÉSULTATS ATTENDUS ET IMPACT DE L'ACTION

- Renouveler un rendez-vous incontournable pour les briançonnais et le public touristique ;
- Permettre une découverte originale des fortifications de Vauban, patrimoine mondial ;
- Travailler en collaboration avec les acteurs locaux pour offrir un nouveau regard sur le patrimoine.

CONTRIBUTION DE L'ACTION

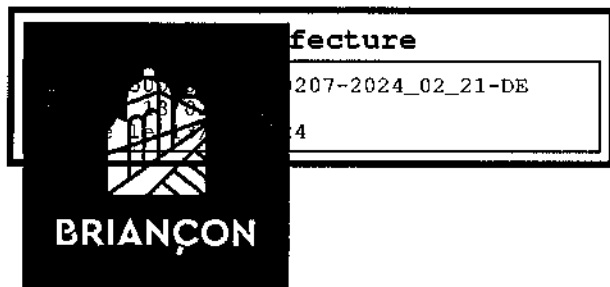
- S'inscrire dans la volonté de Briançon, commune à celle du Réseau des Sites Majeurs Vauban, de mieux faire connaître la ville, son histoire et son patrimoine fortifié à un public le plus large possible.
- Répondre aux objectifs du label Ville d'art et d'histoire de valoriser le patrimoine dans toutes ses composantes.

BUDGET ARRÊTÉ

005-210500237-20240207-2024_02_21-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

Dépenses**Recettes**

Prestations de service (Compagnie clown comédiens)	3 500,00	Demande de subvention VPAH DRAC PACA	300,00€
Communication (flyers)	350,00	Demande de subvention CDO5	450,00€
		Autofinancement	3 100€
Total en euros TTC	3 850.00€	Total en euros TTC	3 850.00€



FICHE ACTION 7

RENOUVELEMENT OFFRE SERVICE EDUCATIF

MOTIVATION DE L'ACTION

Dans le cadre de la convention Ville d'art et d'histoire, et de ses objectifs d'éducation du jeune public à l'architecture, au patrimoine et au cadre de vie, le service du patrimoine engage, en 2024, une refonte totale de l'offre de son service éducatif.

Dans ce cadre spécifique, plusieurs actions seront engagées :

- La mise à jour de l'ensemble de l'offre de visites et ateliers avec renouvellement de l'ensemble des ateliers et réalisations proposées ;
- Réédition des supports de présentation de l'offre éducative via deux livrets de la collection « Exploreurs » destinés aux établissements scolaires (écoles primaires et collèges et lycées) pour assurer la diffusion et la promotion de cette nouvelle offre ;
- La réalisation de 3 nouvelles maquettes en bois à manipuler permettant d'aborder les techniques constructives et les principes architecturaux mis en œuvre de façon ludique :
 - reproduction d'une voûte sur arrêtes en pièces détachées ;
 - reproduction du système de défense de la porte de Pignerol (éléments de pont-levis, portes, herse...)
 - reproduction d'un moulin à eau (roue à aubes)) pour démonstration sur les canaux d'irrigation.

RÉSULTATS ATTENDUS ET IMPACT DE L'ACTION

- Mettre à jour l'offre du service éducatif à destination des scolaires ;
- Communiquer sur ces actions en direction des scolaires, des centres d'accueil pour enfants et de classes transplantées ;
- Promouvoir l'apprentissage des connaissances du jeune public par l'expérience ;
- Poursuivre la sensibilisation du jeune public au patrimoine, à l'architecture et au cadre de vie.

CONTRIBUTION DE L'ACTION

- S'inscrire dans la volonté de Briançon, commune à celle du Réseau des Sites Majeurs Vauban, de mieux faire connaître la ville, son histoire et son patrimoine fortifié à un public le plus large possible.
- Répondre aux objectifs du label Ville d'art et d'histoire de valoriser le patrimoine dans toutes ses composantes.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_21-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

BUDGET PRÉVISIONNEL :

Dépenses		Recettes	
Impression deux livrets Exploreurs pour écoles primaires et collèges et lycées	750€	Demande de subvention VPAH DRAC PACA	1500€
Réalisation de 3 maquettes en bois : voutes sur arrêtes / système défensif de porte et roue à aubes	2320€	Demande de subvention CDO5	400€
		Autofinancement	1 170€
Total en euros TTC	3070.00€	Total en euros TTC	3070.00€



Conseil municipal du 07 février 2024

**Développement du sport : conventions d'objectifs et de moyens
Ville / C.S.H.B. – H.C.B.**

Note de synthèse n°22

■ **Exposé des motifs :**

La Ville de Briançon soutient financièrement depuis des années près de cinquante associations sportives dont l'intérêt pour la jeunesse n'est plus à démontrer.

En effet, c'est notamment au sein de ces associations que les jeunes apprennent à développer l'esprit d'équipe, la solidarité, la combativité ainsi que de nombreuses qualités physiques ou techniques.

Parmi celles-ci, le hockey sur glace et le ski alpin, activités traditionnelles et populaires y occupent des places de choix.

Présent à Briançon depuis plus de 80 ans, le HCB (anciennement BAPHC) regroupe près de 200 jeunes briançonnais. De son côté, le CSHB, créé en 1923, est aujourd'hui un acteur majeur du ski dans la vallée et le département, encadrant près de 120 jeunes de 6 à 21 ans.

L'engouement que ces deux clubs suscite permet des vocations, une ouverture vers le sport de haut-niveau ou vers des filières de formation professionnelle qui les aideront à faire plus tard de leur passion leur métier.

Pour toutes ces raisons, et afin d'assurer la promotion de la ville et des sports d'hiver indispensable au développement économique et touristique de Briançon, il est essentiel de pérenniser les relations entre la ville de Briançon et ces deux clubs sportifs.

■ **Enjeux :**

Le renouvellement du soutien de la Ville à ces clubs est essentiel pour permettre aux jeunes Briançonnais de pratiquer ces activités de territoire mais également pour susciter des vocations (moniteurs de ski, guides de hautes montagnes, pisteurs, entraîneurs) et permettre l'accès au sport de haut-niveau.

■ **Calendrier de mise en œuvre :**

Ces conventions liant les associations à la Ville de Briançon sont établies pour une durée d'un an.

■ **Incidence financière :**

Montant de la subvention 2023 allouée au HCB (anciennement BAPHC) :

SOIXANTE DEUX-MILLE EUROS (62 000 €)

Montant de la subvention 2023 allouée au CSHB :

CINQUANTE-DEUX MILLE EUROS (52 000 €)

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_22-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024



**DELIBÉRATIONS N°22
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FÉVRIER 2024**

DEL 2024.02.07/22

Thème :

SPORTS

Objet :

Développement du sport : conventions d'objectifs et de moyens Ville / C.S.H.B. - H.C.B.

Le **mercredi 07 février 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Christian JULLIEN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christophe OSTI, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Catherine VALDENNAIRE, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Convocation :

Date: 01/02/2024

Affichage: 01/02/2024

Étaient représentés :

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 26

Nombre de suffrages

exprimés : 29

Absents excusés :

Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne FAURE-BRAC, Corinne ASCHETTINO, Lou AFRICAÏN

Absents :

Annie ASTIER-CONVERSE, Gabriel LÉON, Christian FERRUS

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024-102-22-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

- Rapporteur :** Christian JULLIEN
- VU** le code Général des Collectivités territoriales ;
- VU** la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, notamment ses articles 19-1 à 19-4 ;
- VU** le décret n° 2001-828 du 4 septembre 2001 pris pour l'application de l'article 19-3 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 ;
- VU** la délibération N° 2023.02.08/12 du 08 février 2023, qui porte attribution des subventions aux associations et clubs sportifs.
- CONSIDERANT** qu'il a été attribué pour l'année 2023 une subvention d'un montant de SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS (62 000 €) au Hockey Club Briançon (H.C.B.) et de CINQUANTE-DEUX MILLE EUROS (52 000 €) au Club des Sports d'Hiver de Briançon (C.S.H.B.) ;
- CONSIDERANT** que la Ville est tenue de signer une convention d'objectifs avec toute association percevant une subvention d'un montant supérieur à VINGT-TROIS MILLE EUROS (23 000 euros) ;
- CONSIDERANT** que la Ville de Briançon soutient financièrement depuis des années des associations sportives dont l'intérêt pour la jeunesse n'est plus à démontrer et que, parmi celles-ci, le hockey sur glace et le ski, activités traditionnelles, populaires et de territoire occupent une place de choix ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission « Vie quotidienne-Jeunesse & Sports », réunie le 05 février 2024.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_22-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'approuver les dispositions des conventions d'objectifs et de moyens avec le H.C.B. et le C.S.H.B. jointes à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

SPORTS DEL 2024.02.07/22

PUBLIÉE LE : 13 FEV, 2024

Le Maire,

Arnaud MURGIA



AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_22-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024



**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE
MOYENS ENTRE LA VILLE DE BRIANÇON
ET L'ASSOCIATION « CLUB DES SPORTS
D'HIVER DE BRIANÇON » (CSHB)**

ENTRE

La **ville de Briançon**, représentée par son maire en exercice, Monsieur **Arnaud MURGIA**, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal n°DEL 2023.02.07/22a du 07 février 2024,

D'UNE PART,

ET

L'**association « Club des Sports d'Hiver de Briançon » (CSHB)**, association régie par la loi du 1er juillet 1901 immatriculée sous le numéro de Siret : 782 424 881 00012, dont le siège social est situé 7 Avenue René Froger 05100 BRIANÇON représentée par sa Présidente en exercice, Madame Ludivine RUER, dûment habilitée à signer la présente convention,

D'AUTRE PART,

PREAMBULE

La Ville de Briançon soutient financièrement depuis des années près de cinquante associations sportives dont l'intérêt pour la jeunesse n'est plus à démontrer.

En effet, c'est notamment au sein de ces associations que les jeunes apprennent à développer l'esprit d'équipe, la solidarité, la combativité ainsi que de nombreuses qualités physiques ou techniques.

Parmi celles-ci, le ski alpin, activité traditionnelle, populaire et de territoire présente à Briançon y occupe une place de choix.

L'engouement qu'il suscite permet des vocations, une ouverture vers le sport de haut-niveau ou vers des filières de formation professionnelle qui les aideront à faire plus tard de leur passion leur métier.

Pour toutes ces raisons, et parallèlement afin d'assurer la promotion de la ville et des sports d'hiver indispensable au développement économique et touristique de Briançon, il est essentiel de pérenniser les relations entre la ville de Briançon et le CSHB et d'approuver la signature des conventions d'objectifs et de moyens liant les parties.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_22-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'instaurer un partenariat entre la Ville de Briançon et l'association Club des Sports d'Hiver de Briançon afin d'encourager la pratique du ski ainsi que la préparation et la formation des jeunes skieurs aux métiers du ski.

ARTICLE 2 – LA DÉCOUVERTE DU SKI ALPIN

2.1 - Le CSHB et l'école primaire

Le CSHB s'engage à participer, à titre gracieux, à l'encadrement des sorties « plein air ski » des écoles primaires en mettant à disposition des directeurs d'école, du personnel possédant les diplômes d'État requis pour l'enseignement du ski, à raison de 12 interventions par saison.

2.2 - Le CSHB et l'École Municipale de Ski

Les entraîneurs diplômés d'État et les dirigeants du club mettent leur expérience au service des responsables de l'École Municipale de Ski afin d'élaborer en parfaite concertation un projet technique et pédagogique cohérent pour l'apprentissage du ski alpin.

Par cette collaboration, la détection d'enfants susceptibles de se destiner à la pratique du ski de compétition ou à l'enseignement du ski sera également possible.

ARTICLE 3 – LE SKI, UNE TECHNIQUE ET DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ À ACQUÉRIR

Comme toute activité sportive, la pratique du ski alpin nécessite l'acquisition d'une technique et d'une connaissance approfondie du milieu naturel. La connaissance du milieu montagnard est un gage de sécurité indispensable à une bonne pratique de l'activité ski.

Afin de transmettre cette expérience aux jeunes générations de skieurs, le CSHB se dote d'entraîneurs possédant un diplôme d'État pour l'enseignement et l'entraînement au ski alpin.

ARTICLE 4 – LE CLUB DES SPORTS D'HIVER DE BRIANÇON ET LA COMPÉTITION

Conformément aux dispositions de son assemblée générale et de son conseil d'administration, le CSHB a pour objectif premier la pratique de la compétition de ski alpin.

Le CSHB engage ses coureurs, de la catégorie mille-pattes à la catégorie senior, dans les compétitions locales, départementales, régionales, nationales et internationales.

Le CSHB se donne pour objectif d'accompagner le jeune skieur jusqu'au plus haut de ses possibilités et de son potentiel physique, technique et psychologique.

ARTICLE 5 – LE CLUB DES SPORTS D'HIVER DE BRIANÇON ET LA FORMATION QUALIFIANTE

À partir de la catégorie « cadet », le CSHB s'engage à accompagner les jeunes skieurs du club jusqu'au test de capacité du Brevet d'État de ski alpin. Le CSHB assure également la formation des membres bénévoles du club souhaitant obtenir des diplômes de juges et

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_22-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

d'officiels permettant l'organisation des compétitions dans de bonnes conditions. Les officiels ainsi formés participent bénévolement à l'organisation de compétitions nationales et internationales.

ARTICLE 6 – LE CLUB DES SPORTS D'HIVER DE BRIANÇON ET LA PROMOTION DE LA VILLE

Le CSHB s'engage à promouvoir la ville de Briançon et à utiliser le plus largement possible le logo et les différents supports publicitaires que la Ville de Briançon lui fournira :

- Stickers sur les véhicules du club,
- Logo sur la tenue des coureurs, sur les papiers à en-tête et sur les brochures du club,
- Banderoles sur les aires d'arrivée des compétitions ainsi que lors des remises des prix.

ARTICLE 7 – LE CLUB DES SPORTS D'HIVER DE BRIANÇON ET L'ORGANISATION DE COMPÉTITIONS

Le CSHB s'engage à organiser au moins trois compétitions par saison de niveau local, départemental, régional, national ou international.

Les compétitions nationales ou internationales pourront faire l'objet d'une organisation et d'un financement exceptionnel.

ARTICLE 8 – LE CSHB ET L'ANIMATION DE LA STATION DE SKI

Le CSHB s'engage aux côtés de l'école de ski de Briançon à participer, avec ses entraîneurs et coureurs, aux manifestations diverses mises en place pour l'animation de la station (ex : descente aux flambeaux). Le CSHB recherchera toute autre animation afin de permettre la valorisation et la promotion du domaine skiable Serre Chevalier 1200.

ARTICLE 9 – LE CSHB ET LES SECOURS EN STATION

Les entraîneurs diplômés d'État et les professionnels du ski licenciés au CSHB s'engagent à participer activement aux besoins nécessaires au bon fonctionnement d'une intervention d'urgence sur la station de Serre Chevalier 1200 (ex : sondage en cas d'avalanche).

ARTICLE 10 – IMPLICATION DES DIRIGEANTS DU CLUB DANS LES INSTANCES DÉPARTEMENTALES, RÉGIONALES ET NATIONALES DU SKI

Les membres du CSHB s'impliquent pleinement au niveau des instances départementales, régionales et nationales.

ARTICLE 11 – RÉDDITION DES COMPTES

Le CSHB transmet à la ville de Briançon son compte d'exploitation et son bilan, tels qu'ils sont arrêtés par son expert-comptable, 8 jours au moins avant la date de son assemblée générale ayant pour objet l'examen desdits documents ainsi que son rapport d'activité.

ARTICLE 12 – PARTICIPATION DE LA VILLE AUX ACTIONS DU CLUB DES SPORTS D'HIVER DE BRIANÇON

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_22-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

Les actions développées par le CSHB, telles qu'elles figurent dans la présente convention, constituent une utilité communale dès lors qu'elles permettent la découverte, l'apprentissage, la pratique d'un sport par les Briançonnais, ainsi que la préparation et la formation des jeunes skieurs aux métiers du ski.

C'est pourquoi, la ville de Briançon a décidé de verser au CSHB une subvention de **CINQUANTE DEUX MILLE EUROS (52 000 €) pour l'année 2024.**

Cette subvention a été versée, pour moitié, en deux fois, en juin et en septembre.

Par ailleurs, le CSHB s'engage à faire annuellement une demande de subvention aux différentes communes dans lesquelles résident ses adhérents, sauf impossibilité ou raison dûment motivée et devra en justifier auprès de la ville de Briançon.

ARTICLE 13 - DURÉE

La présente convention est établie pour l'année 2024.

ARTICLE 14 - AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 15 - RÉSILIATION

Le CSHB peut à tout moment résilier la présente convention, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois. Dans ce cas, la Ville est dégagée, à l'égard de l'association de ses engagements résultant de la présente convention, y compris les quotes-parts de subvention non encore versées.

La Ville pourra résilier à tout moment la présente convention, sous réserve d'un préavis de trois mois, si le CSHB ne respecte pas les engagements pris par la présente convention.

ARTICLE 16 - LITIGES

La présente convention est soumise en toutes ses dispositions à la loi de la République Française et tous les différends relatifs à son interprétation ou à son exécution relèvent du tribunal administratif de Marseille.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_22-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

ARTICLE 17 - ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention et notamment pour la signification de tous actes de poursuites, les parties font élection de domicile :

- **pour la ville de Briançon** : en l'Hôtel de Ville, sis Immeuble « Les Cordeliers » - 1, Rue Aspirant Jan - 05100 Briançon ;
- **pour le CSHB**: En son siège social, sis 7 avenue René Froger, 05100 Briançon.

Fait en trois (3) exemplaires originaux à Briançon, le

Le Club des Sports
d'hiver de Briançon,

Pour la ville de Briançon,
Le Maire,

Ludivine RUER

Arnaud MURGIA

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_22-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024



**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA VILLE DE BRIANÇON ET
L'ASSOCIATION "HOCKEY CLUB BRIANÇON"**

ENTRE

La **Ville de Briançon**, représentée par son maire en exercice, Monsieur **Arnaud MURGIA**, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal n°DEL 2023.02.07/22b du 07 février 2024,

D'UNE PART,

ET

L'association Hockey Club Briançon (HCB), association régie par la loi du 1er juillet 1901 immatriculée sous le numéro de Siret : 983 622 142 00013, dont le siège social est situé rue Bermond Gonnet 05100 Briançon cedex, représentée par son Président, Monsieur **Bernard ROUILLARD**, dûment habilité à signer la présente en vertu d'une délibération du conseil d'administration du B.A.P.H.C en date du 22 juin 2022,

D'AUTRE PART,

PRÉAMBULE

Le hockey sur glace est un sport traditionnel et populaire à Briançon. Il permet de développer l'esprit d'équipe, la solidarité, la combativité ainsi que de nombreuses qualités techniques et physiques. Pratiqué par de nombreux jeunes briançonnais pendant leur enfance et leur adolescence, il offre aux meilleurs d'entre eux la possibilité d'intégrer l'équipe senior évoluant au plus haut niveau de la compétition française ou de suivre les filières de formation professionnelle.

Cette « pépinière » est indispensable pour maintenir et développer la présence de ce sport de montagne à Briançon.

En outre, les matches organisés régulièrement dans toutes les catégories d'âge constituent une animation appréciée par les briançonnais et les nombreux touristes fréquentant notre région.

Pour ces raisons et afin de préserver l'enseignement et la pratique de ce sport, la ville de Briançon et l'association conviennent de pérenniser leurs relations contractuelles en adaptant les termes de la présente convention.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_22-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

CECI ÉTANT EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - RÔLE DE L'ASSOCIATION

Le HCB prend à sa charge les entraînements de ses adhérents, leur encadrement, l'organisation et la participation aux rencontres sportives organisées par la fédération, ainsi que les tournois et matches amicaux.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENT FINANCIER DE LA COMMUNE

Les actions développées par le HCB, telles qu'elles figurent dans la présente convention, constituent une utilité communale dès lors qu'elles permettent la découverte, l'apprentissage et la pratique d'un sport par les briançonnais.

C'est pourquoi, la ville de Briançon a décidé de verser au HCB une subvention **62 000 (SOIXANTE DEUX MILLE) EUROS pour l'année 2024.**

Cette subvention a été versée, par moitié, en juin et en septembre.

Par ailleurs, le HCB s'engage à faire annuellement une demande de subvention aux différentes communes dans lesquelles résident ses adhérents sauf impossibilité ou raison dûment motivée et devra en justifier auprès de la ville de Briançon.

ARTICLE 3 - REDDITION DES COMPTES

Le HCB transmet à la ville de Briançon son compte d'exploitation et son bilan, tels qu'ils sont arrêtés par son expert-comptable, 8 jours au moins avant la date de son assemblée générale ayant pour objet l'examen desdits documents, ainsi que son rapport d'activité.

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La ville souhaite conserver un droit de regard sur la gestion de la subvention ; à cet effet, l'association lui transmettra la balance des comptes en fin d'exercice.

À tout moment, la ville pourra demander à l'association les justificatifs comptables qu'elle jugera nécessaires d'examiner.

L'ensemble du présent article est applicable dès la signature de la présente convention par les parties.

ARTICLE 5- ANIMATION ET PROMOTION DE LA VILLE

Pour promouvoir le hockey sur glace et participer à l'animation de la ville pendant les saisons touristiques, le HCB s'engage à organiser gratuitement ou à participer gratuitement au moins à une manifestation publique.

Cette manifestation sera décidée en concertation avec la ville.

Le club sera également sollicité pour mettre à disposition des bénévoles lors des événements sportifs majeurs organisés par la ville.

ARTICLE 6 - DURÉE

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_22-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

La présente convention est établie pour l'année 2024.

ARTICLE 7 – AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 8 – RÉSILIATION

L'association peut à tout moment résilier la présente convention moyennant un préavis de trois mois. Dans ce cas, la ville est libérée à l'égard de l'association de ses engagements résultant de la présente convention, y compris les quotes-parts de subventions non encore versées.

La ville pourra résilier à tout moment la présente convention avec un préavis de trois mois si l'association ne respecte pas les engagements pris dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 9 - LITIGES

La présente convention est soumise en toutes ses dispositions à la loi de la République Française et tous les différends relatifs à son interprétation ou à son exécution relèvent du tribunal administratif de Marseille.

ARTICLE 10 – ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention et notamment pour la signification de tous actes de poursuites, les parties font élection de domicile :

- **pour la Ville de Briançon** : en l'Hôtel de Ville, sis Immeuble « Les Cordeliers » - 1, Rue Aspirant Jan - 05100 Briançon ;
- **pour le HCB** : En son siège social, sis rue Bermond Gonnet 05100 Briançon.

Fait en 3 exemplaires à Briançon, le

Pour le Hockey Club Briançon,
Le Président,

Pour la Ville de Briançon,
Le Maire,

Bernard ROUILLARD.

Arnaud MURGIA.



Conseil municipal du 7 Février 2024

Convention d'utilisation et de gestion technique de la structure artificielle d'escalade du gymnase Chancel de Briançon au profit de l'association « Briançon Escalade »

Note de synthèse n°23

■ Exposé des motifs :

Dans le cadre de la politique sportive de la Ville de Briançon et dans un souci de développement de la pratique de l'escalade, il convient de renouveler la convention d'utilisation et de gestion technique de la structure artificielle d'escalade du gymnase Chancel. Au regard du projet associatif et sportif de l'association « BRIANÇON ESCALADE » qui souhaite développer la pratique de l'escalade et au vu du savoir-faire et de l'expérience avérés de cette association, la Ville de Briançon a donc décidé de continuer à s'associer avec elle.

■ Enjeu :

Afin de fixer les droits et obligations de chacune des parties dans le cadre de l'utilisation de la structure artificielle d'escalade du gymnase Chancel, il convient d'établir une convention entre la Ville de Briançon et l'association « BRIANÇON ESCALADE », sachant que l'association s'engage à :

- Promouvoir et à développer la pratique de l'escalade à travers la formation, l'enseignement, l'animation et la compétition,
- Respecter le règlement d'utilisation de la structure artificielle d'escalade du gymnase Chancel,
- Assurer son propre encadrement par un personnel licencié, qualifié et expérimenté,
- Respecter le règlement intérieur des stades et gymnases de la Ville de Briançon.

■ Calendrier de mise en œuvre :

La convention est consentie pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

■ Incidence financière :

L'ensemble des créneaux affectés à l'association Briançon Escalade le sera à titre gratuit.

Les frais inhérents à la maintenance et l'entretien technique régulier et réglementaire de la structure artificielle d'escalade, font l'objet du versement d'une subvention annuelle de 3000 euros en 2023, versée par la Ville de Briançon à l'association Briançon Escalade.

L'Association Briançon Escalade, en collaboration avec le service des sports fera chaque année au mois d'octobre, un état des lieux des investissements nécessaires à la gestion et au suivi de la structure. Les investissements touchant à l'intégrité de la structure, ainsi que les tapis de protection seront portés par la mairie de Briançon. Les investissements relatifs à l'entretien courant du mur (prise, dégaines, etc...) seront portés par le club Briançon Escalade.



DELIBÉRATIONS N°23
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FÉVRIER 2024

DEL 2024.02.07/23

Le **mercredi 07 février 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

SPORTS

Objet :

Convention d'
utilisation et de
gestion technique de
la structure
artificielle d'
escalade du gymnase
Chancel de Briançon
au profit de l'
association
« Briançon
Escalade »

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Christian JULLIEN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christophe OSTI, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Catherine VALDENNAIRE, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS

Convocation :

Date: 01/02/2024

Affichage: 01/02/2024

Absents excusés :

Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne FAURE-BRAC, Corinne ASCHETTINO, Lou AFRICAÏN

Nombre de membres
du conseil municipal

Absents :

En exercice : 33

Annie ASTIER-CONVERSET, Gabriel LÉON, Christian FERRUS

Présents : 26

Secrétaire de séance :

Nombre de
suffrages

Émilie GENOUX DESMOULINS

exprimés : 29

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024
Rapporteur: Christian ULLIEN
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

- VU** le code Général des Collectivités territoriales ;
- VU** la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, notamment ses articles 19-1 à 19-4 ;
- VU** le décret n° 2001-828 du 4 septembre 2001 pris pour l'application de l'article 19-3 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 ;
- CONSIDERANT** la demande formulée par l'association « Briançon Escalade », de renouveler la convention d'utilisation et de gestion technique de la structure artificielle d'escalade du gymnase Chancel au profit de l'association « Briançon Escalade » ;
- CONSIDERANT** le projet associatif et sportif de l'association « Briançon Escalade » qui depuis de nombreuses années développe la pratique de l'escalade de loisirs, de compétitions, ainsi que la formation aux métiers de la montagne et au vu du savoir-faire et de l'expérience avérés de l'association, la Ville de Briançon a décidé de continuer à s'associer avec elle ;
- CONSIDERANT** le projet de convention joint en annexe ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission « Vie quotidienne-Jeunesse & Sports », réunie le 05 février 2024,

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_23-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'approuver les dispositions de la convention d'utilisation et de gestion technique de la structure artificielle d'escalade du gymnase Chancel de Briançon au profit de l'association « Briançon Escalade » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

SPORTS DEL 2024.02.07/23

PUBLIÉE LE: 13 FEV. 2024

le Maire,

Arnaud MURCIA



AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_23-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024



**CONVENTION D'UTILISATION ET DE
GESTION TECHNIQUE DE LA
STRUCTURE ARTIFICIELLE DE
BRIANÇON AU PROFIT DE
L'ASSOCIATION « BRIANÇON
ESCALADE »**

ENTRE

La Ville de Briançon, représentée par son maire en exercice, Monsieur **Arnaud MURGIA**, dûment habilité à signer la présente convention par délibération DEL n°2024.02.07/23 du conseil municipal en date du 07 février 2024.

D'UNE PART,

ET

L'association « Briançon Escalade », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 immatriculée sous le numéro de SIRET : 448 606 053 00024, dont le siège social est situé Gymnase Chancel – Rue Marius Chancel – 05100 Briançon représentée par son président **Alban LAROUÉ** dûment habilité à la signature de la présente convention.

PRÉAMBULE

Dans le cadre de la politique sportive de la Ville de Briançon et dans un souci de développement de la pratique de l'escalade, il convient de renouveler la convention d'utilisation et de gestion technique de la structure artificielle d'escalade du gymnase Chancel. Au regard du projet associatif et sportif de l'association « BRIANÇON ESCALADE » qui souhaite développer la pratique de l'escalade et au vu du savoir-faire et de l'expérience avérés de cette association, la Ville de Briançon a donc décidé de continuer à s'associer avec elle.

CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 – CRENEAUX D'UTILISATION DE LA STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE PAR L'ASSOCIATION BRIANÇON ESCALADE ET PLANNING DES COMPETITIONS ET DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

La Ville transmettra annuellement les créneaux d'utilisation attribués à l'association « Briançon Escalade » établis lors de la réunion d'attribution des créneaux d'installations sportives aux associations. Il pourra varier en fonction des compétitions officielles du club

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_23-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 20/02/2024

Le basket ou d'éventuellement manifestations organisées par la ville de Briançon ou le CSAB dans l'enceinte du Gymnase « Chancel »

De son côté, l'association « Briançon Escalade » peut bénéficier, si besoin est, de l'utilisation exclusive de la structure artificielle d'escalade pour organiser des compétitions, des manifestations ou des formations officielles à l'attention de ses adhérents, ceci pour des périodes ne pouvant excéder 8 jours. L'association « Briançon Escalade » s'engage à transmettre le plus rapidement possible à la ville le planning des compétitions et des manifestations sportives organisées par le club et en tous cas au minimum trois mois avant les manifestations. Celles-ci devront faire l'objet d'une validation par le service des sports.

L'utilisation s'exerce dans le respect du règlement intérieur des stades et gymnases de la Ville de Briançon et sous la tutelle du service des sports.

L'attribution du solde des créneaux horaires aux différents utilisateurs institutionnels de la structure artificielle d'escalade sera effectuée par le service des sports après avis consultatif de l'association « Briançon Escalade.

Ceux-ci devront s'engager à respecter le règlement d'utilisation de la structure artificielle d'escalade, assurer leur propre encadrement par un personnel licencié, qualifié ou expérimenté et détenir au minimum une assurance en responsabilité civile pour la pratique de l'escalade.

ARTICLE 2 - UTILISATION DU LOCAL DE STOCKAGE

L'association « Briançon Escalade » disposera dans le local de stockage affecté aux utilisateurs de la structure artificielle d'escalade, d'un local d'une surface d'environ 20m² à accès protégé, pour entreposer son matériel nécessaire à la pratique sur la structure artificielle d'escalade du Gymnase et pour organiser la gestion technique de la structure artificielle d'escalade dans le cadre de la mission de gestion qui lui est confié (article 3). Ce local devra être assuré conformément à la réglementation en vigueur (cf article n°7).

ARTICLE 3 - GESTION TECHNIQUE DE LA STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE

L'association « Briançon Escalade » assurera, en concertation avec le service des sports et les différents utilisateurs, la gestion technique de la structure artificielle d'escalade. Ainsi,

- Elle assurera le contrôle visuel des éléments de sécurité de la structure d'escalade, points d'assurage, relais, dégaines, de l'intégrité des prises et panneaux d'escalade,
- Elle remplacera tous les éléments défectueux, sauf ceux touchant à la structure qui sont du ressort des services de la ville.
- Elle préviendra, immédiatement, le service des sports de tout dysfonctionnement pouvant présenter un danger pour les utilisateurs. Dans les situations d'urgence ou dans le doute, elle devra interdire l'utilisation en attendant les services de la ville.
- Elle modifiera régulièrement et au minimum une fois par an l'ensemble des voies d'escalade en tenant compte des besoins des différents public utilisateurs, notamment scolaires, en consultation avec le service des sports de la ville.
- La cotation devra être affichée au pied des voies,

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_23-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

- Elle ouvrira et mettra à jour un cahier de maintenance et de sécurité de la structure, sur lequel seront systématiquement notées les dates et la nature des interventions réalisées par l'association Briançon Escalade selon les préconisations en vigueur,
- Elle fournira annuellement, à la fin de la saison sportive un bilan d'activité comprenant entre autres les contrôles effectués,
 - Elle rédigera un règlement d'utilisation et procédera à son affichage, dans un lieu visible par tous. La Ville de Briançon s'assurera de la présence des espaces d'affichages nécessaires et prendra en charge les éventuels frais d'affichage et de diffusion. Ce document sera transmis à l'ensemble des utilisateurs, et devra également être disponible sur le site internet de Briançon Escalade ;
 - Elle assurera la gestion et contrôle des EPI (Equipements de protection individuels) conformément aux normes et règles en vigueur ;
 - L'utilisation individuelle de la SAE est interdite sauf sur demande auprès du service des sports.

ARTICLE 4 - ENTRETIEN DU MATERIEL ET DE LA SALLE

L'Association Briançon Escalade, en collaboration avec le service des sports fera chaque année au mois d'octobre, un état des lieux des investissements nécessaires à la gestion et au suivi de la structure. Les investissements touchant à l'intégrité de la structure, ainsi que les tapis de protection seront portés par la mairie de Briançon. Les investissements relatifs à l'entretien courant du mur (prise, dégaines, etc...) seront portés par le club Briançon Escalade.

ARTICLE 5 - INTERVENTIONS TECHNIQUES

Pour assurer la maintenance technique de la structure artificielle d'escalade, la ville de Briançon s'engage à autoriser l'association à utiliser des créneaux horaires non affectés après validation par le service des sports.

ARTICLE 6 - DISPOSITIONS FINANCIERES

L'ensemble des créneaux affectés à l'association Briançon Escalade le sera à titre gratuit.

Il ne sera réclamé aucune redevance pour l'utilisation du local de stockage, prévue à l'article 2.

Les frais inhérents à la maintenance et l'entretien technique régulier et règlementaire de la structure artificielle d'escalade, font l'objet du versement d'une subvention annuelle par la ville de Briançon à l'association Briançon Escalade.

ARTICLE 7 - ASSURANCES

Il est expressément entendu, comme constituant un élément déterminant de la volonté des parties, que la responsabilité de la ville comme celle de l'association ne saurait être recherchée, pour quelque cause que ce soit, notamment en cas d'accident occasionné par une mauvaise utilisation des équipements en place.

Les biens objet de la présente convention (Local de stockage) sont placés sous la responsabilité pleine et entière de l'occupant. A cet effet, ce dernier a obligation de contracter une assurance couvrant tous les dommages consécutifs à des risques locatifs, vols et vandalisme, incendies, explosions, dégâts des eaux afférents aux

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_23-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 10/02/2024

locaux, agencements, matériels et mobiliers ainsi que les dommages consécutifs à des risques spéciaux (tempêtes, grêle, etc...) L'ensemble de ces risques devant être couverts par une police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, en valeur à neuf tant pour les biens immobiliers que mobiliers.

L'occupant s'engage à fournir lors de la signature de la convention une copie des contrats d'assurances à la ville de Briançon reprenant les éléments indiqués ci-dessus.

Il remettra à la ville de Briançon dans un délai d'une semaine suivant la signature de la présente convention une attestation de son assureur indiquant la nature, le numéro et le montant des garanties de ses polices.

Il devra justifier chaque année de cette assurance sans que l'absence de demande de justification puisse entraîner une quelconque responsabilité de la ville de Briançon.

Par ailleurs, l'occupant devra fournir annuellement à la ville de Briançon, sans que cette dernière n'ait besoin d'en faire la demande, une attestation justifiant de sa responsabilité civile du fait de son activité tant pour ses membres que pour ses licenciés.

L'occupant ainsi que les assureurs renoncent à tous recours contre la ville de Briançon et ses assureurs.

Sans préjudice de ses droits envers quiconque, il renonce à tout recours contre la ville de Briançon à raison :

- a) De toutes déficiences et d'arrêt momentané du fonctionnement des équipements.
- b) Des vols et dégâts immobiliers qui en seraient la conséquence ;
- c) D'une émeute, d'un attentat, avec ou sans explosif, de la force majeure, du cas fortuit, de faits de grèves et en général de tous faits imprévisibles ;
- d) En cas d'incendie total ou partiel, il ne pourra exiger aucune indemnité pour privation de jouissance.

L'occupant devra déclarer au plus tard sous 24 heures à l'assureur d'une part et à la ville de Briançon d'autre part, tout sinistre quelle qu'en soit l'importance, même s'il n'en résulte aucun dégât apparent.

L'occupant sera personnellement tenu responsable de toute aggravation résultant de son silence ou de son retard.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_23-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié **ARTICLE 8 DUREE**

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

L'occupant reconnaît expressément que la présente convention de mise à disposition ne lui confère aucun droit au renouvellement ;

ARTICLE 9 - CLAUSE RESOLUTOIRE

A défaut de l'exécution de l'une des clauses de la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit si bon semble à la ville de Briançon, un mois après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse, sans aucune formalité de justice.

Passé ce délai, si l'occupant n'évacue pas les locaux mis à disposition, il suffira pour l'y contraindre d'une ordonnance de référé, sans préjudice de dommage et intérêts.

ARTICLE 10 - RESILIATION

Les deux parties signataires auront la faculté de résilier la présente convention sous réserve d'un préavis de TROIS (3) mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Toutefois en cas de non-respect par l'une des parties de l'une des obligations contenues dans la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit, y compris pour un motif d'intérêt général, à l'expiration d'un délai de QUINZE (15) jours suivant l'envoi par l'autre partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception contenant mise en demeure d'avoir à exécuter et restée sans effet.

ARTICLE 11 - AVENANT A LA CONVENTION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 12 - TRIBUNAUX COMPÉTENTS

En cas de litige concernant l'application de cette convention, un arbitrage sera demandé auprès d'une commission dans laquelle seront associés obligatoirement Monsieur le Maire de Briançon et le Président du Comité Départemental.

Si aucun accord à l'amiable n'est trouvé, le Tribunal Administratif de Marseille sera seul compétent pour régler les litiges entre la Ville de Briançon et l'association « Briançon Escalade ».

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_23-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

ARTICLE 13 - DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties élisent domicile :

- **La Ville de Briançon** : en la Mairie de Briançon - 1, Rue Aspirant Jan - 05100 BRIANÇON ;
- **L'association « Briançon Escalade »** : en son siège sis Gymnase Chancel - Rue Marius Chancel - 05100 BRIANÇON.

Fait à Briançon, en trois exemplaires originaux, le.

Pour l'association « Briançon Escalade »
Le Président,

Pour la ville de Briançon,
Le Maire,

Alban LAROUÉ.

Arnaud MURGIA.



Conseil municipal du 7 février 2024

Inauguration du mur d'escalade du Parc des Sports – Convention avec l'association des Internationaux de Serre Chevalier Briançon

Note de synthèse N°24

■ Exposé des motifs :

La nouvelle structure artificielle d'escalade du parc des sports a été inaugurée lors de la soirée du 13/07/2023, à l'occasion de la deuxième journée du Mondial de l'Escalade.

Un spectacle musical et pyrotechnique a clôturé la soirée.

Le Département des Hautes Alpes a accordé à la Ville une subvention de 7 000 € pour le financement de ce spectacle, qu'il conviendrait de reverser à l'association qui a pris en charge les dépenses.

■ Enjeu :

La présente délibération permet d'approuver par convention les principes de reversement de la subvention perçue par la Ville.

La dépense subventionnable retenue par le Département s'élève à 21 580 € TTC.

La convention, ainsi qu'un état des dépenses prises en charge par l'association pour l'organisation du spectacle, seront transmis au Département pour justifier le versement de la subvention.

■ Calendrier de mise en œuvre :

La Ville pourra verser les fonds à l'association dès que la convention aura été signée par les deux parties.

■ Incidence financière :

Par délibération du 05/07/2023, la Ville avait accordé une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association. La présente convention n'a pas d'incidence financière à terme, dans la mesure où la subvention perçue sera reversée sans frais supplémentaire.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_24-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024



**DELIBÉRATIONS N°24
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FÉVRIER 2024**

DEL 2024.02.07/24

Le **mercredi 07 février 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

SPORTS

Objet :

**Inauguration du mur
d'escalade du Parc
des Sports -
Convention avec
l'association des
Internationaux de
Serre Chevalier
Briançon**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Christian JULLIEN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christophe OSTI, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Catherine VALDENNAIRE, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Lou AFRICAIN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS

Convocation :

Date: 01/02/2024

Affichage: 01/02/2024

Absents excusés :

Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne FAURE-BRAC, Corinne ASCHETTINO,
Lou AFRICAIN,

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 26

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 29

Absents :

Annie ASTIER-CONVERSEZ, Gabriel LÉON, Christian FERRUS

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_24 AR
Rapporteur : Yoann LAGIER
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

- VU** l'article 1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération du Conseil municipal n°2023.07.05/117 du 05/07/2023 ;
- CONSIDERANT** l'achèvement de la nouvelle structure artificielle d'escalade du Parc des Sports ;
- CONSIDERANT** l'inauguration de cet équipement le 13/07/23, à l'occasion de l'édition 2023 du Mondial de l'Escalade, qui s'est conclue par un spectacle musical et pyrotechnique ;
- CONSIDERANT** le cout de ce spectacle évalué à 30 000 € HT, porté par l'association des Internationaux d'escalade de Briançon Serre Chevalier ;
- CONSIDERANT** la subvention de 7 000 € accordée par le Département à la Ville pour le financement de ce spectacle ;
- CONSIDERANT** le projet de convention ci-joint qui détermine les conditions de reversement de la subvention à l'association des Internationaux de Serre-Chevalier Briançon ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission « Vie Citoyenne, Jeunesse et Sports », réunie le 05/02/2024,

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_24-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'approuver les termes de la convention ci-jointe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

SPORTS DEL 2024.02.07/24

PUBLIÉE LE: 13 FEV. 2024

Le Maire,
Arnaud MURGIA



AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_24-DE

Reçu le 13/02/2024

Publi



BRIANÇON

INAUGURATION DU MUR D'ESCALADE DU PARC DE SPORTS - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES INTERNATIONAUX DE SERRE CHEVALIER BRIANCON

PREAMBULE

La nouvelle structure artificielle d'escalade du parc des sports a été inaugurée lors de la soirée du 13/07/2023, à l'occasion de la deuxième journée du Mondial de l'Escalade.

Un spectacle musical et pyrotechnique a clôturé la soirée.

Le Département des Hautes Alpes a accordé à la Ville une subvention de 7 000 € pour le financement de ce spectacle, qu'il conviendrait de reverser à l'association qui a pris en charge les dépenses.

ENTRE

La **Ville de Briançon**, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Arnaud MURGIA, dûment habilité à la signature de la présente convention en vertu de la délibération DEL n°2024.02.07/24 du Conseil municipal en date du 7 février 2024.

D'UNE PART,

ET

L'Association « **Les Internationaux d'Escalade de Serre Chevalier - Briançon** », association régie par la loi du 1er juillet 1901 immatriculée sous le numéro de Siret : 490 548 310 00021 et affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) sous le numéro 005042, dont le siège social est situé 6 chemin de Fortville - le Martinet - 05100 Briançon représentée par sa présidente Josiane FAURE, dûment habilitée à signer la présente convention.

D'AUTRE PART,

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_24-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

ARTICLE 1 - Objet

La présente convention formalise les principes de reversement de la subvention perçue par la Ville.

ARTICLE 2 – Modalités de reversement de la subvention

La dépense subventionnable retenue par le Département s'élève à 21 580 € TTC.

La Ville reversera à l'association la subvention perçue par le Département, d'un montant de 7 000 € si la dépense subventionnable est atteinte, après transmission par l'association à la Ville des documents suivants :

- Etat des dépenses acquittées (n° de chèque ou de virement à mentionner) prises en charge pour l'organisation du spectacle
- Factures correspondantes.

Ces pièces permettront à la Ville de justifier la subvention versée par le département.

ARTICLE 3 : Litiges

Le tribunal administratif de Marseille est compétent pour tout litige relevant de l'application de la présente convention.

Toutefois, les parties s'engagent à trouver une solution à l'amiable au litige avant tout recours devant une juridiction.

ARTICLE 4 : Durée et exécution de la convention

La présente convention prendra effet dès sa signature, pour une durée de 6 mois.

En deux exemplaires originaux, à Briançon le

Pour l'Association
« Les Internationaux d'Escalade de
Serre Chevalier »

Pour la Ville de Briançon

La Présidente

Le Maire,

Josiane FAURE

Arnaud MURGIA



Conseil municipal du 07 février 2024

**Mise à disposition d'éducateurs d'associations
sportives au profit de la Ville**

Note de synthèse n°25

■ **Exposé des motifs :**

Dans le cadre des activités scolaires et/ou périscolaires proposées par la direction des sports aux jeunes enfants briançonnais, la Ville de Briançon a besoin temporairement d'associations sportives locales ayant les compétences nécessaires à l'accomplissement de missions d'enseignement et d'encadrement des activités physiques et sportives.

Les associations sportives locales possèdent ces compétences ; elles peuvent mettre à disposition de la collectivité leur personnel enseignant.

■ **Enjeu :**

Le fait de compléter l'effectif des éducateurs du service des sports par des moniteurs des associations locales est une pratique fréquente qui permet, sur certaines activités, de renforcer l'encadrement ou d'apporter une expertise pédagogique.

Les associations :

- HOCKEY CLUB BRIANÇON
- BRIANÇON ESCALADE
- BUNNY HOP
- LES ESCARTONS
- AS EDELWEISS
- SERRE-CHEVALIER BRIANCON ATHLETISME
- RIVIERES EVASIONS

Se sont engagées auprès de la ville depuis de nombreuses années afin de compléter cette offre pédagogique.

■ **Calendrier de mise en œuvre :**

La convention prendra effet du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

■ **Incidence financière :**

- Ces prestations donnent lieu à une facturation, via un relevé d'heures mensuel, au tarif horaire unique de 28.00€.
- Durant cette mise à disposition, l'association reste l'employeur de ce personnel.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_25-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024



**DELIBÉRATIONS N°25
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FÉVRIER 2024**

DEL 2024.02.07/25

Thème :

SPORTS

Objet :

**Mise à disposition
d'éducateurs
d'associations
sportives au profit de
la Ville**

Le **mercredi 07 février 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Christian JULLIEN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christophe OSTI, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Catherine VALDENNAIRE, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Convocation :

Date: 01/02/2024

Affichage: 01/02/2024

Étaient représentés :

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 26

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 29

Absents excusés :

Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne FAURE-BRAC, Corinne ASCHETTINO,
Lou AFRICAÏN

Absents :

Annie ASTIER-CONVERSE, Gabriel LÉON, Christian FERRUS

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_25-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié **Rapporteur**

Patrick MICHEL

-
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 ;
- VU** le code du sport et notamment l'article L221-1, réglementant l'enseignement du sport contre rémunération ;
- VU** la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, notamment ses articles 19-1 à 19-4, selon lesquels les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent également à la santé. Leur promotion et leur développement est d'intérêt général ;
- CONSIDERANT** les diverses activités sportives, scolaires et périscolaires organisées par le service des sports ;
- CONSIDERANT** la présence sur le territoire briançonnais de professionnels de l'enseignement du sport dans de nombreuses disciplines ;
- CONSIDERANT** les propositions des associations sportives locales (HOCKEY CLUB BRIANÇON, BRIANÇON ESCALADE, BUNNY HOP, LES ESCARTONS, AS EDELWEISS, SERRE-CHEVALIER BRIANÇON ATHLETISME, RIVIERES EVASIONS) de mise à disposition de leur personnel enseignant pour compléter ponctuellement l'encadrement de la direction des sports ;
- CONSIDERANT** le projet de convention ci-joint, précisant le montant de rémunération de ces interventions au tarif unique de 28 euros/heure ;
- CONSIDERANT** le projet de convention joint en annexe ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission « Vie quotidienne, Jeunesse et Sports » réunie le 05 février 2024 ;

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_25-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

- D'approuver les projets de convention avec les associations suivantes annexés à la présente délibération :
 - HOCKEY CLUB BRIANÇON
 - BRIANÇON ESCALADE
 - BUNNY HOP
 - LES ESCARTONS
 - AS EDELWEISS
 - SERRE-CHEVALIER BRIANCON ATHLETISME
 - RIVIERES EVASIONS
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour compte de la ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

SPORTS DEL 2024.02.07/25

PUBLIÉE LE : 13 FEV. 2024

Le Maire,

Arnaud MURCIA



AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_25-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024



BRIANÇON

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION
D'EDUCATEURS SPORTIFS AU PROFIT DE LA
VILLE.**

PREAMBULE

Dans le cadre des activités scolaires et/ou périscolaires proposées par la direction des sports aux jeunes enfants briançonnais, la Ville de Briançon a besoin temporairement d'associations sportives locales ayant les compétences nécessaires à l'accomplissement de missions d'enseignement et d'encadrement des activités physiques et sportives.

Les associations sportives locales possédant ces compétences ; elles peuvent mettre à disposition de la collectivité leur personnel enseignant.

ENTRE

La Ville de Briançon, représentée par son maire en exercice, Monsieur Arnaud MURGIA, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal n°DEL 2023.02.07/25 en date du 07 février 2024.

D'UNE PART,

ET

L'Association sportive dénommée « HOCKEY CLUB BRIANÇON », association régie par la loi du 1er juillet 1901 immatriculée sous le numéro de Siret : 983 622 142 000 13, dont le siège social est situé rue Bermond Gonnet - 05100 Briançon Cedex représentée par son président Monsieur Bernard ROUILLARD, dûment habilitée à la signature de la présente convention.

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre de l'accompagnement sportif des jeunes Briançonnais, la Ville de Briançon a besoin du concours temporaire d'éducateurs sportifs ou d'entraîneurs diplômés.

Les éducateurs sportifs ou entraîneurs, salariés de l'association réunissent les compétences nécessaires à l'accomplissement de ces missions d'enseignement et d'encadrement des activités physiques et sportives.

A cette fin et avec leur accord, ils sont mis par l'association, leur employeur, à la disposition de la Ville pour y exercer la fonction d'éducateur ou d'entraîneur dans le cadre des activités sportives scolaires et/ou périscolaires de l'école municipale des sports.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_25-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

Pendant la durée de la mise à disposition, l'association reste l'employeur du personnel.
À ce titre elle le gère et le rémunère.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu' au 31 décembre 2024.

ARTICLE 3 – GESTION DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION

La Ville de Briançon attribue mensuellement à l'association concernée une participation équivalente au montant des prestations sur la base d'un relevé d'heures mensuel effectué par les personnels du service des sports.

A ce jour, le coût horaire est fixé à 28.00 €.

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Marseille, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait en deux (2) exemplaires originaux, à Briançon le

Pour l'association
Le Président,

Pour la Ville
Le Maire,

Bernard ROUILLARD

Arnaud MURGIA

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_25-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié



BRIANÇON

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'EDUCATEURS SPORTIFS AU PROFIT DE LA VILLE.

PREAMBULE

Dans le cadre des activités scolaires et/ou périscolaires proposées par la direction des sports aux jeunes enfants briançonnais, la Ville de Briançon a besoin temporairement d'associations sportives locales ayant les compétences nécessaires à l'accomplissement de missions d'enseignement et d'encadrement des activités physiques et sportives.

Les associations sportives locales possédant ces compétences ; elles peuvent mettre à disposition de la collectivité leur personnel enseignant.

ENTRE

La Ville de Briançon, représentée par son maire en exercice, Monsieur Arnaud MURGIA, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal n°DEL 2023.02.07/25 en date du 07 février 2024.

D'UNE PART,

ET

L'Association sportive dénommée « AS EDLEWEISS », association régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée en préfecture sous le n° W051000968, dont le siège social est situé route de l'Ecole 05100 VILLAR SAINT PANCRACE représentée par son président Monsieur Romuald MENARD, dûment habilité à la signature de la présente convention.

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre de l'accompagnement sportif des jeunes Briançonnais, la Ville de Briançon a besoin du concours temporaire d'éducateurs sportifs ou d'entraîneurs diplômés.

Les éducateurs sportifs ou entraîneurs, salariés de l'association réunissent les compétences nécessaires à l'accomplissement de ces missions d'enseignement et d'encadrement des activités physiques et sportives.

A cette fin et avec leur accord, ils sont mis par l'association, leur employeur, à la disposition de la Ville pour y exercer la fonction d'éducateur ou d'entraîneur dans le cadre des activités sportives scolaires et/ou périscolaires de l'école municipale des sports.

Pendant la durée de la mise à disposition, l'association reste l'employeur du personnel. A ce titre elle le gère et le rémunère.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_25-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

ARTICLE 2 – DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu' au 31 décembre 2024.

ARTICLE 3 – GESTION DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION

La Ville de Briançon attribue mensuellement à l'association concernée une participation équivalente au montant des prestations sur la base d'un relevé d'heures mensuel effectué par les personnels du service des sports.

A ce jour, le coût horaire est fixé à 28.00 €.

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Marseille, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait en deux (2) exemplaires originaux, à Briançon le

Pour l'association
Le Président,

Romuald MENARD

Pour la Ville
Le Maire,

Arnaud MURGIA

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_25-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié



BRIANÇON

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'EDUCATEURS SPORTIFS AU PROFIT DE LA VILLE.

PREAMBULE

Dans le cadre des activités scolaires et/ou périscolaires proposées par la direction des sports aux jeunes enfants briançonnais, la Ville de Briançon a besoin temporairement d'associations sportives locales ayant les compétences nécessaires à l'accomplissement de missions d'enseignement et d'encadrement des activités physiques et sportives. Les associations sportives locales possédant ces compétences ; elles peuvent mettre à disposition de la collectivité leur personnel enseignant.

ENTRE

La Ville de Briançon, représentée par son maire en exercice, Monsieur Arnaud MURGIA, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal n°DEL 2023.02.07/25 en date du 07 février 2024.

D'UNE PART,

ET

L'Association dénommée « BRIANÇON ESCALADE », association régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée en préfecture sous le n° W051000078, dont le siège social est situé GYMNASSE CHANCEL RUE MARIUS CHANCEL - 05100 Briançon, représentée par son président Monsieur Alban LAROUÉ, dûment habilité à la signature de la présente convention.

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre de l'accompagnement sportif des jeunes Briançonnais, la Ville de Briançon a besoin du concours temporaire d'éducateurs sportifs ou d'entraîneurs diplômés.

Les éducateurs sportifs ou entraîneurs, salariés de l'association réunissent les compétences nécessaires à l'accomplissement de ces missions d'enseignement et d'encadrement des activités physiques et sportives.

A cette fin et avec leur accord, ils sont mis par l'association, leur employeur, à la disposition de la Ville pour y exercer la fonction d'éducateur ou d'entraîneur dans le cadre des

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_25-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 23/02/2024

activités sportives scolaires et/ou périscolaires de l'école municipale des sports.

Pendant la durée de la mise à disposition, l'association reste l'employeur du personnel. A ce titre elle le gère et le rémunère.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu' au 31 décembre 2024.

ARTICLE 3 – GESTION DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION

La Ville de Briançon attribue mensuellement à l'association concernée une participation équivalente au montant des prestations sur la base d'un relevé d'heures mensuel effectué par les personnels du service des sports.

A ce jour, le coût horaire est fixé à 28.00 €.

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Marseille, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait en deux (2) exemplaires originaux, à Briançon le

Pour l'association
Le Président,

Pour la Ville
Le Maire,

Alban LAROUÉ

Arnaud MURGIA

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_25-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024



BRIANÇON

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'EDUCATEURS SPORTIFS AU PROFIT DE LA VILLE.

PREAMBULE

Dans le cadre des activités scolaires et/ou périscolaires proposées par la direction des sports aux jeunes enfants briançonnais, la Ville de Briançon a besoin temporairement d'associations sportives locales ayant les compétences nécessaires à l'accomplissement de missions d'enseignement et d'encadrement des activités physiques et sportives. Les associations sportives locales possédant ces compétences ; elles peuvent mettre à disposition de la collectivité leur personnel enseignant.

ENTRE

La Ville de Briançon, représentée par son maire en exercice, Monsieur Arnaud MURGIA, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal n°DEL 2023.02.07/25 en date du 07 février 2024.
en date du 07 février 2024.

D'UNE PART,

ET

L'Association dénommée « BUNNY HOP », association régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée en préfecture sous le numéro W051000283, dont le siège social est situé 42 rue Pasteur- 05100 Briançon représentée par son président Monsieur Pierre ROUX, dûment habilité à la signature de la présente convention.

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre de l'accompagnement sportif des jeunes Briançonnais, la Ville de Briançon a besoin du concours temporaire d'éducateurs sportifs ou d'entraîneurs diplômés.

Les éducateurs sportifs ou entraîneurs, salariés de l'association réunissent les compétences nécessaires à l'accomplissement de ces missions d'enseignement et d'encadrement des activités physiques et sportives.

A cette fin et avec leur accord, ils sont mis par l'association, leur employeur, à la disposition de la Ville pour y exercer la fonction d'éducateur ou d'entraîneur dans le cadre des activités sportives scolaires et/ou périscolaires de l'école municipale des sports.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_25-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

Pendant la durée de la mise à disposition, l'association reste l'employeur du personnel. A ce titre elle le gère et le rémunère.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu' au 31 décembre 2024.

ARTICLE 3 – GESTION DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION

La Ville de Briançon attribue mensuellement à l'association concernée une participation équivalente au montant des prestations sur la base d'un relevé d'heures mensuel effectué par les personnels du service des sports.

A ce jour, le coût horaire est fixé à 28.00 €.

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Marseille, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait en deux (2) exemplaires originaux, à Briançon le

Pour l'association
Le Président,

Pour la Ville
Le Maire,

Pierre ROUX

Arnaud MURGIA

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_25-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024



BRIANÇON

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'EDUCATEURS SPORTIFS AU PROFIT DE LA VILLE.

PREAMBULE

Dans le cadre des activités scolaires et/ou périscolaires proposées par la direction des sports aux jeunes enfants briançonnais, la Ville de Briançon a besoin temporairement d'associations sportives locales ayant les compétences nécessaires à l'accomplissement de missions d'enseignement et d'encadrement des activités physiques et sportives.

Les associations sportives locales possédant ces compétences ; elles peuvent mettre à disposition de la collectivité leur personnel enseignant.

ENTRE

La Ville de Briançon, représentée par son maire en exercice, Monsieur Arnaud MURGIA, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal n°DEL 2023.02.07/25 en date du 07 février 2024.

D'UNE PART,

ET

L'Association dénommée « CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES ESCARTONS », association régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée en préfecture sous le numéro W051000093, dont le siège social est situé rue Bermond Gonnet LA PATINOIRE- 05100 Briançon représentée par sa présidente Madame Isabelle TISSERAND, dûment habilitée à la signature de la présente convention.

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre de l'accompagnement sportif des jeunes Briançonnais, la Ville de Briançon a besoin du concours temporaire d'éducateurs sportifs ou d'entraîneurs diplômés.

Les éducateurs sportifs ou entraîneurs, salariés de l'association réunissent les compétences nécessaires à l'accomplissement de ces missions d'enseignement et d'encadrement des activités physiques et sportives.

A cette fin et avec leur accord, ils sont mis par l'association, leur employeur, à la disposition

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_25-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

de la ville pour y exercer la fonction d'éducateur ou d'entraîneur dans le cadre des activités sportives scolaires et/ou périscolaires de l'école municipale des sports.

Pendant la durée de la mise à disposition, l'association reste l'employeur du personnel. A ce titre elle le gère et le rémunère.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu' au 31 décembre 2024.

ARTICLE 3 – GESTION DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION

La Ville de Briançon attribue mensuellement à l'association concernée une participation équivalente au montant des prestations sur la base d'un relevé d'heures mensuel effectué par les personnels du service des sports.

A ce jour, le coût horaire est fixé à 28.00 €.

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Marseille, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait en deux (2) exemplaires originaux, à Briançon le

Pour l'association
La Présidente,

Pour la Ville
Le Maire,

Isabelle TISSERAND

Arnaud MURGIA

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_25-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024



**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION
D'EDUCATEURS SPORTIFS AU PROFIT DE LA
VILLE.**

PREAMBULE

Dans le cadre des activités scolaires et/ou périscolaires proposées par la direction des sports aux jeunes enfants briançonnais, la Ville de Briançon a besoin temporairement d'associations sportives locales ayant les compétences nécessaires à l'accomplissement de missions d'enseignement et d'encadrement des activités physiques et sportives. Les associations sportives locales possédant ces compétences ; elles peuvent mettre à disposition de la collectivité leur personnel enseignant.

ENTRE

La Ville de Briançon, représentée par son maire en exercice, Monsieur Arnaud MURGIA, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal n°DEL 2023.02.07/25 en date du 07 février 2024.

D'UNE PART,

ET

L'Association dénommée « SERRE-CHEVALIER BRIANÇON ATHLETISME », association régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée en préfecture sous le n° W051000151, dont le siège social est situé rue Bermond Gonnet - 05100 Briançon représentée par son président Monsieur Eric PEIRONNET, dûment habilitée à la signature de la présente convention.

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre de l'accompagnement sportif des jeunes Briançonnais, la Ville de Briançon a besoin du concours temporaire d'éducateurs sportifs ou d'entraîneurs diplômés.

Les éducateurs sportifs ou entraîneurs, salariés de l'association réunissent les compétences nécessaires à l'accomplissement de ces missions d'enseignement et d'encadrement des activités physiques et sportives.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_25-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

Acceptée fin/2024 avec leur accord, ils sont mis par l'association, leur employeur, à la disposition de la Ville pour y exercer la fonction d'éducateur ou d'entraîneur dans le cadre des activités sportives scolaires et/ou périscolaires de l'école municipale des sports.

Pendant la durée de la mise à disposition, l'association reste l'employeur du personnel. A ce titre elle le gère et le rémunère.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu' au 31 décembre 2024.

ARTICLE 3 – GESTION DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION

La Ville de Briançon attribue mensuellement à l'association concernée une participation équivalente au montant des prestations sur la base d'un relevé d'heures mensuel effectué par les personnels du service des sports.

A ce jour, le coût horaire est fixé à 28.00 €.

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Marseille, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait en deux (2) exemplaires originaux, à Briançon le

Pour l'association
Le Président,

Pour la Ville
Le Maire,

Eric PEIRONNET

Arnaud MURGIA

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_25-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024



**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION
D'EDUCATEURS SPORTIFS AU PROFIT DE LA
VILLE.**

PREAMBULE

Dans le cadre des activités scolaires et/ou périscolaires proposées par la direction des sports aux jeunes enfants briançonnais, la Ville de Briançon a besoin temporairement d'associations sportives locales ayant les compétences nécessaires à l'accomplissement de missions d'enseignement et d'encadrement des activités physiques et sportives. Les associations sportives locales possédant ces compétences ; elles peuvent mettre à disposition de la collectivité leur personnel enseignant.

ENTRE

La Ville de Briançon, représentée par son maire en exercice, Monsieur Arnaud MURGIA, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal n°DEL 2023.02.07/25 en date du 07 février 2024.

D'UNE PART,

ET

SAS dénommée « RIVIERES EVASIONS »
Immatriculée au registre du commerce SIRET n° 412 319 303 000 43
Dont le siège social est situé au 1 chemin de SERRE PANENC – 05240 LA SALLE LES ALPES
Représentée par M DOMINIQUE OGER
Agissant en qualité de Président
Ci-après dénommé « RIVIERES EVASIONS »

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre de l'accompagnement sportif des jeunes Briançonnais, la Ville de Briançon a besoin du concours temporaire d'éducateurs sportifs ou d'entraîneurs diplômés.

Les éducateurs sportifs ou entraîneurs, salariés de l'association réunissent les compétences nécessaires à l'accomplissement de ces missions d'enseignement et d'encadrement des activités physiques et sportives.

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_25-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

A cette fin et avec leur accord, ils sont mis par l'association, leur employeur, à la disposition de la Ville pour y exercer la fonction d'éducateur ou d'entraîneur dans le cadre des activités sportives scolaires et/ou périscolaires de l'école municipale des sports.

Pendant la durée de la mise à disposition, l'association reste l'employeur du personnel. A ce titre elle le gère et le rémunère.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu' au 31 décembre 2024.

ARTICLE 3 – GESTION DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION

La Ville de Briançon attribue mensuellement à l'association concernée une participation équivalente au montant des prestations sur la base d'un relevé d'heures mensuel effectué par les personnels du service des sports.

A ce jour, le coût horaire est fixé à 28.00 €.

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Marseille, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait en deux (2) exemplaires originaux, à Briançon le

Pour la SAS
Le Directeur,

Pour la Ville
Le Maire,

Dominique OGER

Arnaud MURGIA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h46

PROCÈS-VERBAL DU 13 DÉCEMBRE 2023

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FÉVRIER 2024

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Fait à Briançon, le **10 AVR. 2024**

La Secrétaire de séance



Émilie GENOUX DESMOULINS

Le Maire de Briançon



Arnaud MURGIA